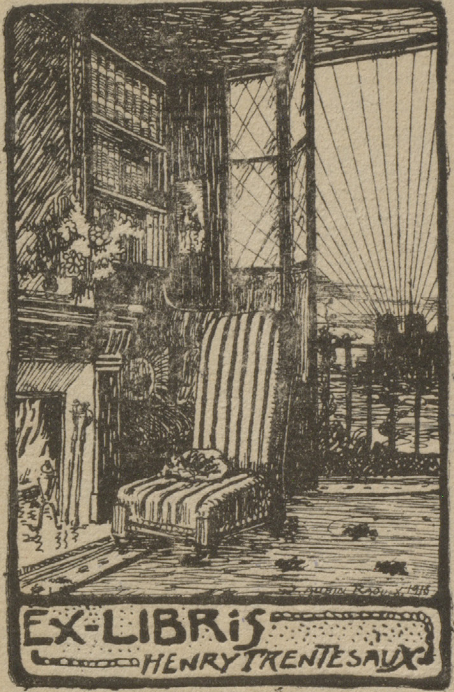

EX-LIBRIS
HENRY TRENTESAUX

MÉMOIRES

DE

FLEURY DE CHABOULON

EX-SECRÉTAIRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON ET DE SON CABINET

Pour servir à l'histoire de la Vie privée,
du Retour et du Règne de Napoléon en 1815

AVEC

ANNOTATIONS MANUSCRITES

DE

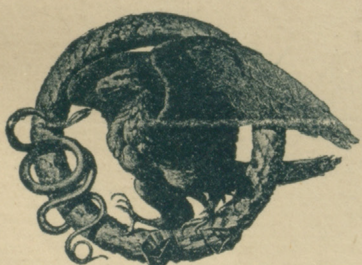
NAPOLÉON IER

PUBLIÉS PAR

LUCIEN CORNET

DÉPUTÉ, MAIRE DE SENS

PREMIÈRE PARTIE



PARIS

ÉDOUARD ROUVEYRE, ÉDITEUR

76, RUE DE SEINE, 76

1901

MÉMOIRES

DE

FLEURY DE CHABOULON

AVEC

ANNOTATIONS DE NAPOLÉON Ier

★

De cette édition il a été imprimé
VINGT-CINQ EXEMPLAIRES
SUR
Papier du Japon des Manufactures Impériales

MÉMOIRES

DE

FLEURY DE CHABOULON

EX-SECRÉTAIRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON ET DE SON CABINET

Pour servir à l'histoire de la Vie privée,
du Retour et du Règne de Napoléon en 1815

AVEC

ANNOTATIONS MANUSCRITES

DE

NAPOLÉON I[er]

PUBLIÉS PAR

LUCIEN CORNET

DÉPUTÉ, MAIRE DE SENS

PREMIÈRE PARTIE

PARIS
ÉDOUARD ROUVEYRE, ÉDITEUR
76, RUE DE SEINE, 76

1901

Avis au relieur.

Le relieur devra placer les notes en regard des pages auxquelles le n° d'ordre mis en tête de chacune d'elles se rapporte.

NOTES MARGINALES

ÉCRITES AU CRAYON PAR

NAPOLÉON IER, A SAINTE-HÉLÈNE

SUR UN EXEMPLAIRE DES

Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour, et du règne de Napoléon en 1815,

Par FLEURY DE CHABOULON.

Imprimé à Londres en 1819.

Les mots en caractère italique sont extraits des mémoires de Fleury de Chaboulon.

Les mots en caractère romain qui sont placés immédiatement au-dessous reproduisent les annotations de Napoléon Ier.

Il se trouve quelquefois, dans les notes de Napoléon Ier, des mots illisibles, nous les avons signalés par des astérisques *.

NOTES MANUSCRITES

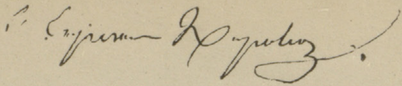
DU

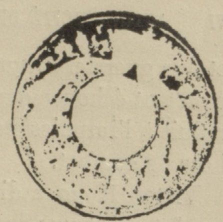
TOME PREMIER

Sur le titre, après les mots : *Par M. Fleury de Chaboulon, Ex-Secrétaire de l'Empereur Napoléon et de son cabinet*, etc., etc.

Cet auditeur était inconnu à l'Empereur en 1815 ; il entra au cabinet en second à Lyon le 13 mars ; il s'y trouva le quatrième, c'est-à-dire le dernier, à Paris le 20 mars. Il fut envoyé en mission à Basle le 1er mai ; il a été quarante jours au cabinet. Le premier secrétaire seul travaillait dans le cabinet. Ce jeune homme plein de feu et de mérite n'était pas assez mûr, pas assez posé, trop vif pour cet emploi. Il allait souvent dans le premier salon causer avec les officiers d'ordonnance et les jeunes gens, ce qui contrastait avec la conduite de Méneval et Fain qui vivaient si retirés qu'il est des chambellans qui, après avoir servi quatre années au palais, ne les avaient jamais vus.

On doit regarder comme d'invention, tous les discours et propos que l'on prête à Napoléon ; l'auteur le fait parler et penser selon ses propres opinions, et selon les dires des jeunes gens du premier salon de service.





Ex-libris de l'empereur Napoléon
placé sur tous les livres
ayant fait partie de sa bibliothèque
personnelle à Sainte-Hélène.

DE L'AUTHENTICITÉ DES NOTES

ÉCRITES PAR

NAPOLÉON IER

EN MARGE D'UN EXEMPLAIRE

Des *Mémoires* de Fleury de Chaboulon

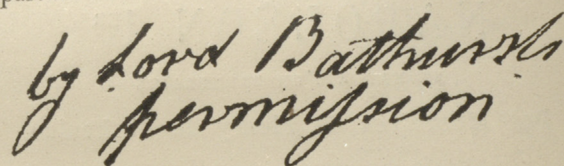
Notre intention, en écrivant ces pages, n'est point de formuler une conclusion sur l'œuvre de Napoléon I[er], de porter un jugement sur un homme à l'égard duquel nous entendons réserver nos sentiments personnels. Nous n'avons d'autre but, en notre qualité de maire de Sens, que de faire connaître un document inédit possédé par le très curieux Musée de cette ville et de démontrer, dans les lignes qui vont suivre, l'intérêt qui s'attache à une telle publication.

Une allégorie, dessinée par Paul Delaroche, représente Napoléon assis et méditant au sommet d'un immense rocher, d'une hauteur quasi fantastique. Cette image, fort belle, résume admirablement, à notre sens, la destinée de cet empereur qui parcourut l'Europe, l'épée à la main, qui fit, suivant ses propres expressions, voler son aigle sur les clochers de toutes les capitales du continent, de « ce rude

et dur guerrier », qui paraissait invincible et qui s'en vint pourtant échouer dans une île perdue au milieu des mers, réduit à l'impuissance la plus complète, mis à tout jamais hors de combat.

Victor Hugo a dit, dans les *Misérables*, que Waterloo ne fut point une bataille, mais « le changement de front de l'univers ».

Napoléon lui-même paraît avoir senti que sa chute était irrémédiable. A Sainte-Hélène, il songeait surtout à la postérité, il semblait avant tout se préoccuper du verdict de l'impartiale Histoire. Placé sous la plus étroite surveillance,

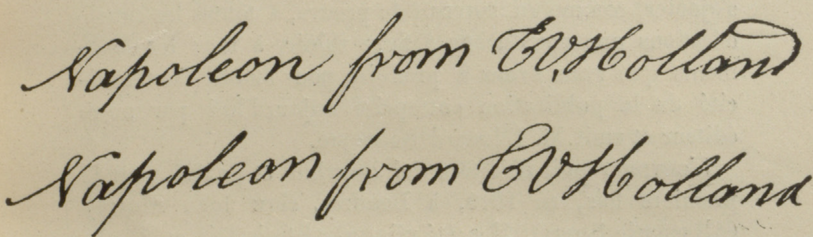


(Voir note * au bas de la page VII.)

en butte aux vexations de l'implacable gouverneur Hudson Lowe, ayant perdu tout espoir de retour en France, il faisait son examen de conscience, il revivait sa vie. Il confiait ses pensées aux fidèles compagnons de sa captivité, qui nous les ont léguées dans des Mémoires où la conroverse historique va souvent chercher les éléments de sa discussion. Il faisait des tracés sur les cartes géographiques qu'il avait à sa disposition ; il annotait les livres qu'il lisait, il préparait, en un mot, la défense du redoutable passé qu'il portait sur ses épaules.

On n'a que des données incertaines et incomplètes sur ’importance et la composition de la bibliothèque de Napoléon à Sainte-Hélène. Il reçut de Londres un certain nombre de livres par l'entremise du Gouvernement, qui, s'il faut en croire le *Mémorial*, les lui fit payer un prix très élevé. D'autres volumes lui furent envoyés par une Anglaise,

lady Holland, qui lui avait été présentée en 1802 à la Malmaison et qui était devenue une de ses plus fanatiques admiratrices : sur la couverture de chacun des volumes de cette origine étaient écrits ces mots : *By lord Bathurst permission** et en haut du titre : *Napoleon from E. V. Holland***.



(Voir note ** au bas de cette page).

M. Victor Advielle a publié sur ce sujet *** un travail plein d'intérêt et aussi documenté que possible, auquel nous empruntons le passage suivant :

« A la mort de Napoléon, des inventaires avaient été dressés, et l'on exécuta ses intentions du mieux qu'on put.

« Quant à la bibliothèque, elle fut, dit Quérard, d'abord vendue en bloc à un libraire de Londres, Bossange, qui, après l'avoir *écrémée*, fit vendre le reste aux enchères publiques dans cette même ville, par un expert qui prit soin de publier un Catalogue, devenu rarissime, mais dont heureusement la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire, coté Δ 14229, qui lui vient de la collection Jullien. »

* *Par permission de lord Bathurst.* — Celui-ci était secrétaire d'État des colonies, et aucun envoi ne pouvait être fait au captif de Longwood sans son autorisation.

** *Napoléon, de la part de E. V. Holland* (Élisabeth Vassall, femme de Henry Richard Vassall Fox).

*** *La Bibliothèque de Napoléon à Sainte-Hélène*, in-32. Paris, Lechevalier, 1894.

Ce précieux catalogue*, évidemment dressé avec le plus grand soin, mentionne que quelques-uns des ouvrages qui y sont énumérés sont remplis de calculs, de corrections, d'annotations émanant de l'impérial lecteur. Cette particularité a pour nous une réelle importance, car elle vient s'ajouter, comme un surcroît de preuve, à toutes les considérations que nous avons à faire valoir, à tous les documents que nous avons à produire pour établir l'authenticité de la publication entreprise aujourd'hui par notre éditeur et ami, M. Édouard Rouveyre.

L'ouvrage qu'il réédite a été imprimé et publié pour la première fois, en 1819, à Londres, chez John Murray (Albemarle Street). Il a été réimprimé trois fois en 1820 : à Leipzig, chez Brockaus, sous la rubrique de Londres et le nom de Murray, 2 vol. in-8 ; à Hambourg, chez Hoffmann et Comp., 4 vol. in-8, et à Bruxelles, chez Lacrosse, 2 vol. in-8. On en trouve aussi une édition, datant également de 1820, publiée à Londres, chez Longman, Hurst, Rees, Orme and Brown, 2 vol. in-8.

C'est encore *une grande partie* de ce livre que M. T. Delbare a donnée au public, sous le titre de *Conspiration du 20 mars, nouveaux éclaircissements sur l'histoire des Cent-Jours, tirés des mémoires d'un secrétaire de Bonaparte*, Paris, Gide fils, 1820, 2 vol. in-8.

Le texte des *Mémoires* de Fleury de Chaboulon figure enfin dans le *Recueil de pièces authentiques sur le captif de Sainte-Hélène, de mémoires et de documents écrits ou dictés par l'Empereur Napoléon*, publié en 1822, chez Alexandre Corréard, libraire à Paris, Palais-Royal, Gale-

* A Catalogue of the library of the late emperor Napoleon, removed from the Island of St. Helena, by order of his Majesty's government, which will be sold by auction by Mr. Sotheby, At his House, Wellington Street, Waterloo Bridge, Strand, on Wednesday, the 23d of July, 1823, at Twelve o'Clock.

ries de Bois, n° 258. Il forme les tomes sixième et septième de ce Recueil.

Ces indications bibliographiques montrent que l'auteur avait au moins eu l'habileté de faire choix d'un sujet capable de passionner ses contemporains. Nous allons essayer de mettre en lumière la figure de cet écrivain, qui ne nous a laissé aucune autre production littéraire.

Pierre-Alexandre-Edouard Fleury de Chaboulon*, né à Paris, le 1er avril 1779, vit dans ses jeunes années, c'est-à-dire pendant la grande tourmente révolutionnaire, ses études interrompues par les orages politiques**. Certains de ses biographes rapportent qu'il combattit, dans la journée du 13 vendémiaire an IV — il était alors âgé de seize ans — avec la garde nationale parisienne insurgée contre les troupes de la Convention, commandées par le général Bonaparte : c'est là un trait de caractère qu'il nous semble bon de ne point passer sous silence, car nous le verrons plus tard s'attacher à la fortune de l'Empereur, ce qui tend à prouver que si Bonaparte fût resté le général de la République, il ne l'eût peut-être point suivi.

Il ne tarda pas néanmoins à embrasser la carrière administrative ; il fut employé dans les finances, puis devint auditeur au Conseil d'État et sous-préfet de Château-Salins, le 18 janvier 1811. Dans cette dernière fonction il se fit

* Comment s'appelait-il exactement? Au cours des recherches que nous avons faites aux Archives, l'examen des pièces et documents administratifs mis à notre disposition nous a révélé qu'il prenait tour à tour — nous ne pouvons nous expliquer pourquoi — les noms suivants : *de Fleury*, *Fleury Chaboulon*, *Chaboulon de Fleury*, *Fleury de Chaboulon*. Le 12 mai 1814, il signait : *Chevalier de Fleury*.

Nous lui conserverons ici le nom sous lequel il a fait paraître son ouvrage.

** Voir, au *Moniteur Universel* du 4 octobre 1835, le discours prononcé sur sa tombe par M. Boursy, directeur général des impôts indirects, qu'une étroite amitié liait à Fleury de Chaboulon.

remarquer, à la fin de 1813 et au commencement de 1814, par son talent d'administrateur et par sa belle conduite en face de l'invasion, conduite qui lui valut d'être appelé par le maréchal Ney « l'intrépide sous-préfet ». Pendant la campagne de France, il alla rejoindre à Montereau l'Empereur, qui le chargea de missions importantes et l'envoya à Reims organiser la résistance : il fut nommé sous-préfet de cet arrondissement par décret du 5 mars 1814, rendu au quartier impérial de Fismes (Marne).

La première Restauration le rendit à la vie privée. C'est alors que va commencer la phase la plus importante, en même temps que la plus obscure, de son existence.

Il profita des loisirs que lui laissait la nouvelle situation politique de la France pour faire un voyage en Italie, d'où il ne revint que pour aller saluer à Lyon, le 3 mars 1815, Napoléon à son retour de l'île d'Elbe.

Cette attitude lui valut d'entrer comme second secrétaire au cabinet de l'Empereur ; des déclarations mêmes de ce dernier — nous l'établirons plus loin — il résulte qu'en arrivant à Paris, le 20 mars, il n'était plus que le quatrième.

Il fut envoyé en mission à Bâle, le 1er mai ; il s'agissait de négociations à ouvrir avec l'Autriche en vue de déjouer l'intrigue nouée par le prince de Metternich et le ministre Fouché.

Mais survint le désastre de Waterloo, et les démarches devinrent sans objet. Louis XVIII revint s'asseoir sur le trône de France, et Fleury de Chaboulon fut forcé de s'expatrier. Il alla demander asile à l'Angleterre, et c'est là qu'il conçut et publia les *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en* 1815, qui eurent, ainsi qu'en témoigne la série d'éditions que nous avons notée plus haut, un grand succès de curiosité et un retentissement considérable.

La génération qui avait été témoin de la tragédie napoléonienne, qui avait été secouée par tant de tremblements, qui avait versé tant de sang et pleuré tant de larmes, ne pouvait demeurer indifférente devant la publication de récits qui mettaient en scène l'homme qui avait conduit la France de Brumaire à Waterloo.

Il n'entre pas dans notre plan, puisque nous nous bornons à une étude biographique et bibliographique, de prendre parti dans le débat, mais nous devons mettre en relief tout ce qui peut l'éclairer.

Nous avons dit que M. T. Delbare avait publié, en 1820, une édition *tronquée* des *Mémoires* de Fleury de Chaboulon. Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur la personnalité de M. Delbare, mais la forme de sa publication, où il remplace partout le nom de Napoléon par celui de *Buonaparte*, indique suffisamment qu'il était ardemment royaliste.

Les citations suivantes, extraites de sa préface, font, d'ailleurs, ressortir l'esprit dans lequel son œuvre fut conçue :

« L'ouvrage que nous publions est tout à la fois l'abrégé et la réfutation de Mémoires imprimés à Londres, en deux volumes in-8°, et qu'on attribue généralement à un secrétaire de Bonaparte.

« Ces Mémoires se composent d'un avant-propos, d'un examen du gouvernement du Roi pendant les dix premiers mois de la Restauration, d'une relation d'un prétendu colonel Z... et des Mémoires proprement dits du secrétaire sur l'histoire des *Cent-Jours*.

« Mais, en examinant l'ouvrage avec attention, on est bien convaincu que toutes les parties dont il se compose sont de la même main, que la relation du prétendu colonel n'est autre chose que le récit du voyage du secrétaire lui-même à l'île d'Elbe et que la mort de ce même colonel à la

bataille de Waterloo n'est qu'une fiction commandée par la prudence de l'auteur. Voici aussi l'idée qu'on en a en Angleterre. »

M. Delbare termine ainsi son avant-propos :

« Nous devons dire maintenant ce que nous avons fait des Mémoires de M. F. de C... Il était important d'en conserver tout ce qui tient à l'histoire du temps et peut y jeter un nouveau jour. Nous l'avons fait, et nous avons laissé le plus souvent parler l'auteur lui-même; mais nous avons supprimé ce qu'il y a d'injurieux soit pour la famille royale, soit pour les nobles et les émigrés. *Nous n'avons pas cru devoir conserver les épithètes pompeuses qu'il donne à son héros.* Mais, en laissant subsister les opinions de M. le secrétaire, nous nous sommes fait un devoir de les combattre et de les réfuter. Nous avons négligé ce qu'il raconte des événements particuliers qui précédèrent le 20 mars, et nous allons commencer notre récit par celui du prétendu colonel Z..., qui a pour titre dans les Mémoires : *Histoire du* 20 *mars*. »

Tout en protestant contre ce qu'il y a d'anormal dans la façon de procéder qui consiste à démarquer un ouvrage pour n'en publier que ce qui peut servir à la cause que l'on se propose de défendre, nous sommes obligé de constater que l'opinion de M. Delbare — qui pourtant ne connaissait point les annotations qui vont être livrées pour la première fois à la publicité — était, en ce qui concerne l'imaginaire colonel Z..., en parfaite concordance avec celle de Napoléon lui-même. Cette constatation nous paraît d'autant plus intéressante que les contemporains de Fleury de Chaboulon ne semblent point avoir eu la même clairvoyance. Ainsi, dans un discours prononcé sur la tombe de cet homme politique, ses Mémoires sont qualifiés « document remar-

« quable par son énergie comme par la vérité historique,
« *dont Napoléon lui-même reconnut l'exactitude*, et où
« sont tenus désormais de puiser tous ceux qui voudront
« écrire sur les mêmes temps avec quelque fidélité ».

D'ailleurs, Fleury fut regardé, jusqu'à sa mort, comme un fervent admirateur de Napoléon — tout en ménageant les institutions nouvelles et en servant le pouvoir existant.

Lorsque l'apaisement des esprits lui permit de rentrer en France, il prit la direction d'une compagnie d'assurances, et c'est dans cette situation que le trouva la révolution de Juillet. Louis-Philippe, soucieux de conquérir des sympathies et de s'assurer des dévouements, le nomma, par ordonnance du 20 août 1830, conseiller d'État en service extraordinaire et l'autorisa à reprendre la croix d'officier de la Légion d'honneur qui lui avait été décernée par l'Empereur durant les Cent-Jours.

En 1834, il fut élu député par l'arrondissement de Château-Salins, l'un de ceux qu'il avait administrés comme sous-préfet sous l'Empire. Il ne siégea que peu de temps à la Chambre, car il mourut le 28 septembre 1835. Il y prit cependant la parole à diverses reprises, notamment le 21 décembre 1834, dans une séance où fut agitée la question de savoir si le pouvoir législatif devait intervenir pour demander la restitution à la France des cendres de Napoléon.

« Par l'éclat de sa gloire, par la grandeur de ses infortunes, disait Fleury de Chaboulon, Napoléon a rendu son nom impérissable. Parvenu jusqu'aux confins de l'univers, aucun peuple ne le prononce qu'avec respect, avec admiration. Qu'importe donc, quand la renommée de Napoléon a été partout, que ses cendres reposent sur ce sol qui le vit naître ou dans l'île déserte qui lui donna la mort?

« Mais si la revendication de ses restes mortels n'est rien pour sa mémoire, elle est un devoir sacré pour la France. »

Le 12 juin 1835, il prononça un discours sur les loteries, et il trouva le moyen d'y glisser un panégyrique de l'empereur défunt :

« Croyez-vous, dit-il, que Napoléon, alors consul, qui fut le régénérateur de l'ordre social détruit..., que Napoléon, qui plaçait son orgueil et sa gloire à rendre la France la première et la plus grande des nations, ait voulu, lui aussi, sacrifier à quelques millions, dont il n'avait nul besoin, le bien-être des classes pauvres, qui le chérissaient, et la dignité morale de notre belle et noble patrie? »

La confirmation des sentiments bonapartistes de notre auteur se trouve encore dans le discours qui fut prononcé, lors de ses obsèques, le 3 octobre 1835, par M. Alexandre de Laborde, son collègue à la Chambre des Députés :

« ... S'il est vrai que l'amitié d'un grand homme soit un bienfait des dieux, quel homme fut plus grand que Napoléon? Et quel autre mérita mieux que M. Fleury sa confiance par son dévouement et par sa fidélité?... »

De la biographie que nous venons de tracer — en nous appuyant sur des documents incontestables et sévèrement contrôlés — il résulte que si Fleury de Chaboulon ne fut point un grand homme, s'il ne fut pas même, quoique doué de quelques qualités, un homme utile à son pays, il fut de ceux qui ne négligent aucune occasion de se faire valoir, qui savent profiter, pour se mettre en évidence, de l'événement du jour, qui savent courtiser, flatter, médire au besoin, tout en gardant les apparences d'une vie unitaire, tout en s'efforçant de paraître constamment dévoués aux mêmes intérêts. Ce sont ceux-là que, de notre temps, l'on appelle

des « arrivistes », et ce sont de telles attitudes qui permettent à d'aucuns de trouver créance sous tous les régimes.

Fleury de Chaboulon ne pouvait toutefois, s'étant si gravement compromis avec Napoléon pendant les Cent-Jours, inspirer confiance à la monarchie légitime qu'il avait contribué à déposséder du trône, après avoir sollicité cependant de Louis XVIII une préfecture*, alors qu'il croyait définitifs les adieux de Fontainebleau et l'Empire disparu pour toujours. Il subit durement — cela n'est pas douteux — le contre-coup des revers impériaux.

Quelles pensées hantèrent son cerveau dans la retraite qu'il avait choisie au sein du Royaume-Uni? N'eut-il point de regrets? N'éprouva-t-il point quelque violent dépit de voir brisée une carrière qu'il avait, à coup sûr, rêvée brillante? Et n'est-ce point à un sentiment de ce genre qu'est due la conception du livre qu'il écrivit durant ses années de proscription?

Cet ouvrage, en effet, procède d'une mentalité bizarre. Un amour immodéré du *moi* en est la caractéristique; quand on en fait une lecture attentive, on sent, depuis la première page jusqu'à la dernière, que l'auteur a eu surtout en vue sa propre personnalité, que son souci principal a été, si je puis m'exprimer ainsi, de poser devant la galerie, d'attirer sur soi-même l'attention publique, plutôt que d'écrire consciencieusement pour l'histoire.

Il ne pensait point sans doute que le plus autorisé des critiques, en l'espèce, se chargerait un jour de réfuter ses assertions, de contester ses récits, de rétorquer ses arguments.

Ce critique, ce fut l'empereur Napoléon.

* La demande de préfecture (c'était la préfecture de Nancy) formée par Fleury de Chaboulon, après le retour de Louis XVIII, en 1814, figure dans son dossier administratif, que nous avons pu consulter aux Archives nationales.

Un exemplaire des *Mémoires* de Fleury de Chaboulon fut, en effet, envoyé, à Longwood, à sir Hudson Lowe, et le « sicaire » — comme l'appelait Napoléon — ne manqua point de le mettre entre les mains de son prisonnier. Celui-ci prit son crayon le plus finement aiguisé et, fébrilement, couvrit d'annotations, d'observations lapidaires, ces pages dont la lecture semble lui avoir causé la plus vive irritation. Ce sont ces très curieuses annotations que M. Edouard Rouveyre a résolu de tirer de l'oubli.

Les deux volumes qui les contiennent sont la propriété du musée de la ville de Sens*, qui, entre autres richesses, possède une fort intéressante collection d'objets et de documents ayant appartenu à Napoléon Ier : ce sont autant de souvenirs, de reliques, rapportés de Sainte-Hélène et pieusement conservés par un des plus dévoués serviteurs de l'Empereur, nommé Saint-Denis, qui vint, après la mort de son maître, se retirer à Sens et les légua à cette ville par testament olographe, en date du 6 juillet 1855**.

En voici, d'après cet acte même, l'énumération. Les passages entre guillemets sont des citations textuelles du testament de Saint-Denis :

1° Un habit de l'Empereur, garni des épaulettes d'officier général et de la plaque de la Légion d'honneur;

2° La cocarde de l'un des chapeaux de l'Empereur;

3° *Les deux volumes de M. Fleuri* (*sic*) *de Chaboulon* — « *Cet ouvrage, dont les marges sont couvertes de notes au crayon de la main de l'Empereur, avait appar-*

* L'organisation de ce Musée, à laquelle a présidé le goût le plus délicat, est l'œuvre de M. Victor Duflot, le distingué conservateur actuel; nous sommes heureux que l'occasion nous soit offerte de rendre hommage à son dévouement en même temps qu'à ses hautes connaissances artistiques.

** Ce testament a été déposé pour minute, le 7 mai 1856, en l'étude de Me Petipas, notaire à Sens.

tenu à sir Hudson Lowe », — et celui de la bataille de Waterloo — « cet exemplaire fut envoyé à l'Empereur par le docteur O'Méara * ; S. M. en avait donné le manuscrit au docteur lors du départ de celui-ci pour l'Europe et l'avait chargé de le faire imprimer : les quelques changements ou corrections écrits au crayon sont de la main de l'Empereur » ;

4° Deux atlas** : « sur les cartes il y a des tracés ou calculs, etc., au crayon qui sont de la main de l'Empereur ; pour faire ses dictées sur les campagnes d'Italie il s'est fréquemment servi de l'atlas d'Italie » ;

5° Le volume in-folio des campagnes d'Italie*** — « cet ouvrage fut envoyé à l'Empereur par lady Holland » ;

6° Un morceau du cercueil de l'Empereur et un morceau du tronc de l'un des saules qui ombrageaient la tombe en 1840.

Aucun doute ne saurait donc être émis quant à la provenance des volumes qui nous occupent et quant à l'authenticité des annotations qui en constituent la valeur. Du reste, chacun de ces volumes porte, sur le titre, en haut, à droite, le cachet noir aux armes impériales, au-dessus duquel on lit, écrits d'une fine écriture, ces mots : *l'Empereur Napoléon*, et ce cachet et cette mention ont été retrouvés sur tous les livres ayant fait partie de la bibliothèque à l'usage personnel de Napoléon.

* O'Méara était un médecin irlandais, qui était, en 1815, chirurgien-major à bord du *Bellérophon*, lorsque Napoléon vint s'y rendre. Il avait sollicité et obtenu l'autorisation d'accompagner à Sainte-Hélène l'empereur déchu, qui l'avait pris en affection.

** Un *Atlas des guerres des Gaulois et des Français en Italie*, dressé par Lapie en 1805, et un *Atlas classique et universel de géographie ancienne et moderne*, du même, publié en 1811.

*** Ce volume est intitulé : *Tableau historique des campagnes d'Italie*, depuis l'an IV jusqu'à la bataille de Marengo.

Mais la meilleure de toutes les preuves n'est-elle pas la situation particulière occupée par Saint-Denis auprès de Napoléon Ier? Son rôle fut celui d'un comparse, mais son existence fut peu banale et vaut d'être contée.

Saint-Denis (Louis-Étienne) naquit à Versailles le 22 septembre 1788. Son père était piqueur aux écuries du Roi, et le destin voulut qu'il fût attaché à son tour, dès l'âge de dix-huit ans — en 1806 — en la même qualité à la maison de l'Empereur.

Il fut envoyé en 1808 à Bayonne et en Espagne ; en août de la même année, il accomplit le voyage d'Erfurth à la suite de l'Empereur, après quoi il fut de nouveau dirigé sur l'Espagne.

En avril 1809, parti pour l'Allemagne, il resta par ordre à Augsbourg jusqu'à la paix avec l'Autriche ; de retour à Paris, il alla encore une fois en Espagne et séjourna à Burgos près d'un an, puis revint en France.

En septembre 1811, il fit le voyage de Hollande à la suite de Napoléon ; au mois de décembre de la même année, celui-ci voulut avoir un second mameluk : Saint-Denis fut choisi, prit le costume et porta dès lors le nom d'Ali. « Ses fonctions, dit M. Emmanuel de Las Cases dans son récit du *Retour des Cendres de Napoléon*, étaient de faire le service de valet de chambre auprès de l'Empereur ; il le suivait en campagne et se tenait derrière lui, portant la lorgnette de guerre et un flacon d'argent rempli d'eau-de-vie : c'était plutôt pour donner que pour l'usage particulier de l'Empereur, car Saint-Denis ne lui en a jamais servi une seule fois. Lorsque l'Empereur voulait observer quelque mouvement pendant une bataille, Saint-Denis se plaçait debout devant lui, le gros bout de la lorgnette appuyé sur son épaule. »

Il fit la campagne de Russie et celle de 1813 ; durant la

première partie de cette dernière, il resta en détachement à Mayence, alla ensuite rejoindre l'Empereur à Neumarck et le suivit pendant la seconde partie de la campagne.

Après le passage du Rhin, resté de nouveau en détachement à Mayence, il ne sortit de cette ville qu'après l'entrée à Paris des armées étrangères.

De retour en 1814, il alla rejoindre l'Empereur à l'île d'Elbe. Rostan, premier mameluk, ayant refusé de suivre son maître après l'abdication, Ali demeura seul mameluk. En 1815, il était à bord de l'*Inconstant* et faisait son service auprès de l'Empereur le jour de l'entrée à Grenoble, également le jour de l'entrée à Fontainebleau, le matin du 20 mars, et pendant le trajet de cette ville à Paris.

En juin, parti de l'Élysée pour la campagne de Belgique, il demeura constamment derrière l'Empereur à la bataille de Waterloo et à celle de Ligny et rentra avec lui dans ce même palais de l'Élysée.

Il accompagna Napoléon de la Malmaison à Rochefort, à l'île d'Aix ; il fut désigné pour aller en Amérique lorsque l'Empereur vaincu devait s'embarquer sur un chasse-marée. Il faisait partie des exilés français que le *Northumberland* transportait à Sainte-Hélène *.

Le 5 mai 1821, il était à Longwood : il est un de ceux qui ont veillé l'Empereur dans sa dernière maladie**.

Son occupation habituelle était de mettre au net les dictées de l'Empereur; tous les mémoires partis de Sainte-Hélène, à très peu d'exceptions près, sont écrits de sa main.

En 1840, il était à bord de la *Belle-Poule*, qui alla, sous le commandement du prince de Joinville, chercher les restes de Napoléon dans l'île où ils reposaient. « Nous avions à bord, dit M. de Las Cases dans la relation qu'il

* Cf. *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. II, p. 48.
** Cf. *Mémoires du docteur F. Antommarchi ou les Derniers moments de Napoléon*, t. II, p. 142

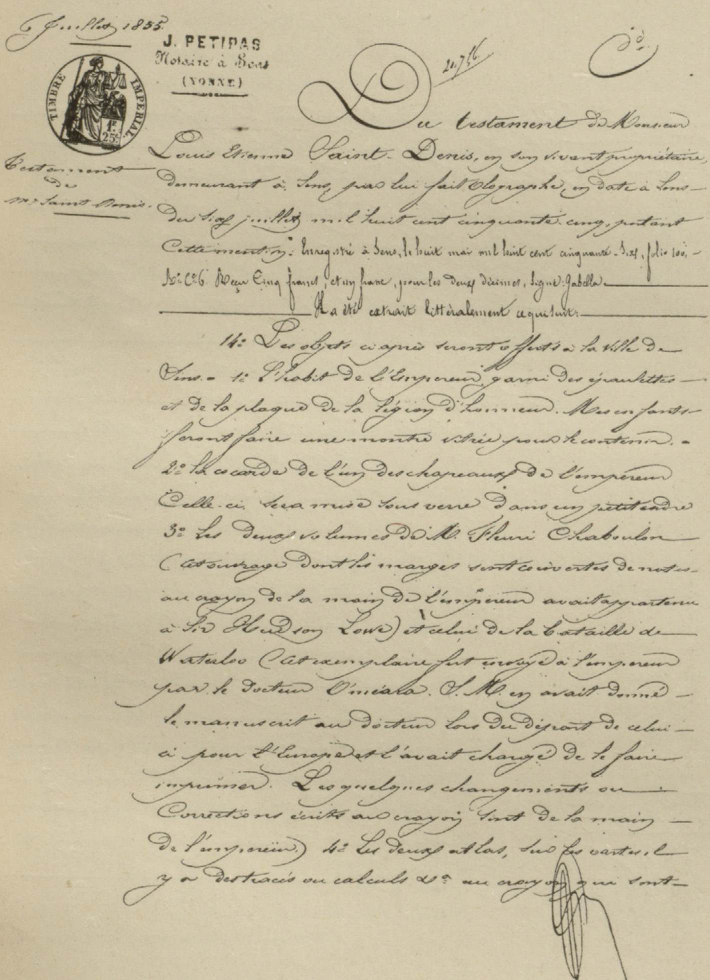
écrivit de ce voyage, quatre des fidèles serviteurs de l'Empereur. Ces braves gens l'avaient suivi à l'île d'Elbe. Je les avais vus partir pour Sainte-Hélène sans s'informer de ce qu'était Sainte-Hélène, de ce qu'on y ferait, du temps qu'ils y resteraient. L'Empereur y allait, tout était dit. C'étaient MM. Saint-Denis, Noverraz, Pierron et Archambault. »

Saint-Denis mourut à Sens, le 6 mai 1856, à l'âge de soixante-huit ans, laissant deux filles, dont l'une, née à Longwood, était la filleule de l'Empereur. L'autre, née à Sens, portait le prénom de Napoléone, et on avait coutume, dans l'intimité, de l'appeler « Napo ».

L'Empereur, avant de mourir, eut à cœur de récompenser un homme qui avait demeuré quinze ans à ses côtés et dont le zèle ne s'était pas un instant démenti, dont les services avaient été, dans les bons comme dans les mauvais jours, également loyaux et également empressés. Il inscrivit Saint-Denis sur son testament et ses codicilles pour une somme totale de cent trente-cinq mille francs et le chargea de garder « quatre cents volumes choisis dans sa bibliothèque parmi ceux ayant servi à son usage » et « de les remettre à son fils quand il aurait seize ans ».

Les objets légués par Saint-Denis à la ville de Sens ont donc une authenticité certaine, confirmée par des documents historiques irrécusables.

En ce qui concerne l'exemplaire annoté des *Mémoires* de Fleury de Chaboulon, il s'agit d'établir maintenant que le musée de Sens possède bien une œuvre inédite. Il a été publié sur ces Mémoires, en 1830, à Paris, chez les libraires Bossange père (rue de Richelieu, n° 60) et Dufour et Cie (rue du Paon, n°1), dans le tome huitième d'un ouvrage intitulé: *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le règne de Napoléon, écrits à Sainte-Hélène sous sa dictée, par les généraux qui ont partagé sa captivité*, une



6 Juillet 1855.

J. PETIPAS
Notaire à Sens
(YONNE)

TIMBRE IMPERIAL 1f 25c

2476 — Cd.

Testament de Mr Saint-Denis.

Du testament de Monsieur Louis Étienne Saint-Denis, en son vivant propriétaire, demeurant à Sens, par lui fait olographe, en date à Sens du six juillet mil huit cent cinquante-cinq, portant cette mention : Enregistré à Sens, le huit mai mil huit cent cinquante-six, folio 100, V° C° 6. Reçu cinq francs, et un franc, pour les deux décimes, signé : Gabelle.

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

14° Les objets ci-après seront offerts à la ville de Sens. — 1° L'habit de l'Empereur garni des épaulettes et de la plaque de la Légion d'honneur. Mes enfants feront faire une montre vitrée pour le contenir. — 2° La cocarde de l'un des chapeaux de l'empereur. Celle-ci sera mise sous verre dans un petit cadre. 3° Les deux volumes de M. Fleury Chaboulon (l'ouvrage dont les marges sont couvertes de notes au crayon de la main de l'empereur avait appartenu à Sir Hudson Lowe) et celui de la bataille de Waterloo (l'exemplaire fut envoyé à l'empereur par le docteur O'Meara. S. M. en avait donné le manuscrit au docteur lors du départ de celui-ci pour l'Europe et l'avait chargé de le faire imprimer. Les quelques changements ou corrections écrits au crayon sont de la main de l'empereur). 4° Les deux atlas, sur les cartes il y a des tracés ou calculs &c. au crayon qui sont —

Extrait du Testament de Louis-Étienne Saint-Denis. (8 mai 1856.)

5° Le volume in-folio des campagnes d'Italie.

de la main de l'empereur. Pour faire ses dictées sur les campagnes d'Italie, il s'est fréquemment servi de l'atlas d'Italie. Cet ouvrage fut envoyé à l'empereur par lady Holland. —
6° Et enfin le morceau du cercueil de l'empereur et le morceau du tronc de l'un des saules qui ombrageaient sa tombe en 1840 (mil huit cent quarante.)

Je prie M. Marin de se charger d'offrir ces différents objets pour qu'ils prennent place dans la bibliothèque - Musée de la ville.

Extrait par Me Petipas, notaire à Sens (Yonne) soussigné, aujourd'hui treize octobre mil huit cent cinquante huit, sur l'original dud. testament, à lui déposé pour minute, aux termes de l'acte qu'il a dressé ce dépôt à la date du sept mai mil huit cent cinquante huit; et ce par ordonnance de Mr le président du tribunal civil de Sens, contenue en son procès verbal d'ouverture et de description dud. testament en date du quatre dud. mois de mai, dont une expédition est avec l'original du testament demeuré en la possession dud. Me Petipas.

Petipas

Extrait en un rôle contenant un renvoi, mais sans aucun mot rayé nul.

série d'observations et de critiques indiquées comme émanant de l'Empereur, mais ces critiques et ces observations n'ont qu'un rapport fort éloigné avec notre manuscrit qui les infirme presque toutes.

Les historiens sincères, qui ont pour règle de ne fonder leurs jugements que sur des témoignages contradictoires seront certainement heureux de trouver ici la reproduction exacte des pensées et des appréciations de l'auteur responsable des événements qui, en changeant les destinées de la France, ont modifié la face de l'Europe.

Les réflexions, les notes de Napoléon Ier couvrent 181 pages du premier volume et 9 pages du second volume de l'ouvrage de Fleury. Elles s'étendent dans les marges, se faufilent entre les lignes, sont accompagnées de coups de crayon, d'accolades qui dénotent l'impatience du lecteur. L'écriture est presque illisible et, en tous points, identique aux autographes de Napoléon ; c'est une suite de traits hâtivement tracés, dont l'imperfection même décèle la rapidité de la pensée. Pour réussir à déchiffrer ces hiéroglyphes, ce n'est pas trop de tout le talent et de toute l'expérience d'un paléographe *.

Il existe cependant une copie de ces notes, et cette copie paraît devoir être attribuée à M. de Meneval, qui fit partie de l'entourage de l'Empereur.

Le baron Claude-François de Meneval, né à Paris le 8 avril 1778, après avoir été secrétaire de Joseph Bonaparte, fut secrétaire du portefeuille dans le cabinet du Premier Consul et pendant l'Empire. Il accompagna Napoléon jusqu'à la campagne de Russie et fut nommé maître des

* Voir tome II, pages 324 et 325, le brouillon, écrit en entier de la main de l'empereur Napoléon, de la lettre qu'il chargea le baron Gourgaud de porter au Prince Régent d'Angleterre le quatorze de juillet de l'année mil huit cent quinze.

requêtes au Conseil d'État; il devint alors secrétaire des commandements de l'impératrice Marie-Louise, qu'il suivit à Vienne.

Au retour de l'île d'Elle, il reprit ses fonctions de secrétaire. Napoléon, qui professait pour lui la plus grande estime, lui fit un legs de cent cinquante mille francs.

M. de Meneval connaissait assurément Saint-Denis, et il est à supposer que c'est ce dernier qui lui communiqua l'ouvrage annoté par l'Empereur. Où aurait-il pu le voir ailleurs, puisqu'il n'est pas allé à Sainte-Hélène?

Il n'est donc pas douteux pour nous qu'il soit le traducteur — car c'est une véritable traduction — des notes mises par Napoléon Ier en marge des *Mémoires* de Fleury de Chaboulon. Il a transcrit ces notes, en conservant à peu près exactement leur disposition, sur un exemplaire que l'on trouvera dans la Réserve de la Bibliothèque Nationale, et il a pris soin — ce qui corrobore pleinement notre opinion — d'écrire sur le premier feuillet du tome premier :

« Je déclare que les notes de ce premier volume et les treize notes du second ont été copiées par moi littéralement et sans y changer un mot sur les notes originales écrites au crayon noir de la main de l'Empereur en marge d'un exemplaire de ce livre.

C. MENEVAL. »

Cet exemplaire a été acquis, pour le compte de la Bibliothèque Nationale, en novembre 1850, à la vente des livres de M. de Meneval, moyennant le prix de 16 fr. 50 Il figure au catalogue de la vente sous le numéro 180.

D'autre part, les deux volumes qui sont au Musée de Sens (ceux qui contiennent les notes originales) sont accompagnés d'un petit cahier manuscrit, comportant quarante-trois pages, en tête duquel on lit : *Texte des notes*

originales écrites au crayon par Napoléon lui-même, à Sainte-Hélène, sur l'ouvrage de M. Fleury de Chaboulon, intitulé : Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815, *imprimé à Londres en* 1819.

Ce manuscrit est la reproduction exacte de la copie de M. de Meneval ; l'écriture très serrée, très ténue, a tous les caractères de celle de Saint-Denis, dont nous avons pu nous procurer des spécimens, et nous sommes convaincu qu'il est l'œuvre de l'ancien valet de chambre de l'Empereur.

Telle est l'histoire de l'important document qui dormait depuis tant d'années sous une vitrine du musée de la ville de Sens.

En signalant l'intérêt historique qu'il présente, nous croyons devoir répéter que nous ne faisons point une œuvre de parti. Nous sommes de ceux qui pensent, avec Louis Blanc, que Napoléon était un homme de guerre et qu'il n'était que cela. Il n'eut jamais qu'un but en somme : sa propre élévation ; il s'est épuisé dans les excès du despotisme, et nous ne craignons pas de nous associer au sentiment exprimé par le colonel Charras dans son magnifique récit de la *Campagne de* 1815, quand il déclare contempler « d'un œil sec » cet homme précipité des sommets dans les abîmes et réserver ses larmes pour ceux qui furent victimes de son ambition.

Ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille le condamner sans l'entendre. Tous les êtres humains ont droit à la justice, et ceux qui ont dominé les peuples, qui ont détenu entre leurs mains un pouvoir sans contrôle, parfois abusif, doivent, comme les autres, être jugés sans passion — surtout lorsqu'ils ont disparu de la scène du monde pour entrer dans le domaine de l'histoire.

C'est pourquoi nous estimons qu'une publication du genre de celle-ci offre une incontestable utilité.

Le mobile qui a poussé Fleury de Chaboulon à écrire les Mémoires, qui sont l'œuvre capitale de sa carrière, ne se conçoit, ainsi que nous l'avons déjà dit, que difficilement. Le pire pour un écrivain est certainement de s'exposer à être accusé de manquer de sincérité.

Or, il faut bien convenir qu'en mettant en scène un personnage fictif, le colonel Z..., Fleury a mérité ce reproche et justifié les sévérités du commentateur qu'il a rencontré en la personne du maître devant lequel il s'était autrefois si respectueusement courbé. Les qualités mêmes dont il fait suivre son nom ne sont pas exactes ; il s'intitule : *Ex-secrétaire de l'empereur Napoléon et de son cabinet, maître des requêtes au Conseil d'État, baron, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre de la Réunion.*

Il s'attire cette désagréable et humiliante rectification* :

« Cet auditeur était inconnu à l'Empereur en 1815. Il entra au cabinet en second à Lyon le 13 mars. Il s'y trouva le quatrième, c'est-à-dire le dernier, à Paris, le 20 mars. Il fut envoyé en mission à Basle le 1er mai ; il a été quarante jours au cabinet. Le premier secrétaire, seul, travaillait dans le cabinet. Ce jeune homme, plein de feu et de mérite, n'était pas assez mûr, pas assez posé, trop vif pour cet emploi. Il allait souvent dans le premier salon causer avec les officiers d'ordonnance et les jeunes gens, ce qui contrastait avec la conduite de Meneval et Fain, qui vivaient si retirés qu'il est des chambellans qui, après avoir servi quatre années au palais, ne les avaient jamais vus.

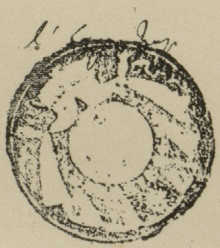
« On doit regarder comme d'invention tous les discours et propos que l'on prête à Napoléon. L'auteur le fait parler et penser selon ses propres opinions, et selon les dires des jeunes gens du premier salon de service. »

* La note que nous reproduisons a été écrite par Napoléon, à la suite du nom de l'auteur et des qualités qu'il prend au titre de son livre.

En un endroit de son livre, Fleury en arrive à conclure : « Je puis dire avec Montaigne : ceci est un livre de bonne foi.... » — « Si cela était, crayonne Napoléon, il faudrait s'y renfermer dans le cadre et le style d'une fable. » Puis il ajoute : « Jeune homme, vous vous reprocherez toute votre vie un ouvrage où vous compromettez tant de pères de famille et calomniez tant de grands et illustres citoyens. »

Nous finirons sur ce trait, nous ne ferons aucune autre citation, nous nous abstiendrons de tout commentaire, désirant laisser à chacun la plus entière liberté d'appréciation . Nous sommes en présence d'une véritable œuvre inédite, et nous nous contenterons de rappeler, selon le jugement d'un grand historien, que l'intelligence de Napoléon ne fut jamais plus lucide, plus nette que dans son exil.

LUCIEN CORNET,
Député, Maire de Sens.



Ex-libris de l'empereur Napoléon.
Disposition différente de celui reproduit page v.

FAC-SIMILE
DU
CATALOGUE DES LIVRES
PROVENANT DE LA
BIBLIOTHÈQUE PERSONNELLE
DE
L'EMPEREUR NAPOLÉON
À
SAINTE-HÉLÈNE

A CATALOGUE

OF THE

LIBRARY

OF

The late EMPEROR NAPOLEON,

REMOVED FROM

The Island of St. Helena,

BY ORDER OF HIS MAJESTY'S GOVERNMENT.

WHICH WILL BE SOLD BY AUCTION

BY MR. SOTHEBY,

At his House,

WELLINGTON STREET, WATERLOO BRIDGE, STRAND,

On WEDNESDAY, the 23d of JULY, 1823,

at Twelve o'Clock.

To be viewed, and Catalogues had at the place of Sale.

CONDITIONS OF SALE.

I. The highest Bidder to be the Buyer; and if any Dispute arises between two or more Bidders, the Lot so disputed shall be immediately put up again and re-sold.

II. No Person to advance less than 6d.; above Ten Shillings, 1s. above Five Pounds, 2s. 6d.; and so in Proportion.

III. The Purchasers to give in their Names and Places of Abode, and to pay down 5s. in the Pound, in Part of Payment of the Purchase-money; in Default of which, the Lot or Lots so purchased to be immediately put up again and re-sold.

IV. The Lots to be taken away, at the Buyer's Expense, within three Days after the Conclusion of the Sale, and the Remainder of the Purchase-money to be absolutely paid on or before Delivery.

V. The Books are presumed to be perfect, unless otherwise expressed; but if upon collating, AT THE PLACE OF SALE, any should prove defective, the Purchasers will be at Liberty to take or reject them.

VI. Upon Failure of complying with the above Conditions, the Money deposited in Part of Payment shall be forfeited: all Lots uncleared within the Time aforesaid shall be re-sold by public or private Sale, and the Deficiency (if any) on such Re-sale shall be made good by the Defaulters at this Sale.

Gentlemen who cannot attend the Sale may have their Commissions faithfully executed by their humble Servant,

S. SOTHEBY,
Wellington Street, Strand.

N. B. NO BOOKS WILL BE DELIVERED DURING THE TIME OF SALE *without being first paid for; and it is requested that Gentlemen will clear their Books and settle their Accounts at the Conclusion of the Sale.*

*J. Compton, Printer, Middle Street,
Cloth Fair, London.*

CATALOGUE, &c.

OCTAVO ET INFRA.

LOT

1 ALMANACH Royal pour 1814 et 1815
2 Bernardi sur les Quatre Concordats de M. de Pradt 1819
3 Besenval, ses Memoires, 4 tom. 1807
4 Bezout, Cours de Mathematique, 2 tom.

*** There is one word written by Napoleon in the volume of *Mecanique.*

5 Bibliotheque de Campagne, ou Amusemens de l'Esprit et du Cour, 24 tom. 1766
6 Bory de St. Vincent, Voyage dans les Iles des Mers d'Afrique, 3 tom. *et atlas*
7 Bouillon La Grange, Manuel d'un Cours de Chimie, 3 tom. 1803
8 BUFFON, DAUBENTON ET LACEPEDE HISTOIRE NATURELLE, avec Notes par Daudin, Montfort, Latreille, Mirbel, Sue, etc. Ouvrage formant un Cours complet d'Hist. Naturelle, rédigé par Somini, 2500 *planches*, 127 tom. 1798, 1807
9 Busching, Geographie Universelle, 16 tom. 1785
10 Chantreau, Voyage dans les trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse, et d'Irland, en 1788 et 1789, 3 tom. 1792
11 Chardin, Voyage en Perse, nouv. edit. avec Notes par Langles, 10 tom. *et atlas en fol.*
12 Chaudon et Delandine, Dictionnaire Universel Histoire, Critique et Bibliographique, 20 tom.
13 Clarendon, Histoire de la Rebellion, 6 tom. *La Haye*, 1709
14 Clausel de Montals, Reponse aux quatre Concordats de M. de Pradt
15 Collection Universelle des Memoires particuliers relatifs a l'Histoire de France, 72 tom.
16 ———— abregée des Voyages, Ancien et Modernes, autour du Monde, 12 tom. . . 1808
17 Cook, Relation de ses trois Voyages, enterpris par Ordre de sa Majesté Britannique, 18 tom. . 1789

18 Correspondance Inédite Officielle et Confidentielle de Napoleon Bonaparte, avec les Cours étrangères, les Princes, les Ministres, et le Generaux Francais et Etrangers, 7 tom. . . 1819

, The volume containing the Italian Campaign has Corrections and References to the MSS. of his Memoirs. Some of the latter have been marked out by Napoleon as not authentic.—At p. 141 are three lines written by him.

21 Deuxieme Lettre de Martius Vetei, Colonel d'Etat-Major en Retraite à M. le Marquis de Latour Maubourg 1820
22 Diderot, la Religieuse
23 Dorat, ses Œuvres complettes, *planches*, 20 tom. 1767
24 Feuquières, Memoires du Marquis de, 4 tom. 1750
25 Frederic, Fiévé, 3 tom. . . 1802
26 Genlis, les Vœux Temeraires, 2 tom.
27 ——— Veillées du Chateau, 3 tom.
28 Ginguené, Histoire Litteraire d'Italie, 6 tom. 8vo 1813
29 Goldoni Opere, 31 tom. *half russia* 1782
31 Grimm et Diderot, Correspondance Litteraire, Philosophique, et Critique, 17 tom. . 1813
32 Haüy, Traite de Mineralogie, 4 tom. *et 4to atlas* 1801
33 Herbin, Statistique de la France et de ses Colonies, 7 t. 1803
34 Histoire des Ministres Favoris, Anciens et Modernes 1820
35 Hume, Histoire d'Angleterre, 18 tom. 12mo 1788
36 La Croix, Cours de Mathématiques a l'Usage, de l'Ecole centrale des quatre Nations, 9 tom. . 1805

, At the end of the volume which contains the Algebra, there are three pages of Calculations by Napoleon.

37 La Harpe, Abrégé de l'Histoire générale des Voyages, avec les Nouvelles Continuations, 44 tom. *et 4to atlas*
38 ——— Lycée, ou Cours de Litterature, Ancienne et Moderne, 18 tom. . . 1815
39 Le Beau, Histoire du Bas Empire en commencant a Constantin le Grand, 27 tom
41 Levesque, Histoire de Russie, 8 tom. . 1800
42 Macartney, Voyage dans l'Interieur de la Chine, &c. en 1789, 92, et 93, par Castera, 5 tom. *et atlas*
43 Mackenzie, ses Voyages dans l'Intérieur de l'Amerique Septentrionale en 1789-92, et 93, par Castera, 3 t. 1802
44 Machiavel, ses Œuvres, trad. par Guiraudet, 9 tom. *An* VII
45 Marmontel, ses Œuvres complettes, 32 tom. 1787
46 Meares, Voyage de la Chine en 1788 et 1789, trad. par Billecocq, 3 tom. *et atlas* . *An* III
47 Memoires, Anecdotes, pour servir a l'Histoire des Regnes de Henri IV, Louis XIII, XIV, et XV, 8 tom. *Lyon*, 1806

48 Mentelle, Malte-Brun, et Herbin Geographie, Mathematique, Historique, et Politique, de toute les Parties du Monde, 16 tom. *et atlas en fol. half russia*
49 Mercier, Tableau de Paris, 12 tom. 1783
51 Millot, Memoires Politiques et Militaire de Louis XIV et XV, 6 tom.
52 Montjoye, Manuscrit trouvé au Mont Pausilype, 5 t. 1805
53 ——— Histoire de quatre Espagnols, 4 tom. 1803
54 O'Reilly Annales des Arts et Manufactures, ou Memoires sur les Decouvertes Modernes, &c. 42 tom.
55 Petite Encyclopédie Poétique, 18 tom. 1800
56 Picard, Eugéne de Senneville et par Guil. Delorme, 4 tom.
57 Pieces Inedites de Voltaire 1820
58 Pigault Lebrun Adelaide de Moran, 4 tom. 1815
59 ——— Barons de Felsheim, 4 tom. 1815
61 ——— Cent vingt Jours, 4 tom. 1800
62 ——— le Citateur, 2 tom. 1810
63 ——— Folie Espagnole, 4 tom. 1808
64 ——— Homme à Projets, 4 tom. 1814
65 ——— Une Macedoine, 4 tom. 1812
66 ——— Monsieur Botte, 4 tom. 1803
67 ——— de Roberville, 4 tom.
68 ——— Tableaux de Société, 4 tom.
69 ——— Famille Luceval, 4 tom.
71 Plutarque, ses Œuvres Morales, trad. par Ricard, 17 tom. 1783
72 Pollnitz (Baron de), ses Memoires, 5 tom. *Franc.* 1738
73 Repertoire General du Theatre Francais, 50 tom. 1813

*** During his Captivity, Napoleon amused himself by making Critiques and Observations on Voltaire, Racine, Moliere, Corneille, and other French Dramatic Authors: the Volumes which contain those just mentioned have evidently been much used by him.—Vide *Las Casas' Journal*, vol. iii, p. 80.

74 Richardson, Histoire de Miss Clarissa Harlowe, 11 tom. *Cazin,* 1786
75 Riccoboni, ses Œuvres complettes, 10 tom. 1787
76 Robertson, Histoire de Charles-quint, 6 tom. *Amst.* 1788
77 ——— d'Ecosse, 4 tom. 1784
78 Saint Croix Voyage aux Indes Orientales, &c. 3 tom. 1810
79 Saint Foix ses Œuvres complettes, 6 tom. THICK PAPER 1778
81 Satires de Perse trad. en Francais *An.* 8
82 Schoell Recueil des Pieces Officielles destinées á detromper les Francais sur les Evenemens qui se sont passés depuis quelques Années—Suite des Piece relatives aux Evenemens de 1815—Pieces relatives a la Conduite de Bonaparte envers la Prusse—Relations officielles sur la Translation de celui-ci a l'Ile d'Elbe—Instruction sur la Maniere dont il sera Traité a Saint Hélène—Pieces relatives au Royaume de Naples, 6 tom. 1815

83 Servan, Histoire des Guerres des Gaulois et des Francais en Italie, 7 tom. . . 1805

*** This Work is extremely curious, from the circumstance of being the only book (except an odd vol. of the Encyclopædia Britannica) which Napoleon had on board the Bellerophon, during his Voyage: the many Notes and Errors in the Work, which are *corrected by himself*, render it exceedingly curious.

84 Spectateur (le), trad. de l'Anglais, 8 tom. *Amst.* 1748
85 Sterne, la Vie et les Opinions de Tristram Shandy, 4 vol. *Cazin*, 1785
86 Thunberg, ses Voyages au Japon, 4 tom. 1796
87 Vancouver, Voyage a l'Ocean Pacifique, 6 tom. *et atlas* *An* X
88 Voisenon, ses Œuvres complettes, 5 tom. *Amst.* 1781
89 Volney, Voyage en Syrie et en Egypte pendant les Années 1783, 4, 5, *maps*, 2 tom. . 1799

*** This Work is one of the most interesting Books that has occurred for Sale for many years. Most persons are aware that Napoleon wrote very little, but dictated to his favourite Generals Bertrand, Montholon, and Count Las Casas. The Egyptian Campaign, which form a part of two volumes, just published, of his Memoirs, have been dictated from these volumes: he has taken notice of the most trifling error in the book; hence the many CORRECTIONS BY HIM. The Plate at page 229, vol. i, is entirely covered with his hand writing. This unique Book forms an historical document, which will be looked at with a mixture of pleasure and pain by the admirers of so great a man.

90 Voltaire ses Œuvres choisies, 54 tom. LARGE VELLUM PAPER *Didot*, 1803
91 Wood (Roger), Voyage autour du Monde, 1708-11, 2 tom. *Amst.* 1716

QUARTO.

92 Bernard, ses Œuvres, ROYAL VELLUM PAPER, *Proof Impressions of the Plates after Prudhon, red morocco, gilt leaves, silk linings, &c.* . *Par. Didot,* 1797
93 Bertrand, Description des Arts et Metiers faites ou approuvées par MM. de l'Academie Royale de Paris, *avec fig. en taille douce*, 19 tom. . . 1783
94 Bruce (Capitaine), ses Voyages aux Sources du Nil, trad. par Castera, 5 vol. *and atlas*

*** The Tracings and Notes on the Map are by Napoleon.

95 Brumoy (Pere), Theatre des Grecs, edit. augmentée par MM. Brotier Dutheil, *planches*, 13 tom. VELLUM PAPER. *French calf, gilt leaves* . 1785-89

96 Delambre, Astronomie, Theorique et Pratique, 3 tom. 1814
97 Dentrecasteaux, son Voyage a la Recherche de la Peyrouse, 2 tom. *royal 4to, with folio atlas*
98 Fenelon, ses Œuvres, 9 tom. . *Didot,* 1792
99 Fourcroy, Systeme des Connoissances Chimiques, 5 tom. *An 9*
101 Mailla, Histoire Generale de la Chine, 12 tom. 1777
102 Orleans (P. Jos.) Histoire des Revolutions d'Espagne, 3 t. 1734
103 ——————————d'Angleterre *La Haye,* 1729
104 Pallas, ses Voyages en Russie et dans l'Asie Septentrionale, trad. de l'Allemand, 5 tom. *et atlas*
105 Phipps, Voyage au Pole Boreal en 1773 . 1775
106 Rapin Thoyras, Histoire d'Angleterre, 10 tom.
107 Rozier, Cours complet. d'Agriculture, *planches,* 12 tom.
108 Strabon, la Geographie, trad. du Grec par du Theil et autres, 3 tom. *royal* 4to *Par. Imprimerie Imperiale*

*** Napoleon and Las Casas spent much time in studying the early Writers on Egypt, particularly Herodotus, Pliny, and Strabo; so much so that he hardly took time to his meals, while he was dictating that part of his Memoirs.

FOLIO.

109 Denon, Voyage en Egypte, *plates,* 2 vol. *russia*

*** Some of the plates are torn out, and it contains corrections by Napoleon, and the plan of the battle of Aboukir traced by him.

110 Denon, Voyage en Egypte, *planches,* 2 tom.

*** This Copy is evidently the one that has been in the habit of travelling with him; it is bound with large straps and brass clasps.

111 Description de l'Egypte publiée par Ordre de Napoleon, 2 livraisons; Antiquites, 2 tom. *atlas folio;* Etat Moderne, 2 tom. *ditto;* Histoire Naturelle, 2 tom. *ditto; Atlas general de l'Egypte,* 1 tom. *super royal atlas folio, incomplete, several plates, &c. having been cut out by Napoleon*
112 Sarpi, Histoire du Concile de Trente, avec Notes par Courayer, 2 tom. . . 1736

AUTOGRAPHS.

113 A Letter signed by Napoleon
114 Ditto ditto
115 Ditto ditto
116 Ditto ditto

117	A Letter signed by Napoleon	
118	Ditto	ditto
119	Ditto	ditto
121	Ditto	ditto
122	Ditto	ditto
123	Ditto	ditto

J. Compton, Printer, Middle Street,
Cloth Fair, London.

TEXTE ORIGINAL

DES

MÉMOIRES DE FLEURY DE CHABOULON

D'APRÈS L'ÉDITION

PUBLIÉE A LONDRES EN 1819

MÉMOIRES

DE

FLEURY DE CHABOULON

AU LECTEUR

La révolution du 20 Mars formera, sans doute, l'épisode le plus remarquable de la vie de Napoléon, déjà si féconde en événements surnaturels. Mon intention n'a point été d'en écrire l'histoire : cette noble tâche est au-dessus de mes forces ; j'ai voulu seulement mettre Napoléon en scène, et opposer ses paroles, ses actions, et la vérité, aux assertions erronées de quelques historiens, aux mensonges de l'esprit de parti, et aux outrages de ces écrivains de circonstances habitués à insulter dans le malheur ceux qu'ils ont honorés dans la prospérité.

Jusqu'alors on n'avait pu s'accorder sur les motifs et les circonstances qui avaient déterminé l'Empereur à quitter l'île d'Elbe. Quelques personnes supposaient qu'il avait agi de son propre mouvement ; d'autres, qu'il avait conspiré avec ses partisans la

perte des Bourbons. Ces deux suppositions étaient également fausses. On apprendra avec surprise, avec admiration peut-être, que cette étonnante révolution fut l'ouvrage inouï de deux hommes et de quelques mots.

La relation du Colonel Z***, déjà si précieuse par les révélations qu'elle renferme, nous paraît devoir fixer sous d'autres rapports l'attention du lecteur. En l'étudiant soigneusement on y découvre le type des défauts, des qualités, des passions, qui, confondus ensemble, forment le caractère, si plein de contrastes, de l'incompréhensible Napoléon. On l'aperçoit tour à tour défiant et expansif, ardent et réservé, entreprenant et irrésolu, vindicatif et généreux, libéral et monarchique. Mais on voit dominer par-dessus tout cette activité, cette force, cette chaleur d'âme, ces inspirations brillantes, et ces déterminations soudaines, qui n'appartiennent qu'aux hommes extraordinaires, qu'aux hommes de génie.

Les conférences que j'eus à Bâle avec l'agent mystérieux du Prince de Metternich, étaient restées ensevelies jusqu'à ce jour dans un profond secret. Les historiens qui m'ont précédé ont raconté, sans autre explication, que le duc d'Otrante avait mis

Page XLII, après ces mots : *...fut l'ouvrage inouï de deux hommes et de quelques mots.*

Napoléon prit la résolution de rentrer en France aussitôt que Louis XVIII fit connaître qu'il ne voulait pas exécuter le traité de Fontainebleau et qu'il regardait la République et la dynastie impériale comme des gouvernements usurpateurs et *illégaux* (ou illégitimes*).

Même page, après ces mots : *La relation du colonel Z***.*

La relation du colonel Z*** est une pure invention.

Même page, après ces mots : *Les conférences que j'eus à Bâle*, etc., etc.

Cela est en partie vrai, mais cela n'ayant eu lieu que le 20**.

* L'Empereur a écrit le premier mot.
** Le reste est illisible, on peut supposer qu'il y a à la fin *l'autre par la première idée.*

Page XLIII, après ces mots : *On avait pensé que le fameux décret.*

Le décret d'exception de Talleyrand est de Lyon, mais le libellé qui était obscur et pouvait alarmer, fut rectifié par le conseil d'État, à Paris.

Même page, après ces mots : *...des rapports inexacts ou fabuleux.*

L'on a sur cela des idées bien nettes ; le livre X de l'année 1815 ne laisse rien à désirer. On y voit combien ce jeune présomptueux est loin de soupçonner la vérité.

sous les yeux de l'Empereur, au moment de l'abdication, une lettre de M. de Metternich, et que cette lettre, artificieusement conçue, avait déterminé Napoléon à abdiquer, dans l'espoir que la couronne passerait à son fils. Les détails donnés dans ces Mémoires changeront entièrement les idées qu'on s'était formées de cette lettre et de son influence. Ils confirmeront aussi l'opinion assez généralement répandue que les Souverains Alliés attachaient peu d'importance au rétablissement des Bourbons, et qu'ils auraient volontiers consenti à placer sur le trône le jeune prince Napoléon.

On avait pensé que le fameux décret qui traduisait devant les tribunaux le Prince de Talleyrand et ses illustres complices, avait été rendu à Lyon dans un premier accès de vengeance. On verra qu'il fut le résultat d'une simple combinaison politique ; et la noble résistance que le général Bertrand (aujourd'hui condamné à mort) crut devoir opposer à cette mesure ajoutera, s'il est possible, à la haute estime que mérite, à tant de titres, ce fidèle ami du malheur.

Les écrits publiés avant cet ouvrage ne contenaient, non plus, sur l'abdication de Napoléon que des rapports inexacts ou fabuleux. Certains histo-

riens s'étaient plu à représenter Napoléon dans un état d'accablement pitoyable ; d'autres l'avaient dépeint comme le jouet des menaces de M. Regnault St. Jean d'Angely, et des artifices du duc d'Otrante. Ces Mémoires apprendront que Napoléon, loin d'être tombé dans un état de faiblesse qui ne lui permettait plus de soutenir son sceptre, aspirait au contraire à se faire investir d'une dictature temporaire, et que s'il consentit à abdiquer, ce fut parce que l'attitude énergique des représentants le déconcerta, et qu'il céda à la crainte d'ajouter aux malheurs de l'invasion étrangère, les calamités de la guerre civile.

On ignorait complètement encore que Napoléon après son abdication eût été retenu prisonnier à Malmaison. On présumait qu'il avait différé son départ dans l'espoir d'être replacé à la tête de l'armée et du gouvernement. Ces mémoires feront connaître que cet espoir, s'il régna intérieurement dans le cœur de Napoléon, ne fut pas le motif réel de son séjour en France, et qu'il y fut retenu par la Commission du gouvernement jusqu'au moment où, l'honneur l'emportant sur toute considération politique, elle força Napoléon de s'éloigner pour le préserver de tomber entre les mains de Blücher.

Page XLIV, après ces mots : *...prisonnier à la Malmaison....*

Napoléon n'a pas été retenu prisonnier à Malmaison, comme on l'a vu dans le livre X ci-dessus mentionné.

Page XLV, après ces mots : *...je les indique.*

Fort mal, et comme un jeune homme qui, pour la première fois, se trouvait à une affaire de guerre.

Même page, après ces mots : *...l'explication de la marche du corps du comte d'Erlon.*

Comment un jeune homme, qui n'était pas à la bataille et ne l'a vue que d'une lieue derrière, peut-il donner des explications?

Les négociations et les entretiens des plénipotentiaires français avec les généraux ennemis; les procédés du prince d'Eckmuhl; les intrigues du duc d'Otrante; les efforts des membres de la Commission restés fidèles à leur mandat; les débats sur la capitulation de Paris, et tous les faits accessoires qui se rattachent à ces diverses circonstances, avaient été totalement dénaturés. Ces Mémoires rétablissent la vérité, ou la dévoilent. Ils mettent au jour la conduite tenue par les membres de la Commission qu'on supposait dupes ou complices de M. Fouché, par les maréchaux, par l'armée, par les Chambres. Ils renferment en outre la correspondance des plénipotentiaires et leurs instructions; documents inédits, qui feront connaître quels étaient alors la politique et les vœux du gouvernement de la France.

J'observerai enfin, pour compléter le compte que je crois devoir rendre au lecteur de la substance de cet ouvrage, qu'il offre sur la campagne de 1815, des éclaircissements dont le besoin s'était fait sentir impérieusement. On ne savait point les causes qui déterminèrent Napoléon à se séparer à Laon de son armée; je les indique. Le général Gourgaud, dans sa relation, n'avait pu donner l'explication de la

marche du corps du comte d'Erlon à la bataille de Ligny, de la conduite du maréchal Ney le 16, de l'inaction de Napoléon le 17, etc. J'éclaircis, je crois, tous ces points. Je montre aussi que ce ne fut point, comme l'avancent encore le général Gourgaud et d'autres écrivains pour relever le courage et le moral de l'armée française que son chef lui fit annoncer l'arrivée du maréchal Grouchy. Napoléon, et ce fait est certain, fut abusé lui-même par une vive fusillade engagée entre les Prussiens et les Saxons, et c'est à tort qu'on lui impute d'avoir trompé sciemment ses soldats dans un moment où les lois de la guerre et de l'humanité lui prescrivaient de songer plutôt à la retraite qu'à prolonger la bataille.

J'avais d'abord refusé l'entrée de ces Mémoires aux pièces officielles déjà connues. J'ai cru devoir les y admettre : cet ouvrage, qui embrasse tous les évènements du règne des Cent-Jours, serait incomplet s'il fallait que le lecteur recourût aux écrits du temps pour relire et consulter l'Acte du Congrès de Vienne qui plaça l'Empereur Napoléon hors de la loi des nations; l'Acte Additionnel qui lui fit perdre sa popularité, et les discours éloquents et les déclarations vigoureuses par lesquels Napoléon, ses ministres et ses conseillers cherchèrent à expli-

Page LXVI, après ces mots : *...l'inaction de Napoléon le* 17....

L'inaction de Napoléon le 17 ! qu'il poursuit l'armée anglaise des Quatre-Bras à Waterloo, par une journée épouvantable

Même page, après ces mots : *...l'arrivée du maréchal Grouchy*.

Le feu du maréchal Grouchy se fit effectivement entendre à Vavres à l'approche de la nuit (ou à plus d'une marche*), à 7 heures du soir.

Même page, après ces mots : *...plutôt à la retraite qu'à prolonger la bataille.*

Quelle singulière** impertinence de la part d'un homme qui n'était pas sur le champ de bataille, et qui ne sait pas la charge en douze temps.

* Ces mots paraissent être ceux que l'Empereur a écrits.

** Singulière n'est pas le mot écrit dont les premières lettres sont surchargées, à la fin il y a *ment*.

quer, à justifier le 20 Mars. J'ai pensé, d'ailleurs, qu'il ne serait peut-être point sans intérêt de rendre le lecteur témoin des combats livrés à cette grande époque par la légitimité des nations à la légitimité des souverains.

Les couleurs sous lesquelles je représente Napoléon, la justice que je rends à la pureté de ses intentions, ne plairont pas à tout le monde. Beaucoup de personnes, qui auraient cru aveuglement le mal que j'aurais pu dire de l'ancien souverain de la France, n'ajouteront peut-être que peu de foi à mes éloges : elles auront tort : si les louanges prodiguées à la puissance sont suspectes, celles données au malheur doivent être vraies; ce serait un sacrilège d'en douter.

Je ne me dissimule pas davantage que les hommes qui, par respect pour les principes, persistent à ne voir dans la révolution du 20 Mars qu'une odieuse conspiration, m'accuseront d'avoir embelli les faits et défiguré à dessein la vérité; peu m'importe : j'ai peint cette révolution telle que je l'ai sentie, telle que je l'ai vue. Que d'autres se complaisent à flétrir l'honneur national, à représenter leur patrie comme un composé de poltrons ou de rebelles. Moi je crois qu'il est du devoir d'un

bon Français de prouver à l'Europe, que le Roi ne fut point coupable d'abandonner la France ;

Que l'insurrection du 20 Mars ne fut pas l'ouvrage de quelques factieux qu'on aurait pu réprimer, mais un grand acte national contre lequel seraient venus se briser les efforts des volontés particulières ;

Que les royalistes ne furent point des lâches et les autres Français des traîtres ;

Enfin, que le retour de l'île d'Elbe fut la terrible conséquence des fautes des ministres et des ultras qui appelèrent sur la France l'homme du destin comme le fer provocateur appelle la foudre.

Ce sentiment me portait naturellement à terminer ces Mémoires par l'examen philosophique des Cent-Jours, et la réfutation des reproches journellement adressés aux hommes du 20 Mars. Des considérations faciles à pénétrer m'ont retenu. J'ai dû me borner à mettre les pièces du procès sous les yeux du grand jury public, et à lui laisser le soin de prononcer. Je sais que la question a été décidée dans les champs de Waterloo, mais une victoire n'est point un jugement.

Quelle que soit l'opinion que le lecteur impartial portera de cet ouvrage, je puis protester d'avance

Page XLVIII, après ces mots : *...le retour de l'île d'Elbe fut la terrible conséquence...*

Ce fut l'effet d'avoir déclaré *illégal* * et usurpateur ce que la nation avait fait depuis 25 ans, ce que l'Europe avait reconnu et les... **

* Ce mot est ainsi écrit.
** Le reste est illisible, on croit voir *les Royalistes sous l'Empire*.

Page XLIX, après ces mots : ... *Ceci est un livre de bonne foy.*

Si cela était, il faudrait s'y renfermer dans le cadre et le style d'une fable*.

Même page, après ces mots : ...*sans reproche et sans tache ma carrière politique.*

Jeune homme, vous vous reprocherez toute votre vie cet ouvrage où vous compromettez tant de pères de famille et calomniez tant de grands et illustres citoyens.

* Les deux mots qui suivent sont illisibles, on croit voir *ou hazardeux.*

que je ne me suis laissé influencer par aucune considération particulière, par aucun sentiment de haine, d'affection ou de reconnaissance. Je n'ai écouté d'autre impulsion que celle de ma conscience et je puis dire, avec Montaigne : *Ceci est un livre de bonne foy.*

Trop jeune pour avoir pu participer aux erreurs ou aux crimes de la révolution, j'ai commencé et terminé sans reproche et sans tache ma carrière politique. Les places, les titres, les décorations que l'Empereur daigna m'accorder furent le prix de plusieurs actes d'un grand dévouement et de douze années d'épreuves et de sacrifices. Jamais je ne reçus de lui ni grâces ni largesses : j'entrai riche à son service, j'en suis sorti pauvre.

Lorsque Lyon lui ouvrit ses portes j'étais libre; j'embrassai spontanément sa cause : elle me parut, comme à l'immensité des Français, celle de la liberté, de l'honneur et de la patrie. Les lois de Solon déclaraient infâmes ceux qui ne prenaient point de part dans les troubles civils. Je suivis leurs maximes. Si les malheurs du 20 Mars doivent retomber sur les coupables, ces coupables, aux yeux de la postérité, ne seront pas, je le répète, les Français qui abandonnèrent l'étendard royal pour

retourner sous les anciens drapeaux de la patrie, mais ces hommes imprudents et insensés qui, par leurs menaces, leurs injustices et leurs outrages, nous forcèrent d'opter entre l'insurrection et la servitude, entre l'honneur et l'infamie.

Pendant la durée des Cent-Jours je n'ai fait de mal à personne, souvent j'ai trouvé l'occasion de faire du bien; je l'ai saisie avec joie.

Depuis le retour du gouvernement royal j'ai vécu tranquille et solitaire; et soit par oubli, soit par justice, j'ai échappé en 1815 aux persécutions qu'ont essuyées les partisans et les serviteurs de Napoléon.

Cette explication ou cette apologie, m'a paru nécessaire : il est bon que le lecteur sache à qui il a affaire.

J'aurais désiré m'abstenir de parler dans la première partie de cet ouvrage du gouvernement royal : cela ne m'a point été possible. Il m'a fallu rappeler fastidieusement une à une les erreurs et les fautes des ministres du Roi pour rendre évidente cette vérité : *qu'ils sont les seuls auteurs du* 20 *Mars*. En disant ici, et ailleurs, le gouvernement, je n'entends point nommer le Roi, mais ses ministres. Dans une monarchie constitutionnelle où les

ministres sont responsables, on ne peut, ni ne doit, les confondre avec le Roi. « C'est du Roi », a dit M. le Garde des Sceaux en proposant aux députés de la nation le projet de loi sur la responsabilité ministérielle, « C'est du Roi qu'émane tout acte « d'équité, de protection, de clémence; tout usage « régulier du pouvoir : c'est aux ministres seuls « que doit être imputé l'abus, l'injustice et la « malversation ».

VIE PRIVÉE
RETOUR ET RÈGNE
DE
NAPOLÉON Ier
EN 1815

Napoléon, depuis son avènement au Consulat et à l'Empire, avait joui constamment, et sans nuage, de la confiance, de l'amour et de l'admiration des Français. La guerre d'Espagne fut décidée; et la multitude, qui juge et ne peut juger les actions des souverains que d'après des apparences souvent trompeuses, ne vit dans cette guerre qu'une injuste agression, et dans les procédés de Napoléon qu'un odieux attentat. Des murmures se firent entendre; et pour la première fois, Napoléon, en butte aux reproches de la nation, fut accusé de sacrifier à une vaine et coupable ambition, le sang et les trésors de la France.

La guerre contre la Russie vint détourner l'attention et le mécontentement public.

Cette guerre, couronnée d'abord par de brillants

succès, se termina, l'humanité en frémit encore, par une catastrophe sans exemple dans les fastes du monde.

L'Empereur, échappé presque seul à ce désastre, revint dans sa capitale. Sa contenance fut celle d'un grand homme au-dessus de l'adversité; mais cette contenance ne fut considérée que comme l'effet d'une barbare insensibilité. Elle aigrit les cœurs au lieu de les rassurer. De toutes parts éclatèrent de nouveaux murmures, de nouveaux cris d'indignation. Cependant, tel était encore l'orgueil dont les triomphes de Napoléon avaient enivré la France, que celle-ci, honteuse de ses revers, implora de nouvelles victoires : des armées se formèrent par enchantement, et Napoléon reparut en Allemagne aussi formidable que jamais.

Après avoir vaincu à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, la bataille de Leipsic* fut donnée : pour la première fois s'offrit aux regards des Français le spectacle déchirant de la retraite précipitée d'une armée nationale en désordre; de tous côtés apparurent à la fois les débris épars de nos soldats, dernier effort, dernier espoir de la patrie. Mais ce n'étaient plus ces soldats pleins de force et de dévouement, c'étaient des hommes flétris par les fatigues, la misère et le découragement. Bientôt on vit arriver à leur suite, et errant au hasard, ces nombreux transports de fiévreux et de blessés où les mourants, entassés pêle-mêle avec les cadavres, puisaient et propageaient ces germes infects qui répan-

* On sait que les malheurs de cette journée et du reste de la campagne furent causés par la trahison des Saxons et par la défection des princes de la Confédération du Rhin.

Page 3, après ces mots : ...*l'énergie nationale était éteinte*....

L'énergie nationale n'était pas éteinte, mais pour repousser 600 000 hommes qui envahissaient la France, il fallait encore les mois de janvier, février et mars, et les alliés attaquèrent en décembre. Le temps est le grand élément de tout. Si 600 000 hommes eussent envahi la France en 1792, Paris eût été pris malgré l'énergie non contestée de la nation alors.

Napoléon fit la guerre avec 40 000 hommes contre 240 000, il les battit; il les eût chassés de Paris et de la France sans la trahison de Marmont, d'Augereau et de Talleyrand : il fit donc la guerre jusqu'au moment où le nouveau Judas livra son maître. Il a pu toujours faire la paix jusqu'au moment où la trahison avait ôté à la France, Paris et même une partie de l'armée.

dirent partout la contagion et la mort. L'abattement. le désespoir s'emparèrent des âmes les plus fortes; les pleurs arrachés par la perte récente de tant de braves, renouvelèrent les larmes des mères, des épouses de tous les autres braves moissonnés avant eux en Espagne, en Russie : on n'entendit plus que des imprécations contre l'auteur de tant de maux, contre Napoléon.

Tant que Napoléon avait été victorieux, les Français avaient applaudi à ses ambitieuses entreprises; ils avaient vanté la profondeur de sa politique, exalté son génie, admiré son audace. Quand il devint malheureux, son génie ne fut plus que de l'ambition, sa politique de la mauvaise foi, son audace de l'imprévoyance et de la folie.

Napoléon, que l'injustice et l'infortune n'abattaient point, réunit les faibles restes de ses armées, et annonça hautement qu'il irait vaincre ou se faire tuer à leur tête. Cette résolution ne produisit qu'une impression passagère. Les Français, qui naguères attachaient à la vie de Napoléon le bonheur et le salut de la France, envisagèrent de sang-froid la mort qu'il allait affronter, comme le seul moyen, la paix paraissant impossible, de mettre un terme aux calamités de la guerre.

Napoléon partit, il fit des prodiges, mais en vain : l'énergie nationale était éteinte; de degré en degré l'on était arrivé à cette extrémité, si fatale aux princes, où l'âme découragée reste insensible à leurs dangers et les abandonne au destin.

Tel était l'état de la France au moment où Napoléon,

réduit par l'inertie publique à ne pouvoir plus faire ni la guerre ni la paix, consentit à déposer la couronne*.

Son abdication mit fin aux hostilités.

Paris, à peine revenu de la première frayeur que lui avaient inspirée les bandes indisciplinées de la Russie, fit éclater la satisfaction la plus vive en se voyant préservé des malheurs dont le menaçait de rechef la présence des Alliés et l'approche de l'armée Impériale.

Les départements voisins, que l'ennemi se disposait à envahir, se félicitèrent de n'avoir plus à redouter le pillage et la dévastation.

Les départements conquis entrevirent avec ivresse le terme de leurs souffrances.

* On a prétendu que Napoléon, depuis son abdication, avait souvent répété : « Ce sont les idées libérales qui m'ont tué ». L'a-t-il dit? Je ne le pense pas. Je suis loin de contester que les idées libérales n'aient acquis aujourd'hui une force irrésistible, mais elles n'eurent, je crois, aucune part à la première chute du trône Impérial : on n'y songeait point alors. La France était façonnée au gouvernement de Napoléon, et ne s'en plaignait point. Elle n'était point libre, dans le sens où elle veut l'être aujourd'hui; mais la liberté dont elle jouissait lui suffisait; et si dans certains cas on exigeait d'elle une obéissance absolue, elle n'avait du moins qu'un seul maître, et ce maître était le maître de tous.

La nation, il est vrai, abandonna Napoléon en 1814, mais ce ne fut point parce qu'elle était lasse et mécontente de son gouvernement : ce fut parce qu'une suite non interrompue de guerres désastreuses l'avait épuisée, abattue, démoralisée. Elle n'aurait pas mieux demandé que d'obéir encore : elle n'en avait plus la force ni le courage.

La véritable cause de la chute de Napoléon est indubitablement sa haine contre l'Angleterre, et le système continental qui en fut le résultat.

Ce système gigantesque, en oppressant l'Europe, devait finir par la soulever contre Napoléon et la France, et par amener dès lors la perte de la France et de Napoléon. « Rome, dit Montesquieu, s'était agrandie « parce qu'elle n'avait eu que des guerres successives; chaque nation, « par un bonheur inconcevable, ne l'attaquant que quand l'autre avait « été ruinée. Rome fut détruite parce que toutes les nations l'attaquè- « rent à la fois et pénétrèrent partout. »

Page 4, les lignes 8 à 10 de la note sont soulignées, depuis les mots, *mais la liberté*, jusque et compris *était le maître de tous.*

Même page, le texte de l'ouvrage, de la 4e à la 10e ligne, est renfermé dans une accolade ainsi que les notes de la 11e ligne à la fin.

Page 5, après ces mots : *...la France presque entière détourna les yeux des malheurs de son ancien souverain.*

La France tout entière, hors quelques milliers d'intrigants, resta attachée d'esprit, d'opinion et de cœur à Napoléon et aux principes de la souveraineté nationale et de l'honneur français. Elle se soumit à la nécessité que lui imposaient les armées ennemies et les nouveaux Judas. Mais sur 30 000 000, 29 500 000 renfermèrent dans leurs cœurs l'espoir de chasser les princes ennemis de la nation et mandataires des étrangers, les lieutenants du czar et du prince-régent.

Même page, après ces mots : *...il n'y aura que quelques Français de plus.*

C'est mal connaître les peuples, et surtout le peuple français, que de croire que ces promesses, scrupuleusement exécutées, eussent pu maintenir les Bourbons. Il fallait pour se maintenir qu'ils fissent couler, au lieu des eaux de la Seine, de la Loire, du Rhône, celles du fleuve Léthé, et cela n'était pas possible.

Ainsi la France presque entière détourna les yeux des malheurs de son ancien souverain, pour s'abandonner à la joie d'être délivrée des fléaux de la guerre et à l'espérance de jouir enfin des bienfaits de la paix.

Ce fut au milieu de cette effusion d'égoïsme que les sénateurs appelèrent au trône le frère de Louis XVI; et ce choix, quoique contraire à l'attente publique, et aux vœux manifestés en faveur de l'Impératrice et de son fils, souffrit peu d'opposition parce que le rappel de Louis paraissait être le gage de la paix et que la paix était, avant tout, le premier vœu de la nation.

D'un autre côté, les Bourbons, sagement conseillés, s'étaient empressés de combattre par des proclamations, les répugnances et les craintes qu'inspirait leur retour :

Nous garantissons, disaient-ils :

A l'armée ses grades, ses récompenses, ses honneurs;

Aux magistrats, aux fonctionnaires, la conservation de leurs emplois et de leurs distinctions;

Aux citoyens, l'oubli du passé, le respect de leurs droits, de leurs propriétés, de leurs institutions.

Les Français, si faciles à abuser, regardaient ces garanties comme inviolables, et se complaisaient à répéter ce mot si heureux du comte d'Artois* : « Il n'y aura rien de changé en France; il n'y aura que quelques Français de plus. »

Cette sécurité naissante était soigneusement entrete-

* Le comte d'Artois avait devancé dans Paris son auguste frère, et répondit par ces belles paroles aux félicitations que lui adressèrent, sur son retour, les autorités municipales de Paris.

nue par les hommes qui avaient renversé la dynastie Impériale. Chaque jour de nouveaux écrits, répandus avec profusion, dépeignaient le chef de leur choix sous les couleurs les plus propres à lui concilier les suffrages : « C'est lui, répétait-on sans cesse, qui « ouvre et lit toutes ses dépêches, qui seul y fait les « réponses. C'est lui, lorsqu'il est dans le cas de rece- « voir des envoyés des puissances étrangères, qui les « entretient, qui entend le rapport de leur mission, et « qui leur donne ses réponses de vive voix ou par « écrit. C'est lui seul enfin qui traite, exclusivement, « toutes les affaires de son administration et de sa poli- « tique.

« Si l'excellence et la bonté du cœur font pressentir « aux Français qu'ils vont retrouver dans leur Roi un « bon et tendre père, tant de lumières, une telle force « de caractère, et cette aptitude à expédier les affaires, « doivent les rassurer pour l'avenir*. »

Les Français se félicitèrent donc de voir à leur tête un prince éclairé, un prince juste et bon, qui ne confierait qu'à ses propres mains les rênes de l'État; et leur imagination, prompte à s'enflammer, les faisait jouir d'avance des bienfaits que sa bonté, sa sagesse et ses lumières, allaient ménager et répandre sur eux. Quelques regrets, quelques doutes venaient-ils interrompre ce concert d'espoir et de confiance? ils étaient aussitôt combattus, repoussés au nom de la patrie, au nom de Napoléon lui-même; n'avait-il point

* *Journal des Débats*. L'un des principaux propriétaires et rédacteurs était M. Laborie, créature de M. de Talleyrand, et secrétaire intime du gouvernement provisoire.

Page 7, après ces mots : .. *de nombreuses démonstrations d'allégresse.*

Vive le Roi ! disaient les femmes à mouchoirs. Vive la vieille garde ! disait le peuple ému.

Même page, après ces mots : ...*sous d'aussi favorables auspices.*

Quelle pitié ! sous les auspices (ou poids) de 500 000 cadavres des plus illustres citoyens, sous celles du triomphe des cosaques du Don, *d'affranchis** (ou Autrichiens) et de nos chers alliés ennemis les Anglais** !

Même page, après ces mots : *Oublions le passé...*

Oublions le passé ! oui, mais il fallait aussi faire oublier*** au bourgeois ses femmes violées, ses propriétés dévastées ; à la France sa gloire détruite, son nom déshonoré par les Bourbons ; au moins il fallait faire oublier au peuple que c'étaient les loups qui étaient à la place du berger et des chiens.

* Ce mot paraît être celui écrit.
** Ce petit paragraphe est renfermé dans une accolade.
*** Quatre mots illisibles.

dit à ses braves : « Soyez fidèles au nouveau souverain « de la France; ne déchirez point cette chère patrie si « longtemps malheureuse? »

Tout se réunissait donc, et même l'attrait de la nouveauté, pour rendre propice au Roi les esprits et les cœurs. Il parut; de nombreuses démonstrations d'allégresse et d'amour l'accueillirent et l'accompagnèrent jusque dans le palais de ses ancêtres.

Jamais changement de dynastie ne s'était opéré à la suite d'une contre-révolution sous d'aussi favorables auspices.

Les Français, fatigués de leurs dissenssions, de leurs revers, et même de leurs victoires, éprouvaient le besoin d'être tranquilles et heureux. Ces paroles mémorables du frère de leur Roi : « Oublions le passé, ne portons « nos regards que sur l'avenir; que les cœurs se « réunissent pour travailler à réparer les maux de la « patrie », ces paroles sacrées avaient retenti dans toutes les âmes, et étaient insensiblement devenues la règle de tous les sentiments et de tous les devoirs.

Cet accord subsista tant qu'il ne fut point question de mettre le gouvernement en action; mais quand l'heure fut venue de toucher à l'armée, à l'administration, à la magistrature, l'orgueil, l'ambition, l'esprit de parti se réveillèrent, et l'amour de soi-même l'emporta sur l'amour de la patrie.

Les émigrés, qui depuis vingt-cinq ans avaient traîné chez l'étranger leur vie importune dans une honteuse et lâche oisiveté, ne pouvaient se dissimuler qu'ils n'avaient ni le talent ni l'expérience des hommes de la révolution; mais ils se figurèrent que la noblesse

devait, comme autrefois, suppléer au mérite, et que leurs parchemins étaient des titres suffisants pour les autoriser à prétendre, de nouveau, à la possession exclusive de toutes les places.

Les hommes de la révolution, les nationaux, se reposaient avec complaisance sur la légitimité de leurs droits, sur les promesses royales. Les anciens privilégiés, loin de leur donner de l'ombrage, n'étaient pour eux qu'un sujet d'innocentes plaisanteries : ils s'amusaient de la tournure grotesque des uns, de la fatuité surannée des autres. Comment supposer que de prétendus militaires, dont l'épée, encore vierge, s'était rouillée paisiblement dans le fourreau, disputeraient à nos généraux le commandement des armées, et que des nobles, vieillis dans l'ignorance, aspireraient à l'administration de l'État?

Mais à défaut de mérite et de valeur, ils avaient un immense avantage, celui d'occuper les avenues du trône. L'on ne tarda point à s'apercevoir à leur arrogance qu'ils en avaient habilement profité, et l'on prévit, non sans amertume, que les vieux préjugés, les préventions haineuses, les anciennes affections, triompheraient tôt ou tard des principes de justice et d'impartialité si solennellement proclamés.

Les émigrés, en effet, déjà fiers de l'avenir, ne traitaient plus leurs rivaux qu'avec hauteur et mépris; la vue des cicatrices de nos braves ne leur permettait point d'oser les insulter en face, mais ils ne laissaient échapper aucune occasion détournée de ravaler leur naissance, leurs services, leur gloire, et de leur faire sentir la distance qui existerait désormais entre d'anciens

Page 8, après ces mots : *...sur la légitimité de leurs droits.*

La légitimité de leurs droits? Lorsque Louis chassé par le peuple français était ramené par la force des baïonnettes! leurs droits! ceux du peuple français n'étaient-ils donc pas des concessions gratuites et de libre volonté des ancêtres de Louis. Si veut le roi, si veut la loi *.

* Cette note est bâtonnée.

gentilshommes restés purs, et des révolutionnaires parvenus *.

Les nationaux, inquiets, jaloux, mécontents, invoquèrent avec confiance les promesses du Roi; ils ne furent point écoutés : le gouvernement les repoussa durement, et ils purent dire de Louis XVIII, comme le Doge Génois de Louis XIV : « Le Roi nous avait ôté nos cœurs, ses ministres nous les rendent »**.

Le gouvernement avait paru jusqu'alors conserver l'intention de tenir une balance exacte entre les deux partis, et d'observer fidèlement les engagements contractés par le nouveau monarque envers la nation. Mais dominé par une haute influence, à laquelle il ne lui était point permis de résister; circonvenu par les intrigues, les menaces, les prédictions sinistres des émigrés; persuadé peut-être que le nouvel ordre de choses était incompatible avec la sûreté du trône des Bourbons, il avait entièrement changé de maximes; et regardant l'égalité des droits comme une conquête révolutionnaire, les libertés nationales comme une usurpation, la constitution nouvelle comme un attentat à l'indépendance du souverain; il avait résolu d'éconduire des emplois et des commandements « les gens dangereux »***, de replacer le pouvoir dans les

* Les femmes de l'ancien régime, exemptes de la crainte qui retenait encore leurs maris, s'abandonnèrent sans ménagement, et sans pudeur, à toute la fougue de leur haine et de leur orgueil. Elles insultèrent ouvertement les femmes nouvellement titrées; et celles de ces dernières que le rang de leurs maris forçait d'aller à la cour, n'y arrivaient qu'en tremblant, et n'en sortaient qu'en larmes.

** Je cite de mémoire.

*** Ce mot est un de ceux dont les ministres abusèrent le plus. Quand on leur représentait que tel magistrat, tel militaire, tel employé, qu'ils

mains sûres et fidèles de l'ancienne noblesse; d'anéantir graduellement la Charte royale, et de ramener la France, de gré ou de force, sous l'empire absolu de l'ancienne monarchie.

Bonaparte, dont il invoquait souvent l'autorité, Bonaparte, disait-il, avait reconnu le danger de donner aux Français un gouvernement représentatif et la nécessité de les gouverner despotiquement. Mais Bonaparte, en rétablissant le trône, la morale et la religion; en créant de nobles institutions; en rendant la France calme au dedans, et formidable au dehors, avait acquis par ses services et ses victoires une autorité imposante, et, si je puis m'exprimer ainsi, un droit au despotisme, que n'avaient point et ne pouvaient avoir les Bourbons.

Le gouvernement impérial, quel que soit, d'ailleurs, le despotisme réel ou prétendu qu'on lui attribue, n'avait jamais cessé d'être national, tandis que celui des Bourbons ne l'était point et ne tendait nullement à le devenir.

Les symptômes de la réaction que méditait le ministère se manifestèrent de toutes parts : le corps législatif, effrayé lui-même, se rendit l'organe de l'inquiétude publique et se hâta de rappeler au Roi les garanties données à la nation :

« La Charte », lui dit-il dans son adresse, on pourrait dire dans sa protestation du 15 juin, « la Charte ouvre aux accents de la vérité toutes les voies pour

venaient de destituer, avait rempli ses devoirs avec honneur, avec distinction; qu'il était aimé, estimé, regretté, ils répondaient : « C'est un homme dangereux »; et tout était dit.

Page 11, après ces mots : ...*la plupart des grands notables de la Révolution*, etc.

Au lieu d'un ministre aussi misérable que Blacas, donnez, au mois de juillet, après le départ des étrangers, le cardinal de Richelieu à Louis XVIII, et dites ce qu'il aurait fait. Ministre royaliste d'une nation révolutionnaire, il n'eût pas pu sauver le trône. Les Bourbons ne pouvaient régner que par la contre-révolution; il fallait que les armées alliées la fissent. Ces princes, ces ministres si légers, si superficiels, si ignorants du cœur et des choses et de l'esprit de la France, parurent mettre un ancien roi sur le trône pour le faire tomber et entraîner avec lui toutes les anciennes familles.

arriver au trône, puisqu'elle consacre la liberté de la presse et le droit de pétition.

« Entre les garanties qu'elle donne, la France remarquera la responsabilité des ministres qui trahiraient la confiance de votre majesté, en violant les droits publics et privés que consacre la Charte constitutionnelle.

« En vertu de cette Charte, la noblesse ne se présentera désormais à la vénération du peuple qu'entourée de témoignages d'honneur et de gloire que ne pourront plus altérer les souvenirs de la féodalité.

« Les principes de la liberté civile se trouvent établis sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, et la conservation du jury, précieuse garantie de tous les droits, » etc., etc.

Cette adresse si expressive n'aurait point manqué son but si le Roi eût connu la vérité; mais comment aurait-il pu la connaître? D'abord il avait eu la sage pensée d'attacher à sa personne la plupart des grands notables de la Révolution. Mais à force de remontrances et de récriminations on était parvenu à ramener sa raison sous le joug des préjugés; et il ne s'était entouré que d'anciens nobles, c'est-à-dire que d'hommes qui n'avaient point voulu se soumettre à la constitution de Louis XVI, parce qu'elle détruisait leurs privilèges, et qui, par le même motif, ne voulaient point reconnaître la constitution nouvelle contre laquelle ils avaient osé protester.

Que d'hommes qui, aveuglés, abrutis par une sotte présomption, se croyaient assez habiles pour renverser avec des édits et des ordonnances, l'œuvre de tout un peuple et de vingt-cinq ans de révolution; que

d'hommes enfin, qui loin de vouloir éclairer le souverain sur les projets des ministres et de la faction dont ils n'étaient plus que l'instrument docile, s'étaient rendus leurs complices, et conspiraient avec eux l'anéantissement de la Charte royale.

Dans le sein du ministère se trouvaient placés, cependant, des hommes d'État pleins de talents et d'expérience. Ils avaient senti :

Qu'au lieu d'inquiéter les esprits en laissant entrevoir le rétablissement des anciens privilèges, on devait au contraire s'efforcer de les rassurer en garantissant la stabilité des institutions nouvelles;

Qu'en voulant rétablir la monarchie sur ses anciennes bases, on ôtait au nouveau gouvernement le seul avantage qu'il possédât sur l'ancien, celui d'être libéral;

Enfin que, si le caractère distinctif du gouvernement de Napoléon avait été, comme on le prétendait, l'arbitraire et la force, il fallait que le caractère distinctif du gouvernement royal fût la justice et la modération.

Mais ils n'avaient point assez d'empire, assez de considération personnelle, pour pouvoir lutter avec succès contre les émigrés et leurs protecteurs. Leurs vues, souvent sages et toujours bienveillantes, étaient approuvées en conseil, chaque ministre n'agissait plus qu'à sa guise, et malheureusement les ministères appelés à exercer le plus d'influence sur les personnes et sur les choses, avaient été confiés à des hommes qui semblaient prendre à tâche d'aigrir et de soulever les esprits.

L'un, chargé du département de la guerre*, avait dû

* Le général Dupont.

Page 12, après ces mots :... *les rassurer en garantissant la stabilité des institutions nouvelles.*

Cela était impossible : jamais les loups ne peuvent, quelque chose qu'ils disent ou fassent, obtenir la confiance et la foi des brebis.

Même page, après ces mots : ... *il fallait que le caractère distinctif du gouvernement royal fût la justice...*

Justice! et pour qui? pour les anciens que l'on avait dépouillés, ou pour les nouveaux intérêts?

Même page, après ces mots : *L'un, chargé du département de la guerre....*

Mettez Soult, Davoust, Saint-Cyr, l'armée n'en serait pas davantage l'armée des Bourbons.

Page 13, après ces mots : *L'autre... avait reçu le portefeuille de l'intérieur.*

Mettez Bénézeh, Chaptal, Montalivet, Carnot, le peuple en aurait-il été plus content des Bourbons?

Même page, après ces mots : *Un troisième... placé à la tête de la magistrature.*

Mettez Merlin, Régnier, Molé, Cambacérès, les Bourbons en auraient-ils été plus avancés?

ce poste éminent au mérite d'avoir été proscrit par l'Empereur; car, alors, on appela proscription, le châtiment modéré, l'exil qui lui fut imposé pour avoir méconnu son souverain et conduit honteusement sous le joug, les légions qui lui avaient été confiées. Faible, indolent, irrésolu, dénué de toute espèce de caractère et de moyens, il n'eut jamais ni l'ambition, ni le talent d'être un seul jour le ministre de la nation et du roi. Il ne fut et ne pouvait être que le ministre complaisant de la cour et des courtisans en crédit.

L'autre*, qu'une éloquence douce et persuasive avait fait remarquer à l'Assemblée Constituante, et dont la modération semblait garantie par sa qualité de ministre de l'Évangile, par une vie paisible et une santé chancelante, avait reçu le portefeuille de l'intérieur. Humble, doux, timide, tant qu'il ne fût pas le plus fort, il devint, quand il fut puissant, dédaigneux, irascible, intolérant. Un seul principe, haine et mépris pour la révolution, j'ai presque dit pour la France, dirigeait son administration. Il n'examinait point si telle et telle institution était bonne et utile, si elle avait coûté à établir, si elle pouvait être modifiée, améliorée, appropriée aux circonstances actuelles, il regardait seulement l'époque de sa création, et cette époque décidait tout.

Un troisième**, qui, jeune encore, s'était distingué dans nos parlements, non moins par ses talents que par sa sagesse et ses principes, se trouvait placé à la tête de la magistrature. Rappelé dès longtemps sur le sol

* M. l'abbé de Montesquiou.
** M. Dambray.

de la patrie, il avait rempli en citoyen zélé, en sujet fidèle, ses devoirs envers l'État, envers l'Empereur; et tout portait à croire qu'il serait le protecteur des institutions sous lesquelles il avait si longtemps vécu paisible et honoré. Mais à peine fut-il revêtu de la simarre qu'il devint l'oppresseur des tribunaux et des juges, l'antagoniste des lois nouvelles, et le zélateur stupide des formules serviles, des coutumes et des édits barbares, que l'ascendant des lumières, de la raison, et de la liberté avait plongés depuis un quart de siècle dans le néant et l'oubli.

Le malheur de voir une partie de l'administration confiée à de pareils chefs ne fut point le seul : on avait annoncé que Louis régnerait en personne; et autant les Français sont heureux et empressés d'obéir à la voix de leur souverain, autant ils éprouvent de répugnance à se soumettre aux ordres de ses favoris. Qu'elle ne fut donc point la consternation générale lorsqu'on apprit que Louis, affaibli par une maladie opiniâtre et douloureuse, avait laissé tomber les rênes du gouvernement dans les mains de M. de Blacas, et combien cette consternation ne s'accrut-elle pas encore, quand on sut quels étaient les principes, les projets, et le funeste ascendant de ce ministre!

Avec de semblables éléments il était impossible que le gouvernement royal pût conserver la confiance publique. On vit avec chagrin que les efforts insensés d'une poignée d'individus allaient faire naître la guerre civile, ou replonger la France dans les désordres et l'asservissement dont la révolution l'avait affranchie. Le besoin de s'opposer à ces tentatives monstrueuses

Page 14, après ces mots :... *avait laissé tomber les rênes du gouvernement dans les mains de M. de Blacas.*

Fuste-elle tombé (*sic*) dans les mains de Mazarin, de Necker, de Vergennes, du cardinal de Richelieu, que voulez-vous qu'il pût faire après que les armées alliées avaient quittez (*sic*) la France, laissant un Roi féodal qu'ils imposent sur une nation révolutionnaire affaiblie (ou affranchie*) et ulcérée. — Les princes alliés devaient faire la contre-révolution avant de quitter la France, ou mettre sur le trône le Roi de Rome, ou déclarer la République**.

* Ce mot me paraît être celui écrit.
** Cette page est renfermée dans une accolade.

Page 15, après ces mots : ...*dans lesquelles se trouvaient classés les anciens privilégiés et les nouveaux parvenus.*

Où étaient placés les paysans, le peuple, les anciens et les nouveaux soldats? Étaient-il (*sic*) bourbonistes?

Même page, après ces mots : ... *la masse de la nation, s'opposait au renversement des nouvelles institutions.*

Cela a toujours été ainsi, la nation n'a pu changer en un moment, elle a été comprimée par la nécessité, la force et la trahison, les masses des nations et des partis sont plus fidèles que l'on le croit au sentiment de l'honneur, de la gloire et de l'indépendance nationale*.

* Les quatre dernières lignes de la page et la note qui est au bas sont renfermées dans une accolade.

se fit sentir d'une extrémité de la France à l'autre : personne ne voulut rester neutre.

Dans les premiers jours de la Restauration, le parti des émigrés et celui des bonapartistes n'étaient à vrai dire que de grandes catégories dans lesquelles se trouvaient classés les anciens privilégiés, et les nouveaux parvenus. Plus occupés d'abord de leurs intérêts privés que des intérêts publics, ils s'étaient bornés à se disputer les emplois de l'État et la faveur du prince, et ne s'étaient fait réciproquement qu'une guerre de calcul et d'amour-propre. Mais quand leurs divisions vinrent à se compliquer des intérêts essentiels de la révolution; quand des personnes les émigrés voulurent en venir aux choses, la nation, jusqu'alors témoin du combat, prit part à la querelle, et la France entière* se trouva partagée en deux partis distincts.

Le premier, sous le titre de Royalistes purs, ayant pour chef la cour et le gouvernement; pour auxiliaires les nobles, les prêtres, quelques transfuges du gouvernement impérial, et tous les hommes qui n'avaient point été jugés dignes ou capables de le servir, voulait détruire tout ce qui avait été fait depuis vingt-cinq ans, et rétablir tout ce qui avait été détruit.

Le deuxième, désigné sous le nom de Bonapartistes; ayant à sa tête les plus illustres et les meilleurs citoyens, et dans ses rangs la masse de la nation, s'opposait au renversement des nouvelles institu-

* Je n'entends parler ici que des êtres pensant et agissant : il est dans tous les temps une classe d'hommes nuls qui n'appartiennent, par insouciance, par égoïsme, par stupidité, à aucun parti, et, pour ainsi dire, à aucune nation.

tions et au rétablissement des anciens abus et privilèges.

L'un cherchait à anéantir la Charte, et l'autre à la conserver ; en sorte que par une contradiction bizarre, la Charte Royale avait pour ennemis les Royalistes, et pour défenseurs les Bonapartistes prétendus.

Des écrivains, dévoués ou vendus à la cause antinationale, se précipitèrent dans l'arène et cherchèrent à persuader aux Français que le rétablissement de la monarchie absolue, de la féodalité, et des momeries religieuses pouvait seul leur rendre et leur garantir le bonheur et la paix.

D'autres écrivains se déclarèrent les soutiens des libertés et des droits publics.

Les premiers pas du gouvernement avaient été marqués par des fautes et des infractions à la foi promise. On avait octroyé à la France, en vertu du libre exercice de l'autorité royale, une ordonnance de réformation, au lieu de la constitution que l'on s'était engagé à recevoir du Sénat et à accepter. On avait préféré la cocarde blanche souillée du sang français à la cocarde tricolore portée par Louis XVI, et illustrée par nos armées. On avait appelé le monarque Louis XVIII, et daté ses actes de la 19e année de son règne, ce qui constituait la nation en état de rébellion depuis vingt-cinq ans. On avait dédaigné de devoir la couronne aux suffrages des Français, et l'on en avait fait hommage au prince Régent et à la grâce de Dieu. Ces fautes graves, quoique sensibles à la nation, n'avaient point été relevées au moment même, parce qu'on craignait de perdre par des récriminations le fruit des sacrifices

Page 16, après ces mots : *L'un cherchait à anéantir la Charte, et l'autre à la conserver....*

Lieux communs, bavardage à la mode, qui cependant a ce sens, que le peuple a besoin et veut des garanties contre un gouvernement naturellement ennemi. Supposons que les ligueurs eussent reconnu Henri IV protestant, que de chartes, que de constitutions, que de garanties ils eussent exigées pour assurer leurs consciences et assurer leur religion : ils n'en eussent jamais eu assez à leurs yeux. C'est ici le même cas. La nation ne peut et n'aura jamais assez de garanties contre les Bourbons et les Seigneurs féodaux, leurs sectaires. La Charte, même la constitution de 1793 en laissant les Bourbons au pouvoir exécutif ne lui paraîtrait pas une garantie suffisante. Il n'en avait pas besoin sous le règne du *citoyen Napoléon* * et de son système.

* Ces deux mots sont illisibles, ils ne sont pas ceux qui sont écrits.

autrement importants qu'on avait faits au bien général. Mais quand les patriotes reconnurent que le gouvernement avait levé le masque, ils rompirent le silence et l'attaquèrent sans ménagement.

A leur tête se trouvaient placés les rédacteurs du *Censeur*. Chaque abus de pouvoir, chaque infraction à la Charte fut signalée à la France par ces jeunes tribuns, et la France entière applaudit à leur zèle, à leurs talents, à leur courage.

D'autres plumes, moins sérieuses, assaillirent les émigrés avec les traits du ridicule et de la satire, et vouèrent au mépris et à la risée publiques ceux que la gravité du *Censeur* avait épargnés.

Le Mémoire de M. Carnot, les ouvrages de M. Benjamin Constant, pleins de faits irrécusables et de vérités austères, contribuèrent puissamment encore à éclairer la nation sur les projets contre-révolutionnaires des ministres, et sur les dangers dont étaient menacés nos libertés et nos droits.

Mais les avertissements, les leçons, les reproches, étaient perdus pour le gouvernement. Loin d'être intimidé et retenu par les clameurs publiques, il tenait à honneur de les braver; son parti était pris : trompé par l'opinion qu'il s'était formée de la faiblesse des partisans de la révolution et de la toute-puissance de la faction régnante, il se croyait assez fort, assez craint, pour se passer de ménagements et marcher droit au but qu'il s'était proposé. Nous allons donc le voir aveuglé par ses erreurs et ses passions, heurter de front les individus, et attaquer, sans scrupule et sans déguisement, les uns après les autres,

leurs intérêts les plus chers et leurs droits les plus précieux.

La Garde Impériale avait trop de gloire pour ne point offusquer les émigrés, trop de patriotisme pour ne point les alarmer : elle fut éloignée. Les murmures qu'elle fit entendre lors de l'entrée du Roi motivèrent, dit-on, cette rigueur*. Mais n'avait-on pas excité soi-même ces murmures? N'avait-on pas manqué de générosité en obligeant ces braves, dont la douleur et la fidélité devaient être respectées, à marcher devant le char de triomphe du nouveau monarque? Je les vis, ces nobles guerriers; leurs regards abattus, leur morne silence exprimaient ce qui se passait au fond de leur âme : tout entiers à leurs tristes pensées, ils semblaient ne rien voir, ne rien entendre; en vain les Parisiens attendris les saluaient des cris de : Vive la Garde Impériale! Ces cris, qu'ils méprisaient peut-être, n'arrivaient plus jusqu'à leurs cœurs; soumis aux ordres suprêmes, ils avaient été appelés là pour marcher, ils marchaient, et c'était tout.

On se hâta de les éloigner et de les remplacer par des troupes de ligne. Ces troupes nouvelles ne tardèrent point à faire éclater elles-mêmes leur propre mécontentement.

On les indisposa en brisant leur ancienne organisation, et en introduisant dans leurs rangs des officiers inconnus.

* Je ne puis mieux repousser, en général, cette imputation de mutinerie qu'en citant les paroles suivantes arrachées à M. de Montesquiou le 14 mars par la force de la vérité. Depuis dix mois, dit-il, dans le corps de la Vieille Garde, en garnison à Metz, pas *un* soldat ni *un* seul officier n'a été réprimandé une seule fois.

Page 18, après ces mots : *La Garde Impériale... fut éloignée.*

Comment ! vous voulez que ces princes, revenus sur les cadavres des vainqueurs de Fleurus, de Hohenlinden, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Montmirail, confient la garde de leurs personnes à leurs plus grands ennemis? à des soldats mutilés faisant la guerre contre eux? Quelle folie ! Êtes-vous bien sûr qu'il ne se trouve aucun Brutus, aucun Louvel parmi eux.

Même page, après ces mots :... *les Parisiens attendris les saluaient des cris de* : *Vive la Garde Impériale!*

Et vous dites que le peuple était changé ! et vous voulez que les soldats de Napoléon aient un cœur pour aimer les princes des émigrés, de la Vendée, des cosaques, des Anglais !

Même page, après ces mots : *...des officiers inconnus.*

Quoi ! une armée qui ne veut pas de son roi. S'était-elle indisposée, cette armée, quand Napoléon y introduisit des nobles et même des émigrés, mais cette armée a toujours été et a dû être indisposée contre les princes de ses ennemis.

Page 19, après ces mots : *...porter les armes aux Gardes du Corps....*

Quelle pauvreté ! puisque les Gardes du Corps étaient officiers, il fallait bien qu'on leur portât les armes !

Même page, après ces mots : *L'amour-propre chez le soldat est le véhicule de la gloire.*

La gloire !... et l'on veut qu'ils servent avec dévouement, qu'ils ouvrent leurs cœurs aux princes, les plus mortels ennemis de leur honneur !

Même page, après ces mots : *...par le vain étalage de la supériorité de la naissance et du rang.*

*Par le vain étalage de la supériorité de la naissance!** pourquoi Louis XVIII règne-t-il comme le plus brave des Français, le plus habile? Comme choisi par la majorité des citoyens? Non, mais comme le plus noble ; dès lors se trouve ainsi proclamée la supériorité de la naissance.

* Ces mots sont soulignés.

On les dégoûta du service en les fatiguant par des manœuvres et des revues perpétuelles, ordonnées non plus pour leur instruction, mais pour celle de leurs nouveaux chefs.

On les humilia en les maltraitant; en les contraignant de porter les armes aux Gardes du Corps qu'elles avaient pris en aversion : et l'on sait qu'on n'humilie pas en vain l'amour-propre français*.

L'amour-propre chez le soldat est le véhicule de la gloire. C'est en le flattant, c'est en l'élevant par des proclamations dignes de l'antiquité, que Napoléon dans ses immortelles campagnes d'Italie parvint à ranimer le courage de son armée, et à faire de chaque soldat un héros.

C'est en l'humiliant, cet amour-propre, par le mépris des victoires nationales, par des airs de hauteur et de fierté, par le vain étalage de la supériorité de la naissance et du rang, que les nouveaux chefs donnés à l'armée s'aliénèrent sa confiance et son affection.

Cependant ce n'était point là l'exemple ni les préceptes qu'ils recevaient journellement du plus grand et

* Le rétablissement de la maison du roi déplut à tout le monde et excita particulièrement le mécontentement et la jalousie de la garnison de Paris.

Les soldats de la ligne et les gardes nationaux de service aux Tuileries, ne pouvant se soumettre à regarder les gardes du corps comme étant au-dessus d'eux, s'abstenaient la plupart du temps de leur porter les armes. Ils se plaignirent, et l'ordre fut donné à la troupe de ligne seulement, de leur rendre, sous peine de punition, les honneurs militaires qui leur étaient dûs. De jeunes gardes du corps, fiers de cette victoire, prirent plaisir à passer et repasser sans cesse devant les factionnaires, et à les forcer chaque fois de rendre respectueusement hommage à leurs épaulettes, etc. L'on sent facilement combien cet enfantillage, qui ne fut pas réprimé, dût humilier et blesser les vieux soldats de Napoléon.

du plus redoutable de nos ennemis. Ce Prince, qu'il est inutile de nommer, au lieu de chercher à rabaisser la gloire des Français, se plaisait à rendre un hommage sans cesse renouvelé à leurs talents, à leur bravoure. Les généraux qui l'approchaient n'étaient point accueillis par lui avec ce dédain déguisé qu'on prodigue aux vaincus, mais avec la franche estime qu'inspire la valeur; et avec les égards, j'ai presque dit le respect, qu'on doit à une noble infortune. Si quelquefois il se trouvait entraîné par la nature de ses entretiens à rappeler nos revers, il en adoucissait le souvenir en donnant des éloges animés aux efforts que nous avions faits pour lui arracher la victoire, et semblait s'étonner lui-même de n'avoir point succombé.

Quel effet cette magnanime générosité ne devait-elle pas produire sur le cœur de nos guerriers, quand ils la comparaient aux efforts qu'on faisait pour empoisonner le souvenir qui leur restait de leurs triomphes! — souvenir qui seul pouvait les consoler de leurs malheurs et les leur rendre supportables.

Cependant la plupart des officiers et des généraux s'étaient ralliés franchement à la cause royale; et si quelques-uns moins confiants montraient encore de la tiédeur ou de l'éloignement, il eût été facile de les ramener, soit avec ces mots flatteurs si bien placés dans la bouche des rois, soit en donnant à leur ressentiment le temps de s'apaiser de soi-même.

Lorsque ce Roi, qu'on ne se lasse point d'entendre nommer, lorsque Henri IV se rendit maître de son trône, quelques ligueurs fanatiques, auxquels il avait

Page 20, après ces mots : ...*souvenir qui seul pouvait es consoler de leurs malheurs....*

Les soldats ont été des rebelles qui ont vingt-cinq ans combattu contre leur légitime maître.

Même page, après ces mots : *Cependant la plupart des officiers et des généraux s'étaient ralliés franchement à la cause royale.*

Quelle absurdité !

Même page, après ces mots : ...*il eût été facile de les ramener....*

Impossible sans les eaux du fleuve Léthé.

Page 21, après ces mots : *Ah! pourquoi ces hommes qui sans cesse invoquaient le bon Henri ne cherchaient-ils point à l'imiter?*

Oui, mais il avait abjuré; il était catholique et le prouvait tous les jours; il était l'homme* et le héros de la France. C'est dans le parti de la ligue qu'étaient l'Espagne et l'Italie. Avec Henri IV s'est assis sur le trône *le héros* ** de la France.

Même page, après ces mots : *...la mémoire des Vendéens et des émigrés morts à Quiberon.*

Quoi vous voulez que le roi voie avec plaisir cette colonne, ces vers, ces tableaux qui illustrent la nation conduite par l'usurpateur et rebelle à son légitime maître Quoi! le sang versé pour sa cause par sa noblesse contre des rebelles doit rester sans récompense et sans honneur

Même page, après ces mots : *...on anoblissait Georges Cadoudal... pour... avoir tenté de commettre un parricide.*

Contre un usurpateur tout est légitime? Georges fut brigand mais il était autorisé, breveté lieutenant général par le roi dans la 3e, 4e et 5e année de son règne.

* Ou l'honneur.
** Ce mot n'est pas écrit

pardonné, continuèrent à se répandre contre lui en injures et en menaces; on lui proposa de les punir : Non, dit-il, il faut attendre; ils sont encore fâchés. Ah! pourquoi ces hommes qui sans cesse invoquaient le bon Henri ne cherchaient-ils point à l'imiter! mais au lieu de donner à nos généraux le temps de n'être plus fâchés, il les aigrissaient chaque jour par de nouveaux outrages et ne les traitaient plus que comme des brigands et des rebelles qui devaient s'estimer heureux qu'on eût daigné leur pardonner. C'était pour l'armée de Condé, pour les Vendéens, pour les Chouans qu'on réservait les éloges et les grâces; on menaçait d'une destruction sacrilège les arcs de triomphes destinés à consacrer les exploits de nos armées, et l'on proposait avec emphase d'élever un monument à la mémoire des Vendéens et des émigrés morts à Quiberon. Sans doute, ils étaient dignes de nos regrets et de nos larmes, ces Français égarés; mais n'étaient-ils point descendus les armes à la main sur le sol sacré de la patrie? N'étaient-ils pas les auxiliaires ou les salariés de nos implacables ennemis les Anglais, et pouvait-on les honorer comme d'illustres victimes, sans ne pas déclarer que leurs vainqueurs n'étaient que des meurtriers ou des bourreaux?

Les titres de noblesse que nos braves avaient obtenus en répandant leur sang pour la patrie étaient dénigrés publiquement, et publiquement on anoblissait Georges Cadoudal dans la personne de son père, pour avoir égorgé des Français et tenté de commettre un parricide.

Georges, en voulant attenter à la vie de Napoléon,

s'était rendu coupable d'une action que les lois divines et humaines regardent et punissent comme un crime. Ériger ce crime en vertu, lui décerner une récompense éclatante, c'était encourager l'assassinat, le régicide ; c'était compromettre la vie de Louis XVIII et de tous les rois, et proclamer ce principe, aussi dangereux qu'antisocial, qu'un individu a le droit de juger de la légitimité de son souverain et d'attenter à sa vie si son pouvoir lui paraît usurpé.

L'anoblissement de la famille de Georges n'était point le seul scandale donné à l'armée et à la France. Des titres honorifiques, des grades, des pensions furent portés dans la Vendée aux Chouans les plus horriblement célèbres, et distribués, au grand jour, sous les yeux des victimes de leurs brigandages et de leur férocité *.

Ce n'était point encore assez pour la faction dominante de chercher à élever les hommes, qui avaient combattu la France, au-dessus de ceux qui l'avaient défendue et illustrée, il fallait encore rabaisser et détruire les institutions qui pouvaient rappeler les services et la gloire des défenseurs de la patrie.

On commença d'abord, au mépris des promesses les plus saintes, à dépouiller la Légion d'Honneur de ses prérogatives. On fit insinuer ensuite dans les feuilles

* Les Chouans ne perdaient jamais l'occasion d'un meurtre. Ils portaient le fusil en conduisant la charrue, et souvent ils arrosaient de sang le sillon qu'ils creusaient. C'était surtout contre les prêtres assermentés, contre les acquéreurs de domaines nationaux, qu'ils employaient tous les raffinements de la barbarie. Ils surprenaient rarement une ville sans rançonner les habitants, sans égorger ceux qui étaient désignés à leur haine, etc. — Lacretelle, *Précis de la Révolution.*

Page 22, après ces mots : *...ce principe... qu'un individu a le droit de juger de la légitimité...*

Un individu quelle erreur Georges était lieutenant général légitime du royaume de France; il agissait par l'ordre du comte d'Artois qui avait prescrit l'assassinat de l'usurpateur du trône légitime de saint Louis.

Même page, après ces mots : *...qui pouvaient rappeler les services et la gloire des défenseurs de la patrie.*

Contre qui? contre le roi pendant les dix-neuf années de son règne. Pour qui? pour un parti en révolte, un tyran usurpateur.

Même page, après ces mots : *...dépouiller la Légion d'Honneur de ses prérogatives.*

Quoi vous voulez que Louis parvienne au trône par *la honte** de la France, ramène une institution où tous les hommes, sans distinction de naissance, marchent de niveau; où un caporal sorti de la dernière compagnie, marche l'égal d'un duc et pair; de cette institution qui décore la poitrine de tant de régicides, de tant d'administrateurs révolutionnaires, de tant de Jacobins, Cordeliers, sociétaires du Panthéon et du Manège! Mais *oubliez-vous*** la maxime de ces légionnaires : *Maintenir l'intégrité naturelle de la France*, mais ces princes en ont démembré*** la tiers qu'ils ont cédé à l'ennemi! *protéger la vente des propriétés nationales*, mais sans le consentement du Roi, alors régnant à Vérone, à Mittau, à Londres.

* Ou *le déshonneur*. Ces deux mots ne sont pas ceux qui sont écrits.
** Il y a *contez*.
*** Démembré est le mot écrit.

ministérielles que l'ordre de St-Louis serait désormais le seul ordre militaire, et que la Légion d'Honneur ne serait plus que la récompense des services civils... Le coup était mortel : l'armée frémit, les maréchaux s'indignèrent... Le gouvernement fut obligé d'abandonner son projet et de le désavouer.

Il lui restait un autre moyen d'avilir la Légion d'Honneur : c'était de la prodiguer; il l'employa.

La croix, qu'on n'obtenait qu'après l'avoir si longtemps méritée et attendue, devint alors la proie facile de la faveur et de la bassesse; elle fut prostituée à une foule d'intrigants et de favoris subalternes, sans autre titre que le caprice des uns, ou la protection vénale des autres.

Les militaires qui n'avaient obtenu cette récompense qu'au prix de leur généreux sang; l'administrateur, le magistrat, le savant, le manufacturier qui l'avaient reçue pour prix de services signalés rendus à l'État, aux sciences, aux arts, à l'industrie, furent consternés de se voir associés à des hommes sans mérite, sans réputation, souvent sans honneur, et, par un juste mouvement d'orgueil, la plupart cessèrent de porter une décoration qui ne servait plus à les honorer, mais à les confondre avec des hommes poursuivis et flétris par l'opinion publique.

Le gouvernement ne s'en tint point à ce premier succès. L'Empereur avait ouvert de nobles asiles aux filles des membres de la Légion : le ministère, sous le prétexte d'une économie de quarante mille francs, surprit au Roi l'ordre de les en chasser. En vain le maréchal Macdonald déclara-t-il que les anciens chefs de

l'armée n'abandonneraient jamais les enfants de leurs compagnons d'armes et qu'ils étaient prêts à déposer au trésor public les quarante mille francs qui servaient de prétexte à leur expulsion.

En vain la supérieure de la maison de Paris, Mme Delchau offrit-elle de se passer des secours du gouvernement et de consacrer sa fortune entière au soulagement de ses jeunes élèves.

En vain représenta-t-on qu'un grand nombre de ces enfants n'avaient ni parents, ni protecteurs, ni amis, et qu'en les abandonnant à leur malheureux sort, on les livrerait indubitablement à la misère, ou aux pièges de la séduction ; rien ne put émouvoir la compassion ministérielle.

Cependant l'indignation publique trouva de dignes interprètes dans l'enceinte de la représentation nationale, et les mandataires du peuple allaient adresser au chef de l'Etat des remontrances, lorsque le ministère déconcerté renonça honteusement à ses criminelles entreprises.

Cet échec ne le corrigea pas. Quelques jours à peine écoulés, il supprima les écoles militaires de Saint-Cyr et de Saint-Germain comme excédant les besoins du service ; et rétablit simultanément l'école royale militaire, « afin de faire jouir la noblesse du royaume des avantages accordés par l'édit du mois de janvier 1757 ».

Cette audacieuse violation des principes de la Charte souleva de nouveau la représentation nationale, et le ministère fut encore obligé de reculer.

Pour se venger de ces affronts réitérés, et dans l'espoir mal conçu de diminuer les moyens de résistance,

Page 25, après ces mots : *...il effaça des cadres de l'armée une masse innombrable d'officiers.*

Vous voulez que Louis ait une armée composée de ses ennemis et qu'il ne cherche pas à y placer les personnes qui lui ont prouvé leur fidélité quand toute la France était en révolte.

Même page, après ces mots : *...le gouvernement... ne respecta même point les vieux soldats...*

Le Roi n'avait pas le pouvoir d'ôter de la maison des Invalides, qui exerce une grande influence sur le peuple de la capitale, 2 à 3000 hommes de ces 14 armées qui sans cesse *prêchent* * *sur* les couleurs nationales, voyant avec dépit les couleurs qu'ils ont combattues 25 ans, arborées sur leur dôme, qui sans cesse ont à la bouche les journées immortelles qui éloignaient d'autant l'autorité légitime.

* Ou *prosternés sous.*

il effaça des cadres de l'armée une masse innombrable d'officiers, et réduisit de moitié leur solde dont la conservation et l'intégralité avaient été formellement garanties. Le nombre des officiers de l'ancienne armée n'était plus, sans doute, en harmonie avec la force de l'armée royale; mais puisqu'on les réformait sous prétexte de surabondance et d'économie, il n'aurait point fallu insulter à leur disgrâce en accordant, sous leurs yeux, des grades et de l'emploi à une multitude d'émigrés incapables de servir; et en créant cinq à six mille gardes du corps, mousquetaires, chevau-légers, gendarmes de la garde, etc., qui, par leurs épaulettes fraîchement acquises, et le luxe et l'éclat de leurs uniformes, scandalisaient Paris et révoltaient l'armée.

Enfin, le gouvernement dans sa fureur subversive, ne respecta même point les vieux soldats que la mort moins cruelle avait épargnés sur les champs de bataille; sans égard, sans pitié pour leurs cheveux blancs, pour leurs glorieuses mutilations, il ravit, sous prétexte d'économie, à deux mille cinq cents de ces infortunés, l'asile et les bienfaits que la patrie reconnaissante leur avait accordés.

Si le gouvernement ne redoutait point d'offenser publiquement l'armée dans ses plus chères affections; s'il ne craignait point de méconnaître ouvertement ses services et ses droits; de combien de dégoût et d'injustice ne dût-elle pas être abreuvée dans ses rapports individuels avec le ministère ? Je n'entrerai point dans le détail des plaintes, des accusations, qui s'élevèrent de tous côtés, je rapporterai seulement le fait suivant,

parce qu'il peint doublement l'esprit dans lequel on agissait alors.

Le général Milhaud s'était distingué dans le cours des guerres nationales par une foule de succès et de belles actions. Lors de l'invasion des Alliés, il s'était couvert de gloire en sabrant à la tête d'une poignée de dragons un corps considérable de troupes ennemies. Ce général, par son grade, son rang, ses services, avait été nommé de droit, chevalier de Saint-Louis. Au moment de sa réception, la croix lui fut retirée ignominieusement, parce que vingt ans auparavant il avait eu le malheur de voter la mort du Roi.

Louis XVIII, en rentrant en France, avait promis qu'on ne ferait aucune recherche des votes émis contre son auguste frère. Cette promesse, qu'on avait exigée et qu'il consacra par la Charte, fut sans doute bien douloureuse pour son cœur ; il dut lui en coûter d'admettre en sa présence, et d'offrir aux regards de la fille de Louis XVI, les juges qui avaient envoyé à l'échafaud ce prince vertueux ; mais enfin, il avait juré de ne point venger sa mort, et les serments des rois aux nations doivent être inviolables et sacrés.

Il fallait donc imposer silence aux ressentiments, et ne point souffrir, puisque les votants avaient été absous, qu'on fît revivre leur crime, et qu'on appelât sur leurs têtes la vengeance et la mort. Il fallait tirer un voile funèbre sur cette époque de notre révolution, époque pendant laquelle tous les Français furent également égarés ou coupables. Disons-le, d'ailleurs, avec franchise, la douleur qu'excitait le meurtre de Louis XVI, n'était point le véritable moteur des imprécations que

Page 26, après ces mots : *Au moment de sa réception, la croix lui fut retirée ignominieusement.*

Quoi ! vous voulez que le Roi voie avec plaisir la croix de Saint-Louis sur la poitrine du juge de son frère.

les émigrés faisaient retentir contre les régicides : on sait, malheureusement, quel fut l'effet que produisirent à Coblentz le procès et l'exécution du Roi. On ne s'attachait avec tant d'acharnement à rechercher les excès, les erreurs de quelques hommes de la révolution, que pour arriver à cette conclusion : que la révolution étant l'œuvre du crime, il fallait renverser de fond en comble tout ce qui provenait de la révolution.

L'affront fait au général Milhaud fut donc moins une punition individuelle qu'une combinaison politique ; et le choix que le gouvernement fit de ce général pour diriger une première attaque contre les régicides, prouve combien le gouvernement était malheureux et maladroit ; car, s'il voulait rendre les régicides méprisables ou odieux, il ne fallait point s'attaquer à un général qui depuis longtemps avait lavé les traces du sang de Louis XVI dans le sang ennemi.

Mais tandis que les militaires de tout grade étaient en butte aux offenses et aux persécutions du parti dominant, les fonctionnaires des ordres civils et judiciaires enduraient également les traitements et les injustices les plus révoltantes.

Dans les premiers jours de la Restauration, on avait envoyé des commissaires dans les départements « pour « assurer l'établissement du gouvernement royal, et « examiner la conduite tenue par les fonctionnaires dans « les circonstances actuelles » (c'est-à-dire au moment du rétablissement des Bourbons). Telle était à cette époque la confiance qu'inspiraient les promesses et les garanties royales, que cette mission n'éveilla aucune inquiétude ; on pensa généralement qu'elle opérerait un

grand bien, celui de calmer les partis et de rattacher plus promptement au trône les intérêts et les opinions.

Cette flatteuse illusion fut de courte durée. Un grand nombre d'émigrés nouvellement rentrés furent nommés commissaires; et au lieu de s'entourer des conseils d'hommes sages et expérimentés, ils se laissèrent circonvenir par une foule de prêtres et d'anciens nobles dépourvus de lumières ou de modération.

La classe intermédiaire, qui par ses rapports journaliers avec les classes inférieures, exerce une si grande influence, ne leur parut qu'un assemblage grossier de roturiers parvenus ; ils la traitèrent avec hauteur, avec mépris. Trompés par les souvenirs des excès de la révolution, ils se persuadèrent qu'on était maître de la France quand on avait pour soi la populace; et comme à défaut d'argent, le plus sûr moyen de lui plaire est de flatter ses passions, ils publièrent qu'ils étaient venus pour rendre justice au peuple, pour entendre ses plaintes, pour faire cesser les abus, pour abolir les droits réunis, la conscription, etc., etc.

Des assemblées furent convoquées dans les villages, dans les petites villes.

Les gens honnêtes ne s'y présentèrent point ; les intrigants et la populace avide de bruit et de nouveauté, s'y rendirent en foule. Mille griefs plus dérisoires les uns que les autres furent accumulés contre les dépositaires de l'autorité publique. Les magistrats, les préfets, les sous-préfets, les maires, les agents de l'administration, les préposés du fisc, personne ne fut épargné.

Les commissaires, au lieu de mépriser ces accusa-

tions populaires, ou de les soumettre à un examen impartial, les accueillaient avec transport : ils regardaient ce tumulte comme un triomphe, et pleins du bonheur que leur inspirait le prétendu succès de leurs efforts, ils s'écriaient sans cesse avec une joie toujours croissante : « Mes amis, c'est parfait ; soyez tranquilles ; le Roi est votre père, ces gens-là sont de la canaille, ils seront chassés, foi de gentilshommes, » etc.

Bientôt en effet, et selon leurs promesses, les employés, les fonctionnaires de toutes les classes, furent à peu près destitués et leurs places données à leurs principaux dénonciateurs ou aux nobles.

La populace, promptement refroidie et détrompée, ne s'en trouva ni plus riche ni plus dévouée ; et les commissaires au lieu d'avoir popularisé la royauté, comme ils l'avaient cru, la décrièrent en la compromettant par des scènes tumultueuses, et en l'avilissant par des actes injustes et arbitraires.

Ce ne furent point ainsi que procédèrent les commissaires non émigrés : ils surent apprécier à leur valeur les déclamations mensongères des nobles et de la canaille qu'ils avaient ameutée.

Cette différence de conduite produisit, comme il est facile de le penser, les effets les plus disparates. Les fonctionnaires publics furent conservés dans un département, honnis et conspués dans un autre.

La France, spectatrice de ces scènes scandaleuses, blâma hautement le gouvernement d'avoir confié des missions aussi importantes que celles de prononcer sur l'honneur et l'existence de tant d'hommes recommandables, à des émigrés qui depuis vingt-cinq ans

avaient vécu loin du sol national, et qui, étrangers aux formes, aux principes, aux vices mêmes de l'administration impériale, ne pouvaient apprécier la conduite bonne ou mauvaise qu'avaient pu tenir les dépositaires de l'autorité.

Elle vit qu'on l'avait abusée; et que cette mesure, déguisée sous un masque trompeur, n'était dans le fait qu'un moyen de consommer plus sûrement le déplacement des fonctionnaires nationaux.

Elle vit enfin que ce déplacement allait enlever leurs protecteurs naturels aux individus qui avaient pris une part quelconque à la révolution, et les placer sous la dépendance de leurs ennemis irréconciliables, les nobles, les prêtres, et leurs adhérents.

Ces craintes furent encore augmentées par le dessein manifesté d'épurer les tribunaux. L'inamovibilité des juges était cependant au nombre des garanties données à la France; et de toutes celles qu'elle avait obtenues, c'était sans doute la plus précieuse. Mais plus elle était importante, moins elle devait être respectée.

A la nouvelle de cette épuration, les nouveaux magistrats tremblèrent sur leurs sièges, et pressentirent qu'ils seraient éliminés pour faire place aux anciens parlementaires.

De toutes parts s'élevèrent des protestations, des cris d'alarme. L'épuration n'en fut pas moins arrêtée. Elle commença par le premier tribunal de l'État, la Cour de Cassation; et pour ne point laisser de doutes sur ses intentions ultérieures, le gouvernement annonça officiellement que l'élimination, déguisée sous le titre

d'installation royale, n'avait été différée que pour « recueillir des renseignements propres à éclairer ou diriger les choix et qu'elle s'opérerait successivement dans les autres cours et tribunaux du royaume. »

Cette installation ne fut point considérée seulement comme un acte déloyal, mais comme une conspiration manifeste contre la sûreté des personnes et des propriétés.

On prévoyait que les tribunaux seraient composés de magistrats dont les préjugés, les principes, les intérêts se trouveraient en opposition avec les lois nouvelles, et qu'ils chercheraient à les éluder ou à les anéantir. On pressentait que ces magistrats seraient les parents, les amis, ou les créatures des émigrés, des nobles, de tous ceux enfin qui avaient des droits ou des privilèges à revendiquer; et qu'ils ne pourraient point tenir une balance exacte entre les privilégiés qu'ils regardaient comme les victimes des révolutionnaires et les révolutionnaires qu'ils considéraient comme les oppresseurs, les spoliateurs des privilégiés.

L'expulsion prochaine des juges de la révolution inquiéta particulièrement les acquéreurs de domaines nationaux.

La Charte leur avait garanti l'inviolabilité de leurs propriétés, mais ils n'avaient point oublié que la rédaction de cet article avait donné lieu à des discussions fort animées, et qu'on avait reproché déjà au ministère de n'avoir pas voulu chercher par une rédaction franche et positive à prévenir pour l'avenir toute espèce d'interprétation et de difficultés.

Ils n'ignoraient pas que l'annulation de ces ventes

était le vœu public des émigrés, des nobles, des prêtres, et le vœu secret de très hauts personnages.

Les doutes élevés par les journaux ministériels sur la légitimité de ces ventes, et par conséquent sur leur validité;

Les attaques formelles dirigées contre les acquéreurs, dans des écrits répandus avec profusion;

La protection et l'impunité qu'avaient obtenues les auteurs de ces écrits;*

Enfin les consultations faites, dit-on, par ces mêmes grands personnages sur les moyens d'annuler les ventes, se réunissaient pour justifier les appréhensions des possesseurs des biens nationaux et faire généralement regarder la désorganisation des tribunaux comme une calamité nationale.

Une occasion se présenta de dissiper les inquiétudes de cette masse imposante de la population de la France.**

Il s'agissait de la loi sur la réintégration des émigrés dans la propriété de leurs biens non aliénés. Il était naturel de penser que le ministère saisirait cette occasion pour rétablir la confiance et renouveler les garanties consacrées par la Charte. Il n'en fut point

* Les sieurs Dard et Falconnet.

Pour apaiser les clameurs publiques on décerna contre eux un mandat d'amener, motivé sur ce qu'ils avaient voulu exciter la guerre civile et armer les citoyens les uns contre les autres. On devina facilement que ce mandat n'était qu'une dérision, et qu'en aggravant le délit on avait voulu favoriser l'absolution des coupables; effectivement ils furent acquittés.

** On évalue à neuf ou dix millions le nombre des individus qui ont participé directement ou indirectement aux ventes et reventes des domaines nationaux.

ainsi. L'orateur du gouvernement, l'un des hommes qui a fait le plus de mal à la France et au roi, M. Ferrand, se livra, au contraire, suivant l'expression du rapporteur, à toute l'âcreté de ses ressentiments, et à toute la dépravation de ses principes. Aussi imprudent qu'insensé, il ne craignit point de déclarer dans l'enceinte de la représentation nationale, que les émigrés avaient des droits plus particuliers à la faveur et à la justice du gouvernement royal, parce que seuls ils ne s'étaient point écartés de la ligne droite; et partant de ce raisonnement, il fit envisager la confiscation et la vente de leurs biens, non point comme un acte législatif, mais comme une spoliation révolutionnaire qu'il fallait se hâter de réparer.

La Chambre réprouva hautement le langage et les doctrines séditieuses de l'orateur royal, et repoussa de la loi proposée le mot de restitution, (qu'on n'y avait point inséré sans dessein), parce que restitution suppose spoliation, et que les biens des émigrés n'avaient point été spoliés, mais confisqués en vertu d'une loi, sanctionnée par le Roi, laquelle n'était elle-même qu'une application nouvelle du système de confiscation créé et suivi par les rois ses prédécesseurs.

En effet, et sans remonter à une époque plus éloignée, n'était-ce pas avec les dépouilles des victimes de la politique meurtrière de Richelieu, et de l'intolérance religieuse de Louis XIV, qu'avaient été enrichies les premières familles de l'État? et qui sait si les biens que les émigrés réclamaient avec tant de hauteur et d'amertume, n'étaient point les mêmes que ceux que

leurs ancêtres n'avaient point rougi d'accepter des mains ensanglantées de Richelieu et de Louis?

Je conviens que le dévouement inaltérable d'un certain nombre d'émigrés imposait au gouvernement royal l'obligation de reconnaître leur fidélité, et de réparer leurs malheurs. Mais tous n'avaient pas droit à sa sollicitude, à sa reconnaissance. Si quelques-uns avaient généreusement sacrifié au Roi et à la royauté leurs fortunes et leur patrie, les autres n'avaient abandonné la France que pour se soustraire aux poursuites de leurs créanciers*, et aller chercher chez l'étranger des ressources ou des dupes qu'ils ne pouvaient plus trouver impunément sur le sol natal.

Il fallait donc distinguer les émigrés de cette première espèce, des émigrés de la seconde; et cette distinction établie, en appeler loyalement à la justice et à la générosité de la nation. Les Français, si accessibles aux nobles sentiments, n'auraient point voulu laisser dans la pauvreté les fidèles et vertueux serviteurs de leur Roi. J'en ai pour garant l'assentiment universel qu'obtint la proposition du duc de Tarente, de consacrer annuellement dix millions à indemniser les émigrés et les militaires dotés de la perte de leurs biens et de leurs dotations.

Mais il ne fallait pas venir au secours des émigrés par des voies injurieuses à la nation et attentatoires à la Charte. Il ne fallait pas surtout leur inspirer de folles et orgueilleuses espérances. Abandonnés à eux-mêmes

* Les grands seigneurs avant la révolution obtenaient des arrêts de surséance, à l'aide desquels ils se jouaient impunément de leurs engagements et des poursuites de leurs créanciers.

ils se seraient rapprochés des acquéreurs de leurs biens, leur auraient proposé des arrangements à l'amiable, et seraient rentrés successivement sans secousse et sans scandale dans l'héritage de leurs pères.

La partialité qu'on affectait sans cesse en faveur des émigrés fit un autre mal plus grand encore; ce fut de contribuer, beaucoup plus que la malveillance, à persuader aux paysans qu'on voulait les attacher à la glèbe et les rendre tributaires de la noblesse et du clergé.

Les paysans avaient été habitués par la révolution à être quelque chose dans l'État; la révolution les avait enrichis et libérés de la double servitude dans laquelle ils rampaient autrefois sous les nobles et les prêtres. Ils ne pouvaient donc songer sans effroi à un autre avenir. Chaque jour ils entendaient répéter, ou ils lisaient, car tout le monde lit en France maintenant, qu'on voulait ramener l'ancien régime et, ramener l'ancien régime signifiait pour eux, comme pour beaucoup d'autres, rétablir le vasselage, les dîmes et les droits féodaux. Les prétentions outrées des émigrés, les déclamations des prêtres les fortifiaient encore dans cette inquiétante et dangereuse opinion; en vain cherchait-on à les rassurer : leur confiance avait été trahie, et rarement les paysans se laissent attraper deux fois. On leur avait annoncé l'abolition de la conscription : et tous les jours ils voyaient garrotter sous leurs yeux les conscrits réfractaires et condamner leurs familles à l'amende. On leur avait promis de supprimer les droits réunis : et non seulement ils étaient perçus

avec plus de hauteur et de dureté que précédemment, mais quelques-uns même avaient subi de fortes augmentations.

Telle était en général la fatalité attachée aux procédés du gouvernement que les choses les plus simples, les plus raisonnables, se dénaturaient, s'envenimaient dans ses mains, et qu'au lieu de produire le bien qu'on pouvait en attendre, elles ne faisaient qu'augmenter le désordre, la méfiance et le mécontentement.

Ce mécontentement, résultat inévitable du mépris du gouvernement pour les hommes et pour leurs intérêts *, s'accrut encore par la violation manifeste et successive des droits publics que le pacte national semblait devoir préserver de toute atteinte.

La Charte, avait proclamé la liberté de conscience : et cette liberté fut presque aussitôt anéantie par une ordonnance de police **, qui faisait revivre les réglements rendus dans les temps de l'intolérance sur

* Un gouvernement peut quelquefois sans danger attaquer les principes : mais il n'attaque jamais impunément les hommes et les intérêts. L'intérêt personnel, et cette vérité quoique affligeante n'en est pas moins incontestable, est le premier, j'ai presque dit le seul mobile des opinions et des sentiments.

Ce funeste égoïsme se fait particulièrement sentir après les grandes catastrophes des États. Les passions nobles, n'ayant plus alors d'aliments, s'éteignent peu à peu ; l'esprit, sans occupation au dehors, se replie sur soi-même, et engendre l'intérêt personnel, vrai fléau de l'âme. Quand ce mal attaque une nation, le gouvernement qui blesse les intérêts individuels est perdu.

** C'était avec le secours des ordonnances de toute nature que le ministère statuait quand bon lui semblait sur des objets d'administration publique qui ne devaient être réglés que par les lois ; en sorte que la plupart des lois soumises aux chambres « étaient déjà créées et « exécutées en vertu d'ordonnances, et que les fonctions des Chambres « se réduisaient à légitimer les usurpations du ministère en métamor« phosant en loi ses décisions et ses actes arbitraires. » (*Censeur.*)

l'observation rigoureuse et générale des fêtes et dimanches.

Elle le fut encore par le rétablissement des processions extérieures que Napoléon, jaloux de tenir une balance exacte entre les Catholiques et les Protestants, avait prohibées dans les lieux où des temples de l'une et de l'autre communion se trouvaient en présence.

Les prêtres Catholiques jouirent de ces processions comme un vainqueur des honneurs du triomphe ; et au lieu de rassurer les sectaires, et d'édifier les fidèles par une modestie du moins apparente, ils les scandalisèrent par leur orgueil, et les irritèrent par leurs violences *.

La victoire qu'ils venaient de remporter enflamma leur pieuse imagination. Ils se persuadèrent qu'ils avaient déjà recouvré la plénitude de leur puissance, et ils voulurent en faire un second usage, en interdisant l'inhumation d'une actrice du théâtre Français, morte sans avoir obtenu, et songé qu'il fallait obtenir, la révocation de l'excommunication lancée jadis contre les comédiens français; excommunication, il faut le rappeler, qui priva Molière de la sépulture.

Le peuple, attiré par la curiosité au convoi de cette actrice célèbre, fut informé de l'injure faite à ses cendres; transporté d'une soudaine indignation, il se précipite sur le char funéraire, et l'entraîne : en un instant les portes de l'église interdite sont assiégées et forcées. On demande un prêtre ; il ne paraît point. Le tumulte

* Plusieurs personnes, à Paris même, furent maltraitées et reçurent des coups de bayonnettes pour avoir refusé de se découvrir et de plier le genou au moment où passaient les processions.

augmente, l'église et les rues adjacentes retentissent des murmures, des menaces de dix mille individus témoins ou acteurs de cette scène déplorable. L'agitation augmente, et l'on ne pouvait prévoir où s'arrêterait cette effervescence toujours croissante, lorsqu'un envoyé du Roi vint, en son nom, donner l'ordre de procéder au service funèbre.

Cet événement, propagé et commenté, fit à Paris et dans la France la plus vive sensation. Les ennemis de la religion s'en réjouirent; les amis de l'ordre et de la décence accusèrent le gouvernement d'encourager les progrès alarmants du despotisme des prêtres. C'était particulièrement dans les petites villes, dans les villages qu'ils abusaient, avec la plus coupable audace, de l'indépendance qu'on leur avait rendue. La chaire était devenue un tribunal du haut duquel ils jugeaient et condamnaient à l'infamie et aux peines éternelles ceux qui ne partageaient point leurs principes et leurs fureurs.

Unis de cœur et d'intérêts avec les émigrés, ils mettaient tout en œuvre, insinuations, suggestions, promesses, menaces, et le nom de Dieu lui-même ! pour contraindre les acquéreurs de domaines nationaux à se dessaisir de leurs biens; pour amener les malheureux paysans à se courber de nouveau sous le joug de la tyrannie seigneuriale et de la superstition.

Ce Dieu, qu'ils invoquaient, le sait : on ne commande point à la conscience, à l'opinion. Les prêtres pendant la révolution s'étaient montrés sans masque, et s'étaient attiré trop de mépris, pour que le gouvernement pût espérer de leur faire retrouver tout à coup l'ascendant

salutaire qu'ils avaient perdu. Cet ascendant devait être le prix d'une conduite sage et modérée, d'une bienfaisance active et impartiale, de la pratique enfin de toutes les vertus sacerdotales : il ne pouvait point s'acquérir par des ordonnances de police, par des injures, des violences, et par des processions qui dans nos mœurs actuelles ne peuvent plus être que ridicules et inconvenantes.

Ainsi que la liberté des cultes, la Charte avait compris au nombre de ses garanties la liberté de la presse ; et cependant chaque jour une foule d'écrits étaient saisis ou supprimés.

Un député, qui ne transigea jamais ni avec sa conscience ni avec la crainte, M. Durbach, s'en plaignit à la tribune, et le gouvernement, cédant au vœu de la Chambre, lui fit soumettre, par M. de Montesquiou, un projet de loi qui, au lieu d'affranchir la presse de son esclavage, la plaçait sous le joug de la censure et la soumettait de droit à la tyrannie de fait exercée sur elle par le gouvernement précédent.

Ce projet fut attaqué avec vigueur par les journaux, par M. Benjamin Constant, par tous les publicistes.

M. de Montesquiou ne se déconcerta point. Lui démontrait-on que sa loi était destructive de la liberté de la presse ;

Lui prouvait-on, la Charte à la main, que la Charte se bornait à vouloir que les abus de la presse fussent réprimés, et que dès lors son projet était radicalement inconstitutionnel, puisqu'il tendait au moyen de la censure préalable, non point à réprimer ces abus mais à les prévenir ; il répondait avec assurance que les auteurs

de semblables objections n'entendaient point le français; que prévenir et réprimer étaient parfaitement synonymes, et que la loi présentée, loin d'être oppressive et inconstitutionnelle, était au contraire le développement le plus parfait, le plus libéral des dispositions de la Charte.

Cette prétention inouïe de faire prendre le change à une assemblée de Français, sur la signification des mots de leur propre langue, parut à la Chambre le comble de l'impudence et de la folie. N'est-ce pas une insulte au bon sens? répétèrent plusieurs députés. N'est-ce pas une dérision amère que de prétendre détruire un droit public consacré par la loi de l'État au moyen de subtilités grammaticales? Jamais, au fait, on ne montra tant de front et de mauvaise foi; aussi le rapporteur de la commission, M. Raynouard, s'écria-t-il avec l'accent d'une douloureuse indignation. « O vous, « ministres du Roi, que n'avouez-vous du moins que la « loi est contraire à la constitution, puisque vous ne « pouvez vous refuser à l'évidence? Votre obstination « à contester une vérité si claire ne nous inspirerait « pas de si justes alarmes. »

Néanmoins la loi fut adoptée par l'une et l'autre Chambres.

Cette lutte, dans laquelle on vit l'influence du ministère triompher de la raison, et renverser le plus ferme rempart des garanties nationales, fit dans toutes les âmes la plus profonde impression : « La sérénité ne se « trouva plus sur le visage d'un seul homme en état « de penser et de prévoir. » L'on fut convaincu que la Chambre des Députés, malgré le patriotisme des Dupont

de l'Eure, des Raynouard, des Durbach, des Bedoch, des Flaugergues, etc., ne pourrait point arrêter les entreprises despotiques et anti-constitutionnelles du gouvernement ; que le gouvernement serait le maître, quand il le voudrait, de faire interpréter à sa guise les dispositions de la Charte, et de ravir à la France les faibles droits qu'elle lui assurait encore. « C'était, « disait-on, à l'aide de semblables interprétations que « le Sénat avait sacrifié à l'Empereur l'indépendance « nationale ; mais du moins le despotisme impérial « était accompagné de tout ce qui pouvait le justifier et « l'anoblir. Il tendait à faire de la nation la première « nation du monde, tandis que le despotisme qu'on « nous prépare n'a d'autre compagne que la mauvaise « foi, et d'autre but que d'abaisser et d'asservir la « France. »

Ces réflexions portèrent au comble la défiance, le dégoût et l'aversion qu'inspirait le gouvernement. Elles firent plus : les Français, naturellement enclins à changer d'opinion et de sentiment, passèrent de leurs anciennes préventions contre Napoléon à de nouveaux transports d'admiration ; ils comparèrent l'état de désordre, d'abâtardissement et d'humiliation dans lequel la France était tombée sous le Roi, avec l'ascendant, la force et l'unité d'administration dont elle jouissait sous Napoléon ; et Napoléon, que naguère ils accusaient d'être l'auteur de tous leurs maux, ne fut plus à leurs yeux qu'un grand homme, qu'un héros malheureux.

Les regrets, les éloges, donnés à l'ancien chef de l'État furent entendus. On crut en affaiblir l'effet en

l'insultant par de grossières caricatures, et en cherchant par des écrits outrageants et calomnieux à rendre odieux son gouvernement et sa mémoire. On se trompa: les caricatures n'obtinrent que le sourire du mépris, et les actions, les erreurs de la vie politique de Napoléon, celles mêmes qui avaient excité le plus de scandale et de blâme, trouvèrent alors de nombreux défenseurs, de zélés apologistes.

L'accusait-on d'avoir le 18 brumaire renversé la république et asservi la France ? ils répondaient* :

« Au 18 brumaire l'anarchie, accrue par les revers, ne pouvait plus se guérir par la victoire. La guerre civile était organisée dans plus de vingt départements; des révoltes s'annonçaient dans plusieurs, le brigandage se répandait dans presque tous. Le vol et l'assassinat se commettaient avec impunité sur un grand nombre de routes. Deux lois terribles, celle des otages et de l'emprunt forcé, appelaient plus de maux qu'elles n'en pouvaient guérir.

Un désordre de finance, tel qu'aucune nation n'en avait jamais supporté, une succession de banqueroutes partielles prolongeaient l'opprobre de la banqueroute générale. Le trésor public était pillé sur tous les chemins, dans les maisons même des receveurs, et son vide ne pouvait se remplir même par les plus violentes exactions. Les jacobins étaient prêts de ressaisir leur règne terrible ; les royalistes recouraient sans scrupule à tous les moyens que pouvait leur fournir la vengeance, et les paisibles amis des lois

* J'ai cru ne pouvoir mieux traduire leurs paroles qu'en copiant ce passage du *Précis de la Révolution*, par M. Lacretelle jeune.

étaient réduits à garder entre les deux partis la honteuse neutralité de la faiblesse.

« Telle était, » concluaient-ils à l'époque où Napoléon s'empara du gouvernail de l'État, « la situation désespérée de la France ; et loin de l'accuser de l'avoir asservie, on doit au contraire le bénir de l'avoir arrachée aux spoliations, aux meurtres, à la tyrannie que lui réservaient l'anarchie et la terreur. »

Prétendait-on qu'il avait gouverné la France despotiquement ? ils soutenaient que cette imputation n'était point fondée, et voici quels étaient leurs discours :

« Lorsque Napoléon détrôna l'anarchie, il lui fallut substituer l'ordre au désordre, l'autorité d'un seul à l'autorité de tous ; il fallut comprimer les partis, anéantir les factions, dompter les préjugés des nobles et les habitudes révolutionnaires des jacobins. Ce grand œuvre ne put s'opérer sans blesser des opinions, des intérêts, des individus ; Napoléon fut considéré comme un despote, et cela devait être : toutes les fois que dans un État l'ordre de choses anciennement établi a été renversé, celui qui, le premier, reconstruit un nouvel édifice social est nécessairement accusé de despotisme, puisqu'il n'a d'autre règle apparente que sa volonté.

« D'un autre côté, Napoléon avait contracté dans les camps l'habitude de commander en maître. Il ne la perdit point en montant sur le trône. Le plus souvent il parlait à ses courtisans, à ses conseillers, à ses ministres, comme il avait autrefois parlé à ses soldats, à ses généraux*. Ce langage inusité dans les relations

* Napoléon eut dès sa jeunesse, on peut même dire dès son enfance,

civiles donna naturellement à ses manières, à l'expression de ses volontés, l'apparence du despotisme, et presque toujours l'apparence est prise pour la réalité.

« Le ton absolu de Napoléon, blâmé d'abord, admiré ensuite, fut bientôt étendu aux ambassadeurs, aux monarques étrangers. Les formes artificieuses de l'ancienne diplomatie furent mises de côté. Napoléon ne négocia plus ; il commanda. Tenant d'une main son épée victorieuse, et de l'autre des couronnes, il offrait aux souverains son amitié ou sa haine, des royaumes ou *des coups* ; et ces souverains, avertis par l'expérience, qu'il avait le double pouvoir de récompenser et de frapper, subissaient son alliance, et se vengeaient de leur faiblesse en criant à la tyrannie*.

le pressentiment qu'il n'était point destiné à vivre dans la médiocrité. Cette opinion lui inspira de bonne heure du dédain pour les autres, de la considération pour lui. A peine fut-il admis dans l'artillerie qu'il se crut le supérieur de ses égaux, l'égal de ses supérieurs. Appelé à l'âge de vingt-six ans au commandement de l'armée d'Italie, il passa sans s'étonner d'un grade secondaire au rang suprême, et prit sur le champ avec ses vieux généraux si fiers de leurs lauriers un air de grandeur et d'autorité qui les plaça, vis-à-vis de lui, dans une position nouvelle pour eux, et qui cependant ne leur parut ni extraordinaire ni humiliante ; tant l'ascendant exercé par Napoléon était irrésistible, tant il possédait en lui-même cet instinct de commander, ce talent de se faire obéir qui ne sont ordinairement l'apanage que des hommes nés sur le trône.

Napoléon, dans tous les pays du monde, serait probablement parvenu au faîte de la puissance. Il avait été formé par la nature pour commander ou pour régner, et jamais elle ne crée de tels hommes pour les laisser dans l'obscurité. Il semble, comme le remarque je ne sais plus quel écrivain, qu'elle soit glorieuse de son ouvrage et qu'elle veuille l'offrir à l'admiration en le plaçant elle-même à la tête des associations humaines.

* Napoléon exerça sur l'Europe, par suite de son système continental, un véritable despotisme. On ne veut point le nier ici : on veut tirer seulement la conséquence que ce despotisme extérieur avait dû con-

« Ces diverses causes réunies ont dû faire croire que Napoléon était un véritable despote : car il est des choses, comme le remarque Montesquieu, qu'on finit par croire à force de les entendre répéter. Mais quand on considère impartialement le gouvernement de Napoléon, on reconnaît que le despotisme qu'on lui attribue existait réellement plus dans les mots et dans les formes que dans les faits.

« Qu'on recherche les actes de son règne, et l'on n'en trouvera aucun empreint du caractère d'un véritable despotisme, c'est-à-dire d'un despotisme uniquement fondé sur le bon plaisir du prince. Tous attesteront, au contraire, que Napoléon n'eut jamais en vue que l'intérêt et la grandeur de la France, et que jamais les Français, loin d'être gouvernés tyranniquement, ne jouirent si complètement des bienfaits de la justice distributive, et ne furent si parfaitement protégés contre les hautes classes de la société, et contre les dépositaires du pouvoir.

« On peut le blâmer d'avoir, de complicité avec le sénat et les représentants de la nation, abusé de certaines lois. Mais les lois, et les publicistes les plus rigides consacrent ce principe, ne lient les princes que dans le cours ordinaire des choses. Dans les circonstances extraordinaires, il est de leur devoir de s'en écarter. Pour juger équitablement les actes d'un souverain, il ne faut point d'ailleurs les isoler les uns des autres. Tel acte qui, pris isolément, est répréhensible

courir à faire croire à l'Europe, sans autre examen, que l'homme qui tyrannisait aussi violemment des peuples qui n'étaient point à lui, devait être, à plus forte raison, le tyran de ses propres sujets.

ou odieux, cesse de l'être si on le rattache aux événements dont il est né, ou à l'enchaînement politique dont il fait partie. Il ne faut point les juger non plus d'après les principes du droit naturel ; en fait de gouvernement, la nécessité et le salut commun, voilà la loi suprême. Tout ce qui blesse l'intérêt particulier disparaît et doit disparaître devant la raison d'État. »

« Au surplus, continuaient-ils, la véritable question à décider, est moins de savoir si le gouvernement de Napoléon était plus ou moins despotique, mais s'il était tel que les hommes et les temps pouvaient l'exiger, tel qu'il devait être pour rendre la France tranquille, heureuse et puissante. « Or on ne peut contester que la France sous le règne de Napoléon, n'ait joui intérieurement d'un calme imperturbable, et ne soit parvenue, par l'ascendant du génie de son chef, à un degré de force et de prospérité qu'elle n'avait jamais atteint, et que probablement elle n'atteindra jamais plus. »

Reprochait-on à l'Empereur son ambition démesurée ; ses guerres injustes et désastreuses d'Espagne et de Russie?

La guerre d'Espagne, aux yeux des infatigables apologistes de Napoléon, n'était plus une injuste agression, mais une guerre éminemment politique : elle avait été provoquée par l'inconstance et la perfidie d'un allié qui, au mépris de ses engagements, intriguait sourdement avec les Anglais, et plusieurs fois, à leur instigation, avait tenté de profiter de nos embarras et de l'éloignement de nos armées pour envahir notre territoire et s'associer aux trames de nos ennemis.

La capture de Ferdinand n'était plus un odieux abus de confiance, mais la conséquence nécessaire de la duplicité de ce prince, de ses projets parricides et de ses liaisons avec l'Angleterre.

L'élévation de Joseph au trône d'Espagne n'était point comme autrefois attribuée au désir immodéré de placer des couronnes sur la tête de chaque membre de la famille impériale ; mais à la nécessité d'enlever pour toujours l'Espagne à l'influence des Anglais. Napoléon n'avait-il pas laissé aux Cortès le choix de leur souverain? ne leur avait-il pas dit publiquement : « Disposez du trône : peu m'importe que le Roi d'Espagne s'appelle Ferdinand, ou Joseph, pourvu qu'il soit l'allié de la France et l'ennemi de l'Angleterre? * »

La guerre avec la Russie était plus facile encore à légitimer : ce n'était plus la passion du merveilleux qui l'avait suggérée, mais le besoin de venger le mal que cette puissance nous avait causé en rouvrant ses ports aux Anglais et en frustrant la France du prix des sacrifices qu'elle avait faits pour établir et consolider le blocus continental, cette digue universelle qui fit trembler l'Angleterre et ses mille vaisseaux !

Les envahissements de Napoléon en Allemagne n'étaient plus l'effet d'une insatiable avidité de puissance et de gloire **, c'était le seul moyen d'ôter aux ennemis

* Paroles de l'empereur aux députés des Cortès à Bayonne.

** On a beaucoup reproché à Napoléon d'avoir aspiré à la monarchie universelle : ce reproche fut adressé de tous temps aux princes ambitieux et puissants. Jamais prince, il faut l'avouer, ne fut plus autorisé que Napoléon à se laisser séduire par cette brillante chimère. Du haut de son trône il tenait en main les rênes d'une partie de l'Europe et en faisait mouvoir à son gré les dociles monarques. Leurs sujets, au premier mot, au premier signal accouraient se ranger sous les aigles

irréconciliables de la France, les Anglais, leur funeste ascendant sur le continent, et de les contraindre par nécessité, ou par force, d'abdiquer l'empire absolu des mers ; c'était enfin le juste châtiment qu'avaient mérité ces souverains de toutes les statures qui, après avoir imploré ou accepté l'alliance de Napoléon, et l'avoir cimentée par des promesses dont il avait eu la générosité de se contenter, le contraignaient de recourir aux armes pour les empêcher d'ouvrir complaisamment leurs cabinets aux agents de l'Angleterre et leurs états à ses marchandises.

Les partisans de Napoléon trouvaient ainsi les moyens de pallier ses fautes, de justifier ses erreurs ; aucune objection, aucun reproche n'était laissé sans réponse ; et quand, après l'avoir défendu, ils arrivaient aux pages brillantes de son histoire, leurs éloges plus justes, et peut-être plus sincères, ne connaissaient alors aucune borne.

« Napoléon, disaient-ils, eut toutes les qualités des grands rois, et n'eut point leurs défauts : il n'était ni débauché comme César, ni intempérant comme Alexandre, ni cruel comme Charlemagne. »

« A l'âge où l'on commence à peine sa carrière, il

impériales. Leur mélange continuel avec les Français, leur obligation d'obéir à Napoléon, les avaient habitués à le regarder comme leur chef, et de chef à souverain la transition est facile. Mais Napoléon, quelle que soit l'ambition qu'on lui suppose, avait trop de bon sens pour aspirer au trône universel : il eut un autre dessein, celui de rétablir l'Empire d'Orient et l'Empire d'Occident. Il serait inutile de révéler les hautes et puissantes considérations qui lui avaient suggéré cette grande et noble pensée : alors il était permis à la France de vouloir ressaisir le sceptre de Charlemagne; aujourd'hui, il faut oublier que nous avons été les maîtres du monde.

comptait déjà autant de victoires que d'années ; et l'Europe vaincue par son épée, ou subjuguée par son génie, se courbait humblement devant ses aigles victorieuses. »

« La France agrandie par ses conquêtes semblait appelée à reproduire aux yeux du monde étonné la puissance de l'ancienne Rome ; le nom français, flétri par les crimes de la révolution, avait repris son lustre, son empire ; il était craint, admiré, respecté de tout l'univers.

« Non moins philosophe que guerrier, Napoléon, après avoir illustré la France par ses armes, voulut la rendre heureuse par les lois. Il lui fit présent de ce code immortel que nos anciens rois aspirèrent vainement à lui donner, et de ce beau système de finance et d'administration qu'imploraient inutilement leurs peuples oppressés.

« Ce n'était point assez : il voulut encore la rendre florissante par les sciences, les arts et l'industrie. D'un côté naquirent à l'aide de ses magnifiques secours ces mille et mille manufactures dont les produits achevés devinrent l'orgueil des Français, et le désespoir et la ruine des étrangers.

« De l'autre, les favoris d'Apollon, auxquels il prodigua noblement ses largesses et ses grâces*, saisirent leurs crayons, leurs compas, leurs ciseaux, et enfantèrent ces merveilles de l'art qui firent de Paris une nouvelle Athènes.

* Louis XIV, tant vanté par ses libéralités, ne donnait par an à titre de pension aux savants et artistes français que 52 300 francs et 14 000 francs aux savants étrangers.

« On vit alors et comme par enchantement le Louvre antique sortir de ses ruines abandonnées ; les palais des rois s'embellir ; les temples des arts s'enrichir de chefs-d'œuvre dignes de l'antiquité ; le sol de la patrie se peupler de ces établissements pompeusement utiles aux citoyens, et de ces monuments impérissables destinés à transmettre aux races futures le souvenir de notre gloire.

« Au même moment, en d'autres lieux, par ses ordres souverains, des mains non moins habiles réprimaient les flots de la mer, leur creusaient de nouveaux abîmes, substituaient de superbes chantiers, de vastes ports, de fertiles canaux à des plages stériles, à des marais infects, et rendaient le commerce et la vie aux nombreux habitants des bords de l'océan, des rives de l'Escaut et de la Somme.

« Au même moment s'enfantaient à sa voix ces nouvelles voies Romaines qui, parcourant de toutes parts la France, l'Allemagne, l'Italie, assuraient aux peuples de ces contrées et à leur industrie des communications aussi promptes que faciles, aussi belles que majestueuses.

« Et quel homme, ami ou ennemi de Napoléon, a pu, ou pourra jamais franchir les sommets des Alpes et leurs flancs tortueux, sans bénir le prince magnanime qui, pour favoriser ses pas, et protéger ses jours, a fermé les précipices, enchaîné les torrents et abaissé ces gigantesques montagnes qui depuis tant de siècles bravaient impunément la puissance des hommes et du temps ? »

La postérité quand elle rassemblera tout ce que

Napoléon a fait de grand et de magnifique, quand elle comptera ses bienfaits et ses victoires, doutera qu'un seul homme, en si peu d'années, ait pu opérer tant de prodiges. Elle croira qu'on s'est plu à rechercher dans une longue suite de siècles, et à entasser sur une seule tête, les hauts faits d'une foule de grands hommes. »

Les braves qui avaient servi sous les drapeaux de Napoléon n'entendaient point vanter leur général sans vouloir lui offrir aussi leur tribut d'éloges. Ses conquêtes lointaines, qu'ils avaient eux-mêmes regardées comme la cause de nos malheurs, étaient redevenues le sujet intarissable de leurs récits et de leur admiration.

Les uns rappelaient avec fierté que Napoléon avait commandé en maître au Caire, à Moscou, à Vienne, à Madrid, à Munich, à Lisbonne, à Milan, à Amsterdam, à Varsovie, à Hambourg, à Berlin, à Rome, etc., etc.

D'autres le représentaient au pont de Lodi ranimant ses soldats découragés, défiant à leur tête, le drapeau national à la main, les dangers et la mort, et enlevant à l'ennemi ses remparts et sa gloire.

D'autres le montraient franchissant le mont Saint-Bernard à travers les frimas et les précipices, et venant remporter dans les plaines de Marengo cette immortelle victoire qui fut le gage de la paix et de la grandeur de la France.

D'autres le figuraient à Austerlitz culbutant avec la force et la rapidité de la foudre, les bataillons de l'Autriche et de la Russie, et donnant à leurs souverains éperdus l'exemple d'une générosité que, plus tard, ils furent si loin d'imiter.

D'autres le transportaient sur le plateau de Iéna, faisant fuir devant ses enseignes triomphantes ces soldats de Frédéric qui, trompés par leurs souvenirs, se croyaient encore les premiers soldats du monde.

D'autres le conduisaient au milieu des sables brûlants de l'Égypte, ou des déserts glacés de la Russie, supportant sans ostentation les feux ou les rigueurs du climat, et donnant à ses soldats l'exemple de la fermeté et de la résignation.

D'autres le ramenaient dans les plaines de la Champagne à la tête d'une armée à peine égale à l'une des nombreuses divisions de l'ennemi, épiant, évitant, surprenant les Autrichiens, les Russes, les Prussiens, les frappant de ses armes victorieuses de tous côtés à la fois, et avec tant de promptitude, qu'il semblait avoir donné des ailes au fer et à la mort.

D'autres le plaçaient en avant de quelques escadrons, affrontant à Arcis-sur-Aube les balles et les boulets ennemis, et voulant perdre au champ d'honneur une vie qu'il prévoyait ne pouvoir plus consacrer sur le trône à la gloire et à la prospérité de la France.

Tous enfin, généraux, officiers, soldats, rappelaient à l'envi les marches, les attaques, les sièges, les combats, les batailles qui avaient immortalisé leur général; et quel cœur Français ne tressaillait point à de semblables souvenirs?*

* L'honneur, la patrie, Napoléon, s'étaient tellement identifiés dans l'esprit des soldats que les prisonniers d'Angleterre arrachés par Louis XVIII à de longues années de souffrance et de captivité ne rentraient en France qu'en maudissant leur liberté et en faisant entendre les cris de « Vive l'Empereur! »

Dans les déserts mêmes de la Russie, on ne put jamais arracher aux

Page 53, après ces mots : *Ce gouvernement de huit mois est si solide.*

Ce gouvernement de dix-neuf ans est si faible que, fît-il miracle sur miracle, il ne saurait se maintenir.

Les amis de Napoléon et tous les hommes qui, fatigués ou mécontents des Bourbons, désiraient son retour, entretinrent et fortifièrent les sentiments réveillés en sa faveur. Son nom, qu'on osait à peine prononcer, se retrouvait dans toutes les bouches, son souvenir dans tous les cœurs; insensiblement, il devint l'objet des regrets, des espérances, des vœux de la nation, et chacun fut averti par un pressentiment secret, que ces vœux ne tarderaient point à être exaucés.

Pendant que cette redoutable fermentation s'accroissait et se manifestait de toutes parts, la cour, les ministres, les émigrés se reposaient avec une complaisante sécurité sur le volcan qu'ils avaient allumé, et ne se doutaient point de sa prochaine explosion.

« S'ils veulent sortir du royaume, » écrivait M. de Châteaubriand, en parlant des partisans de l'Empereur, « y rentrer, porter des lettres, en rapporter, envoyer des courriers, faire des propositions, semer des bruits et même de l'argent, s'assembler en secret, en public, menacer, répandre des libelles, en un mot, conspirer; ils le peuvent. Ce gouvernement de huit mois est si solide, que, fît-il aujourd'hui fautes sur fautes, il tiendrait encore en dépit de ses erreurs. »

Cet aveuglement ne tarda point, cependant, à diminuer. Sans apercevoir toute l'étendue du mal, on reconnut que la nation et l'armée étaient agitées, mécontentes, et l'on délibéra sur les moyens, non point de les apaiser, mais de les contraindre à se taire.

prisonniers français, ni par la menace des mauvais traitements, ni par la promesse de les secourir lorsqu'ils mouraient de faim, un seul mot, un seul murmure contre Napoléon.

Quelques Chouans furibonds, instruits des inquiétudes du gouvernement, publièrent qu'il était temps de se défaire des bonapartistes. Un chef célèbre dans les fastes de la Vendée poussa l'audace jusqu'à déclarer au général Ex... qu'il n'attendait, pour faire main basse sur les prétendus jacobins, que l'arrivée de ses fidèles Vendéens.

Le bruit de ce massacre fut bientôt entendu des victimes qu'on devait frapper. Les unes sortirent de Paris; les autres s'armèrent, et prirent des dispositions pour vendre chèrement leurs vies.

Le gouvernement, assure-t-on, eut connaissance des projets homicides des Chouans, et épargna à la France, et au monde, le spectacle d'une nouvelle St-Barthélémy.

Ce projet d'assassinat, auquel je n'ai jamais pu croire, démontra aux hommes de la révolution, qu'ils n'avaient plus aucune trève, aucun quartier à espérer des royalistes, et qu'il fallait qu'un des deux partis écrasât l'autre.

Les anciens militaires commencèrent à se réunir, à se concerter. Le gouvernement, voulant dissoudre ces réunions qui l'inquiétaient, interdit à tous officiers, généraux ou particuliers, de séjourner à Paris sans autorisation, et ordonna à ceux d'entre eux qui n'étaient point nés dans cette ville, de retourner sur-le-champ dans leurs foyers.

Cette mesure augmenta l'exaspération sans diminuer le danger. Les officiers, en non-activité, au lieu de s'y soumettre, s'enhardirent mutuellement à la désobéissance, et forcés par l'ordre du ministre d'opter entre Paris et leur demi-solde, beaucoup, quoique

pauvres, préférèrent l'indépendance à la soumission.

Le gouvernement, irrité de cette résistance, voulut faire un exemple.

En ce moment, on venait d'intercepter une lettre de félicitation, que le général Exelmans écrivait au roi de Naples, son ancien souverain.

Le nouveau ministre de la guerre* s'empara de cette occasion. Il mit le général en demi-activité, et lui prescrivit, par voie de punition, de se rendre immédiatement, et jusqu'à nouvel ordre, à soixante lieues de Paris.

Exelmans prétendit que le ministre n'avait point le droit d'éloigner de leur domicile, les officiers non employés activement, et refusa d'obéir.

Il fut arrêté sous le prétexte d'entretenir des correspondances criminelles avec les ennemis du Roi, et comme coupable, en outre, de désobéissance à ses ordres.

Ce coup d'éclat et d'autorité, dont le gouvernement attendait les plus heureux effets, tourna contre lui. La France connaissait Exelmans. Elle le considérait comme l'un de ses plus valeureux, de ses plus dignes enfants; et les accusations de trahison que la haine et le dépit des ministres accumulaient sur sa tête, loin de lui ravir l'estime et l'affection publiques, ne le rendirent que plus intéressant et plus cher à ses compagnons d'armes et à la nation.

Exelmans, jugé, fut absous**.

* Le général Dupont venait d'être remplacé par le maréchal Soult.

** Il prit pour défenseur l'un des habiles et courageux rédacteurs du *Censeur*, M. Comte; et pour conseil le général Fressinet. Cet

Le conseil de guerre, en sanctionnant la désobéissance de ce général, déclara implicitement que le gouvernement n'avait point le droit d'exercer sur les officiers en non-activité l'autorité qu'il s'était arrogée.

Dès ce moment le gouvernement fut perdu : le jugement qui affranchissait de sa dépendance les militaires à la demi-solde, et leur laissait la faculté de braver impunément son autorité, était un coup de massue qui l'avait terrassé sans lui laisser l'espoir de se relever jamais.

Je m'arrête ici : à quoi me servirait-il d'étendre davantage le récit et l'examen de la conduite oppressive et insensée du gouvernement?

Si l'on a suivi la marche et l'enchaînement successif de ses idées, et de ses actions, on l'aura vu former et mettre en œuvre le projet de rétablir l'ancienne monarchie et de renverser par surprise ou par force le gouvernement constitutionnel.

On l'aura vu se jouer sans pudeur de la Charte royale, et fouler aux pieds, sans scrupule, les droits civils et politiques qu'elle avait consacrés.

On l'aura vu attaquer, méconnaître, violer les garanties individuelles données solennellement à l'armée, à la magistrature, à l'administration, à tous les Français.

On l'aura vu insulter la gloire nationale, blesser les affections publiques, tourmenter les opinions, les mœurs, les habitudes nouvelles, et froisser et mécon-

officier, dont la fermeté de caractère égale les talents et la bravoure, fut puni plus tard par l'exil, de l'assistance généreuse qu'il prêta dans cette importante circonstance au général Exelmans, son frère d'armes et son ami.

tenter, les unes après les autres, toutes les classes de l'État.

On l'aura vu aliéner au Roi, par l'injustice et le manque de foi, la confiance et l'amour de la nation et reporter sur Napoléon les espérances et les vœux.

On l'aura vu enfin, malgré les obstacles qu'il avait rencontrés, les avanies qu'il avait reçues, les pas rétrogrades qu'il avait été obligé de faire, poursuivre à tort et à travers le funeste système qu'il avait adopté, et préparer par ses fautes le retour de Napoléon, comme Napoléon avait préparé par les siennes le retour des Bourbons.

Mais tandis que tout présageait à la France un prochain bouleversement, que faisait Napoléon ? Privé de toute ambition, il semblait préférer à sa grandeur passée une vie modeste et paisible; aux nobles agitations de la guerre un doux repos; aux méditations de son génie un désœuvrement agréable; l'étude de la botanique, les soins de sa maison, les plantations qu'i avait faites, celles qu'il projetait encore, occupaient plus particulièrement ses loisirs*; et comme Dioclétien, il pouvait dire aux hommes qui le soupçonnaient de regretter le trône : « Venez me voir dans ma retraite ; je vous montrerai les jardins que j'ai plantés, et vous ne me parlerez plus de l'empire. »

Pendant les premiers temps de son séjour à l'île d'Elbe, Napoléon n'éprouvait effectivement qu'un besoin vague de régner.

* On a prétendu, mais à tort, qu'il conservait son goût pour les exercices militaires. Pendant son séjour à Porto-Ferrajo, il ne passa point une seule revue; il paraissait n'avoir plus d'attrait pour les armes.

Affligé des maux de la France qu'il aimait passionnément, fatigué des vicissitudes de la fortune, dégoûté des hommes, il appréhendait, en cherchant à ressaisir le sceptre, de précipiter la France et lui-même dans de nouvelles chances, de nouveaux malheurs; et sans abandonner le projet de remonter un jour sur le trône, il laissait à l'avenir le soin de fixer ses résolutions.

Il fut bientôt tiré de cet état d'indifférence et d'hésitation par la tournure que prirent en France les affaires publiques. Il avait pensé, et je le lui ai entendu dire, que les Bourbons, instruits par l'adversité, rendraient la France libre et heureuse; mais quand il s'aperçut de l'ascendant qu'on accordait aux prêtres, aux émigrés, aux courtisans, il prévit que les mêmes causes qui avaient amené la première révolution en amèneraient bientôt une seconde : dès lors il reporta ses regards sur le continent, et ne perdit plus de vue le Congrès, la France et les Bourbons.

Il connaissait* les talents, les principes, les vices et les vertus de tous ceux qui avaient surpris ou obtenu la confiance de Louis XVIII; il savait le degré d'influence que chacun d'eux était susceptible d'acquérir et d'exercer, et il calculait d'avance les erreurs dans lesquelles ils entraîneraient nécessairement son facile successeur.

Les journaux français et étrangers, les écrits périodiques, redevinrent l'objet de ses lectures assidues : il

* On sait qu'il n'y avait point un seul individu de marque attaché au service de ses alliés et de ses ennemis dont Napoléon ne connut parfaitement le fort et le faible.

Page 58, après ces mots : *Il avait pensé... que les Bourbons... rendraient la France libre et heureuse.*

Il ne pensa jamais que les Bourbons, Louis XVIII eût-il les talents de Louis XIV et de Henri IV, pût régner en France.

Page 59, après ces mots : *Napoléon attendait donc en silence lorsqu'un officier déguisé en matelot vint débarquer à Porto-Ferrajo.*

Il y a eu plus de 100 officiers qui, pendant les neuf mois, sont arrivés à l'île d'Elbe, de France, de Corse, de l'Italie.

A la marge de la suite de la note de la page 60 *est écrit* : 3 *Nota.*

les étudiait, les commentait, et pénétrait avec sagacité ce que l'esclavage de la presse les forçait de dissimuler ou de taire.

Il accueillait les étrangers de distinction, et particulièrement les Anglais, avec grâce et bonté. Il s'entretenait familièrement avec eux de la situation politique de l'Europe et de la France ; il les faisait causer adroitement sur les points qu'il voulait approfondir, et tirait presque toujours, de leur conversation, d'utiles éclaircissements : c'était par ces simples moyens que Napoléon savait ce qui se passait sur le continent. Il avait trop l'habitude des crises politiques pour ne point prévoir que la force des choses lui ouvrirait les portes de la France, et il était trop habile pour vouloir entretenir avec ses partisans des correspondances, qui auraient pu révéler ses vœux secrets et fournir à ses ennemis, l'occasion d'attenter à son indépendance et à sa liberté.

Napoléon attendait donc en silence le moment de reparaître en France, lorsqu'un officier déguisé en matelot vint débarquer à Porto-Ferrajo *.

Cet officier me remit, quelques jours avant son départ pour l'armée en 1815, la relation de son voyage à l'île d'Elbe : « Je vous confie, me dit-il, mon histoire et celle du 20 mars. L'Empereur, lors de son rétablissement sur le trône, n'ayant point parlé de moi, j'ai dû me taire ; mais je suis aussi jaloux que lui de vivre dans la postérité » **.

* Cet officier est celui dont il est question dans la déclaration faite le 15 mars au prince d'Essling, alors gouverneur de la 8e division militaire, par M. P***, débarqué avec Napoléon de l'île d'Elbe et arrêté à Toulon par ordre du préfet du département du Var.

** L'Empereur étant à la Malmaison me demanda ce qu'était devenu

« Je veux qu'elle connaisse la part glorieuse que j'ai prise au renversement du gouvernement royal, et au retour de Napoléon. J'ai le pressentiment que je serai tué dans cette campagne. Gardez cet écrit, et promettez-moi de le publier un jour. » Je le promis : ce pressentiment se réalisa, M. Z*** fut tué à Waterloo.

Je remplis aujourd'hui ma promesse. Je ne me suis permis de faire subir à ses mémoires aucun changement, j'aurais cru trahir les intentions de mon ami. Je me suis borné seulement à taire les noms et à suppri-

M. Z***. Il a été tué, lui dis-je, sur le plateau de Mont-Saint-Jean. — Il est bienheureux, me répondit-il. Puis il continua : Vous a-t-il dit qu'il était venu à l'île d'Elbe? — Oui, Sire ; il m'a même remis la relation de son voyage et des entretiens qu'il eut avec Votre Majesté. — Il faudra me donner cette relation; je l'emporterai, elle me servira pour mes Mémoires. — Je ne l'ai plus, Sire. — Qu'en avez-vous donc fait? Il faut la ravoir et me la remettre demain. — Je l'ai déposée dans les mains d'un ami qui n'est point à Paris en ce moment. — Ainsi cette relation va courir le monde? — Non, Sire; elle est renfermée sous enveloppe dans une boîte dont j'ai conservé la clef; mais si je ne puis la remettre à Votre Majesté, d'ici à son départ, Votre Majesté pourra dans tous les cas en avoir connaissance : car je me propose, suivant les volontés de M. Z***, de la faire imprimer, à moins que Votre Majesté ne me le défende. — Non, je vous le permets; retranchez-en ce qui pourrait compromettre ceux qui m'ont montré de l'attachement. Si Z*** a rapporté fidèlement tout ce qui s'est passé, les Français sauront que je me suis sacrifié pour eux, et que ce n'est point l'amour du trône qui m'a ramené en France, mais le désir de rendre aux Français les biens les plus chers aux grands peuples, l'indépendance et la gloire. Il faudra prendre garde qu'on ne vous enlève votre manuscrit : ils le falsifieraient. Faites-le passer en Angleterre à ***, il le fera imprimer : il m'est dévoué, et il pourra vous être fort utile. M. *** vous donnera une lettre pour lui. Entendez-vous? — Oui, Sire. — Mais faites tous vos efforts pour retirer votre manuscrit avant mon départ; je vois bien que vous y tenez, et je vous le laisserai ; je veux seulement le lire. L'Empereur le lut, et me le rendit en disant : Z*** a dit la vérité, et rien que la vérité. Conservez son manuscrit pour la postérité.

Page 60, *toute la note est renfermée dans une accolade et après est écrit* :

Tout ce qui est contenu dans cette note est faux ;

et obliquement sur la phrase précédente est écrit :

Cela n'est pas vrai *.

* Ces mots sont soulignés.

mer quelques phrases de circonstance injurieuses à la famille des Bourbons.

Lorsque Napoléon abdiqua la couronne, je brisai mon épée en jurant de ne plus servir ni la France ni son nouveau souverain.

Mais ému par les adieux magnanimes de l'Empereur, et subjugué par ce pouvoir irrésistible qu'exerce sur les soldats français l'amour de la gloire et de la patrie, je revins promptement à des sentiments plus modérés et plus louables. Mes souvenirs et mes regrets s'adoucirent, et j'aspirai sincèrement à l'honneur de servir encore mon pays et son Roi.

La réputation que je m'étais acquise me valut d'abord l'accueil le plus flatteur, les promesses les plus brillantes ; je crus à leur sincérité ; cette erreur fut de courte durée.

Abusé, repoussé, je vis que l'on se jouait de l'armée et de moi ; qu'on nous honorait en masse parce qu'on nous craignait, qu'on nous insultait en particulier par système et par haine. J'avais l'âme trop haute pour souffrir les insultes et le mépris dont on voulait m'abreuver : je donnai ma démission.

Dégoûté de la France et de son gouvernement, mais toujours passionné pour le métier des armes, je pensai que l'Empereur, qui m'avait distingué sur le champ de bataille, ne m'aurait point oublié, et daignerait m'accorder, la grâce, si chère à mon cœur, de vivre et mou-

rir à son service. Je résolus donc de me rendre à l'île d'Elbe. Au moment de partir je fus arrêté par celte réflexion : L'Empereur, abandonné, trahi, renié par des hommes qu'il avait comblés de bienfaits et d'honneurs, ne croira pas à l'attachement que je lui ai gardé; peut-être même me suspectera-t-il d'avoir été envoyé près de lui par les Bourbons pour épier ses paroles et ses actions. Que faire? J'avais conservé des relations avec trois personnes investies autrefois de la confiance de l'Empereur ; leur conduite depuis la restauration avait été franche et loyale : fidèles à Napoléon par sentiment, dévoués à sa cause par principe et par patriotisme, elles n'avaient dissimulé ni leur fidélité ni leur dévouement, et étaient restées inaccessibles aux tentatives faites pour les attirer dans le parti royal. Je pensai que ces personnes, en me recommandant d'une manière quelconque à l'Empereur, pourraient me préserver de ses soupçons, et je fus leur confier sans détour mes desseins et mes inquiétudes.

La première et la seconde me témoignèrent le plus vif intérêt, la plus tendre sollicitude; me chargèrent d'exprimer à l'Empereur leurs douleurs de l'avoir perdu, leur espérance de le revoir. Mais l'un et l'autre craignirent de se compromettre en lui écrivant, et je les quittai sans en avoir rien obtenu.

Je me présentai chez la troisième, M. X***. Nous nous étions connus dans ces temps de crise où les hommes s'éprouvent, et il avait conservé de mon courage et de mon caractère une opinion favorable.

Je lui dévoilai mes projets et mes craintes : Vos

Page 62, après ces mots : *J'avais conservé des relations avec trois personnes*, etc.

Si cela était vrai, cet agent ne le dirait pas : voudrait-il compromettre ces personnes, qui, si cela était vrai, seraient faciles à désigner aux persécutions des puissants.

Page 65, à la marge de l'alinéa : *A peine eus-je quitté M. X**** est écrit un 4 surchargé d'un 3 entre *deux parenthèses.*

craintes, me dit-il, sont fondées. L'Empereur se méfiera de vous, et ne vous permettra point probablement de rester près de lui. Ma recommandation vous serait sans doute fort utile, mais je ne pourrais vous la donner sans danger; non point pour moi, mes sentiments pour l'Empereur sont connus, mais pour l'Empereur lui-même. Car si l'on vous enlevait ma lettre, on pourrait la remettre à un espion, peut-être même à un assassin.

Cette raison me parut décisive.

Il me vient une inspiration, lui dis-je. Il a existé entre l'Empereur et vous, des relations si multipliées, que vous devez avoir conservé le souvenir de quelques circonstances, de quelques épanchements qui, rappelé, par moi à Sa Majesté, pourrait lui prouver que j'ai votre confiance, et que je suis digne de la sienne. — Votre idée est parfaite : mais non, ajouta-t-il, je ne pourrais que vous donner des détails insignifiants, et alors l'Empereur ne s'en ressouviendrait plus ; ou vous révéler des choses importantes, et mon devoir s'y oppose ; au surplus j'y réfléchirai : revenez demain matin.

Je revins. J'ai fouillé ma mémoire, me dit M. X*** en m'abordant, et voici votre affaire.

Il me remit une note.

Je n'avais considéré, poursuivit-il, votre voyage à l'île d'Elbe que sous les rapports qui vous concernent; mais il est d'une importance bien plus grande que vous ne pensez, et que je ne l'avais pensé moi-même. Il peut avoir d'immenses résultats. L'Empereur ne peut être indifférent à ce qui se passe en France.

S'il vous interrogeait, que lui répondriez-vous? Vous devez sentir combien il serait dangereux de lui donner sur notre situation, des renseignements erronés. — Quoique militaire, je ne suis point totalement étranger à la politique. J'ai souvent réfléchi sur la position où se trouve la France, et je crois la connaître assez bien pour être en état de satisfaire la curiosité de Napoléon. — Je n'en doute point : mais voyons, qu'en pensez-vous? — Voici ce que j'en pense : je lui fis alors une analyse raisonnée des fautes du gouvernement et de leurs conséquences.... — Notre conversation s'échauffa graduellement; et quand, après avoir examiné le présent, nous portâmes notre attention sur l'avenir, nos pensées prirent tout à coup un essor si rapide ; elles nous transportèrent si loin de notre premier but, que nous en fûmes effrayés, et que nous restâmes plongés l'un et l'autre pendant quelques moments dans une espèce de stupéfaction.... — Enfin, lui dis-je, en rompant le silence, si l'Empereur, après m'avoir interrogé, me demandait : Croyez-vous que le moment de reparaître en France soit arrivé ; que lui répondrai-je? — Vous êtes plus hardi que moi : cette question s'était offerte à mon esprit et je n'avais pas osé l'aborder. — Et bien? — et bien, me dit M. X*** vous direz à Sa Majesté, que je n'ai point osé prendre sur moi de décider une question aussi importante. Mais qu'il peut regarder comme un fait positif et incontestable que le gouvernement actuel, ainsi que vous l'avez remarqué, s'est perdu dans l'esprit du peuple et de l'armée ; que le mécontentement est au comble ; et qu'on ne croit pas que le gouvernement puisse lutter

longtemps contre l'animadversion générale. Vous ajouterez que l'Empereur est devenu l'objet des regrets et des espérances de l'armée et de la nation. Il décidera ensuite dans sa sagesse ce qui lui reste à faire. — S'il me demande si cette façon de penser est uniquement la vôtre, ou si elle est aussi celle de MM.... Que lui répondrai-je? — Vous lui direz que toutes ces personnes-là ont, depuis son départ, cessé de se voir et de s'entendre, mais que mon opinion est conforme à l'opinion générale. — Je suis maintenant en état de répondre à toutes les questions de l'Empereur : Adieu. Nous nous embrassâmes à plusieurs reprises et nous nous séparâmes.

A peine eu-je quitté M. X*** que tout ce qui s'était passé entre nous se reproduisit à ma mémoire. Je mesurai dans toute son étendue, dans toutes ses conséquences, l'espèce de mission que j'étais appelé à remplir; et je ne pus me défendre d'une émotion mêlée de surprise et d'effroi. Tant que ma seule intention en me rendant à l'île d'Elbe avait été d'offrir mes services à l'Empereur, il m'avait semblé que mon voyage était une chose toute naturelle, et j'aurais volontiers déclaré au gouvernement que j'allais rejoindre mon ancien bienfaiteur, et le souverain de mon choix. Depuis que l'objet de ce voyage s'était agrandi, depuis enfin qu'il pouvait avoir, suivant les paroles de M. X***, d'immenses résultats, il me semblait au contraire que le gouvernement devait avoir les yeux sur moi, qu'il devait épier mes pas, et chercher à pénétrer mes pensées et mes desseins.... Je devins défiant et inquiet : la note de M. X*** me parut pesante. Je l'appris par

cœur, et je la brûlai. Au lieu de demander directement mon passeport pour Gênes ou pour Livourne, comme j'en avais eu l'intention, je le demandai pour Milan. Je connaissais dans cette ville un officier général, et je pensai que je pourrais déclarer à la Police, si elle me questionnait, que j'allais à Milan réclamer de cet officier, mon ami, le remboursement de sommes que je lui avais prêtées autrefois.

Ce plan, ainsi arrêté, je me rendis à la Préfecture de police. En franchissant le seuil de la porte, je me sentis saisi tout à coup d'un tel battement de cœur, que je ne pouvais à peine trouver la force de me mouvoir et de respirer. Si dans ce moment une voix m'eut crié : Malheureux, que vas-tu faire? Je crois que je serais tombé interdit et que j'aurais tout confessé. Ce trouble n'était point l'effet d'une lâche terreur; c'était sans doute l'impression que doit éprouver un homme de bien lorsque pour la première fois il commet une action qu'il ne peut avouer.

Quelques minutes suffirent pour me rendre à moi-même. Je me présentai hardiment devant le Préfet de Police, M. Rivière. Il me fit subir un assez long interrogatoire; mes réponses furent claires et positives : mon air d'assurance parut prévenir toute espèce de soupçon; il m'accorda mon passeport. Cependant j'eus soin à tout hasard d'examiner si j'étais suivi, et deux jours de suite, je m'aperçus à mon grand étonnement qu'on observait mes pas. Je feignis de l'ignorer; et pour tromper l'espion, je le conduisis aux messageries publiques où je retins et payai une place pour Lyon. Dans la nuit je fis prendre des chevaux de poste sous

un nom supposé, et je partis en toute hâte : en peu de jours je fus à Milan.

Mon ami était absent ; je lui écrivis, il accourut. Je lui avouai que j'allais demander du service à Napoléon. Tu n'en obtiendras point, me dit-il : il n'a pas assez d'argent pour subvenir à la solde de sa garde. Plusieurs de mes anciens officiers ont été le rejoindre ; ils sont à la suite, et ne reçoivent pour eux et leur famille que 50 ou 60 francs par mois : ils sont dans le désespoir et dans la misère. N'importe, repris-je, j'aime l'Empereur, et je veux, à quelque prix que ce soit, aller le retrouver ; enseigne-moi le moyen de m'embarquer promptement. — La chose n'est point aisée. Tu ne trouveras à t'embarquer qu'à Livourne ou à Gênes : et ces deux points sont si bien surveillés que tu te feras arrêter si on te reconnaît pour un bonapartiste. Tu pourrais réussir plus facilement à leur échapper, en te faisant passer pour un marchand de cette ville ; je tâcherai de te faire avoir un passeport, mais je crains que cela ne soit difficile. — Il y a une autre difficulté bien plus grande, ma foi : c'est que je ne sais pas dix mots d'italien. — Comment ! cela est-il possible ? — Oui, vraiment. — Et tu oses tenter l'aventure ? tu es donc devenu fou ? — Fou ou non, je la tenterai. N'y a-t-il donc pas d'autres points d'embarquement que Gênes et Livourne ? — Il y a sur les côtes de Toscane une foule de petits ports, mais il faut y attendre l'occasion et rester exposé, en attendant, à la surveillance des autorités, qui sont toutes fort mal disposées pour l'Empereur et pour les siens. Tu trouveras peut-être à t'embarquer sur le champ dans le golfe

de la Spezia, à Lerici. Mais pour y arriver il te faudrait passer par Gênes, et longer les côtes, et il est à craindre que les carabiniers Piémontais ou le nouveau consul de Gênes, qui, dit-on, est un enragé, ne te happent au passage. Il y a bien une autre route à travers les montagnes de la Spezia, mais elle est abandonnée depuis longtemps, et tu courrais risque de t'y engloutir ou de t'y faire assommer. — N'importe : à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire; cette route me convient, et dès demain je vais à la découverte. — Ton passeport est-il en règle? — Je le ferai viser pour Lerici. — Autre sottise. — Tu ne sais donc pas que tu auras affaire aux Autrichiens, nos plus implacables ennemis, et qu'ils te chercheront mille difficultés? Je connais un colonel tudesque, (c'est le nom qu'on donne aux Autrichiens en Italie), qui probablement nous arrangera tout cela. Allons lui offrir à dîner. Les affaires et les querelles s'arrangent à table avec ces Messieurs.

Notre colonel me fit effectivement régulariser mon passeport. Je laissai à Milan ma calèche et mes effets, et le lendemain je montai en cédiole *. J'arrivai par des chemins de traverse au pied des montagnes. Leur trajet en voiture étant impossible, je me séparai à regret de mon conducteur. J'achetai deux chevaux, l'un pour mon nouveau guide, l'autre pour moi. Ce nouveau guide ne savait pas un mot de français. J'avais eu soin de me munir d'un dictionnaire de poche; mais j'ignorais à peu près la manière de prononcer et

* Petit cabriolet découvert où l'on tient à peine une personne, et avec lequel on va un train d'enfer.

d'arranger les mots ; de sorte que notre conversation se réduisait à quelques phrases isolées que nous ne parvenions point toujours à comprendre.

Nous partîmes à la pointe du jour. Sur le midi, la neige commença à tomber, et nous eûmes mille peines à gagner le hameau de.... Le lendemain, le temps devint encore plus mauvais. Le cheval de mon guide s'abîma dans la neige et nous perdîmes deux heures à l'en retirer. Mon guide, superstitieux comme tous les Italiens, et facile comme eux à rebuter, regardait cet accident comme de mauvais augure, et voulait rétrograder. Je ne pus vaincre sa répugnance qu'avec un double napoléon d'or. A peine le lui eus-je donné que je sentis mon imprudence : c'était exciter la cupidité de cet homme, et m'exposer à en devenir la victime. A mesure que nous avancions, la route devenait de plus en plus difficile; nous rencontrions à chaque pas des excavations, ou des chutes de rochers qui barraient notre passage, et nous forçaient à nous créer au hasard de nouveaux chemins. Il était tombé en 1814 tant de neige dans l'Italie septentrionale, et particulièrement dans la partie que nous traversions, que les muletiers eux-mêmes avaient déserté la montagne; en sorte que mon guide, ne trouvant plus de sentiers frayés, était obligé de s'orienter à chaque pas pour ne point nous égarer, ou nous précipiter dans les gouffres cachés qui bordaient notre périlleuse route.

Nous arrivâmes le lendemain à Borcetto. Éclairé par les dangers de la veille je pris deux chevaux de réserve et un guide de plus. On me les fit payer au poids de l'or. Je trouvai là un préposé des douanes : il m'en-

gagea, soit par bonté d'âme, soit pour me faire peur, à me tenir sur mes gardes en traversant la Size, montagne fort élevée et fort dangereuse. Elle était, disait-il, infestée de brigands. Je renouvelai l'amorce de mes pistolets ; je jetai les yeux au ciel pour invoquer sa protection, et je partis.

Arrivé à la moitié de la montagne, je fus arrêté par un soldat qui me fit entrer au corps de garde pour y exhiber mon passeport. Ce poste, établi peu de jours auparavant pour la sûreté des voyageurs, était occupé par un sous-officier et six soldats qui tous avaient servi dans les armées impériales. Ils se doutèrent à ma mine que j'avais été militaire, et après quelques moments de conversation ils me proposèrent, pour me réchauffer, de boire avec eux à la santé de l'Empereur Napoléon. J'hésitai d'abord, craignant de donner dans un piège, mais ils insistèrent si franchement que je ne pus leur résister. Je leur donnai en partant 20 francs pour boire à la santé de Napoléon et à la mienne, et je les priai de me recommander à mes guides. Le commandant du poste les fit venir et leur dit avec un feu de file de jurements que s'il m'arrivait quelque chose il les ferait fusiller tous deux à leur retour. Ces braves gens m'escortèrent assez longtemps, et nous nous séparâmes avec une émotion qu'il faut avoir été soldat pour éprouver et pour comprendre.

Nous devions aller coucher à Pontrémoli. La halte que j'avais faite nous avait retardés, et nous nous trouvâmes surpris par la nuit. Pour abréger le chemin, mes guides me firent descendre par un large sentier pratiqué le long du flanc de la montagne : la pente

était si rapide que nos chevaux s'accroupissaient à chaque instant, et que nous-mêmes nous étions forcés de nous laisser glisser, je me trouvai au pied de la côte dans un lieu si obscur et si sauvage que je crus que mes guides m'y avaient conduit dans le dessein de s'y défaire de moi. Après avoir marché à tâtons pendant un assez long temps, mes guides s'arrêtèrent tout à coup : la neige et la nuit défiguraient tellement le terrain, qu'ils ne savaient plus où ils se trouvaient, ni de quel côté ils devaient se diriger : leur inquiétude était extrême; ils invoquaient tour à tour les saints du Paradis, se serraient la main, et se pressaient dans leurs bras comme s'ils eussent été sur le point de faire naufrage. Je conservai mon sang-froid, et voyant que je n'avais rien à attendre de ces deux imbéciles, je pris un cheval qui me parut être un vieux routier, et après lui avoir mis la bride sur le col, je lui appliquai un vigoureux coup de fouet : il prit son élan, je le suivis, et peu d'instants après, au grand étonnement et surtout à la grande satisfaction de mes conducteurs, nous reconnûmes que nous étions dans la bonne voie et à une demi-heure de marche de Pontrémoli, où nous arrivâmes à minuit.

J'étais encore à vingt-quatre heures de distance de la Spezia, et vingt-quatre heures avec de semblables chemins sont des siècles. Mais quel fut mon ravissement, quand, au lieu des déserts et des montagnes de glaces que j'avais traversés la veille, je n'aperçus au sortir de Pontrémoli que des vallons émaillés de verdure et de fleurs; des côteaux entourés et couronnés d'arbustes et d'oliviers! hier c'était l'hiver et ses

rigueurs, aujourd'hui le printemps et ses charmes. Cette agréable métamorphose trompa mon impatience, et fit succéder aux agitations habituelles de mon âme ce calme heureux qu'inspire la contemplation des beautés et des dons de la nature.

A quelques lieues de Pontrémoli le passage se trouve interrompu par un torrent profond et rapide. On le passe à gué; mes conducteurs que j'avais devancés, me l'eurent à peine indiqué que je m'élançais dans l'eau. Mais au lieu de porter mon cheval à gauche, je le dirigeai dans le sens contraire. Mes guides, témoins de ma déviation, criaient à tue-tête : *Fermate*, *Fermate!* ce qui veut dire, Arrêtez; je crus que cela signifiait *ferme*, *ferme;* et j'éperonnais et fouettais mon cheval de toutes mes forces. Il perdit pied; je manquai d'être submergé. Parvenu à bord, je reçus de mes guides un sermon qui devait être sans doute fort sévère et dans lequel les noms de diable et de Français jouaient le rôle principal.

J'arrivai le..... à Lerici. Je vis avec joie la mer, dernier obstacle qui me restait à franchir pour atteindre le terme de mes vœux et de mes travaux. Mais hélas! ma joie ne se prolongea point. Je fus saisi dans la nuit d'une forte oppression de poitrine et d'une fièvre brûlante : c'était le résultat de mon immersion dans le torrent. Si j'ai le malheur d'avoir une fluxion de poitrine, me disais-je tristement, que deviendrai-je ici, sans secours, sans appui, au milieu d'une terre étrangère? Je n'aurai donc quitté ma patrie, ma mère chérie, que pour venir expirer loin d'elles dans les bras de mercenaires et d'inconnus? Je n'aurai donc approché

des bords si désirés de la Spezia que pour éprouver le douloureux regret de ne pouvoir les franchir? Ah! du moins si j'avais pu arriver près de l'Empereur, lui parler et mourir à ses pieds, je ne regretterais point la vie. Mon dévouement aurait été connu, ma mémoire honorée; et mon nom, associé aux destinées de l'Empereur, aurait passé peut-être avec le sien à la postérité.

Je fis appeler un médecin; par un bonheur inespéré, il se trouva que c'était un ancien chirurgien militaire, homme de mérite et, chaud partisan des Français. Quand je fus hors de danger, il me témoigna le désir de connaître le motif qui m'avait amené à Lerici, à travers les montagnes, et me fit entrevoir qu'il l'avait pénétré. Un homme qui parle est toujours moins suspect que celui qui se tait. Je résolus donc de satisfaire la curiosité du docteur. Après avoir exigé le secret, je lui avouai mystérieusement, que j'étais colonel; que j'allais à l'île d'Elbe; qu'un officier supérieur de la Garde de Napoléon avait épousé ma sœur; que l'expatriation de son mari l'avait plongée dans un tel état d'accablement et de souffrances, que les médecins avaient déclaré qu'elle était perdue sans ressource; que sa santé, et quatre enfants en bas âge, ne lui permettant point de venir rejoindre son mari, j'avais pris le parti, pour rendre à ma pauvre sœur le bonheur et la vie, de venir rappeler à mon beau-frère, ce qu'il devait à son épouse et à ses enfants, et que j'espérais le déterminer à retourner en France, au moins momentanément.

Cette fable, que j'eus soin d'entrecouper de soupirs

et de réflexions sentimentales, parut le toucher infiniment. Il me plaignit, me consola, me flatta des plus douces espérances, et me promit de me servir de tout son pouvoir et de tout son cœur.

Devenu convalescent, je m'occupai avec plus d'ardeur que jamais des moyens de m'embarquer promptement. L'officieux docteur me fit connaître un capitaine de felouque courrière, et je frétai son bâtiment pour quinze jours.

Il me demanda mon passeport pour aller chez l'officier du port prendre sa feuille de bord et ma *boletta*. En effet, et je l'ignorais complètement, on ne peut sortir d'un port et entrer dans un autre, sans être pourvu d'une feuille de bord constatant le nombre des marins et des passagers qui se trouvent sur le bâtiment, et d'une boletta, ou certificat des inspecteurs de la santé, qui atteste, nominativement qu'aucun des passagers et marins n'est atteint de maladie contagieuse. Ces deux pièces ne se délivrent que sur la présentation des passeports, avec lesquels elles doivent être d'une identité absolue. Cette formalité, à laquelle je ne m'étais point attendu déconcerta totalement mes calculs. Mon passeport ne me donnait point le droit de m'embarquer, et je craignais, en le produisant, car on s'effraye de tout en pareille circonstance, qu'on ne me fît des difficultés, et qu'on n'en référât au consul ou à ses agents.

Mon capitaine devina mon embarras, et m'offrit de me procurer un passeport et une boletta sous des noms supposés; je refusai : préférant m'exposer à être puni comme bonapartiste, que comme faussaire. En ce

cas, me dit le capitaine, vous n'avez qu'un seul moyen : c'est de vous jeter dans une barque et de vous faire passer pour matelot, j'arrangerai cela. Quelques heures après, il m'amena un matelot franco-génois, qui me proposa de me conduire, sans papiers, où cela me ferait plaisir. Il ajouta que l'un de ses parents était canonnier à bord du brick l'*Inconstant*, de Napoléon, et qu'il serait bien content de le revoir. Je jugeai que mon dessein de passer à l'île d'Elbe était éventé, et je résolus de partir la nuit même, s'il était possible. Il fut convenu avec mon matelot, (dont le nom était Salviti), qu'il viendrait me prendre à minuit, et que nous nous éloignerions de la terre, quelque temps qu'il fît.

Sur ces entrefaites, mon docteur vint me trouver, et m'annonça que le commandant du pays, dont il était le médecin, se proposait de m'envoyer chercher par ses carabiniers, pour connaître le motif de mon arrivée et de mon séjour dans le Golfe. Je lui ai annoncé, me dit-il, que vous êtes malade et que votre intention est de vous rendre en Corse, dans le sein de votre famille, aussitôt que vous pourrez supporter la mer. Je crois l'avoir tranquillisé : cependant, ne vous y fiez pas, et partez sans délai. — Je partirai ce soir; mais comme il pourrait prendre d'ici là, à votre commandant ou à ses gendarmes, la fantaisie de m'arrêter, j'aime mieux me présenter chez lui de bonne volonté, et lui confirmer le conte que vous lui avez fait. Je m'y rendis immédiatement, et instruit par les détails que m'avait donnés le médecin, de l'homme à qui j'avais affaire, je parvins facilement à lui plaire, et à le rassurer. Il me

fit promettre, néanmoins, de lui apporter, le lendemain, mon passeport. Je lui promis tout ce qu'il voulut : à minuit, nous mîmes clandestinement à la voile, et à la pointe du jour j'avais déjà perdu de vue le golfe de la Spezia, et ses bords majestueux.

La barque qui me portait, moi et ma fortune, n'était qu'un bateau ordinaire, à quatre rames, avec une petite voile latine. Elle était montée par six hommes. Salviti seul parlait français, et avait bonne mine; les autres portaient sur leurs figures l'empreinte de la misère et de la plus profonde immoralité. Ils me regardaient avec curiosité, et parlaient continuellement de moi. Salviti me traduisait leurs discours ; j'y répondais de bonne grâce : on cherche à plaire, même à des matelots, quand on a besoin d'eux. Le mal de mer ne me laissait point un moment de repos, et pour comble de malheur, je n'avais point eu la précaution de me procurer de vivres. Il me fallut partager la nourriture de mes compagnons; elle consistait en salaisons avariées, et principalement en bacalat ou morue sèche, qui se mange toute crue.

Le vent contrariant notre marche, ce ne fut que le matin, du second jour, que nous aperçûmes le phare de Livourne. Quelle fut ma surprise, mon indignation, lorsque je vis notre barque se diriger vers l'entrée du port! — Où me conduisez-vous, Salviti? — A Livourne. — Je ne veux point y aller, m'écriai-je en blasphémant; ce n'est point là ce que vous m'avez promis. Salviti, déconcerté, m'avoua qu'il n'était pas le maître du bâtiment; qu'il le louait en commun avec les autres matelots; qu'ils faisaient la contrebande ; et qu'ils se

rendaient à Livourne pour se concerter avec d'autres contrebandiers, au sujet d'une expédition importante ; que cela serait bientôt fait ; et qu'ils me conduiraient ensuite à Porto-Ferrajo ; qu'il m'en donnait sa parole, et que je pouvais m'y fier. Je ne veux pas de cet arrangement, lui répondis-je, en portant mes pistolets à sa poitrine, il faut aller droit à l'île d'Elbe, ou je te tue. — Tuez-moi, si vous voulez, cela ne vous servira à rien : vous serez jeté à la mer par mes camarades, ou guillotiné à Livourne. Le sang-froid de cet homme me désarma. Eh bien, lui dis-je, jure-moi donc que tu me conduiras demain à l'île d'Elbe. — Je vous l'ai déjà dit, que je sois un... si je vous manque de parole. Les matelots, qui ne nous comprenaient pas, ne savaient à quel motif attribuer ma fureur ; l'un d'eux, déserteur de la marine anglaise, saisit un grand couteau en forme de stylet, les autres semblaient attendre l'événement pour se précipiter sur moi. Cette scène finie, je voulus essayer de faire rétrograder Salviti pour de l'argent : il résista, il avait donné sa parole de se trouver à Livourne, *et sa parole était inviolable.*

Je me vis donc conduit malgré moi dans le piège que j'avais voulu éviter. Mon dépit, ma colère, étaient au comble ; j'écumais de rage et de désespoir ; ainsi donc, pensai-je, en me tordant les bras, ces scélérats vont me ravir le fruit de tout ce que j'ai souffert. Et l'Empereur ! l'Empereur ! si près de lui, sous ses yeux, au moment.... Malheureux, dis-je à Salviti, je ne te quitterai pas plus que ton ombre ; et avant de me laisser prendre, je te ferai sauter la cervelle. — C'est bon, reprit-il en haussant les épaules : en attendant il faut

ôter vos habits et vous mettre en matelot. — Pourquoi? — Parce que vous n'avez point de papiers et qu'on vous mettrait dedans. Je me soumis à cette nouvelle épreuve. L'un de ces misérables se dépouilla pour moi d'une grande veste à capuchon que j'endossai : un autre ôta de son col, et mit au mien, un mouchoir de couleur tout ruisselant la sueur et la crasse; un troisième me donna son bonnet de laine et, malgré ma juste répugnance, il fallut me l'enfoncer jusqu'aux yeux.... Ma barbe heureusement était aussi longue que celle de mes camarades, et pour que mes mains ne me trahissent point, je les imprégnai de l'eau bourbeuse qui croupissait sous le plancher de notre bateau. Ce n'est point tout; notre feuille de bord n'énonçait que six hommes d'équipage : nous étions sept; il fallait donc en cacher un* : nous choisîmes le plus petit et le plus mince d'entre nous. Il se blottit sous le bout du bateau, et nous jetâmes négligemment sur lui quelques vieilles nattes et deux ou trois vestes de matelot. Ces préparatifs terminés, on me plaça sur un banc de rameur, la rame en main, et à la nuit tombante nous fîmes notre entrée dans la rade.

Salviti présenta nos papiers; la date** en était trop

* La feuille de bord ne portant que six hommes, ils avaient pris un matelot en sus pour se retrouver six après mon débarquement : sans cette précaution ils auraient été obligés en arrivant à terre de prouver ce qu'ils avaient fait du matelot que je représentais.

** On connaît à peu près le temps nécessaire pour le trajet d'un port à l'autre. Si l'on excède ce temps, sans motif plausible, on suppose que vous avez pu relâcher en route dans un lieu infecté et l'on vous oblige, par excès de précaution, à faire la petite quarantaine. On inflige aussi la petite quarantaine comme châtiment aux patrons de barques lorsqu'ils ne sont point soumis et respectueux envers les officiers de la santé.

ancienne; on lui fit des difficultés; il s'emporta, et par châtiment et par précaution, on nous astreignit à faire la petite quarantaine : c'est-à-dire, à demeurer prisonniers dans la rade pendant trois jours.

Salviti revint tristement m'annoncer cette nouvelle infortune; notre bateau fit volte-face, et nous nous rendîmes au lieu de notre exil.

Le soir du troisième jour, Salviti me prévint qu'on allait nous mettre à bord, selon l'usage, un garde de la santé qui passerait la nuit avec nous, pour s'assurer si nous n'avions point de symptômes de maladie. Il avait su, par l'homme qui nous avait apporté ou plutôt jeté des vivres, car tout contact est interdit sous peine de mort, il avait su, dis-je, le nom du garde qu'on nous destinait : c'était un joueur et un ivrogne. Salviti se procura des cartes et du vin, et m'assura qu'il l'endoctrinerait si bien qu'il n'aurait point le temps de s'occuper de moi.

Je n'étais point aussi tranquille que Salviti. Je redoutais que cet homme ne découvrît le matelot que nous avions à cacher, ou qu'il ne s'aperçût à mes manières, à mes traits, à ma gaucherie, que je n'étais point ce que je paraissais être. Il lui suffisait d'ailleurs d'une seule question pour me pousser à bout, puisque, ne sachant point l'italien, je n'aurais pu lui répondre, ou garder le silence, sans me trahir. Il me vint dans l'idée de contrefaire le sourd pour n'être point dans le cas de soutenir de conversation, et de supposer que je m'étais blessé à la main afin de rester oisif, et d'éviter de laisser paraître que je ne savais point mon métier. Je me tirai quelques gouttes de sang que j'épanchai

sur de vieux haillons, et m'enveloppai la main. Salviti expliqua mon stratagème à nos camarades, et de longs éclats de rire m'annoncèrent qu'il avait obtenu leur approbation.

Le garde de la santé arriva : le matelot mystérieux ne bougea point. Salviti joua son rôle à merveille; je m'acquittai fort bien du mien, et à ma vive satisfaction la soirée se termina sans accidents. Jusque-là j'avais été couché à part et sur un assez bon matelas; on fit les honneurs de ma place, et de mon lit, à M. le garde, et je fus obligé de m'étendre par terre, tête bêche avec les matelots; le dégoût, la mauvaise odeur, la privation d'air me firent porter le sang à la tête, et je pensai suffoquer. A la pointe du jour mes camarades se mirent à boire et à manger. Je me tins à l'écart. Approchez et mangez, me dit Salviti. — Je ne le puis. — Le garde va supposer que vous êtes malade, et il n'en faut pas davantage pour nous faire recommencer la quarantaine. — Je mangeai. A dix heures du matin les officiers de la santé s'approchèrent de nous, et sur le rapport favorable de notre surveillant nous obtînmes l'entrée du port. Je restai dans le bateau avec un de nos gens que je gardai en otage. A deux heures, les conciliabules de mes contrebandiers furent terminés; à trois heures nous levâmes l'ancre. Un vent propice enfla notre voile, et j'oubliai bientôt mes angoisses et mes dangers en apercevant le rocher sur lequel j'allais retrouver Napoléon le Grand.

Nous arrivâmes, sans obstacles, dans la rade de Porto-Ferrajo *, au moment où le canon venait de

* Les journaux ministériels m'avaient fait croire que la mer était

Page 80, après ces mots : ...*j'oubliai bientôt mes angoisses et mes dangers en apercevant le rocher*, etc.

Cette odyssée est un hors-d'œuvre, car 1200 bâtiments de 14 à 400 tonneaux ont mouillé dans les sept ports de l'île dans les neuf mois. Des bâtiments français, corses, génois, niçards, sardes, déversaient à Civita-Vecchia, des présides Napolitains, Espagnols, Grecs, Barbaresques ; 600 voyageurs anglais, 150 négociants, maîtres, commis, français ; 800 italiens y ont séjourné plus ou moins de temps.

Que tous les bâtiments de Marseille à Naples et au Levant, tous ceux de la Corse à Civita-Vecchia, passaient en vue du port de Porto-Ferrajo et cet homme dit qu'il ferait* le tour pour se rendre de Paris à l'île d'Elbe. Il suffisait de prendre un passeport de négociant pour Gênes et là s'y embarquer pour Naples.

* Ce mot n'est pas celui qui est écrit.

donner le signal de la fermeture du port : j'entendis battre la retraite à la française : mon cœur tressaillit. Je passai la nuit sur le pont du bateau. Malgré ma joie d'être arrivé au port, je ne pus me défendre d'une certaine mélancolie que m'inspirèrent sans doute le calme de la nuit et l'aspect des montagnes sombres et arides dont j'étais environné. O vanité des grandeurs humaines, me disais-je, c'est donc là, sur ce roc desséché, que respire cet homme incompréhensible qui trouvait naguère *qu'il étouffait en Europe!* C'est dans cette humble bicoque qu'habite, avec quelques serviteurs fidèles, cet homme que j'ai vu, dans le palais des Césars, entouré des hommages et des adorations de la plus brillante cour du monde; que j'ai vu assis, la tête couverte, au milieu de huit rois se tenant respectueusement devant lui, chapeau bas! C'est sur cette peuplade, à peine égale à la population d'un village, que règne maintenant Napoléon le Grand, si longtemps le maître et la terreur du monde, ce Napoléon, qui d'une part de ses conquêtes élevait des trônes pour les princes ses alliés.

Le jour vint mettre fin à mes réflexions. Je reconnus sur le rempart avec une joie inexprimable ces vieux et braves grenadiers que j'avais tant de fois honorés et admirés sur le champ de bataille. Je m'élançai à terre et me jetai précipitamment dans la première auberge pour quitter mon déguisement de matelot et voler au

couverte de vaisseaux anglais et français qui arrêtaient au passage les bâtiments et les passagers allant à l'île d'Elbe. Je n'en rencontrai point un seul. On exerçait dans les ports une surveillance aussi brutale que tyrannique; mais la mer était libre. On entrait à Porto-Ferrajo et l'on en sortait sans éprouver le plus léger obstacle.

palais de Napoléon. Mais j'avais été remarqué et suivi, et l'on vint sur-le-champ, de la part du commandant de la place, le général Cambronne, pour s'assurer de ma personne. Je tranquillisai ses émissaires et me rendis avec eux à la municipalité où logeait le général Bertrand. Je me fis annoncer; le général vint au devant de moi : Venez-vous de France, Monsieur? — Oui, Monsieur le Maréchal. — Que venez-vous faire ici? — Voir l'Empereur et lui demander du service. — L'Empereur vous connaît-il? — Oui, Monsieur. M. X*** m'a donné d'ailleurs des moyens de prouver à l'Empereur que je ne suis point indigne de ses bontés. — Nous apportez-vous des nouvelles de France? — Oui, Monsieur le Maréchal, et je les crois bonnes. — Dieu vous entende; nous sommes si malheureux! Je brûle de causer de la France avec vous, mais je dois avant tout prévenir l'Empereur de votre arrivée. Peut-être ne pourra-t-il point vous recevoir sur-le-champ : nous avons aujourd'hui la corvette anglaise*, et ces gens-là s'effrayent de tout. Sait-on qui vous êtes? — On sait que je suis officier français. — Tant pis; cachez vos décorations, ne dites rien à personne, et restez à votre auberge à vous reposer; je vous enverrai chercher. Une demi-heure après il me fit avertir de me rendre en toute hâte à la porte du jardin de l'Empereur; que l'Empereur y viendrait, et que sans avoir l'air de me connaître, il me ferait appeler. Je m'y rendis : l'Empereur, accompagné de ses officiers, se promenait suivant sa coutume les mains derrière le dos; il passa plusieurs fois devant moi sans lever les yeux; à la fin, il

* La corvette commandée par le capitaine Campbell.

me fixa, et s'arrêtant, il me demanda en italien de quel pays j'étais : je lui répondis en français que j'étais parisien; que j'avais été appelé par des affaires en Italie; et que je n'avais pu résister au désir de revoir mon ancien souverain. « Eh bien, Monsieur, parlez-moi de Paris et de la France. En achevant ces mots, il se remit à marcher. Je l'accompagnai, et après plusieurs questions insignifiantes faites à haute voix, il me fit entrer dans ses appartements, ordonna aux généraux Bertrand et Drouot de se retirer, et me força de m'asseoir à côté de lui. Le grand maréchal, me dit-il, avec un air froid et distrait, m'a annoncé que vous arriviez de France. — Oui, Sire. — Que venez-vous faire ici? — Sire, je viens vous offrir mes services; ma conduite en 1814.... L'Empereur m'interrompant : Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez un bon officier; mais les officiers que j'ai avec moi sont déjà si nombreux qu'il me serait bien difficile de pouvoir faire quelque chose pour vous; cependant, nous verrons. Vous connaissez, il paraît, M. X***. — Oui, Sire. — Vous a-t-il remis une lettre pour moi? — Non, Sire. — (L'Empereur m'interrompant). Je vois bien qu'il m'a oublié comme tous les autres; depuis que je suis ici je n'ai entendu parler ni de lui ni de personne. — Sire, (l'interrompant à mon tour), il n'a point cessé d'avoir pour Votre Majesté, l'attachement et le dévouement que lui ont conservé les vrais Français, et.... (L'Empereur, avec dédain) : Quoi! on pense donc encore à moi en France? — On ne vous y oubliera jamais. — Jamais! c'est beaucoup. Les Français ont un autre souverain, et leur devoir et leur tranquillité leur com-

mandent de ne plus songer qu'à lui. Cette réponse me déplût; l'Empereur, me dis-je, est mécontent de ce que je ne lui apporte point de lettres, il se défie de moi; ce n'était point la peine de venir de si loin pour être si mal reçu. — Que pense-t-on de moi en France? — On y plaint et l'on y regrette Votre Majesté. — L'on y fait aussi sur moi beaucoup de fables et de mensonges; tantôt on prétend que je suis fou, tantôt que je suis malade, et vous voyez, me dit l'Empereur, en regardant son embonpoint, si j'en ai l'air. On y prétend aussi qu'on veut me transporter à Sainte-Hélène ou à Malte. Je ne leur conseille pas d'y essayer. J'ai des vivres pour me nourrir six mois, des canons et des braves pour me défendre; je leur ferais payer cher leur honteuse tentative. Mais je ne puis croire que l'Europe veuille se déshonorer en s'armant contre un seul homme, qui ne veut point et ne peut plus lui faire de mal. L'Empereur Alexandre aime trop la postérité pour consentir à un semblable attentat. Ils m'ont garanti la souveraineté de l'île d'Elbe par un traité solennel; je suis ici chez moi, et tant que je n'irai point chercher querelle à mes voisins, on n'a pas le droit de venir m'y troubler... avez-vous servi dans la grande armée? — Oui, Sire, j'eus le bonheur de me distinguer sous vos yeux dans les plaines de la Champagne. Votre Majesté avait paru tellement me remarquer, que j'avais osé concevoir l'espérance qu'elle se ressouviendrait de moi. — Au fait, j'ai cru vous reconnaître en vous voyant, mais je n'ai de vous qu'un souvenir confus. — Pauvres hommes, pensai-je en moi-même, exposez donc votre vie pour les rois, sacrifiez-leur

Page 84, depuis : *On y prétend aussi qu'on veut*, etc. jusqu'à ces mots : *...on n'a pas le droit de venir m'y troubler...* est renfermé dans une accolade.

Page 85, depuis : *A quelles affaires vous êtes-vous distingué* jusqu'aux mots : *Eh bien*, est renfermé dans une accolade et à la marge est écrit un 4.

Même page, ces mots : *...une demi-heure que vous nous faites perdre*, sont soulignés ; en marge est un 5.

donc votre jeunesse, votre repos, votre bonheur? — A quelles affaires vous êtes-vous distingué? — Sire, à... et à.... Le maréchal Ney me présenta à cette époque à Votre Majesté, en lui disant : voici, Sire, l'intrépide S*** P*** dont je vous ai parlé. — Ah! ah! je me rappelle effectivement; oui, j'ai été très content de votre conduite à ... et à ... vous avez montré de la résolution, du caractère; ne vous ai-je point décoré sur le champ de bataille? — Oui, Sire. — Eh bien, (avec plus de chaleur et d'abandon), comment se trouve-t-on en France des Bourbons? — Sire, ils n'ont point réalisé l'attente des Français, et chaque jour le nombre des mécontents augmente. — Tant pis, tant pis, (vivement). Comment, X*** ne vous a point donné de lettres pour moi? — Non, Sire, il a craint qu'elles ne me fussent enlevées, et comme il a pensé que Votre Majesté, obligée d'être sur ses gardes et de se défier de tout le monde, se défierait peut-être aussi de moi, il m'a révélé plusieurs circonstances qui n'étant connues que de Votre Majesté et de lui, peuvent vous prouver que je suis digne de votre confiance. — Voyons ces circonstances. — Je lui en détaillai quelques-unes, et sans me laisser achever : Cela suffit, me dit-il. Pourquoi n'avoir pas commencé par me dire tout cela? voilà une demi-heure que vous nous faites perdre. Cette bourrasque me déconcerta.* Il s'en aperçut, et

* En général, il aimait beaucoup à intimider et à déconcerter ceux qui l'approchaient. Tantôt il feignait de ne point entendre et vous faisait répéter très haut ce qu'il avait fort bien entendu (quoique réellement un peu sourd). D'autres fois il vous accablait de questions si rapides et si brusques, que vous n'aviez pas le temps de le comprendre et que vous lui répondiez tout de travers. Il s'amusait alors de votre

reprit avec douceur. Allons, mettez-vous à votre aise, et racontez-moi dans le plus grand détail tout ce qui s'est dit et passé entre X*** et vous. Je lui exposai alors les circonstances qui m'avaient amené à avoir un entretien avec M. X***; je lui rapportai mot à mot cet entretien; je lui fis une énumération complète des fautes et des excès du gouvernement royal; et j'allais en déduire les conséquences que nous avions tirées, M. X*** et moi, lorsque l'Empereur, incapable, quand il est ému, d'écouter un récit quelconque sans l'interrompre et le commenter à chaque instant, m'ôta la parole et me dit : « Je croyais aussi lorsque j'abdiquai, que les Bourbons, instruits et corrigés par le malheur, ne retomberaient point dans les fautes qui les avaient perdus en 1789. J'espérais que le Roi vous gouvernerait en bon homme; c'était le seul moyen de se faire pardonner de vous avoir été donné par les étrangers. Mais depuis qu'ils ont remis le pied en France ils n'ont fait que des sottises. Leur traité du 23 avril, continua-t-il en élevant la voix, m'a profondément indigné; d'un trait de plume ils ont dépouillé la France de la Belgique et des possessions qu'elle avait acquises depuis la révolution; ils lui ont fait perdre les arsenaux, les flottes, les chantiers, l'artillerie et le matériel immense que j'avais entassés dans les forteresses et les ports qu'ils leur ont livrés. C'est Talleyrand qui leur a fait faire cette infamie. On lui aura donné de l'argent. La paix est facile avec de telles conditions. Si j'avais voulu

embarras, et se réjouissait à vos dépens du plaisir de vous avoir fait manquer d'assurance et de présence d'esprit. — *Note de l'auteur des Mémoires.*

Page 86, après ces mots : *Je croyais aussi lorsque j'abdiquai.*

Est-il vraisemblable que Napoléon qui avait tant à apprendre d'un agent venant de Paris, qui lui parlait au nom de ses amis, se fût amusé à déclamer des lieux communs.

Nota. Toute la page depuis : *Je croyais aussi lorsque* *, est renfermée dans une accolade.

* Ces 4 mots sont soulignés.

Page 87, après ces mots : ...*l'Europe connaîtra la vérité.*

Comme si l'Europe ne savait pas ce qui s'est passé à Châtillon.

Même page, après ces mots : *Mon nom vivra autant que celui de Dieu**.

Quel blasphème! Qu'est-ce qu'une nation, qu'est-ce qu'un homme auprès de Dieu? Qu'est-ce qu'un homme à côté de l'univers?

Nota. La page est renfermée dans une accolade.

* Ils sont soulignés.

comme eux signer la ruine de la France, ils ne seraient point sur mon trône; (avec force) j'aurais mieux aimé me trancher la main. J'ai préféré renoncer au trône, plutôt que de le conserver aux dépens de ma gloire et de l'honneur français... une couronne déshonorée est un horrible fardeau... mes ennemis ont publié partout que je m'étais refusé opiniâtrement à faire la paix; ils m'ont représenté comme un misérable fou, avide de sang et de carnage. Ce langage leur convenait; quand on veut tuer son chien il faut bien faire accroire qu'il est enragé; mais l'Europe connaîtra la vérité : je lui apprendrai tout ce qui s'est dit, tout ce qui s'est passé à Châtillon. Je démasquerai d'une main vigoureuse, les Anglais, les Russes et les Autrichiens. L'Europe prononcera. Elle dira de quel côté fut la fourbe et l'envie de verser du sang. Si j'avais été possédé de la rage de la guerre, j'aurais pu me retirer avec mon armée au delà de la Loire, et savourer à mon aise la guerre des montagnes. Je ne l'ai point voulu; j'étais las de massacres... mon nom et les braves qui m'étaient restés fidèles faisaient encore trembler les alliés, même dans ma capitale. Ils m'ont offert l'Italie pour prix de mon abdication, je l'ai refusée. Quand on a régné sur la France, on ne doit pas régner ailleurs. J'ai choisi l'île d'Elbe, ils ont été trop heureux de me la donner. Cette position me convenait. Je pouvais veiller sur la France et sur les Bourbons. Tout ce que j'ai fait a toujours été pour la France. C'est pour elle, et non pour moi, que j'aurais voulu la rendre la première nation de l'univers. Ma gloire est faite à moi. Mon nom vivra autant que celui de Dieu. Si je n'avais eu à songer qu'à

ma personne, j'aurais voulu, en descendant du trône, rentrer dans la classe ordinaire de la vie; mais j'ai dû garder le titre d'Empereur pour ma famille et pour mon fils... mon fils, après la France, est ce que j'ai de plus cher au monde. »

L'Empereur, pendant tout ce discours, avait marché à grands pas et paraissait violemment agité. Il se tut quelques moments et reprit : « Ils savent bien (les émigrés) que je suis là, et voudraient me faire assassiner. Chaque jour je découvre de nouvelles embûches, de nouvelles trames. Ils ont envoyé en Corse un des sicaires de Georges, un misérable que les journaux anglais eux-mêmes ont signalé à l'Europe comme un buveur de sang, comme un assassin. Mais qu'il prenne garde à lui; s'il me manque, je ne le manquerai pas. Je l'enverrai chercher par mes grenadiers et je le ferai fusiller pour servir d'exemple aux autres.... »

Après quelques nouveaux moments de silence, il me dit : Mes généraux vont-ils à cour? ils doivent y faire une triste figure. J'avais attendu la fin de cette digression pour reprendre le fil de mon discours; convaincu qu'il me serait impossible de parvenir à mener la conversation, je résolus de laisser l'Empereur la diriger à sa guise, et je lui répondis : Oui, Sire, et ils sont outrés de se voir préférer des émigrés qui n'ont jamais entendu le bruit du canon. — Les émigrés seront toujours les mêmes. Tant qu'il ne fut question que de faire les belles jambes dans mon antichambre, j'en trouvai plus que je n'en voulus. Quand il fallut montrer de l'homme, ils se sont retirés comme des c....; J'ai fait une grande faute en rappelant en France cette

Page 88, les mots : ...*j'aurais voulu, en descendant du trône, rentrer dans la classe ordinaire de la vie*, sont soulignés.

Même page, après ces mots (dont les quatre derniers sont soulignés) : ...*les émigrés... voudraient me faire assassiner.*

Quel vain discours! Comment Napoléon parle-t-il des émigrés, lui qui les avait tous rayés!

Nota. La phrase *s'il me manque, je ne le manquerai pas*, est soulignée.

Même page, après ces mots : *Mes généraux vont-ils à la cour ?*

Napoléon n'avait donc pas lu les Moniteurs!

Nota. Cette page est renfermée dans trois accolades.

Même page, après ces mots : *Les émigrés... Tant qu'il ne fut question que de faire les belles jambes...*

Ce propos a été dit et redit cent fois, il n'en est pas moins faux.

Nota. Les phrases depuis : *Tant qu'il ne fut question*, etc., jusqu'à *retirés comme des c...*, sont soulignées et une accolade qui est la suite de celles des pages précédentes renferme les lignes jusqu'à *et clore la révolution.*

Page 89, après ces mots : *Que disent de moi les soldats?*

Napoléon savait ce que disaient les soldats par plusieurs centaines de relations de soldats.

Même page, après ces mots : *Ils auraient eu aussi leur vingt-neuvième bulletin.*

Est-il probable que Napoléon se permît une allusion de si mauvais goût sur lui-même!

Même page, après ces mots : *Il a intrigué avec Talleyrand.*

Cela ne peut avoir été dit puisque cela est faux.

Nota. Depuis *sans l'infâme défection* jusqu'à la fin du paragraphe, *auteurs nos grandes infortunes* page 90, est renfermé dans une accolade.

race antinationale; sans moi ils seraient tous morts de faim à l'étranger. Mais alors j'avais de grands motifs, je voulais réconcilier l'Europe avec nous et clore la révolution.... Que disent de moi les soldats? — Les soldats, Sire, s'entretiennent sans cesse de vos immortelles victoires. Ils ne prononcent jamais votre nom qu'avec respect, admiration et douleur. Lorsque les Princes leur donnent de l'argent, ils le boivent à votre santé, et quand on les force à crier : Vive le Roi! ils répètent à voix basse, « de Rome ». — (En souriant.) Ils m'aiment donc toujours? — Oui, Sire, et j'oserai même dire, plus que jamais. — Que disent-ils de nos malheurs? — Ils les regardent comme l'effet de la trahison, et répètent sans cesse qu'ils n'auraient jamais été vaincus si la France n'eut point été vendue aux ennemis; ils ont horreur surtout de la capitulation de Paris. — Ils ont raison; sans l'infâme défection du duc de Raguse, les alliés étaient perdus. J'étais maître de leurs derrières, et de toutes leurs ressources de guerre. Il n'en serait pas échappé un seul. Ils auraient eu aussi leur vingt-neuvième bulletin! Marmont est un misérable : il a perdu son pays, et livré son Prince. Sa convention seule avec Schwartsemberg suffit pour le déshonorer. S'il n'avait pas su qu'il compromettait, en se rendant, ma personne et mon armée, il n'aurait pas eu besoin de stipuler de sauvegarde pour ma liberté et pour ma vie. Cette trahison n'est pas la seule. Il a intrigué avec Talleyrand pour ôter la régence à l'Impératrice et la couronne à mon fils. Il a trompé et joué indignement Caulincourt, Macdonald et les autres maréchaux. Tout son sang ne suffirait point pour

expier le mal qu'il a fait à la France.... Je vouerai son nom à l'exécration de la postérité.... Je suis bien aise d'apprendre que mon armée a conservé le sentiment de sa supériorité, et qu'elle rejette sur leurs véritables auteurs nos grandes infortunes.

Je vois avec satisfaction, d'après ce que vous venez de m'apprendre, que l'opinion que je m'étais formée de la situation de la France est exacte : la race des Bourbons n'est plus en état de gouverner. Son gouvernement est bon pour les prêtres, les nobles, les vieilles comtesses d'autrefois : il ne vaut rien pour la génération actuelle.

Le peuple a été habitué par la révolution à compter dans l'État : il ne consentira jamais à retomber dans son ancienne nullité et à redevenir le patient de la noblesse et de l'église.... L'armée ne sera jamais aux Bourbons. Nos victoires et nos malheurs ont établi entre elle et moi un lien indestructible : avec moi seul elle peut retrouver la vengeance, la puissance et la gloire ; avec les Bourbons elle ne peut attraper que des injures et des coups : les Rois ne se soutiennent que par l'amour de leurs peuples ou par la crainte. Les Bourbons ne sont ni craints ni aimés ; ils se jetteront d'eux-mêmes à bas du trône, mais ils peuvent s'y maintenir encore longtemps. Les Français ne savent pas conspirer.

L'Empereur en prononçant ces mots gesticulait et marchait avec précipitation : il avait plutôt l'air de parler seul que d'adresser la parole à quelqu'un. M. X***, croit-il (en me jetant un regard oblique) que ces gens-là tiendront longtemps? — Son opi-

Page 91, ces mots : *Une régence! et pourquoi faire, suis-je mort?* sont soulignés.

nion sur ce point est entièrement conforme à l'opinion générale : c'est-à-dire, qu'on pense en France, et qu'on est convaincu que le gouvernement marche à sa perte. Les prêtres et les émigrés sont ses seuls partisans, et il a pour ennemis tous les hommes qui ont du patriotisme et de l'âme. — Oui, reprit-il, avec énergie, il doit avoir pour ennemis tous les hommes qui ont du sang national dans les veines. Mais comment tout cela finira-t-il? croit-on qu'il y aura une nouvelle révolution? — Sire, les esprits sont tellement mécontents et exaspérés que le moindre mouvement partiel entraînerait nécessairement une insurrection générale, et que personne ne serait surpris qu'elle éclatât au premier jour. — Mais que feriez-vous, si vous chassiez les Bourbons, rétabliriez-vous la république? — La république, Sire! on n'y songe point. Peut-être établirait-on une régence. — (Avec véhémence et surprise). Une régence! et pourquoi faire, suis-je mort? — Mais, Sire, votre absence.... — Mon absence n'y fait rien : en deux jours je serais en France si la nation me rappelait.... Croyez-vous que je ferais bien d'y revenir? En disant ces mots l'Empereur détourna les yeux, et il me fut facile de remarquer qu'il attachait à cette question plus d'importance qu'il ne voulait le laisser paraître, et qu'il attendait ma réponse avec anxiété. — Je n'ose point, Sire, résoudre personnellement une semblable question, mais.... (brusquement) : Ce n'est point là ce que je vous demande. Répondez, oui ou non. — Eh bien, oui, Sire. — (Avec émotion) : Vous le pensez? — Oui, Sire, je suis convaincu, ainsi que M. X***, que le peuple et l'armée vous recevraient en libérateur et

embrasseraient votre cause avec enthousiasme. — (Napoléon, avec inquiétude et agitation) : X*** est donc d'avis que je revienne? — Nous avions prévu que Votre Majesté m'interrogerait sur ce point, et voici textuellement sa réponse : « Vous direz à l'Empereur que je n'ose prendre sur moi de décider une question aussi importante; mais qu'il peut regarder comme un fait positif et incontestable, que le gouvernement actuel s'est perdu dans l'esprit du peuple et de l'armée; que le mécontentement est au comble, et qu'on ne croit pas qu'il puisse lutter longtemps contre l'animadversion générale. Vous ajouterez que l'Empereur est devenu l'objet des regrets et des vœux de l'armée et de la nation. L'Empereur décidera ensuite dans sa sagesse ce qui lui reste à faire.

L'Empereur devint pensif, se tut, et après une longue méditation, me dit : J'y réfléchirai; je vous garde avec moi, venez demain à onze heures.

En sortant de chez l'Empereur je retrouvai le grand maréchal : L'Empereur vous a gardé bien longtemps, me dit-il; je crains que cet entretien n'ait été remarqué; nous sommes entourés d'espions anglais, et la moindre imprudence nous coûterait cher : je ne vous demande point, continua-t-il, ce que vous avez dû apprendre à l'Empereur, mais si sans manquer à votre devoir, il vous était possible de me donner des détails sur la France, vous me feriez un grand bien. Nous ne connaissons ce qui s'y passe que par les journaux et par quelques voyageurs du commerce, et ce que nous apprenons est si contradictoire ou si insignifiant que nous ne savons à quoi nous en tenir. — Je puis vous

Page 92, le paragraphe : *l'Empereur devint pensif*, etc., est renfermé dans une accolade.

Même page, après ces mots : *...nous sommes entourés d'espions anglais.*

Cela est faux, loin de là, les alliés étaient, grâce aux mille libelles, bien persuadés que le Néron moderne n'avait pas un ami en France.

Même page, après ces mots : *...nous ne savons à quoi nous en tenir.*

Cela ne peut pas avoir été dit, parce que cela est faux.

Page 93, après ces mots : *...on n'est jamais heureux loin de sa patrie.*

Que cela est ridicule ! pourquoi ne le pas faire pleurer.

Même page, après ces mots : *On sut bientôt dans la ville qu'il était arrivé un Français du continent.*

Voilà un agent secret bien discret ! Qu'avait-il besoin de cacher sa décoration ?

satisfaire, monsieur le maréchal, sans indiscrétion. J'ai dit à l'Empereur ce que toute la France sait : que le mécontentement est au comble, et que le gouvernement royal touche à sa fin. — Je ne sais, reprit le maréchal, ce que l'avenir nous réserve; mais quel que soit notre sort, il ne peut être pire que celui que nous éprouvons maintenant. Nos ressources s'épuisent chaque jour; le mal du pays nous gagne. Si l'espérance ne nous soutenait un peu je ne sais en vérité ce que nous deviendrions. L'Empereur vous a-t-il dit de rester avec nous? — Oui, monsieur le maréchal. — Je m'en félicite; mais je vous plains, on n'est jamais heureux loin de sa patrie. Je ne regrette point d'avoir suivi l'Empereur, mon devoir et ma reconnaissance me le prescrivaient, mais je regrette la France, comme un enfant qui a perdu sa mère, comme un amant qui a perdu sa maîtresse. Ses yeux se mouillèrent de larmes, il me serra affectueusement la main, et me dit : Venez déjeuner demain avec nous, je vous présenterai à ma femme, ce sera une fête pour elle que de voir un Français, et surtout un bon Français.

On sut bientôt dans la ville qu'il était arrivé un Français du continent. Mon auberge fut encombrée d'officiers et de grenadiers qui m'obsédèrent de questions sur leurs parents et leurs amis; ils semblait que je dusse connaître toute la France. Plusieurs m'interrogèrent sur les affaires publiques; j'évitai de répondre, en déclarant que j'avais quitté la France depuis cinq mois.

Je me rendis à l'invitation du grand maréchal. Il habitait une aile du bâtiment où siégeait la mairie;

son appartement n'avait à peu près que les quatre murs, il s'aperçut que je le remarquais. Vous regardez notre misère, me dit-il ; elle doit contraster avec l'opinion que vous vous étiez peut-être formée de nous. On suppose en Europe que l'Empereur a emporté de France d'immenses trésors : son argenterie de campagne, son lit de camp et quelques chevaux à moitié ruinés sont les seuls objets qu'il ait conservés et voulu conserver. Comme Saladin, il pourrait faire crier à sa porte, en exposant les haillons de notre misère : « Voilà tout ce que Napoléon le Grand, vainqueur de l'univers, emporte de ses conquêtes. »

Le maréchal, fidèle à ses promesses, me présenta à madame la maréchale ; je fus enchanté de ses manières et de son amabilité. La France et l'île d'Elbe, le présent et l'avenir, furent le sujet de notre conversation, et je ne sus en quittant madame Bertrand, ce que je devais admirer le plus, de la grâce piquante de son esprit, ou de la noblesse et de la force de son caractère.

A onze heures, je me présentai chez l'Empereur. On me fit attendre dans son salon au rez-de-chaussée : la tenture en soie bariolée était à moitié usée et décolorée. Le tapis de pied montrait la corde, et était rapiécé en plusieurs endroits : quelques fauteuils mal couverts complétaient l'ameublement.... Je me rappelai le luxe des palais impériaux, et la comparaison m'arracha un profond soupir. L'Empereur arriva ; son maintien attestait un calme que démentaient ses yeux, il était aisé de s'apercevoir qu'il avait éprouvé une violente agitation. Monsieur, me dit-il, je vous ai annoncé hier que je vous attachais à mon service ; je

Page 95, après ces mots : ...*vous le jurez*... — *Oui, Sire, je le jure*.

Voilà une forme bien solennelle de serment.

Même page, après ces mots : ...*ce que vous m'avez dit a changé mes résolutions*.

Voilà une tête bien organisée! une conversation, comme il a pu en avoir un cent, change ses dispositions!

Nota. Depuis *j'avais prévu l'état de crise* jusqu'à la fin du paragraphe, est renfermé dans une accolade.

vous le répète aujourd'hui ; dès ce moment vous m'appartenez, et vous remplirez, je l'espère vos devoirs envers moi comme un bon et fidèle sujet, vous le jurez, n'est-ce pas? — Oui, Sire, je le jure. — C'est bien. Il reprit : J'avais prévu l'état de crise où la France va se trouver; mais je ne croyais pas que les choses fussent aussi avancées. Mon intention était de ne plus me mêler des affaires politiques; ce que vous avez dit a changé mes résolutions : c'est moi qui suis cause des malheurs de la France, c'est moi qui dois les réparer. Mais avant de prendre un parti, j'ai besoin de connaître à fond la situation de nos affaires : asseyez-vous, et répétez-moi tout ce que vous m'avez dit hier, j'aime à vous entendre.

Rassuré par ces paroles et par un regard plein de douceur et de bonté, je m'abandonnai sans réserve et sans crainte à toutes les inspirations de mon esprit et de mon âme, et je fis à l'Empereur un tableau si touchant, si animé, des douleurs et des espérances nationales, qu'il en fut frappé. Brave jeune homme, me dit-il, vous avez l'âme française : mais votre imagination ne vous a-t-elle point égaré? — Non, Sire, le récit que j'ai fait à Votre Majesté est fidèle ; j'ai pu m'exprimer avec chaleur parce qu'il ne m'est pas possible d'exprimer autrement ce que j'éprouve, mais tout est exact, tout est vrai. Dans une si grande circonstance je regarderais comme un crime de substituer à la vérité les inspirations de mon imagination. — Vous croyez donc que la France attend de moi sa délivrance, et qu'elle me recevra comme un libérateur? —

Oui, Sire, je dirai plus : le dégoût, et l'aversion des Français pour le gouvernement royal sont portés à un si haut point, et ce gouvernement pèse tellement à la nation et à l'armée que tout autre que Votre Majesté qui voudra les en affranchir trouvera les Français disposés à le seconder. — (Gravement.) Répétez-moi cela. — Oui, Sire, je le répète, les Français sont tellement fatigués, humiliés, indignés du joug antinational des prêtres et des émigrés qu'ils sont prêts à faire cause commune avec celui qui leur promettra de les en délivrer. — Mais si je débarquais en France, ne serait-il pas à craindre que les émigrés et les Chouans ne massacrassent les patriotes? — Je ne le pense pas, Sire; nous sommes les plus nombreux et les plus braves. — Oui, mais si l'on vous entasse dans les prisons, ils vous y égorgeront? — Le peuple, Sire, ne les laisserait pas faire. — Puissiez-vous ne point vous tromper! D'ailleurs j'arriverai si vite à Paris qu'ils n'auront point le temps de savoir où donner de la tête. J'y serai aussitôt que la nouvelle de mon débarquement.... Oui, dit l'Empereur, après avoir fait quelques pas, j'y suis résolu.... C'est moi qui ai donné les Bourbons à la France, c'est moi qui l'en délivrerai : je partirai... l'entreprise est grande, est difficile, est périlleuse; mais elle n'est point au-dessus de moi. La fortune ne m'a jamais abandonné dans les grandes occasions... je partirai, non point seul; je ne veux point me laisser mettre la main sur le collet par des gendarmes, je partirai avec mon épée, mes Polonais, mes grenadiers... la France est tout pour moi. Je lui appartiens. Je lui sacrifierai avec joie mon repos, mon

Page 96, après ces mots : *j'y suis résolu...je partirai.*

Voilà un général bien discret.

Nota. Depuis *puissiez-vous ne point vous tromper* jusqu'à la dernière ligne de la page est renfermé dans une accolade.

Même page, après ces mots : *La fortune ne m'a jamais abandonné dans les grandes occasions.*

Quoi ! pas même lors de l'incendie de Moscou ! des frimas de Wilna ! lors de l'entrée des alliés à Paris !

Page 97, après ces mots : *Quand ils entendront tonner mon nom.*

Quelle rodomontade.

Même page, après ces mots : *...ils auront peur des moustaches de mes grenadiers.*

Que de petitesses ! Ce n'est pas dans cette disposition d'esprit que se conçoivent les grands projets.

Nota. Cette page est renfermée dans deux accolades qui se prolongent jusqu'à ces mots : *les portera-t-elle à embrasser le parti du Roi.*

sang, ma vie... L'Empereur, après avoir prononcé ces mots, s'arrêta; ses yeux étincelaient d'espoir et de génie; son attitude annonçait la confiance, la force, la victoire; il était grand! il était beau! il était admirable! Il reprit la parole et me dit : Croyez-vous qu'ils oseront m'y attendre? — Non, Sire. — Je ne le crois pas non plus. Quand ils entendront tonner mon nom ils trembleront, et sentiront qu'une fuite prompte est le seul moyen de m'échapper. Mais que fera la garde nationale, croyez-vous qu'elle se battra pour eux? — Je pense, Sire, qu'elle gardera la neutralité. — C'est déjà beaucoup. Quant à leurs gardes du corps et à leurs compagnies rouges, je ne les crains point, ce sont des vieillards ou des enfants : ils auront peur des moustaches de mes grenadiers (en élevant la voix et la main) : Je ferai arborer à mes grenadiers la cocarde nationale. Je ferai un appel à mes anciens soldats. Je leur parlerai; aucun d'eux ne méconnaîtra la voix de son ancien général... L'armée, cela est certain, ne peut hésiter entre le drapeau blanc et le drapeau tricolore, entre moi qui l'ai comblée de bienfaits et de gloire, et les Bourbons qui ont voulu la déshonorer... Et les maréchaux, que feront-ils? — Les maréchaux, comblés de titres, d'honneurs et de richesses, n'ont plus rien à désirer que le repos. Ils craindront, en embrassant un parti douteux, de compromettre leur existence, et peut-être resteront-ils spectateurs de la crise. Peut-être même la crainte que Votre Majesté ne les punisse de l'avoir abandonnée ou trahie en 1814, les portera-t-elle à embrasser le parti du Roi. — Je ne punirai personne; entendez-vous? dites-le bien à M. X***; je veux tout

oublier; nous avons tous des reproches à nous faire. — Je le lui dirai, Sire, avec une bien douce joie : cette assurance achèvera de vous concilier tous les esprits; car il existe, même parmi vos partisans, des hommes qui redoutent votre retour dans la crainte que vous n'exerciez des vengeances. — Oui, je sais bien qu'on me croit vindicatif et même sanguinaire; qu'on me regarde comme une espèce d'ogre et d'anthropophage; on se trompe; je veux qu'on fasse son devoir, je veux qu'on m'obéisse, et voilà tout. Un souverain faible est une calamité pour ses peuples. S'il laisse croire aux méchants et aux traîtres qu'il ne sait point punir, il n'y a plus de sûreté pour l'État ni pour les citoyens. La sévérité prévient plus de fautes qu'elle n'en réprime. Quand on règne, on doit gouverner avec sa tête et non point avec son cœur. Dites cependant à X*** que j'excepte du pardon général : Talleyrand, Augereau et le duc de Raguse; ce sont eux qui sont cause de tous nos malheurs : la patrie doit être vengée. — Pourquoi, Sire, les exclure? ne craignez-vous pas que cette exception ne vous ravisse le fruit de votre clémence et ne fasse même douter pour l'avenir de votre sincérité? — On en douterait bien davantage si je leur pardonnais. — Mais, Sire — Ne vous mêlez pas de cela... quelle est la force de l'armée?—Je l'ignore, Sire; je sais seulement qu'elle a été considérablement affaiblie par les désertions, par les congés, et que la plupart des régiments sont à peine de trois cents hommes. — Tant mieux : les mauvais soldats seront partis, les bons seront restés. Connaissez-vous le nom des officiers qui commandent sur les côtes et dans la huitième division?

Page 98, ces mots : *Oui, je sais bien qu'on me croit vindicatif et même sanguinaire*, sont soulignés et la tête d'une accolade qui comprend le reste de la page.

Même page, après ces mots : *Quand on règne, on doit gouverner avec sa tête et non point avec son cœur*, etc.

Que signifient toutes ces inutilités?

Même page, après ces mots : *Connaissez-vous le nom des officiers qui commandent... dans la huitième division?*

Quoi, Napoléon ne savait pas que Masséna commandait à Marseille!... médisance officieuse.

Page 99, après ces mots : *Sans vous, j'aurais ignoré que l'heure de mon retour était sonnée.*

Quelle platitude!

Même page, après ces mots : *...sans vous on m'aurait laissé ici à remuer la terre de mon jardin.*

Quelle puérile vanité!

Même page, après ces mots: *Les étrangers, Sire, ont été forcés... de se réunir.*

Il ne restait plus à ce jeune *militaire** (ou *ministre*), que de faire un projet de diplomatie.

Nota. Toute la page est renfermée dans une accolade.

* Ce mot paraît être celui écrit.

— Non, Sire. — (Avec humeur) : Comment X*** ne m'a-t-il point fait savoir tout cela? — M. X***, Sire, était, ainsi que moi, bien loin de prévoir que Votre Majesté prendrait sur-le-champ la généreuse résolution de reparaître en France. Il pouvait croire, d'ailleurs, d'après les bruits publics, que vos agents ne vous laissaient rien ignorer de tout ce qui pouvait vous intéresser. — J'ai su effectivement que les journaux prétendaient que j'avais des agents... c'est une histoire. J'ai, il est vrai, envoyé en France quelques hommes à moi pour savoir ce qui s'y passait; ils m'ont volé mon argent, et ne m'ont entretenu que des propos de la canaille. C*** est venu me voir, mais il ne savait rien; vous êtes la première personne qui m'ait fait connaître sous ses grands rapports la position de la France et des Bourbons. Sans vous, j'aurais ignoré que l'heure de mon retour était sonnée; sans vous, on m'aurait laissé ici à remuer la terre de mon jardin. J'ai bien reçu, sans trop savoir de quelle part, le signalement d'assassins soudoyés contre moi; et une ou deux lettres anonymes, de la même main, où l'on me disait d'être tranquille, que les broderies reprenaient faveur, et autres bêtises semblables; mais, voilà tout. Ce n'est point avec de pareilles données qu'on tente un bouleversement. Mais comment pensez-vous que les étrangers prendront mon retour? voilà le grand point. — Les étrangers, Sire, ont été forcés par Votre Majesté de se réunir contre nous, pour se soustraire, permettez-moi de le dire... (l'Empereur : dites, dites), aux effets de votre ambition, et aux abus de votre force. Aujourd'hui, que l'Europe a recouvré son indépendance, et que la France a cessé d'être

redoutable, les étrangers ne voudront probablement pas courir les chances d'une nouvelle guerre qui pourrait nous rendre l'ascendant que nous avons perdu. — Si les souverains étaient dans leurs capitales, ils y regarderaient sans doute à deux fois avant de se remettre en campagne; mais ils sont encore en face les uns des autres, et il est à craindre qu'ils ne fassent de la guerre une affaire d'amour-propre. Croyez-vous qu'il soit bien vrai qu'ils ne s'entendent point? — Oui, Sire, il paraît que la mésintelligence règne dans le Congrès; que chacune des grandes puissances veut s'approprier la meilleure part du butin. — Il paraît aussi, n'est-ce pas, que leurs peuples sont mécontents? — Oui, Sire, rois et peuples, tout semble conspirer en notre faveur. Les Saxons, les Génois, les Belges, les riverains du Rhin, les Polonais ne veulent point des nouveaux souverains qu'on veut leur donner.

L'Italie, fatiguée de l'avarice et de la grossièreté des Autrichiens, aspire au moment de se soustraire à leur domination.

Le Roi de Naples, instruit par l'expérience, a dû reconnaître que vous êtes sa meilleure sauvegarde, et favorisera, quand vous le voudrez, la révolte des Italiens.

Les rois de la Confédération du Rhin, éclairés par l'exemple de la Saxe, redeviendront, à la première victoire, les alliés de Votre Majesté.

La Prusse et la Russie, en leur abandonnant ce qu'elles ont acquis, se tairont.

L'Autriche, qui a tout à redouter de la Russie et de la Prusse, et rien à espérer du Roi de France, consentira

Cette page est renfermée dans une accolade.

Page 101, après ces mots : *Tout cela est bien beau, dit l'Empereur en secouant la tête.*

Le maître a parlé, voyons si le disciple a profité, il répète sa leçon!

Nota. Cette page est renfermée dans une accolade.

Même page, après ces mots : *...si j'avais la Russie, elle me donnerait toutes les puissances du second ordre.*

Avec un *si* on met Paris dans une bouteille.

Même page, après ces mots : *Je suppose que je la contiendrais en la menaçant de lui ôter l'Italie.*

Quelle absurdité!

sans peine, si on lui garantit l'Italie, à vous laisser faire des Bourbons tout ce que vous voudrez.

Toutes les puissances, en un mot, à l'exception de l'Angleterre, ont plus ou moins intérêt à ne pas se déclarer contre vous, et avant que l'Angleterre n'ait pu corrompre et faire insurger le continent, Votre Majesté sera tellement affermie sur son trône, que l'on chercherait vainement à l'ébranler. — Tout cela est bien beau, (dit l'Empereur en secouant la tête). Cependant, je regarde comme certain que les rois qui m'ont fait la guerre n'ont plus la même union, les mêmes vues, les mêmes intérêts.

L'Empereur Alexandre doit m'estimer; il doit savoir apprécier la différence qui existe entre Louis XVIII et moi; et si sa politique était bien entendue, il aimerait mieux voir le sceptre de la France dans les mains d'un homme fort, implacable ennemi de l'Angleterre, que dans les mains d'un homme faible, ami et vassal du Prince Régent. Je lui laisserais la Pologne et davantage s'il le voulait. Il sait que j'ai toujours été plus disposé à tolérer son ambition qu'à la réprimer. S'il fut resté mon ami et mon allié, je l'aurais fait plus grand qu'il ne le sera jamais.

La Prusse et tous les petits rois de la Confédération du Rhin suivront le sort de la Russie : si j'avais la Russie, elle me donnerait toutes les puissances du second ordre.

Quant à l'Autriche, je ne sais ce qu'elle ferait. Elle n'a jamais été franche avec moi. Je suppose que je la contiendrais en la menaçant de lui ôter l'Italie.

L'Italie me conserve beaucoup de reconnaissance :

d'attachement. Si je lui demandais demain cent mille hommes, et cent millions, je les obtiendrais. Si l'on me forçait à la guerre, il me serait facile de la révolutionner. Je lui rendrais, à son choix, l'indépendance ou Eugène. Méjean et quelques autres lui ont fait du tort, mais il n'en est pas moins fort aimé et fort estimé. Il est fait pour l'être, il a montré qu'il avait une belle âme.

Murat est à nous. J'ai eu beaucoup à m'en plaindre autrefois. Depuis que je suis ici, il a pleuré ses fautes, et réparé autant qu'il a pu ses torts envers moi. Je lui ai rendu mon amitié et ma confiance. Ses secours, si j'avais la guerre, me seraient fort utiles. Il a peu de tête, il n'a que des bras et du cœur; mais sa femme le dirigerait. Ses Napolitains l'aiment assez, et j'ai encore parmi eux quelques bons officiers qui les feraient aller droit.

Pour l'Angleterre, nous aurions pu nous serrer la main de Douvres à Calais, si M. Fox eût vécu; mais tant qu'elle sera gouvernée par les principes et par les passions de Pitt, nous serons toujours l'un pour l'autre, le feu et l'eau... Je n'ai à espérer d'elle, ni trêve, ni quartier... Elle sait que du moment où j'aurai mis le pied en France, son influence repassera les mers... tant que je vivrai je ferai une guerre à mort à son despotisme maritime. Si l'Europe m'eût secondé; si elle n'avait pas eu peur de moi; si elle eût compris mon ambition; les pavillons de toutes les puissances flotteraient la tête haute d'un bout de l'univers à l'autre, et la terre serait en paix.

Tout considéré, les nations étrangères ont de grands motifs pour me faire la guerre, comme elles en ont pour

Page 102, après ces mots : *Si je lui demandais demain cent mille hommes et cent millions, je les obtiendrais.*

Que veut dire cela? à qui faire cette demande?

Même page, après ces mots : *Méjean et quelques autres lui ont fait du tort.*

Voilà de la calomnie bien noire! que ce jeune homme dise du mal de Méjean, il est le maître; mais il est affreux qu'on se serve du nom de l'Empereur, pour rendre le coup plus sensible.

Nota. Cette page est renfermée dans une accolade — le nom de Méjean y est souligné d'un trait et deux crochets fortement marqués.

Même page, les trois dernières lignes du discours sur *Murat* sont renfermées dans une petite accolade derrière laquelle est écrit :

Faux.

Page 103. En marge du paragraphe finissant par ces mots : ...*une nation défendue par le peuple est toujours invincible.*

Bavardage de jeunes gens ! lieux communs.

Même page. Après ces mots : *Murat me donnerait bien sa marine, etc.*

Quel besoin de la marine napolitaine pour débarquer 1 200 hommes en Provence.

Nota. L'accolade qui renferme cette page finit à ces mots : *il faut laisser faire quelque chose à la fortune.*

me laisser en paix. Il est à craindre, comme je vous l'ai déjà dit, qu'elles ne fassent de tout ceci une affaire d'amour-propre, un point d'honneur. D'un autre côté, il serait possible qu'elles renonçassent à leur système de coalition qui n'a plus d'objet, pour surveiller leurs peuples, et garder une neutralité armée, jusqu'à ce que je leur aie donné des garanties.

Leurs déterminations, quelles qu'elles soient, n'influeront en rien sur les miennes. La France parle, cela suffit. En 1814, j'avais chez moi l'Europe entière, et elle ne m'aurait jamais fait la loi, si la France ne m'eût point laissé lutter seul contre le monde entier. Aujourd'hui que la France sait ce que je vaux, et qu'elle a retrouvé son énergie et son patriotisme, elle triomphera de ses ennemis, si on l'attaque, comme elle en a triomphé aux belles époques de la révolution. L'expérience prouve que les armées ne suffisent point toujours pour sauver une nation ; tandis qu'une nation défendue par le peuple est toujours invincible.

Je ne suis point encore fixé sur le jour de mon départ ; en le différant, j'aurais l'avantage de laisser le Congrès se dissoudre ; mais aussi je courrais le risque, si les étrangers venaient à se brouiller, comme tout l'annonce, que les Bourbons et l'Angleterre ne me fissent garder à vue par leurs vaisseaux. Murat me donnerait bien sa marine si j'en avais besoin ; mais si nous ne réussissions point il serait compromis. Ne nous inquiétons point de tout cela ; il faut laisser faire quelque chose à la fortune.

Nous avons approfondi, je crois, tous les points sur lesquels il m'importait de me fixer et de nous entendre.

La France est lasse des Bourbons ; elle redemande son ancien souverain ; l'armée et le peuple seront pour nous ; les étrangers se tairont ; s'ils parlent, nous serons bons pour leur répondre : voilà, en résumé, notre présent et notre avenir.

Partez, vous direz à X*** que vous m'avez vu, que je suis décidé à tout braver pour répondre aux vœux de la France, et pour la débarrasser des Bourbons... que je partirai d'ici au premier avril avec ma garde, ou peut-être plus tôt ; que j'oublierai tout ; que je pardonne tout ; que je donnerai à la France et à l'Europe les garanties qu'elles peuvent attendre et exiger de moi ; que j'ai renoncé à tout projet d'agrandissement, et que je veux réparer par une paix stable, le mal que nous a fait la guerre.

Vous direz aussi à X*** et à mes amis, d'entretenir et de fortifier par tous les moyens possibles le bon esprit du peuple et de l'armée. Si les excès des Bourbons accéléraient leur chute, et que la France les chassât avant mon débarquement, vous déclarerez à X*** que je ne veux point de régence, ni rien qui lui ressemble. Je veux qu'on établisse un gouvernement provisoire composé de... de... de... de... de... Allez, Monsieur, j'espère que nous nous retrouverons bientôt. — Où débarquerai-je, Sire ? — Vous allez vous rendre à Naples : voici un passeport de l'île et une lettre pour ***. Vous affecterez une grande confiance en lui, mais vous ne lui confierez rien. Vous lui donnerez vaguement des nouvelles de France, et vous lui direz que je vous envoie pour sonder le terrain et régler quelques affaires d'intérêt. J'ordonne à *** de vous faire avoir un passe-

Page 104, après ces mots : *...voilà, en résumé, notre présent et notre avenir.*

Voilà ce jeune officier, breveté ministre d'État. C'est en vingt-quatre heures avancer assez vite.

Même page, ces mots : *...que je partirai d'ici au premier avril avec ma garde, ou peut-être plutôt*; *que...* sont renfermés dans un trait à deux crochets.

Même page, après ces mots : *Vous allez vous rendre à Naples.*

Pourquoi pas à Gênes? Cela eût été apparemment plus court?

Page 105, après ces mots : *Vous avez la confiance de X***, vous avez la mienne; vous êtes en un mot ce qu'il me faut.*

Quel est donc cet X***, *malheureux jeune homme* (2 mots illisibles) de ces récits de les discréditer *partout et publier de tels* (2 mots illisibles *).

* Plusieurs mots illisibles empêchent d'avoir un sens satisfaisant. — Ceux soulignés sont douteux.

port pour que vous puissiez retourner à Paris sans obstacle et sans danger. — Votre Majesté, lui dis-je, est donc décidée à me renvoyer en France ?* — Il le faut absolument. — Votre Majesté connaît mon dévouement et je suis prêt à lui en donner toutes les preuves qu'elle pourra désirer ; mais, Sire, daignez considérer dans votre propre intérêt et dans celui de la France, que mon départ a été remarqué ; que mon retour le sera davantage ; qu'il pourra faire naître des soupçons, et déterminer peut-être les Bourbons à se mettre sur leurs gardes ; à faire surveiller les côtes de l'île d'Elbe. — Bah ! dit Napoléon, vous croyez donc que les gens de police prévoient tout, savent tout : la police en invente plus qu'elle n'en découvre. La mienne valait bien, sans doute, celle de ces gens-là, et souvent elle ne savait rien, et encore, au bout de huit à quinze jours, que par hasard, imprudence ou trahison. Je n'ai rien de tout cela à craindre avec vous, vous avez de l'esprit et du caractère ; et si l'on vous cherchait chicane, vous vous en tireriez facilement. D'ailleurs, une fois à Paris, ne vous montrez point, restez dans un trou, on n'ira point vous y chercher. Je pourrais sans doute confier cette mission à l'une des personnes qui m'entourent ; mais je veux éviter de mettre quelqu'un de plus dans ma confiance. Vous avez la confiance de X***, vous avez la mienne, vous êtes en un mot ce qu'il me faut. Votre retour a sans doute des inconvénients ; mais ils ne sont

* L'Empereur, dans la crainte que Salviti et ses compagnons ne se rencontrassent avec moi dans le port où je pourrais descendre, avait fait mettre leur barque en fourrière sous le prétexte de les punir de m'avoir conduit de vive force à Livourne.

rien au prix de ses avantages. Tout ce que nous avons dit des Bourbons, de la France, et de moi, n'est qu'un assemblage de vaines paroles, et ce n'est point avec des mots qu'on renverse un trône. Pour que mon entreprise n'échoue point, il faut qu'elle soit secondée, et que les patriotes se mettent en mesure d'assaillir les Bourbons d'un côté, tandis que je les occuperai de l'autre. Il faut enfin qu'on sache qu'on peut compter sur moi ; qu'on connaisse mes sentiments, mes intentions, et la résolution où je suis de tout sacrifier et de tout affronter pour sauver la France. L'Empereur s'arrêta pour me regarder, et pensant, sans doute, que j'étais un de ces hommes qui ne montrent de la répugnance à obéir que pour faire acheter leurs services un peu plus cher, il me dit : Comme on a toujours besoin d'argent en voyage, je vais vous faire donner mille louis, et partez. — Mille louis ! repris-je avec indignation : Sire, je répondrai à Votre Majesté ce que ce soldat répondit à son général : on ne fait pas de ces choses-là pour de l'argent. — L'Empereur : C'est très bien, j'aime qu'on ait de la fierté. — Je n'ai pas de fierté, Sire, j'ai de l'âme, et si je pensais que Votre Majesté pût croire que j'ai embrassé sa cause par l'appât de l'argent, je la prierais de ne plus compter sur mes services. — Si je l'avais cru, me dit Napoléon, je ne vous aurais point accordé ma confiance. Jamais personne n'en reçut de moi une preuve plus honorable et plus éclatante que celle que je vous donne en me décidant, sur votre seule parole, à quitter l'île d'Elbe et en vous chargeant d'aller annoncer à la France ma prochaine arrivée. Mais ne parlons plus de tout cela ; et dites-moi

Page 106, après ces mots : *...je vais vous faire donner mille louis.*

Jamais l'Empereur n'a offert ni parlé d'argent à personne : d'autres étaient chargés de ce soin.

Nota. Cette page est renfermée dans une accolade.

Page 107, après ces mots : *A peine étais-je redescendu à la ville qu'il me fit rappeler.*

Pourquoi le rappeler? Bertrand était bien suffisant pour lui donner un chiffre. Tout cela n'est pas vraisemblable, et ce n'est pas la manière de l'Empereur.

Nota. Une accolade renferme cette seconde partie de la page depuis l'alinéa.

si vous vous ressouviendrez bien de tout ce que je vous ai dit ? — Je n'ai point perdu une seule parole de votre Majesté ; elles sont toutes gravées dans ma mémoire. — En ce cas je n'ai plus à vous souhaiter qu'un bon voyage. J'ai tout fait préparer pour votre départ. Ce soir à neuf heures vous trouverez un guide et des chevaux au sortir de la porte de la ville. On vous conduira à Porto Longone. Le commandant a reçu l'ordre de vous faire délivrer les papiers de santé nécessaires. Il ignore tout, ne lui dites rien. A minuit, il partira une felouque qui vous conduira à Naples. Je suis fâché de vous avoir blessé en vous offrant de l'argent, je croyais que vous en aviez besoin. Adieu, Monsieur, soyez prudent : nous nous reverrons bientôt, je l'espère, et je reconnaîtrai d'une manière digne de vous ce que vous aurez fait pour la patrie et pour moi.

A peine étais-je redescendu à la ville qu'il me fit rappeler. J'ai pensé, me dit-il, qu'il m'importait de connaître les corps qui se trouvent dans les huitième et dixième divisions militaires, et le nom des officiers qui les commandent ; vous aurez soin de vous en informer sur votre passage et de me l'écrire sur-le-champ. Vous m'adresserez vos lettres par triplicata, une par Gênes, l'autre par Livourne, et la troisième par Civita Vecchia. Vous aurez soin d'écrire correctement le nom que voici : (il me remit une note contenant le nom d'un habitant de l'île) ; vous plierez vos lettres à la manière du commerce. Pour qu'on ne puisse pas pénétrer, en cas d'événement imprévu, le secret de votre correspondance, vous donnerez à vos renseignements la figure d'affaires de commerce ; et vous imiterez le style habi-

tuel des banquiers : par exemple, je suppose qu'il existe de Chambéry à Lyon, en passant par Grenoble, cinq régiments : vous me marquerez, j'ai vu en passant les cinq négociants que vous m'avez indiqués ; leurs dispositions sont toujours les mêmes ; votre crédit s'étend de plus en plus ; votre opération sera bonne... comprenez-vous ? — Oui, Sire, mais comment indiquerai-je à Votre Majesté le nom des colonels et des généraux ? — Décomposez-les ; rien n'est plus facile, il n'y a pas un seul général, un seul colonel que je ne connaisse, et j'aurai bientôt recomposé leurs noms. — Mais, Sire, le nom que je formerai sera peut-être si bizarre qu'on pourrait s'apercevoir à la poste que ce sont des noms dénaturés à dessein. — Croyez-vous donc que la poste s'amuse à ouvrir et à lire toutes les lettres du commerce ! elle n'y suffirait point : j'ai cherché à déjouer les correspondances cachées sous le masque de la banque, et je n'ai jamais pu y parvenir ; il en est de la poste comme de la police : on n'attrape que les sots. Cependant, cherchez un autre moyen, j'y consens.

Après quelques moments de méditation, je dis à l'Empereur. En voici un, Sire, qui peut-être sera bon. Votre Majesté a-t-elle l'almanach impérial ? — Oui, sans doute. — Eh bien, Sire, cet almanach renferme les tableaux des officiers généraux et des colonels de l'armée : je suppose donc que le régiment qui se trouve à Chambéry soit commandé par le colonel Paul : je cherche dans l'almanach, et je vois que Paul se trouve porté le quarante-septième dans l'état des colonels, je suppose encore que le mot de traite signifie pour nous colonel ou

Une accolade renferme cette page.

Page 109, après ces mots : *Ma confiance en vous ne doit point connaître de bornes.*

Quelle confiance pour un homme qu'il connaît depuis 24 heures! On dirait que Napoléon n'avait jamais été trahi.

Nota. Une accolade renferme cette page.

général ; j'écrirai alors à Votre Majesté : J'ai vu à Chambéry votre correspondant, il m'a soldé le montant de votre traite N° 47. Votre Majesté ouvrira son almanach, et elle reconnaîtra que le quarante-septième colonel qui commande le régiment de Chambéry se nomme Paul, etc. Enfin, pour que Votre Majesté puisse discerner quand je voudrais parler d'un colonel, d'un général, d'un maréchal, j'aurai soin de le lui indiquer par un, deux ou trois points, placés à la suite de la lettre initiale du numéro. Le colonel n'aura qu'un point, N., le général en aura deux, N.., etc. — Fort bien, fort bien, me dit l'Empereur. Voici un almanach pour vous : Bertrand en a un que je prendrai pour moi. Celui que l'Empereur venait de me donner était richement relié et portait les armes impériales. J'en arrachai la couverture. Pendant ce temps, l'Empereur se promenait et répétait en riant, c'est vraiment parfait, ils n'y verront goutte. Quand j'eus fini, il me dit : une idée en amène une autre, et je me demande, maintenant, comment vous vous y prendriez pour m'écrire si vous aviez quelque chose d'important et d'imprévu à m'apprendre? par exemple, si un événement extraordinaire vous faisait penser que mon débarquement dût être accéléré ou différé ; si les Bourbons étaient sur leurs gardes ; enfin que sais-je? Il se tut et reprit : Je ne vois qu'un seul moyen d'en finir. Ma confiance en vous ne doit point connaître de bornes ; je vais vous remettre un chiffre que je me suis fait composer pour correspondre avec ma famille en cas de circonstances graves ; je n'ai pas besoin de vous faire sentir que vous devez en avoir soin ; attachez-le sur vous, crainte de le

perdre, et au moindre danger, au moindre soupçon, brûlez-le, ou mettez-le en pièces. Avec ce chiffre vous pourrez tout me dire ; j'aime mieux que vous vous en serviez, que de revenir ou de m'envoyer quelqu'un. Ils me prendraient une lettre chiffrée, qu'il leur faudrait trois mois pour la lire, du moins que la capture d'un agent pourrait tout perdre en un moment. Il fut alors chercher son chiffre, m'en fit faire l'application sous ses yeux, et me le remit en me recommandant de ne m'en servir qu'en cas d'insuffisance des autres moyens convenus.

Je ne pense pas que vous soyez dans le cas de revenir ici avant mon départ, à moins que le renversement subit de nos projets ne nous force d'y chercher un asile; dans ce cas, mandez-moi votre retour, et je vous enverrai prendre où vous voudrez ; mais il faut espérer que la victoire se déclarera pour nous : elle aime la France.... Vous ne m'avez pas parlé de l'affaire d'Exelmans ; si de mon temps pareille affaire me fût arrivée, je me serais cru perdu : quand l'autorité du maître est méconnue, tout est fini. Plus j'y pense, dit-il, en manifestant une émotion subite, plus je suis convaincu que la France est à moi, et que je serai reçu à bras ouverts par les patriotes et par l'armée. — Oui, Sire, je vous le jure sur ma tête, le peuple et l'armée se déclareront pour vous aussitôt qu'ils entendront prononcer votre nom, aussitôt qu'ils verront les bonnets de vos grenadiers. — Pourvu que le peuple ne se fasse point justice avant mon arrivée! Une révolution populaire alarmerait les étrangers; ils craindraient la contagion de l'exemple. Ils savent que la

Page 110, après ces mots : ...*si de mon temps pareille affaire me fût arrivée, je me serais cru perdu.*

Quelle bêtise!

Nota. Cette page est renfermée dans une accolade et deux traits à crochets y sont joints, le premier à *plus j'y pense* et l'autre à *Oui, Sire, je vous, etc.*

Page 111. Cette page est renfermée dans une accolade et dans la longueur de la marge est écrit :

Quel verbiage de salon et d'artifice!

royauté ne tient plus qu'à un fil; qu'elle n'est plus dans les idées du siècle : ils aimeraient mieux me voir reprendre le trône que de laisser le peuple me le donner. C'est pour apprendre aux nations que les droits des souverains sont sacrés, sont imprescriptibles, qu'ils ont rétabli les Bourbons : ils ont fait une bêtise. Ils auraient plus fait pour la légitimité en laissant mon fils, qu'en rétablissant Louis XVIII. Ma dynastie avait été reconnue par la France et par l'Europe; elle avait été sanctifiée par le Pape : il fallait la respecter. Ils pouvaient, en abusant de la victoire, m'ôter le trône, mais il était injuste, odieux, impolitique de punir un fils des torts de son père et de le dépouiller de son héritage. Je n'étais point un usurpateur, ils auront beau le dire, on ne les croira pas. Les Anglais, les Italiens, les Allemands sont trop éclairés aujourd'hui pour se laisser endoctriner par de vieilles idées, par de vieilles traditions. Le souverain du choix de toute une nation sera toujours aux yeux des peuples le souverain légitime.... Les souverains qui, après m'avoir envoyé respectueusement des ambassades solennelles; qui, après avoir mis dans mon lit une fille de leur race; qui, après m'avoir appelé leur frère, m'ont ensuite appelé usurpateur, se sont crachés à la figure en voulant cracher sur moi. Ils ont avili la Majesté des Rois, ils l'ont couverte de boue. Qu'est-ce au surplus que le nom d'Empereur? Un mot comme un autre. Si je n'avais d'autres titres que celui-là pour me présenter devant la postérité, elle me rirait au nez. Mes institutions, mes bienfaits, mes victoires, voilà mes véritables titres de gloire. Qu'on m'appelle Corse,

caporal, usurpateur, peu m'importe... je n'en serai pas moins l'objet de l'étonnement et peut-être de l'admiration des siècles futurs. Mon nom, tout neuf qu'il est, vivra d'âge en âge, tandis que celui de tous ces rois, de père en fils, sera oublié avant que les vers n'aient eu le temps de digérer leurs cadavres. L'Empereur s'arrêta quelques moments et reprit : J'oublie que nos instants sont précieux, je ne veux plus vous retenir. Adieu, Monsieur, embrassez-moi et partez; mes pensées et mes vœux vous suivront.

Deux heures après j'étais en mer.

L'Empereur, ses paroles, ses confidences, ses desseins avaient absorbé toute mon attention, toutes mes facultés, et ne m'avaient laissé ni le temps, ni la possibilité de m'occuper de moi. Lorsque je fus en pleine mer, mes idées se reportèrent sur le rôle extraordinaire que le hasard m'avait départi; je le contemplai avec orgueil; et je remerciai le destin de m'avoir choisi pour être l'instrument de ses impénétrables décrets. Jamais homme ne fut peut-être placé dans une situation aussi imposante que la mienne : j'étais l'arbitre des destinées de l'Empereur et des Bourbons, de la France et de l'Europe; d'un mot je pouvais perdre Napoléon; d'un mot, je pouvais sauver Louis; mais Louis n'était rien pour moi; je ne voyais en lui, qu'un prince placé sur le trône par des mains étrangères, encore teintes du sang français, je voyais en Napoléon le souverain que la France avait librement couronné pour prix de vingt ans de travaux et de gloire. Le tableau des malheurs que la tentative de Napoléon pourrait attirer sur sa tête et sur la France ne s'offrit

Page 112. Une accolade renferme la première partie de la page, jusqu'au premier alinéa dans le long de la marge est écrit :

Quels lieux communs, hors d'œuvre!

point à mon imagination. J'étais persuadé que les étrangers, à l'exception des Anglais, garderaient la neutralité; et que les Français accueilleraient l'Empereur comme un libérateur et comme un père. J'étais bien plus loin encore de me considérer comme étant vis-à-vis des Bourbons en état de félonie et de conspiration. Depuis que j'avais prêté serment de fidélité à Napoléon, je le regardais comme mon souverain légitime, et je m'applaudissais d'avoir été appelé, par sa confiance, à concourir avec lui, à rendre à la France la liberté, la puissance et la gloire qu'on lui avait injustement ravies. Je jouissais d'avance des louanges publiques qu'il décernerait après le succès à mon courage, à mon dévouement, à mon patriotisme : je me livrais enfin avec délice, avec fierté à toutes les pensées, à toutes les résolutions généreuses que peuvent inspirer l'amour de la renommée et l'amour de la patrie.

Les entretiens que j'avais eus avec l'Empereur étaient restés empreints dans ma mémoire; cependant, dans la crainte de les dénaturer, ou d'en omettre quelques parties, j'employai le temps de la traversée à me rappeler ses propres paroles et à classer ses questions et mes réponses; j'appris ensuite le tout par cœur, comme un écolier apprend sa leçon, afin de pouvoir affirmer à M. X***, que je lui rapportais fidèlement, et mot pour mot, tout ce que l'Empereur m'avait dit et ordonné de lui dire.

Un temps assez beau nous conduisit rapidement à Naples. Je me rendis sur-le-champ chez M***, il me fit une foule de questions indiscrètes, auxquelles je répon-

dis par une foule de réponses insignifiantes. Il pensa sans doute que je n'en savais point davantage, et ne me sut pas mauvais gré de ma circonspection. Notre préliminaire épuisé, je le priai de me remettre mon passeport, il me le donna aussitôt. C'était un passeport napolitain. Ce n'est point là ce qu'il me faut, lui dis-je; c'est un passeport français. Je n'en ai point. L'Empereur m'a dit que vous m'en procureriez un. L'Empereur est comme cela, il croit tout possible. Où veut-il que j'en prenne? C'est beaucoup faire que de vous en donner un comme sujet de Sa Majesté. On sait déjà que nous avons des relations avec l'île d'Elbe; si l'on venait à découvrir que vous êtes attaché à Napoléon et que vous retournez en France par son ordre, avec l'assistance du Roi, toute l'Europe en retentirait et le Roi serait compromis. Pourquoi l'Empereur ne se tient-il pas tranquille? Il se perdra et nous entraînera tous dans sa perte. — Il ne m'appartient pas d'examiner, et encore moins de censurer, la conduite de Sa Majesté. Je suis à son service, et mon devoir me commande de lui obéir. J'ai besoin d'un passeport français, pouvez-vous ou ne pouvez-vous pas m'en procurer un? — Cela m'est impossible, je vous le répète. C'est déjà trop faire que de vous en donner un comme sujet napolitain. — En ce cas, je retourne à Porto-Ferrajo. Mais je ne puis vous dissimuler que l'Empereur attachait du prix à ce que je fusse en France, et qu'il sera sans doute fort mécontent de vous et du Roi. — Il aurait tort : le Roi fait et fera pour lui tout ce qui est possible; jamais il ne l'abandonnera, mais il faut que l'Empereur discerne ce que la position critique du Roi lui permet et lui

Page 114, après ces mots : *Ce n'est point là ce qu'il me faut, lui dis-je, c'est un passeport français.*

Dans le long de la marge est écrit :

Tout cela est ridicule.

Page 115, cette page est renfermée dans une accolade (suite du colloque qui a eu lieu à Naples), dans le long de la marge est écrit :

Mal motivé.

interdit de faire. Mais pourquoi ne voulez-vous point du passeport que je vous offre? — Parce que je ne sais point la langue italienne et que votre passeport me rendrait, en conséquence, plus suspect que le mien. — Pourquoi n'essayez-vous pas de pousser jusqu'à Rome? vous y trouverez la famille de l'Empereur; Louis XVIII y a une légation; et peut-être pourra-t-on vous procurer un passeport avec de l'argent. — Vous me suggérez là une excellente idée. Je vais partir; instruisez l'Empereur des entraves que je viens d'éprouver, afin qu'il puisse dépêcher un autre émissaire, s'il le juge convenable.

Quand l'esprit est toujours en mouvement et toujours assailli de sensations nouvelles, on n'a point le temps de réfléchir d'avance. J'étais donc parti pour Rome, avec la pensée dominante de voir la famille de l'Empereur et de la prier de m'aider à sortir d'embarras. Mais quand il fut question de me présenter devant elle, je réfléchis que l'Empereur, qui savait que je passerais à Rome, ne m'avait point ordonné de la voir et je conclus qu'il en avait eu ses raisons; je pris donc le parti de continuer ma route. Je suis venu sans obstacles de Naples à Rome; j'irai, me dis-je, sans plus d'obstacles, de Rome à Milan; là, je retrouverai mon ami et son tudesque; je ferai régulariser une seconde fois mon passeport français, et les destins feront le reste.

Je me présentai hardiment à la police de Rome, pour faire viser mon passeport Elbois pour Milan. On me conduisit devant Son Éminence le directeur-général, qui avait été renfermé, je crois, à Vincennes sous le gouvernement impérial.

Il me reçut rudement, et voulut m'astreindre à me présenter à l'ambassade de France; je m'y refusai. Le Roi de France n'est plus mon souverain, répondis-je avec fermeté, je suis sujet de l'Empereur Napoléon.

Les puissances alliées l'ont proclamé et reconnu souverain de l'île d'Elbe; il règne donc à Porto-Ferrajo comme le Pape à Rome, Georges à Londres, et Louis XVIII à Paris. L'Empereur et Sa Sainteté vivent en bonne intelligence; les sujets et les bâtiments des états Romains* sont bien accueillis à l'île d'Elbe, et l'on doit également aide et protection aux Elbois, aussi longtemps que le Saint Père n'aura point rompu avec Napoléon.

Ces raisonnements produisirent leur effet, et Son Eminence ordonna, en murmurant, qu'on fît droit à ma demande. Qu'allez-vous faire à Milan? me demanda-t-il (en jurant je crois entre ses dents). Je vais, lui répondis-je, pour prendre des arrangements relatifs aux dotations que nous possédions sur le mont Napoléon. Il fut satisfait de ma réponse, et moi aussi. J'écrivis par la voie du consul napolitain, à M***, et je le priai de faire connaître à l'île d'Elbe mon nouvel itinéraire.

Je continuai ma route. Mon passeport portait en tête les armes impériales. Le nom de Napoléon et sa qualité d'Empereur s'y trouvaient inscrits en gros caractères. Jamais, avant moi, aucun Français de l'île n'avait pu ni osé traverser l'Italie. Que de choses pour éveiller la curiosité, et fixer l'attention! J'étais accablé de questions sur Porto-Ferrajo et son illustre souverain. J'y répondais tant qu'on voulait; pendant qu'on

* Je l'avais appris dans la traversée.

Page 116 (Conversation avec le cardinal chargé de la police de Rome), dans le long de la marge est écrit :

Tout cela a la teinte d'une fable.

Page 117, après ces mots : *...j'accusai l'Empereur de perfidie, je lui reprochai de m'avoir abusé, trompé, sacrifié.*

Quel ridicule !

Même page, après ces mots : *Je... ne songeai plus qu'à voler sur ses traces*, dans le long de la marge.

Quoi ! cet agent si nécessaire à Paris, qui s'y rend par Naples, arrive à Turin lorsque Napoléon était déjà à Grenoble !

Nota. Les mots *il m'embrassa* sont soulignés. — Une accolade renferme le texte depuis *Je passai huit jours* jusqu'à la fin du paragraphe.

s'occupait de l'Empereur on ne songeait point à moi, c'était ce qu'il me fallait. J'avais soin, pour éviter les questionneurs dangereux, de traverser les villes pendant la nuit, et de ne jamais m'y arrêter. Enfin, grâce à mon adresse et à mon bonheur, je parvins à Milan sain et sauf; j'y retrouvai mon ami et son colonel, et tout s'arrangea à merveille.

Je repartis en toute hâte pour Turin. En arrivant sur la place de.... j'aperçus des groupes nombreux, qui me parurent très animés. Quelle ne fut point ma surprise quand je sus qu'on s'y entretenait de Napoléon et de son évasion de l'île d'Elbe! Cette nouvelle, qu'on venait de recevoir à l'instant, me causa d'abord le plus violent dépit; j'accusai l'Empereur de perfidie, je lui reprochai de m'avoir abusé, trompé, sacrifié.

Ce premier accès d'humeur passé, je considérai la conduite de l'Empereur sous un autre aspect. Je pensai qu'il avait été déterminé par des considérations imprévues à s'embarquer précipitamment; j'eus honte de mes soupçons, de mes emportements, et ne songeai plus qu'à voler sur ses traces. Mais déjà l'on avait donné l'ordre d'interrompre les communications. Je passai huit jours, qui me parurent huit siècles, à solliciter la permission de rentrer en France, je l'obtins enfin. J'arrivai à Paris le 25 mars; le 26, je fus présenté à l'Empereur par M. X***, il m'embrassa, et me dit : Je désire, pour des raisons graves, que vous oubliiez, X*** et vous, tout ce qui s'est passé à l'île d'Elbe ; moi seul, je ne l'oublierai point; comptez en toute occasion sur mon estime et ma protection *.

* Cette relation prouve évidemment que la révolution du 20 mars

Ici se termine le Mémoire de M. Z***.

A peine cet officier eut-il quitté l'île d'Elbe, que l'Empereur (et c'est de Sa Majesté elle-même que je tiens ces détails) reconnut et déplora l'imprudence qu'il avait commise, en renvoyant Z*** sur le continent. La caractère et la fermeté de ce fidèle serviteur lui étaient assez connus, pour qu'il n'eût sur son compte aucune inquiétude; il était sûr (ce sont ses propres expressions) qu'il se ferait plutôt hacher en morceaux que d'ouvrir la bouche, mais il craignit que les informations qu'il lui avait ordonné de prendre sur la route; les lettres qu'il pourrait lui adresser, ou les conférences qu'il pourrait avoir à Paris avec M. X*** et ses amis, n'éveillassent les soupçons de la police, et que les Bourbons ne fissent établir des croisières qui auraient rendu impossible toute évasion de l'île d'Elbe, et tout débarquement sur les côtes de France.

ne fut point l'effet d'une conspiration, mais l'ouvrage inouï de deux hommes et de quelques mots.

La part qu'eut au retour de Napoléon, M. Z***, appellera peut-être sur sa tête le blâme des gens qui ne jugent les événements que d'après leurs résultats. Ce blâme serait-il fondé? Les hommes sont-ils responsables des caprices du sort? N'est-ce pas à la fortune plutôt qu'à M. Z*** qu'il faut imputer la fin désastreuse de cette révolution, commencée sous d'aussi heureux auspices?

Plus fortuné que Napoléon, M. Z*** fut tué sur le mont Saint-Jean au moment où nos troupes y pénétraient aux applaudissements de l'armée. Il put rendre le dernier soupir sur les drapeaux que les vainqueurs de Ligny venaient d'arracher aux Anglais, et loin de prévoir que son voyage à l'île d'Elbe serait peut-être reproché à sa mémoire, il dut mourir avec la pensée, que la victoire avait fixé irrévocablement nos destinées, et que son nom, cher aux Français, cher au héros qu'il leur avait rendu, serait à jamais consacré par la reconnaissance de la France, redevenue la grande nation.

Je ne ravirrai point d'avance à ses mânes cette consolante illusion; je ne leur apprendrai point que.... Non! il sera toujours temps de troubler leur repos, et j'attendrai l'attaque pour commencer la défense.

Cette page est renfermée dans une accolade.

Page 119, après ces mots : *Il n'hésita point. Dès lors tout prit à l'Ile d'Elbe un autre aspect.... Tous présumèrent qu'il débarquerait à Naples... aucun n'osa même penser qu'il projetait d'aller renverser Louis XVIII de son trône*. Dans le long de la marge est écrit :

Vingt-quatre heures avant de lever l'ancre, il n'y avait à Porto-Ferrajo que Bertrand et Drouot qui aient le secret.

Nota. Deux accolades qui se joignent à *cette île naguères*, etc., renferment cette page.

L'Empereur sentit donc, qu'il n'avait qu'un seul moyen de prévenir ce danger : de partir sur-le-champ.

Il n'hésita point. Dès lors, tout prit à l'île d'Elbe un autre aspect.

Cette île, naguères le séjour de la paix et de la philosophie, devint en un instant le quartier-général impérial. Des estafettes, des ordres, des contre-ordres allaient et revenaient sans cesse de Porto-Ferrajo à Longone, et de Longone à Porto-Ferrajo. Napoléon, dont l'activité brûlante avait été si longtemps enchaînée, se livrait avec un charme infini à tous les soins qu'exigeait son audacieuse entreprise. Mais quel que soit le mystère dont il avait cru l'envelopper, les comptes inusités qu'il s'était fait rendre, l'attention particulière qu'il avait reportée sur ses vieux grenadiers, avait éveillé leurs soupçons; ils se doutèrent qu'il méditait de quitter l'île. Tous présumèrent qu'il débarquerait à Naples où sur quelque autre point de l'Italie; aucun n'osa même penser qu'il projetait d'aller renverser Louis XVIII de son trône.

Le 26 février, à une heure, la garde et les officiers de sa maison reçurent l'ordre de se tenir prêts à partir, tout se mit en mouvement : les grenadiers reprirent avec joie leur armes si longtemps oisives, et jurèrent spontanément de ne les quitter qu'avec la vie. La population entière du pays, une foule de femmes, d'enfants, de vieillards se portèrent précipitamment sur le rivage et offrirent, de toutes parts, les scènes les plus touchantes. On se pressait autour des fidèles compagnons de l'exil de Napoléon; on se disputait le plaisir, l'honneur de les toucher, de les voir, de les embrasser

encore une fois. Les jeunes gens les plus distingués de l'île, sollicitèrent comme une grâce, le danger de s'associer aux périls de Napoléon. La joie, la gloire, l'espérance, éclataient dans tous les yeux ; on ne savait point où l'on allait, mais Napoléon était là, et avec lui pouvait-on douter de la victoire ?

A huit heures du soir, un coup de canon donna le signal du départ. Mille doux embrassements furent aussitôt prodigués et rendus. Les Français s'élancèrent dans leurs barques ; une musique guerrière se fit entendre ; et Napoléon et les siens s'éloignèrent majestueusement du rivage, au milieu des cris mille fois répétés de : « Vive l'Empereur ! * »

Napoléon, en mettant le pied sur son navire, s'était écrié comme César. Le sort en est jeté ! Sa figure était calme, son front serein ; il paraissait moins occupé du succès de son entreprise que des moyens d'arriver promptement au but. Les yeux du comte Bertrand étincelaient d'espérance et de joie ; le général Drouot était pensif et sérieux ; Cambronne paraissait peu se soucier de l'avenir, et ne s'occuper que de bien faire son devoir. Les vieux grenadiers avaient repris leur air martial et menaçant. L'Empereur causait et plaisantait sans cesse avec eux ; il leur tirait les oreilles, les moustaches, leur rappelait leurs dangers, leur

* La flottille de Napoléon était composée du brick l'*Inconstant,* portant vingt-six canons et quatre cents grenadiers, et de six autres petits bâtiments légers, montés par deux cents hommes d'infanterie, deux cents chasseurs Corses, et environ cent chevau-légers Polonais.

Les felouques et le brick avaient été disposés de manière à ne point laisser apercevoir les troupes et à ne présenter l'aspect que de bâtiments marchands.

Page 121, après ces mots : *Une corvette anglaise commandée par le capitaine Campbell.*

La corvette anglaise qui croisait sur ces côtes n'était pas commandée par le colonel Campbell. L'officier était commissaire anglais à l'Ile d'Elbe, mais comme sa présence à Porto-Ferrajo, si elle eût été constante, eût pu le faire passer pour un agent diplomatique, on lui avait ordonné de se tenir alternativement à Florence, Livourne et Porto-Ferrajo. Lord Castelreagh, Metternich, Hardenberg et même Talleyrand, étaient abusés par le grand nombre de libelles qui inondaient alors l'Europe. Le Néron, le Caligula, l'Holopherne français étant l'objet de l'horreur du peuple français, avait besoin d'être protégé, mais ne pouvait donner aucune inquiétude. Ces fausses idées firent que les puissances ne tinrent aucun agent à Porto-Ferrajo ; ce fut même sur la demande de Napoléon, que Campbell fut laissé dans le pays.

Nota. Cette note de l'Empereur est écrite à la fin de la note de l'auteur, et est continuée à la marge du haut de la page suivante.

gloire, et faisait descendre dans leur âme la confiance dont la sienne était animée.

Tout le monde brûlait d'apprendre où l'on allait; le respect ne permettait à personne d'oser le demander; enfin Napoléon rompit le silence : Grenadiers, dit-il, nous allons en France, nous allons à Paris. A ces mots, tous les visages s'épanouirent, la joie cessa d'être inquiète, et des cris étouffés de « Vive la France! » attestèrent à Napoléon que l'amour de la patrie ne s'éteint jamais dans le cœur des Français.

Une corvette anglaise, commandée par le capitaine Campbell, paraissait chargée de surveiller l'île d'Elbe*: elle allait et venait sans cesse de Porto-Ferrajo à Livourne; et de Livourne à Porto-Ferrajo. Au moment de l'embarquement, elle se trouvait dans ce dernier port, et ne pouvait inspirer aucune inquiétude; mais l'on avait signalé dans le canal plusieurs bâtiments français, et leur présence faisait naître de justes craintes. Cependant on espérait que la brise de la nuit favoriserait la marche de la flottille, et qu'avant la pointe du jour elle serait hors de vue. Cet espoir fut déçu : « On avait à peine doublé le cap Saint-André de l'île d'Elbe, que le vent mollit; la mer devint calme. A la pointe du jour on n'avait fait que six lieues, et l'on était encore entre l'île de Capraïa et l'île d'Elbe.

« Le péril paraissait éminent, plusieurs marins étaient d'opinion de retourner à Porto-Ferrajo. L'Em-

* On est persuadé assez généralement que l'évasion de l'Empereur de l'île d'Elbe fut favorisée par le capitaine Campbell, je ne le pense pas; mais tout porte à croire que cet officier avait reçu de son gouvernement l'ordre de ne point s'y opposer. — *Note de l'auteur des Mémoires.*

pereur ordonna de continuer la navigation, ayant pour ressource en dernier événement, soit de s'emparer de la croisière française, soit de se réfugier dans l'île de Corse où il était assuré d'être bien reçu. Pour faciliter les manœuvres, il ordonna de jeter à la mer tous les effets embarqués, ce qui fut exécuté joyeusement et à l'instant même. »

Vers midi, le vent fraîchit un peu. A quatre heures on se trouva à la hauteur de Livourne. Une frégate parut à cinq lieues sous le vent, une autre était sur les côtes de Corse, et un bâtiment de guerre qu'on reconnut être le brick le *Zéphir*, commandé par le capitaine Andrieux, venait droit, vent arrière, à la rencontre de la flottille impériale. On proposa d'abord de lui parler et de lui faire arborer le pavillon tricolore; « cependant l'Empereur donna l'ordre aux soldats de la garde d'ôter leurs bonnets et de se cacher sous le pont, préférant passer à côté du brick sans se laisser reconnaître, et se réservant, en cas de besoin, de la faire changer de pavillon. A six heures du soir les deux bricks passèrent bord à bord, et leurs commandants, qui se connaissaient, s'adressèrent mutuellement la parole; celui du *Zéphir* demanda des nouvelles de l'Empereur, et l'Empereur lui répondit lui-même avec le porte-voix qu'il se portait à merveille.

Les deux bricks, allant en sens contraire, furent bientôt hors de vue, sans que le capitaine Andrieux se doutât de la précieuse proie qu'il laissait échapper.

« Dans la nuit du 27 au 28, le vent continua de fraîchir. A la pointe du jour on reconnut un bâtiment de soixante-quatorze, qui avait l'air de se diriger sur Saint-

Page 122, après ces mots : ...*il ordonna de jeter à la mer tous les effets embarqués* (toute la phrase est renfermée dans une accolade, derrière est écrit :)

Faux.

Page 123, après ces mots : *L'Empereur avant de quitter l'île d'Elbe avait préparé deux proclamations... les jeta à la mer.*

Fable ! Elles avaient été composées le 25 février à terre.

Florent ou sur la Sardaigne; on ne tarda point à s'apercevoir que ce bâtiment ne s'occupait pas du brick*. »

L'Empereur, avant de quitter l'île d'Elbe, avait préparé de sa main deux proclamations, l'une aux Français, l'autre à l'armée; il voulut les faire mettre au net. Son secrétaire et le général Bertrand ne pouvant réussir à les déchiffrer, furent les porter à Napoléon qui, désespérant lui-même d'y parvenir, les jeta de dépit dans la mer. Puis, après avoir rassemblé quelques moments ses idées, il dicta sur-le-champ à son secrétaire les deux proclamations suivantes :

PROCLAMATION

Au golfe Juan, le 1er *mars* 1815.

Napoléon, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'Empire, Empereur des Français, etc. etc.

A L'ARMÉE

Soldats !

Nous n'avons pas été vaincus : deux hommes sortis de nos rangs ont trahi nos lauriers, leur pays, leur Prince, leur bienfaiteur.

Ceux que nous avons vus pendant vingt-cinq ans parcourir toute l'Europe pour nous susciter des ennemis,

* Les passages marqués de guillemets sont copiés textuellement de la relation officielle publiée le 22 mars : cette relation est l'ouvrage de Napoléon; j'ai cru ne pouvoir mieux faire que d'en emprunter les expressions.

qui ont passé leur vie à combattre contre nous, dans les rangs des armées étrangères, en maudissant notre belle France, prétendraient-ils commander et enchaîner nos aigles, eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards ? Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glorieux travaux, qu'ils s'emparent de nos honneurs, de nos biens, qu'ils calomnient notre gloire ? Si leur règne durait, tout serait perdu, même le souvenir de ces mémorables journées.

Avec quel acharnement ils les dénaturent ! Ils cherchent, à empoisonner ce que le monde admire; et s'il reste encore des défenseurs de notre gloire, c'est parmi ces mêmes ennemis que nous avons combattus sur les champs de bataille.

Soldats ! dans mon exil, j'ai entendu votre voix ; je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls.

Votre Général, appelé au trône par le choix du peuple et élevé sur vos pavois, vous est rendu : venez le joindre.

Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites, et qui pendant vingt-cinq ans servirent de ralliement à tous les ennemis de la France. Arborez cette cocarde tricolore, vous la portiez dans nos grandes journées. Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations; mais nous ne devons pas souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires. Qui prétendrait être maître chez nous ? qui en aurait le pouvoir? reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Wagram, à Friedland, à Tudéla, à Eckmülh, à Essling, à Smolensk, à la Moscowa, à Lutzen, à Wurtchen, à Mont-

mirail. Pensez-vous que cette poignée de Français, aujourd'hui si arrogants, puissent en soutenir la vue? ils retourneront d'où ils viennent, et là, s'ils le veulent, ils régneront comme ils prétendent avoir régné depuis dix-neuf ans.

Vos biens, vos rangs, votre gloire, les biens, les rangs et la gloire de vos enfants, n'ont pas de plus grands ennemis que ces Princes que les étrangers nous ont imposés. Ils sont les ennemis de notre gloire, puisque le récit de tant d'actions héroïques qui ont illustré le peuple Français, combattant contre eux, pour se soustraire à leur joug, est leur condamnation.

Les vétérans des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, d'Égypte, de l'Ouest, de la grande armée sont humiliés; leurs honorables cicatrices sont flétries; leurs succès seraient des crimes; les braves seraient des rebelles, si, comme le prétendent les ennemis du peuple, des souverains légitimes étaient au milieu des armées étrangères. Les honneurs, les récompenses, les affections sont pour ceux qui les ont servis contre la patrie et nous.

Soldats, venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef; son existence ne se compose que de la vôtre, ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres; son intérêt, son honneur, sa gloire ne sont autres que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge; l'aigle avec les couleurs nationales, volera de clochers en clochers jusqu'aux tours de Notre-Dame. Alors vous pourrez montrer avec honneur vos cicatrices, alors vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez fait: vous serez les libérateurs de la patrie.

Dans votre vieillesse, entourés et considérés de vos concitoyens, ils vous entendront avec respect raconter vos hauts faits; vous pourrez dire avec orgueil : Et moi aussi je faisais partie de cette grande armée qui est entrée deux fois dans les murs de Vienne, dans ceux de Rome, de Berlin, de Madrid, de Moscou, qui a délivré Paris de la souillure que la trahison et la présence de l'ennemi y ont empreinte. Honneur à ces braves soldats, la gloire de la patrie ! et honte éternelle aux Français criminels dans quelque rang que la fortune les ait fait naître; qui combattirent vingt-cinq ans avec l'étranger pour déchirer le sein de la patrie.

Signé, NAPOLÉON.

Par L'Empereur.

Le Grand Maréchal, faisant fonctions de Major-général de la Grande Armée,

Signé, BERTRAND.

PROCLAMATION

Au golfe Juan, le 1er mars 1815.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'Empire, Empereur des Français, etc. etc.

AU PEUPLE FRANÇAIS

Français !

La défection du duc de Castiglione livra Lyon sans défense à nos ennemis. L'armée dont je lui avais confié

le commandement était, par le nombre de ses bataillons la bravoure et le patriotisme des troupes qui les composaient, en état de battre le corps d'armée Autrichien qui lui était opposé, et d'arriver sur les derrières du flanc gauche de l'armée ennemie qui menaçait Paris.

Les victoires de Champ-Aubert, de Montmirail, de Château-Thierry, de Vauchamp, de Mormane, de Montereau, de Craonne, de Reims, d'Arcy-sur-Aube et de St-Dizier; l'insurrection des braves paysans de la Lorraine, de la Champagne, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Bourgogne, et la position que j'avais prise sur les derrières de l'armée ennemie, en la séparant de ses magasins, de ses parcs de réserve, de ses convois et de tous ses équipages, l'avaient placée dans une situation désespérée. Les Français ne furent jamais sur le point d'être plus puissants et l'élite de l'armée ennemie était perdue sans ressource; elle eût trouvé son tombeau dans ces vastes contrées qu'elle avait si impitoyablement saccagées, lorsque la trahison du duc de Raguse livra la capitale et désorganisa l'armée. La conduite inattendue de ces deux généraux, qui trahirent à la fois leur patrie, leur Prince et leur bienfaiteur, changea le destin de la guerre; la situation de l'ennemi était telle qu'à la fin de l'affaire qui eut lieu devant Paris, il était sans munitions, par la séparation de ses parcs de réserve.*

Dans ces nouvelles et grandes circonstances, mon cœur fut déchiré, mais mon âme resta inébranlable; je ne consultai que l'intérêt de la patrie, je m'exilai sur un rocher au milieu des mers: ma vie vous était,

* Ils s'étaient enfuis précipitamment jusqu'à Bâle.

et devait encore vous être utile. Je ne permis pas que le grand nombre de citoyens qui voulaient m'accompagner, partageassent mon sort; je crus leur présence utile à la France, et je n'emmenai avec moi qu'une poignée de braves nécessaires à ma garde.

Élevé au trône par votre choix, tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Depuis vingt-cinq ans, la France a de nouveaux intérêts, de nouvelles institutions, une nouvelle gloire, qui ne peuvent être garantis que par un gouvernement national et par une dynastie née dans ces nouvelles circonstances. Un prince qui régnerait sur vous, qui serait assis sur mon trône par la force même des armées qui ont ravagé notre territoire, chercherait en vain à s'étayer des principes du droit féodal; il ne pourrait assurer l'honneur et les droits que d'un petit nombre d'individus ennemis du peuple, qui depuis vingt-cinq ans les a condamnés dans toutes nos assemblées nationales, votre tranquillité intérieure et votre considération extérieure seraient perdues à jamais.

Français ! dans mon exil, j'ai entendu vos plaintes et vos vœux; vous réclamez ce gouvernement de votre choix, qui seul est légitime; vous accusiez mon long sommeil; vous me reprochiez de sacrifier à mon repos les grands intérêts de la patrie.

J'ai traversé les mers, au milieu des périls de toute espèce; j'arrive parmi vous reprendre mes droits qui sont les vôtres. Tout ce que des individus ont fait, écrit, ou dit depuis la prise de Paris, je l'ignorerai toujours; cela n'influera en rien sur le souvenir que je conserve des services importants qu'ils ont rendus; car il est des

événements d'une telle nature qu'ils sont au-dessus de l'organisation humaine.

Français! il n'est aucune nation, quelque petite qu'elle soit qui n'ait eu le droit de se soustraire et ne se soit soustraite au déshonneur d'obéir à un prince imposé par un ennemi momentanément victorieux. Lorsque Charles VII rentra dans Paris et renversa le trône éphémère de Henri VI il reconnut tenir son trône de la vaillance de ses braves, et non du Prince Régent d'Angleterre.

C'est aussi à vous seuls, et aux braves de l'armée, que je fais et ferai toujours gloire de tout devoir.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur.

Le Grand Maréchal, faisant fonctions de Major-Général de la Grande Armée,

Signé, BERTRAND.

L'Empereur, en dictant ces proclamations, paraissait animé de la plus profonde indignation. Il semblait avoir sous les yeux et les généraux qu'il accusait d'avoir livré la France, et les ennemis qui l'avaient subjuguée. Il répétait sans cesse les noms de Marmont, d'Augereau, et toujours ils étaient accompagnés de menaces et d'épithètes analogues à l'idée qu'il avait conçue de leur trahison.

Quand les proclamations furent transcrites, l'Empereur en fit donner lecture à haute voix, et engagea tous ceux qui savaient bien écrire à en faire des copies.

En un instant les bancs, les tambours servirent de tables, et soldats, marins et officiers se mirent gaiement à l'ouvrage.

Au bout d'un certain temps, Sa Majesté dit aux officiers qui l'entouraient : Maintenant, Messieurs, il faut à votre tour parler à l'armée ; il faut lui apprendre ce que la France attend d'elle dans les grandes circonstances où nous allons nous trouver ; allons, Bertrand, la plume en main. Le grand maréchal s'excusa. L'Empereur alors reprit la parole, et dicta, sans s'arrêter, une adresse aux généraux, officiers et soldats de l'armée, dans laquelle la garde impériale les conjurait, au nom de la patrie et de l'honneur, de secouer le joug des Bourbons.

« Soldats, leur disaient-ils, la générale bat, et nous marchons ; courez aux armes, venez nous joindre, joindre votre Empereur et nos aigles.

« Et si ces hommes aujourd'hui si arrogants, et qui ont toujours fui à l'aspect de nos armes, osent nous attendre, quelle plus belle occasion de verser notre sang, et de chanter l'hymne de la victoire !

« Soldats des septième, huitième et dix-neuvième divisions militaires, garnisons d'Antibes, de Toulon, de Marseille, officiers en retraite, vétérans de nos armées, vous êtes appelés à l'honneur de donner le premier exemple ; venez avec nous conquérir ce trône, palladium de nos droits ; et que la postérité dise un jour : « Les étrangers, secondés par des traîtres, avaient im-« posé un joug honteux à la France, les braves se sont « levés, et les ennemis du peuple, de l'armée, ont dis-« paru et sont rentrés dans le néant. »

Page 131, après ces mots : *Ils furent subitement saisis de la plus violente inquiétude.*

Cela est faux *.

Même page, après ces mots : *c'était l'Empereur*, etc., derrière une accolade qui renferme la première partie de la page est écrit jusqu'à la fin du paragraphe en marge :

Fable.

* Ces mots sont soulignés.

Cette adresse était à peine achevée, qu'on aperçut au loin les côtes d'Antibes. Aussitôt l'Empereur et ses braves saluèrent la terre de la patrie des cris de : « Vive la France ! Vive les Français ! » et reprirent au même instant la cocarde tricolore *.

Le 1er mars, à trois heures, on entra dans le golfe Juan. Le général Drouot et un certain nombre d'officiers et de soldats montés sur la felouque la *Caroline*, abordèrent avant l'Empereur, qui se trouvait encore à une assez grande distance du rivage. Au moment même, ils aperçurent à la droite un gros navire qui leur parut (à tort) se diriger à toutes voiles sur le brick ; ils furent subitement saisis de la plus violente inquiétude ; ils allaient et venaient, témoignant par leurs gestes, leurs pas précipités, l'émotion et la crainte dont ils étaient agités. Le général Drouot ordonna de décharger la *Caroline* et de voler à la rencontre du brick ; en un instant, canons, affûts, caissons, bagages, tout fut jeté sur le sable, et déjà les grenadiers et les braves marins de la garde faisaient force de rames, lorsque des acclamations parties du brick vinrent frapper leurs oreilles et leurs regards éperdus : c'était l'Empereur. Soit prudence, soit impatience, il était descendu dans un simple canot. Les alarmes cessèrent, et les grenadiers, les bras tendus vers lui, l'accueillirent au milieu des plus touchantes démonstrations de dévouement et de joie. A cinq heures, il mit pied à terre; je lui ai entendu dire qu'il n'éprouva jamais une émotion aussi profonde.

* La cocarde adoptée par Napoléon comme souverain de l'île d'Elbe était blanche et amaranthe parsemée d'abeilles.

Son bivouac fut établi dans un champ entouré d'oliviers : « Voilà, dit-il, un heureux présage; puisse-t-il se réaliser ! »

On aperçut quelques paysans; l'Empereur les fit appeler, et les interrogea. L'un d'eux avait autrefois servi sous ses ordres ; il reconnut son ancien général et ne voulut plus le quitter. Napoléon, se tournant du côté du grand maréchal, lui dit en riant : Eh bien! Bertrand, voilà déjà du renfort. Il passa la soirée à causer et à rire familièrement avec ses généraux et les officiers de sa maison. « Je vois d'ici, disait-il, la peur que je vais faire aux Bourbons, et l'embarras dans lequel vont se trouver tous ceux qui m'ont tourné le dos. » Puis, continuant à badiner sur le même sujet, il définit avec sa sagacité ordinaire, le caractère des maréchaux qui l'avaient servi autrefois ; et s'amusa beaucoup des efforts qu'ils allaient faire « pour sauver les apparences, et attendre prudemment le moment de se déclarer pour le parti du plus fort. »

Le succès de son entreprise paraissait moins l'occuper que les dangers auxquels allaient être exposés ses amis et ses partisans qu'il ne désignait plus que sous le nom de patriotes. Que vont devenir les patriotes jusqu'à mon arrivée à Paris? répétait-il fréquemment. Je tremble que les Vendéens et les émigrés ne les massacrent; malheur à eux s'ils y touchent ! je serai sans pitié.

L'Empereur aussitôt son débarquement, avait dirigé sur Antibes un capitaine de la garde et vingt-cinq hommes ; leurs instructions portaient de s'y présenter comme déserteurs de l'île d'Elbe, de sonder les dispo-

Page 132 après ces mots : *Eh bien! Bertrand, voilà déjà du renfort*, les 4 lignes de ce passage sont renfermées dans une accolade en marge est écrit :

Fable.

Même page, après ces mots : *Je vois d'ici la peur que je vais faire aux Bourbons*.

Fable.

Même page, depuis les mots : *Puis, continuant à badiner*... jusqu'à la fin de l'alinéa est renfermé dans une accolade, en marge est écrit :

Faux.

sitions de la garnison, et si elles paraissaient favorables, de la débaucher ; mais entraînés par leur imprudente ardeur, ils entrèrent dans la ville aux cris de Vive l'Empereur : le commandant fit lever le pont-levis et les retint prisonniers. Napoléon, ne les voyant point revenir, fit appeler un officier civil de la garde, et lui dit : « Vous allez vous rendre sur-le-champ sous les murs d'Antibes ; vous remettrez, ou ferez remettre au général Corsin cette dépêche ; vous n'entrerez pas dans la place, on pourrait vous y garder ; vous attirerez les soldats, vous leur lirez mes proclamations ; vous les haranguerez. Ne savez-vous donc pas, leur direz-vous, que votre Empereur est là ? que les garnisons de Grenoble et de Lyon viennent le joindre au pas de charge : qu'attendez-vous ? voulez-vous laisser à d'autres l'honneur de se réunir à lui avant vous ? l'honneur de marcher les premiers à son avant-garde ? venez saluer nos aigles, nos drapeaux tricolores. L'Empereur et la patrie vous l'ordonnent : venez. »

Cet officier, de retour, annonça que les portes de la ville et du port étaient fermées ; et qu'il ne lui avait point été possible de voir le général Corsin, ni de parler aux soldats. Napoléon parut contrarié, mais peu inquiet de ce contre-temps. A onze heures du soir, il se mit en marche, traînant à sa suite quatre petites pièces d'artillerie. Les Polonais n'ayant pu embarquer leurs chevaux, en avaient emporté l'équipement, et marchaient joyeusement à l'avant-garde, courbés sous le poids de cet énorme bagage. Napoléon faisait acheter pour eux tous les chevaux qu'il rencontrait, et remontait ainsi, un à un, sa petite cavalerie.

Il se rendit à Cannes, de là à Grasse, et arriva dans la soirée du 2 au village de Cerenon, ayant fait vingt lieues dans cette première journée. Il fut reçu partout avec des sentiments qui furent le présage du succès de l'entreprise.

Le 3, l'Empereur coucha à Bareme, et le 4 à Digne. Le bruit de son débarquement, qui le devançait de proche en proche, excitait partout un sentiment mêlé de joie, de surprise et d'inquiétude. Les paysans bénissaient son retour, et lui offraient, dans leur naïf langage, l'expression de leurs vœux ; mais quand ils voyaient sa petite troupe, ils le regardaient avec une tendre commisération, et n'espéraient plus qu'il pût triompher avec de si faibles moyens.

Le 5, Napoléon fut coucher à Gap, et ne conserva près de lui que six hommes à cheval et quarante grenadiers.

Ce fut dans cette ville qu'il fit imprimer pour la première fois ses proclamations ; elles se répandirent avec la rapidité de l'éclair et enflammèrent toutes les têtes et tous les cœurs d'un dévouement si violent et si prompt que toute la population du pays voulait se lever en masse et marcher à l'avant-garde.

Il n'emprunta point dans ces proclamations, comme on l'a prétendu, ni la qualité de Général en Chef, ni celle de Lieutenant-général de son fils. Avant de quitter l'île d'Elbe, il s'était déterminé à reprendre, aussitôt son débarquement, le titre d'Empereur des Français.

Il avait reconnu que toute autre qualification diminuerait sa force et son ascendant sur le peuple et l'ar-

Page 134, en marge de ces mots : *Le* 5 *Napoléon fut coucher à Gap*, etc., est une note effacée, le premier mot est illisible et on distingue ensuite ces mots :

Les proclamations furent imprimées à Grasse et à Digne et non à Gap.

Nota. Cette note fut probablement remplacée par la suivante.

Même page, après ces mots : *Ce fut dans cette ville qu'il fit imprimer pour la première fois ses proclamations.*

Les proclamations furent imprimées à Grasse et à Digne pour la première fois.

mée, jetterait de l'incertitude sur ses intentions, ferait naître des scrupules, des hésitations et le constituerait d'ailleurs en état d'hostilité contre la France.

Il avait reconnu enfin qu'il serait toujours le maître de se faire légitimer Empereur des Français, si les suffrages de la nation lui étaient nécessaires, pour lui rendre aux yeux de l'Europe et même de la France, les droits que son abdication aurait pu lui faire perdre momentanément.

Les autorités supérieures de Gap s'étaient retirées à son approche. Il n'eut à recevoir d'autres félicitations que celles du maire, des conseillers municipaux et des officiers à la demi-solde. Il s'entretint avec eux des bienfaits de la révolution, de la souveraineté du peuple, de la liberté, de l'égalité, et surtout des émigrés et des Bourbons. Avant de les quitter, il adressa aux habitants des Hautes et Basses-Alpes des remercîements publics ainsi conçus :

« Citoyens,

« J'ai été vivement touché de tous les sentiments que vous m'avez montrés ; vos vœux seront exaucés ; la cause de la nation triomphera encore. Vous avez raison de m'appeler votre Père, je ne vis que pour l'honneur et le bonheur de la France. Mon retour dissipe vos inquiétudes, il garantit la conservation de toutes les propriétés, l'égalité entre toutes les classes ; et ces droits, dont vous jouissiez depuis vingt-cinq ans, et après lesquels nos pères ont tant soupiré, forment aujourd'hui une partie de votre existence.

« Dans toutes les circonstances où je pourrai me trouver, je me rappellerai toujours avec un vif intérêt ce que j'ai vu en traversant votre pays. »

* « Le 6, à deux heures après midi, l'Empereur partit de Gap, la ville toute entière était sur son passage.

« A Saint-Bonnel les habitants, voyant le petit nombre de ses soldats, eurent des craintes et lui proposèrent de faire sonner le tocsin pour réunir les villages, et l'accompagner en masse. Non! dit l'Empereur, vos sentiments me font connaître que je ne me suis point trompé ; ils sont pour moi un sûr garant des sentiments de mes soldats ; ceux que je rencontrerai se rangeront de mon côté, plus il seront, plus mon succès sera assuré. Restez donc tranquilles chez vous. »*

Le même jour, l'Empereur vint coucher à Gorp ; le général Cambronne et quarante hommes formant l'avant-garde poussèrent jusqu'à Mure.

Cambronne, le plus souvent, marchait seul en avant de ses grenadiers, pour éclairer leur route et leur faire préparer d'avance des logements et des subsistances. A peine avait-il prononcé le nom de l'Empereur, qu'on s'empressait de lui témoigner la plus vive et la plus tendre sollicitude. Un seul maire, celui de Sisteron, M. le Marquis de***, voulut essayer de soulever les habitants de cette commune, en leur dépeignant les soldats de Napoléon comme des brigands et des incendiaires. Confondu par l'apparition subite du général

* Les passages marqués de doubles guillemets continuent à être extraits de la relation officielle.

Page 136, après ces mots : *Cambronne... marchait seul en avant de ses grenadiers.*

Cambronne était trop bon officier pour s'exposer à être arrêté par un gendarme.

Nota. Depuis *marchait seul* jusqu'à *et des subsistances* est souligné.

Même page, après ces mots : *Un seul maire, celui de Sisteron, est confondu par l'apparition du général Cambronne seul*, etc.

Cambronne entra à Sisteron avec son avant-garde forte de 100 hommes.

Page 137 (Relativement à la rencontre de Cambronne avec un bataillon envoyé de Grenoble). Ce passage est renfermé dans une accolade.

Cela est inexact, quelle légèreté! Sisteron est avant Gap, c'est à la Mure, deux jours après, que j'ai rencontré le bataillon de Grenoble.

Cambronne seul, et sans autre arme que son épée, il changea de langage, et parut n'avoir éprouvé que la crainte de n'être point payé*. Cambronne lui jeta froidement sa bourse, en lui disant : Payez-vous ! Les habitants, indignés, s'empressèrent de fournir plus de vivres qu'on n'en avait demandé, et quand le bataillon de l'île d'Elbe parut, ils lui offrirent un drapeau tricolore en signe d'estime et de dévouement.

En sortant de la mairie, le général Cambronne et ses quarante grenadiers se rencontrèrent avec un bataillon envoyé de Grenoble pour leur fermer le passage. Cambronne voulut parlementer, et ne fut point écouté. L'Empereur, informé de cette résistance, se porta sur-le-champ en avant ; sa garde, abîmée par une longue marche à travers la neige et des chemins rocailleux, n'avait pu le suivre entièrement. Mais quand elle apprit l'affront fait à Cambronne, et les dangers que pouvait courir l'Empereur, elle oublia ses fatigues et vola sur ses traces. Les soldats, qui ne pouvaient plus traîner leurs pieds meurtris, ou ensanglantés, étaient soutenus par leurs camarades, ou

* Les écrits publiés depuis la seconde restauration n'ont point manqué de prétendre que les troupes de l'Empereur pillèrent odieusement les communes qu'elles traversèrent. Cette imputation est, comme tant d'autres, une lâche calomnie. L'Empereur avait recommandé à ses grenadiers, et l'on sait qu'il ne lui désobéirent jamais, de ne rien exiger des habitants ; et pour prévenir jusqu'au moindre désordre, il avait pris lui-même le soin de régler les moyens de constater et de payer toutes les fournitures. Il avait chargé de cette opération un inspecteur en chef aux revues, M. Boinot, et un commissaire des guerres, M. Ch. Vauthier, dont il estimait particulièrement le zèle et l'intégrité. Les fournitures aussitôt leur livraison étaient acquittées par le trésorier, M. Peyruse, sur un décompte arrêté par M. Vauthier et au prix que les maires avaient eux-mêmes fixé.

portés sur des brancards faits avec leurs fusils : tous juraient, comme les soldats de Fabius, non point de mourir ou de vaincre, mais d'être vainqueurs. Quand l'Empereur les aperçut, il leur tendit la main, et s'écria : Avec vous, mes braves, je ne craindrais pas dix mille hommes !

Cependant les troupes venues de Grenoble avaient rétrogradé, et pris position à trois lieues de Gorp, entre les lacs et près d'un village. L'empereur fut les reconnaître ; il trouva sur la ligne opposée un bataillon du cinquième régiment de ligne ; une compagnie de mineurs, en tout sept à huit cents hommes : il leur envoya le chef d'escadron Roul ; elles refusèrent de l'entendre ; Napoléon, se tournant alors du côté du maréchal Bertrand, lui dit : *Z. m'a trompé ; n'importe, en avant.* Aussitôt mettant pied à terre, il marcha droit au détachement, suivi de sa garde, l'arme baissée : « Eh ! quoi, mes amis, leur dit-il, vous ne me reconnaissez pas ? Je suis votre Empereur ; s'il est parmi vous un soldat qui veuille tuer son Général, son Empereur, il le peut : me voilà (en effaçant sa poitrine)....

Le cri unanime de Vive l'Empereur ! fut leur réponse.

« Ils demandèrent aussitôt à marcher des premiers sur la division qui couvrait Grenoble. On se mit en marche au milieu de la foule d'habitants, qui s'augmentait à chaque instant. Vizille se distingua par son enthousiasme : c'est ici qu'est née la révolution, disaient ces braves gens ; c'est nous qui les premiers avons osé réclamer les privilèges des hommes ; c'est encore ici, que ressuscite la liberté française, et que la France recouvre son honneur et son indépendance.

Page 138. La première partie de cette page est renfermée dans une accolade, jusqu'à la fin du paragraphe. En marge est écrit :

Fable.

Même page. En marge de ces mots qui sont renfermés dans une accolade : *Napoléon, se tournant alors du côté du maréchal Bertrand, lui dit : Z... m'a trompé ; n'importe, en avant!* (ce qui est depuis *Bertrand* jusqu'à la fin de la phrase est souligné).

Que la vanité rend les hommes bêtes!

Page 139. Après ces mots : ...*je viens offrir à Votre Majesté cent mille francs et mon épée.*

Faux.

« Entre Vizille et Grenoble, un adjudant-major du 7e de ligne vint annoncer que le colonel Labedoyère, profondément navré du déshonneur qui couvrait la France, et déterminé par les plus nobles sentiments, s'était détaché de la division de Grenoble, et venait avec son régiment au pas accéléré à la rencontre de l'Empereur. »

Bientôt après, on entendit au loin de nombreuses acclamations : c'était Labedoyère et le 7e. Les deux troupes, impatientes de se réunir, rompirent leurs rangs ; des embrassements, et des cris mille fois répétés de Vive la Garde ! Vive le 7e ! Vive l'Empereur ! devinrent le gage de leur union et de leurs sentiments.

Napoléon, qui à chaque pas voyait s'accroître ses forces, et l'enthousiasme public, résolut d'entrer le soir même à Grenoble.

Il fut arrêté en avant de cette ville par un jeune négociant, officier de la garde nationale ; « Sire, lui dit-il, je viens offrir à Votre Majesté cent mille francs, et mon épée. — J'accepte l'un et l'autre : restez avec nous. » Plus loin, il fut rejoint par un détachement d'officiers qui lui confirmèrent (il l'avait appris de Labedoyère) que le général Marchand et le Préfet s'étaient déclarés contre lui, et que la garnison et la garde nationale n'avaient encore fait éclater aucune disposition favorable.

« Le Général Marchand, effectivement, avait fait rentrer les troupes dans Grenoble et fermé les portes ; les remparts étaient couverts par le 3e régiment du génie, composé de deux mille sapeurs, tous vieux soldats, couverts d'honorables blessures ; par le 4e d'ar-

tillerie de ligne, ce même régiment où l'Empereur, vingt-cinq ans auparavant avait été fait capitaine ; puis les deux autres bataillons du 5e de ligne et les fidèles hussards du 4e. »

Jamais ville assiégée n'offrit un semblable spectacle. Les assiégeants, l'arme renversée, et marchant dans le désordre de la joie, approchaient en chantant, des murailles de la place. Le bruit des armes, les cris de guerre des soldats, ne venaient point épouvanter les airs: on n'entendait d'autres bruits que des acclamations sans cesse renaissantes de Vive Grenoble! Vive la France ! Vive Napoléon! d'autres cris que ceux de la plus franche gaieté et du plus pur enthousiasme. La garnison, la garde nationale, la population répandues sur les remparts regardèrent d'abord avec surprise, avec émotion ces transports d'allégresse et de dévouement. Bientôt il les partagèrent ; et les assiégeants et les assiégés, réunis par les mêmes pensées, les mêmes sentiments, firent éclater à la fois le cri de ralliement, le cri de Vive l'Empereur! Le peuple et les soldats se présentèrent aux portes, en un instant elles furent enfoncées, et Napoléon, entouré, pressé par une foule idolâtre, fit son entrée triomphante à Grenoble. Quelques moments après les habitants, au son des fanfares vinrent lui apporter les débris des portes : « à défaut des clefs de la bonne ville de Grenoble, lui dirent-ils, tiens, voilà les portes. »

La possession de cette place était pour Napoléon de la plus haute importance. Elle lui offrait un point d'appui, des munitions, des armes, de l'artillerie. Il ne put dissimuler son extrême contentement, et répéta

Page 140. Après ces mots : *Vive Grenoble ! vive la France ! vive Napoléon !*

On n'entendait que le cri, comme partout : vive l'Empereur !

Même page. En marge des trois dernières lignes de la page qui sont renfermées dans une accolade est écrit :

Fable.

Page 141. La première ligne est renfermée dans une accolade qui fait suite à la précédente et à la marge est écrit*:

Faux.

Même page. Après ces mots : *...plus d'ambition, plus de despotisme, nous voulons être libres et heureux***.

Fable. Ce n'est pas ainsi qu'un jeune séide a dû parler à Napoléon.

Nota. Depuis *Ce jeune colonel* jusqu'à *pour son honneur et sa liberté* est renfermé dans une accolade.

Même page, après ces mots : *...que le Roi de Naples le suivait avec* 80 000 *hommes.*

Faux. Napoléon a toujours dit qu'il venait seul et sans appui.

* Une accolade la renferme.
** Cette phrase est soulignée.

plusieurs fois à ses officiers : « Tout est décidé maintenant ; nous sommes sûrs d'aller à Paris. Il questionna longuement Labedoyère sur Paris, et sur la situation générale de la France. Ce jeune colonel, plein de nobles sentiments, s'exprimait avec une franchise qui quelquefois interdisait Napoléon. « Sire, lui disait-il, les Français vont tout faire pour Votre Majesté, mais il faut aussi que Votre Majesté fasse tout pour eux : *plus d'ambition, plus de despotisme : nous voulons être libres et heureux.* Il faut abjurer, Sire, ce système de conquête et de puissance, qui a fait le malheur de la France, et le vôtre. — Si je réussis, répondait Napoléon, je ferai tout ce qu'il faudra faire pour remplir l'attente de la nation. Son bonheur m'est plus cher que le mien. C'est pour la rendre libre et heureuse que je me suis jeté dans une entreprise qui pouvait ne pas avoir de succès et me coûter la vie, mais nous aurions eu la consolation de mourir sur le sol de la patrie — et de mourir, ajoutait Labedoyère, pour son honneur et sa liberté. »

L'Empereur donna l'ordre de faire imprimer dans la nuit ses proclamations, et dépêcha des émissaires sur tous les points, pour annoncer qu'il était entré à Grenoble ; que l'Autriche était pour lui ; que le roi de Naples le suivait avec quatre-vingt mille hommes... enfin, pour décourager, intimider, retenir par de fausses confidences, les partisans et les agents du gouvernement royal.

Les proclamations, affichées avec profusion, produisirent à Grenoble, comme à Gap, la plus vive sensation. Jamais, en effet, on n'avait parlé à l'orgueil national,

au patriotisme, aux nobles passions de l'âme, avec plus de charme, de force et d'éloquence ; les soldats et les citoyens ne se lassaient point de les relire, de les admirer. Tout le monde voulait les avoir ; les voyageurs et les habitants des pays voisins en reçurent une immense quantité qu'ils se chargèrent de répandre sur leur passage et d'envoyer de tous côtés.

Le lendemain 8, le clergé, l'état-major, la Cour impériale, les tribunaux, et les autorités civiles et militaires vinrent reconnaître Napoléon et lui offrir leurs félicitations. Il causa familièrement avec les juges, de l'administration de la justice ; avec le clergé, des besoins du culte ; avec les militaires, des armées ; avec les officiers municipaux, des souffrances du peuple, des villes et des campagnes, et les enchanta tous par la variété de ses connaissances et la bienveillance de ses intentions. Il leur dit ensuite : J'ai su que la France était malheureuse ; j'ai entendu ses gémissements et ses reproches, je suis venu avec les fidèles compagnons de mon exil, pour la délivrer du joug des Bourbons.... leur trône est-il légitime... mes droits à moi m'ont été déférés par la nation, par la volonté unanime des Français ; ils ne sont autres que les droits du peuple... je viens les reprendre ; non pour régner, le trône n'est rien pour moi ; non pour me venger, je veux oublier tout ce qui été dit, fait et écrit depuis la capitulation de Paris, mais pour vous restituer les droits que les Bourbons vous ont ôtés, et vous arracher à la glèbe, au servage, et au régime féodal dont ils vous menacent... j'ai trop aimé la guerre, je ne la ferai plus ; je laisserai mes voisins en repos ; nous devons oublier que nous

Page 143. Après ces mots : ...*je veux être moins son souverain que le premier et le meilleur de ses citoyens**.

Fable. — Faux.

Nota. Depuis les mots *je veux régner* jusqu'à la fin du paragraphe est renfermé dans une accolade.

Même page. En marge du discours au 4e régiment d'artillerie qui est renfermé dans une accolade est écrit :

Faux.

* Cette phrase est soulignée.

avons été les maîtres du monde.... je veux régner pour rendre notre belle France libre, heureuse et indépendante, et pour asseoir son bonheur sur des bases inébranlables ; *je veux être moins son souverain que le premier et le meilleur de ses citoyens*. J'aurais pu venir attaquer les Bourbons avec des vaisseaux et des flottes nombreuses. Je n'ai voulu des secours ni de Murat ni de l'Autriche. Je connais mes concitoyens et les défenseurs de la patrie ; et je compte sur leur patriotisme. »

L'audience finie, l'Empereur fut passer la revue de la garnison composée de cinq à six mille hommes. Lorsqu'il parut le ciel fut obscurci par la multitude de sabres, de baïonnettes, de bonnets de grenadiers, de shakos, etc., que le peuple et les soldats élevaient en l'air au milieu des plus vives démonstrations de dévouement et d'amour.

Il adressa quelques mots au peuple, qui ne purent être entendus, et se rendit sur le front du 4e d'artillerie. « C'est parmi vous, leur dit-il, que j'ai fait mes premières armes. Je vous aime tous comme d'anciens camarades ; je vous ai suivis sur le champ de bataille et j'ai toujours été content de vous. Mais j'espère que nous n'aurons point besoin de vos canons, il faut à la France de la modération et du repos. L'armée jouira dans le sein de la paix, du bien que je lui ai déjà fait, et que je lui ferai encore. Les soldats ont retrouvé en moi leur père : ils peuvent compter sur les récompenses qu'ils ont méritées. »

Après cette revue, la garnison se mit en marche sur Lyon.

Le soir Napoléon écrivit à l'Impératrice et au Prince

Joseph. Il le chargea de faire connaître à Rome, à Naples, à Porto-Ferrajo que son entreprise paraissait devoir être couronnée du plus prompt et du plus brillant succès. Les courriers partirent avec fracas, et l'on ne manqua point de publier, qu'ils allaient porter à l'Impératrice la nouvelle du retour de l'Empereur, et l'ordre de venir, elle et son fils, le rejoindre sur-le-champ.

Le 9 l'Empereur signala le rétablissement du pouvoir impérial par trois décrets.

Le premier ordonnait d'intituler les actes publics et de rendre la justice en son nom, à compter du 15 mars.

Les deux autres organisaient les gardes nationales des cinq départements des Hautes et Basses-Alpes, de la Drôme, du Mont-Blanc et de l'Isère, et confiait à l'honneur et au patriotisme des habitants de la 7e division, les places de Briançon, de Grenoble, du fort Barreaux, Colmar, etc.

Au moment de partir, il adressa aux habitants du département de l'Isère la proclamation suivante.

« Citoyens,

« Lorsque dans mon exil j'appris tous les malheurs qui pesaient sur la nation, que tous les droits du peuple étaient méconnus, et qu'on me reprochait le repos dans lequel je vivais, je ne perdis pas un moment; je m'embarquai sur un frêle navire, je traversai les mers au milieu des vaisseaux de guerre de différentes nations, je débarquai seul sur le sol de la patrie et je n'eus en vue que d'arriver avec la rapidité de l'aigle dans cette bonne ville de Grenoble dont le patriotisme

et l'attachement à ma personne m'étaient particulièrement connus; Dauphinois, vous avez rempli mon attente.

« J'ai supporté, non sans déchirement de cœur, mais sans abattement, les malheurs auxquels j'ai été en proie, il y a un an; le spectacle que m'a offert le peuple sur mon passage m'a vivement ému. Si quelques nuages avaient pu altérer la grande opinion que j'avais du peuple français, ce que j'ai vu m'a convaincu qu'il était toujours digne de ce nom de grand peuple dont je le saluai, il y a vingt ans.

« Dauphinois, sur le point de quitter vos contrées, pour me rendre dans ma bonne ville de Lyon, j'ai senti le besoin de vous exprimer toute l'estime que m'ont inspirée vos sentiments élevés. Mon cœur est tout plein des émotions que vous y avez fait naître, j'en conserverai toujours le souvenir. »

La nouvelle du débarquement de l'Empereur ne parvint à Paris que dans la nuit du 5 mars; elle transpira le 6; et le 7 parut dans le *Moniteur*, sans autres détails, une proclamation royale, qui convoquait sur-le-champ les Chambres, et une ordonnance qui mettait hors la loi Napoléon et tous ceux qui le suivraient ou lui prêteraient assistance.*

* Cette forme de procéder, digne des siècles barbares, était une nouvelle infraction du ministère au droit des gens et aux lois constitutionnelles de la France. Aucun article de la Charte ne conférait au monarque le droit de mort sur ses sujets, et l'on n'avait point conséquemment le pouvoir de proscrire les hommes qui accompagnaient et assistaient Napoléon; si on les considérait même comme des brigands, c'était aux tribunaux à les juger et à les punir.

On n'était nullement autorisé non plus à faire courir sus à Napoléon.

Le 8, le *Moniteur* et les autres journaux annoncèrent que Bonaparte était débarqué avec onze cents hommes, dont la plupart l'avaient déjà abandonné; que suivi de quelques individus seulement, il errait dans les montagnes; qu'on lui refusait des vivres, qu'il manquait de tout, et que, poursuivi et bientôt cerné par les troupes détachées contre lui, de Toulon, de Marseille, de Valence, de Grenoble, il ne tarderait point à expier sa criminelle et téméraire entreprise.

Cette nouvelle frappa d'étonnement tous les partis, et leur fit éprouver, suivant leurs opinions et leurs sentiments, des impressions différentes.

Les mécontents ne doutaient point du succès de l'Empereur et de la perte des Bourbons.

Les courtisans regrettaient qu'il n'y eût pas assez de danger dans cette entreprise audacieuse et folle, pour donner au moins quelque prix à leur dévouement.

Les émigrés la regardaient en pitié, la tournaient en ridicule, et s'il ne leur eut fallu que des plaisanteries, des injures et des fanfaronnades pour battre Napoléon, leur victoire n'eût point été douteuse.

Le gouvernement lui-même partagea leur jactance et leur sécurité.

De nouvelles dépêches ne tardèrent point à faire connaître les progrès de Napoléon.

Il avait conservé le titre d'Empereur, il jouissait légalement des prérogatives de la souveraineté et pouvait faire à son gré la paix ou la guerre.

Le titre d'Empereur des Français qu'il s'arrogeait ne pouvait être un titre de proscription. Georges III s'intitula jusqu'à l'époque du traité d'Amiens, Roi de France et de Navarre. Aurait-on eu le droit, s'il fut descendu à main armée sur notre territoire, de le mettre hors la loi, et d'ordonner aux Français de lui courir sus?

Page 147, après ces mots : ... *les généraux d'Erlon, Lefèvre-Desnouettes et Lallemand... avaient tenté de soulever les troupes.*

Cette levée de boucliers *, cette opération si intempestive, fut dirigée par Fouché, qui, lorsqu'il sut Napoléon à Lyon, voulut mériter de lui et se remettre en faveur **.

* Au bas de la page.
** A la marge.

Le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald partirent précipitamment pour Lyon.

Les députés s'assemblèrent.

Les royalistes furent inquiets, on les rassura.

Le comte d'Artois, dit-on, à la tête de quinze mille gardes nationaux et de dix mille hommes de troupes de ligne, doit l'arrêter en avant de Lyon.

Le général Marchand, le général Duverney, le prince d'Essling, le duc d'Angoulême se portent sur ses derrières et lui fermeront la retraite.

Le général le Courbe vient manœuvrer sur ses flancs.

Le maréchal Oudinot arrive avec ses fidèles grenadiers royaux.

Les gardes nationales de Marseille, et la population entière du midi, marchent de tous côtés à sa poursuite: il est impossible qu'il échappe.

On était au 10 mars.

Le lendemain un officier de la maison du Roi parut au balcon des Tuileries, et annonça en agitant son chapeau que le Roi venait de recevoir la nouvelle officielle que le duc d'Orléans à la tête de vingt mille hommes de la garde nationale de Lyon avait attaqué Bonaparte dans la direction de Bourgoing, et l'avait complètement battu.

Le même jour, on apprit que les généraux d'Erlon, Lefèvre-Desnouettes et Lallemand qui avaient tenté de soulever les troupes sous leurs ordres, avaient complètement échoué et étaient en fuite*.

* Ces quatre généraux s'étaient concertés pour se porter ensemble sur Paris. Les troupes du comte d'Erlon, cantonnées à Lille, trompées par des ordres supposés, étaient en marche lorsqu'elles furent rencon-

Les mécontents doutèrent : les Royalistes furent dans l'ivresse.

Le 12, la victoire du duc d'Orléans fut démentie, le Journal officiel annonça que Bonaparte avait dû coucher à Bourgoing, qu'on s'attendait à ce qu'il pourrait entrer à Lyon dans la soirée du 10 mars, qu'il paraissait certain que Grenoble ne lui avait point encore ouvert ses portes.

Le comte d'Artois vint bientôt confirmer par son retour la prise de Lyon, et l'inutilité de ses efforts.

Les alarmes recommencèrent.

Le Roi, dont la contenance était à la fois noble et touchante, invoqua, par des proclamations éloquentes,

trées par le duc de Trévise, qui allait prendre le commandement de son gouvernement. Il les interrogea, pénétra le complot, et les fit rétrograder.

Le comte Lefèvre-Desnouettes, ignorant ce contretemps, mit en mouvement son régiment en garnison à Cambrai; arrivé à Compiègne, il n'y trouva point les troupes sur lesquelles il comptait, et montra de l'hésitation. Les officiers de son corps, et particulièrement le major Lyon, le questionnèrent, et finirent par l'abandonner.

D'un autre côté, les frères Lallemand, dont l'un était général d'artillerie, s'étaient portés sur la Fère avec quelques escadrons, dans l'intention de s'emparer du parc d'artillerie. La résistance que leur fit éprouver le général D'Aboville les déconcerta, et après avoir essayé vainement de débaucher la garnison, ils prirent la fuite et furent bientôt arrêtés.

On a cru que cette levée de boucliers avait été concertée avec Napoléon; je sais de bonne part, qu'elle fut uniquement le résultat d'une soirée qui eut lieu chez le général G***. Quelques bowls de punch avaient exalté les têtes; on se plaignit; on s'indigna de se laisser faire la loi par une poignée d'émigrés sans courage; on reconnut combien il serait facile de s'en défaire; et de paroles en paroles on finit par convenir qu'on marcherait sur Paris et qu'on forcerait le Roi à changer le ministère, et à chasser hors de France tous les individus désignés par l'opinion publique comme ennemis de la Charte, et perturbateurs du repos et du bonheur public.

Voilà quel était leur seul et véritable but.

le dévouement des Français, le courage et la fidélité de l'armée.

L'armée garda le silence; les corps judiciaires, les autorités civiles, l'ordre des avocats et une foule de citoyens isolés répondirent à l'appel du Roi par des adresses empreintes des témoignages de leur amour et de leur fidélité.

Les deux Chambres déposèrent également aux pieds du trône l'expression de leurs sentiments, mais leur langage fut différent.

Sire, dit la Chambre des Pairs, jusqu'ici une bonté paternelle a marqué tous les actes de votre gouvernement*. S'il fallait que les lois devinssent plus sévères, vous en gémiriez sans doute, mais les deux Chambres, animées du même esprit, s'empresseraient de concourir à toutes les mesures que pourraient exiger la gravité des circonstances et la sûreté du peuple.

Quelles que soient les fautes commises, dit la Chambre des Députés, ce n'est point le moment de les examiner; nous devons tous nous réunir contre l'ennemi commun, et chercher ensuite à rendre cette crise profitable à la sûreté du trône et à la liberté publique.

Le Roi ne s'en tint pas à de vaines proclamations, il ordonna :

Qu'une nouvelle armée se rassemblerait en avant de Paris, sous les ordres du duc de Berri et le commandement du maréchal Macdonald;

Que tous les militaires en semestre et en congé limité rejoindraient leurs corps;

* M. le Chancelier oubliait sans doute la proscription à mort des Français qui suivaient ou assistaient Bonaparte.

Que tous les officiers à la demi-solde seraient rappelés;

Que les trois millions de gardes nationales du royaume prendraient les armes pour, *pendant que l'armée tiendrait la campagne*, contenir les factieux, et dissiper leurs rassemblements;

Que les jeunes gardes nationaux qui voudraient faire partie de l'armée active, seraient armés et équipés, et dirigés sur les points menacés;

Que pour utiliser les services des braves Français, qui de toutes parts demandaient à marcher contre l'ennemi, il serait formé des bataillons de volontaires royaux qui feraient partie de l'armée du duc de Berri.

Le maréchal Ney, dont on connaissait la popularité et l'influence, fut chargé de prendre le commandement des troupes de l'Est.

Le maréchal Soult fut remplacé par le duc de Feltre.

Le Roi n'omit rien, enfin, de tout ce qui pouvait concourir à sauver son trône des dangers dont il était menacé.

De semblables mesures, suffisantes pour arrêter une armée de trois cent mille hommes, ne pouvaient qu'attester les succès de Napoléon; et, cependant, le ministère faisait répandre chaque jour dans le public, et accréditer par les journaux, les bruits les plus rassurants.

M. de Montesquiou, fidèle au système de déception qu'il avait adopté, continuait à mystifier les députés, en les trompant par de fausses nouvelles et en les berçant d'espérances qu'il n'avait plus lui-même. Il connaissait l'ivresse qu'excitait en tout lieu l'approche,

et le passage de Napoléon. Il savait qu'il était maître de Grenoble, de Lyon; que les troupes qu'on avait voulu lui opposer, s'étaient réunies aux siennes avec enthousiasme; et néanmoins, il annonçait à la Chambre, « que toute la population des départements envahis par l'aventurier de l'île d'Elbe manifestaient hautement leur indignation contre ce brigand audacieux; qu'ils avaient pu être surpris, mais non subjugués; que toutes les sommations qu'il avait faites, les ordres qu'il avait voulu donner aux autorités locales étaient rejetés avec fermeté; que les Lyonnais avaient montré le dévouement qu'on avait droit d'attendre de leur noble caractère; que les départements de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Lorraine, de la Champagne, de la Picardie, etc., etc., rivalisaient de dévouement et d'énergie; que le bon esprit des troupes répondait à celui des citoyens, et que tous ensemble, généraux, officiers, soldats et citoyens, concourraient à défendre la patrie et le Roi. »

Ces jongleries politiques ne furent point sans effet; elles rassurèrent quelques hommes crédules, et enflammèrent le courage et l'imagination de quelques jeunes gens : les enrôlements volontaires se multiplièrent; un certain nombre d'élèves de l'école de droit et de médecine offrirent leurs bras et parcoururent les rues de Paris aux cris de Vive le Roi ! à bas le Corse ! à bas le tyran ! etc.

Ce mouvement d'effervescence ne pouvait être durable; et quels que fussent les soins qu'on mettait à tromper la capitale, les voyageurs, les lettres particulières, opposaient la vérité aux mensonges ministériels.

La défection du maréchal Ney vint bientôt déchirer le voile, et répandre parmi les ministres et leurs partisans la consternation et l'effroi.

Le Roi se rendit à la Chambre des Députés dans l'espoir d'affermir leur dévouement, et de dissiper par un serment solennel les doutes que ses ministres avaient fait concevoir sur son attachement à la Charte, et son intention de la conserver. Jamais spectacle ne fut plus imposant, plus pathétique. Quel cœur aurait pu se fermer à la douleur de cet auguste vieillard, aux accents de sa voix gémissante! Ces paroles prophétiques : « Je ne crains rien pour moi, mais je crains pour la France ; pourrais-je à soixante ans mieux terminer ma carrière qu'en mourant pour la défense de l'Etat ? » ces paroles royales excitèrent l'émotion la plus vive, et des larmes abondantes s'échappèrent de tous les yeux.

Le serment prononcé par le Roi de maintenir la Charte fut immédiatement répété par M. le comte d'Artois, qui jusqu'alors s'en était abstenu. Nous jurons, dit-il, sur l'honneur, moi et ma famille, de vivre et de mourir fidèles à notre Roi, et à la Charte constitutionnelle, qui assure le bonheur des Français ; mais ces protestations tardives ne pouvaient réparer le mal qu'avait fait aux Bourbons et à leur cause, la conduite déloyale du gouvernement.

En vain, ces mots de patrie, de liberté, de constitution, se retrouvaient-ils dans tous les discours, dans toutes les proclamations.

En vain, promettait-on solennellement que la France, dès qu'elle serait délivrée, recevrait toutes les garanties

réclamées par le vœu public, et que la presse recouvrerait son entière liberté.

En vain, offrait-on de rendre à la Légion d'Honneur le lustre et les prérogatives dont elle avait été dépouillée.

En vain, comblait-on l'armée d'éloges fastueux et de promesses éclatantes.

Il n'était plus temps.

Le ministère avait ôté au Roi la confiance qui est le premier mobile de l'ascendant des princes sur les peuples; et la force, qui peut seule suppléer à la confiance, et commander l'obéissance et la crainte.

L'approche de Napoléon;

L'abandon du maréchal Ney;

La déclaration faite, par les généraux encore fidèles, que les troupes ne se battraient point contre l'Empereur, ne laissèrent plus de doute au gouvernement sur le sort qui l'attendait.

Dès ce moment, il n'exista plus d'harmonie dans les volontés; d'ensemble dans les moyens d'exécution.

Les ordres, les contre-ordres étaient donnés d'un côté, révoqués de l'autre; des projets de toute espèce et tout aussi irréfléchis qu'impraticables étaient approuvés et rejetés, repris et abandonnés.

Les Chambres et le gouvernement avaient cessé de s'entendre. Les ministres se plaignaient des députés, les députés demandaient publiquement au Roi de renvoyer les ministres, et de s'entourer d'hommes « qui aient été les défenseurs constants de la justice et de la liberté, et dont les noms soient une garantie pour tous les intérêts * ».

* On assure qu'il y eut à cette occasion une conférence dont firent

Le même désordre, la même désunion se manifestaient partout à la fois; on n'était plus d'accord que sur un seul point; c'est que tout était perdu.

Tout l'était en effet.

Le peuple, que les nobles avaient humilié, vexé ou effrayé par des prétentions hautaines et tyranniques;

Les acquéreurs de domaines nationaux, qu'ils avaient voulu déposséder;

Les Protestants, qu'on avait sacrifiés:

Les magistrats, qu'on avait chassés;

Les employés qu'on avait plongés dans la misère;

Les soldats, les officiers, les généraux qu'on avait méprisés et maltraités;

Les révolutionnaires qu'on avait sans cesse outragés et menacés;

Les amis de la justice, de la liberté qu'on avait abusés;

Tous les Français que le gouvernement avait réduits, pour ainsi dire, malgré eux, à faire des vœux pour un autre ordre de choses, embrassèrent avec empressement la cause de Napoléon, devenue par les fautes du gouvernement la cause nationale.

partie MM. Lainé, de Broglie, La Fayette, d'Argenson, Flaugergue, Benjamin Constant, etc., dans laquelle il fut décidé qu'on demanderait au Roi au nom du salut public :

1° De renvoyer MM. de Blacas, Montesquiou, Dambray et Ferrand;

2° D'appeler à la Chambre des Pairs, quarante membres nouveaux choisis exclusivement parmi les hommes de la révolution;

3° De confier à M. de la Fayette le commandement de la garde nationale;

4° D'envoyer des commissaires patriotes pour stimuler le dévouement, le zèle et la fidélité des troupes.

Il ne restait à la royauté d'autres défenseurs que des femmes *et leurs mouchoirs*; des prêtres sans influence; des nobles sans courage; des gardes du corps sans jeunesse, ou sans expérience.

Les légions de la garde nationale, sur lesquels on avait fondé tant d'espoir, furent passées en revue par leur colonel-général; il leur parla de la Charte, de la tyrannie de Bonaparte; il leur annonça qu'il marcherait à leur tête, il leur dit: « Que ceux qui aiment le Roi sortent des rangs, et me suivent » : deux cents hommes se présentèrent à peine.

Les volontaires royaux, qui avaient fait tant de bruit quand ils croyaient vaincre sans péril, s'étaient dispersés successivement; et ceux d'entre eux que l'approche du danger n'avait point refroidis et intimidés étaient en trop petit nombre pour compter dans la balance.

Un seul et dernier espoir restait au gouvernement : c'était, je n'ose le dire, que Napoléon serait assassiné.

Les mêmes hommes qui avaient prêché la guerre civile, *et déclaré qu'il serait honteux de ne pas l'avoir*, souillèrent les murs de Paris de provocations aux meurtres et de louanges fanatiques données d'avance aux meurtriers. Des émissaires répandus dans les groupes cherchaient à mettre le poignard à la main à de nouveaux Jacques Clément. Un acte public avait proscrit Napoléon; un prix fut offert publiquement à celui qui apporterait sa tête. Cet appel au crime que, pour la première fois, les assassins de Coligny firent entendre à la France indignée, fut répété par des hommes qui, comme eux, avaient sans cesse à la bouche

les mots sacrés de morale, d'humanité, de religion, et qui comme eux n'étaient altérés que de vengeance et de sang.

Mais tandis qu'on conspirait à Paris son assassinat, Napoléon poursuivait paisiblement sa marche triomphale.

Parti de Grenoble le 9, il vint le soir même coucher à Bourgoing* : «« La foule et l'enthousiasme allaient en augmentant : il y a longtemps que nous vous attendions, disaient tous ces braves gens à l'Empereur, vous voilà enfin arrivé pour délivrer la France de l'insolence de la noblesse, des prétentions des prêtres et de la honte du joug de l'étranger.

«« L'Empereur fatigué** était dans sa calèche allant au pas, environné d'une foule de paysans chantant des chansons, qui exprimaient toute la noblesse des sentiments des braves Dauphinois. «« Ah! dit l'Empereur, je retrouve ici les sentiments qu'il y a vingt ans me firent saluer la France du nom de la grande nation! Oui, vous êtes encore la grande nation, et vous le serez toujours. »»

On approchait de Lyon; l'Empereur s'était fait devancer par des émissaires, qui le firent prévenir que le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald voulaient défendre la ville, et qu'on allait couper le pont de la Guillotière et le pont Morand. «« L'Empereur riait de ces ridicules préparatifs, il ne

* Les doubles guillemets continuent à faire connaître les passages extraits de la relation officielle.

** Il avait fait à cheval et plus souvent à pied la route de Cannes à Grenoble.

Page 156. Après ces mots de la note : *Il avait fait à cheval et plus souvent à pied la route de Cannes à Grenoble.*

Pourquoi à pied? il avait six chevaux à sa calèche.

7 — 4

pouvait avoir de doute sur les dispositions des Lyonnais, encore moins sur les dispositions des soldats; cependant il donna ordre au général Bertrand de réunir des bateaux à Mirbel, dans l'intention de passer dans la nuit, et d'intercepter les routes de Moulins et de Mâcon au Prince qui voulait lui interdire le passage du Rhône. A quatre heures une reconnaissance du quatrième de hussards arriva à la Guillotière et fut accueillie aux cris de Vive l'Empereur! par cette immense population d'un faubourg, qui toujours s'est distinguée par son attachement à la patrie. »»

L'Empereur contremanda sur-le-champ le passage de Mirbel, et voulant, comme il l'avait fait à Grenoble, mettre à profit ce premier mouvement d'enthousiasme, il se porta au galop au faubourg de la Guillotière.

Le comte d'Artois moins heureux ne pouvait même réussir à opposer à son adversaire un simulacre de défense.

Il avait voulu détruire les ponts, et la ville s'y était opposée.

Les troupes, dont il avait cru acheter le dévouement par de l'argent, ou l'appât des récompenses, étaient restées sourdes à sa voix, à ses prières, à ses promesses. Passant devant le treizième régiment de dragons, il dit à un brave que des cicatrices et trois chevrons décoraient. « Allons, mon camarade, crie donc Vive le Roi! Non, Monsieur, répond le brave dragon, aucun soldat ne combattra contre son père, je ne puis vous répondre qu'en disant Vive l'Empereur! » Confus et désespéré, il s'était écrié avec l'accent de la douleur : « Tout est perdu; » et ces mots propagés à l'instant

avaient encore fortifié la mauvaise volonté ou le découragement *.

Cependant le maréchal Macdonald, connu des troupes, était parvenu à faire barricader le pont de la Guillotière, et il y conduisait en personne deux bataillons d'infanterie, lorsque les hussards de Napoléon se présentèrent devant le pont, précédés, entourés et suivis de toute la jeunesse du faubourg.

Le maréchal contint les soldats pendant quelques moments; mais émus, séduits, entraînés par les provocations du peuple et des hussards, il se jetèrent sur les barricades, les rompirent, et furent bientôt dans les bras et dans les rangs des soldats de Napoléon.

Le comte d'Artois, prévoyant cette défection, avait quitté Lyon, non point accompagné d'un seul gendarme, mais escorté par un détachement du treizième de dragons commandé par le lieutenant Marchebout. Les troupes, on leur doit cet hommage, ne cessèrent point de le respecter, et il ne courut aucun risque**.

A cinq heures du soir, la garnison toute entière s'élança au-devant de Napoléon.

Une heure après, l'armée impériale prit possession de la ville.

A sept heures Napoléon y fit son entrée solennelle, seul en avant de ses troupes, mais précédé et suivi

* Ce fut une grande inconséquence de mettre le comte d'Artois en présence de Napoléon. Il était facile de prévoir, si ce prince succombait dans une ville de cent mille âmes contre huit cents hommes, que tout serait décidé.

** Le maréchal Macdonald ne fut point aussi heureux. Deux hussards, dont l'un était ivre, le poursuivirent et l'auraient arrêté si le maréchal n'eût été dégagé par son aide-de-camp.

Page 158. Après ces mots de la note : *Ce fut une grande inconséquence de mettre le comte d'Artois en présence de Napoléon.*

Rien n'était plus sage et mieux entendu que d'envoyer à la rencontre de Napoléon les princes, puisque le roi ne pouvait pas y aller ; c'était le seul moyen, pour qu'une ville de 100 000 âmes ne succombât pas contre 800 hommes; et puis, il restait encore Paris.

Page 159. En marge de ces mots : ... *nos institutions, etc., vous vous êtes si mal conduits avec le comte d'Artois que je ne veux point de vous* ... est écrit *.

Fable.

Même page. En marge de ces lignes : *L'Empereur ne se borna point, etc., il le nomma membre de la Légion d'Honneur* ** est écrit.

Faux.

Et *après Légion d'Honneur*, faux *est encore écrit entre deux parenthèses.*

* Ces 4 lignes sont renfermées dans une accolade.
** Elles sont renfermées dans une accolade.

d'une foule immense qui lui exprimait par des acclamations sans cesse renaissantes, l'ivresse, le bonheur et l'orgueil qu'elle éprouvait de le revoir. Il fut descendre à l'Archevêché, et se livra paisiblement à un doux repos, dans les mêmes lieux que Monsieur le comte d'Artois, cédant à son désespoir, venait d'arroser de ses larmes.

Napoléon confia sur-le-champ à la garde nationale la garde de sa personne, et la surveillance intérieure de son palais. Il ne voulut point accepter les services des gardes à cheval. « Nos institutions, leur dit-il, ne reconnaissent point de gardes nationales à cheval ; d'ailleurs vous vous êtes si mal conduits avec le comte d'Artois que je ne veux point de vous. »

Effectivement, l'Empereur qui avait toujours respecté le malheur, s'était informé en arrivant de Monsieur le comte d'Artois et il avait appris que les nobles qui composaient en grande partie la garde à cheval, après avoir juré au Prince de mourir pour lui, l'avaient abandonné, à l'exception d'un seul d'entre eux qui était resté fidèlement attaché à son escorte jusqu'au moment où sa personne et sa liberté lui parurent hors de danger.

L'Empereur ne se borna point à donner des éloges à la conduite de ce généreux Lyonnais; « je n'ai jamais laissé, dit-il, une belle action sans récompense, » et il le nomma membre de la Légion d'Honneur.

Je me trouvais à Lyon au moment de l'arrivée de Napoléon, il le sut, et le soir même il me fit appeler : Eh bien ! me dit-il en souriant ; on ne s'attendait pas à me revoir si tôt*. — Non, Sire, il n'y a que Votre Ma-

* Les personnes qui ont approché Napoléon savent qu'il recomman-

jesté en état de causer de semblables surprises. — Que dit-on de tout cela à Paris? — Mais, Sire, on s'y réjouit sans doute comme ici de l'heureux retour de Votre Majesté. — Et l'esprit public, comment est-il? — Sire, il est bien changé ; autrefois nous ne songions qu'à la gloire, aujourd'hui nous ne songeons qu'à la liberté. La lutte qui s'est établie entre les Bourbons et la nation nous a révélé nos droits; elle a fait éclore dans les têtes une foule d'idées libérales qu'on n'avait point du temps de Votre Majesté; on sent, on éprouve le besoin d'être libre ; et le plus sûr moyen de plaire aux Français serait de leur promettre et de leur donner des lois franchement populaires. — Je sais que les discussions qu'ils ont laissé établir** ont déconsidéré et affaibli le pouvoir. Les idées libérales lui ont repris tout le terrain que je lui avais fait gagner. Je ne chercherai point à le reprendre, il ne faut jamais lutter contre une nation : c'est le pot de terre contre le pot de fer. Les Français seront contents de moi. Je sens qu'il y a du plaisir et de la gloire à rendre un grand peuple libre et heureux. Je donnerai à la France des garanties: je ne lui ai point épargné la gloire, je ne lui épargnerai point la liberté. Je ne garderai de pouvoirs que ce qu'il me faudra pour gouverner. Le pouvoir n'est point incompatible avec la liberté; jamais, au contraire, la liberté n'est plus entière que lorsque le pouvoir est bien

dait à ses secrétaires et aux officiers de sa maison de tenir note de ce qu'il avait dit et fait dans ses voyages. On a dû trouver aux Tuileries une foule de notes de cette nature dont la plupart offraient des détails du plus haut intérêt. J'ai conservé les miennes, et c'est d'après elles que j'ai écrit en grande partie cet ouvrage.

** Les Bourbons.

Page 160. Après ces mots : *Les Français seront contents de moi*, etc.

Faux. — Ce discours est controuvé. L'Empereur eût pu s'ouvrir à Cambacérès, à Lebrun, à Bertrand ; mais à un jeune secrétaire de 25 ans qu'il connaissait peu !

Nota. Cette page est renfermée dans une accolade y compris la note.

Même page. Après ces mots de la note : *Il recommandait à ses secrétaires et aux officiers de sa maison de tenir note de ce qu'il avait dit et fait dans ses voyages.*

Un secrétaire, un officier près de Napoléon qui *lui* * aurait tenu des notes sur ce qu'il disait aurait été chassé de suite.

* Ce mot est écrit.

Pages 161, 162, 163. Ces pages sont renfermées dans des accolades et au milieu de la marge de chacune est écrit :

Fables.

constitué. Quand il est faible, il est ombrageux; quand il est fort, il dort tranquille, et laisse à la liberté la bride sur le cou. Je sais ce qu'il faut aux Français; nous nous arrangerons : mais point de licence, point d'anarchie, car l'anarchie nous ramènerait au despotisme des républicains, le plus fécond de tous en actes tyranniques, parce que tout le monde s'en mêle.... Croit-on qu'on se battra? — On ne le pense pas; le gouvernement n'a jamais eu la confiance des soldats; il s'est fait détester des officiers ; et toutes les troupes qu'on opposera à Votre Majesté seront autant de renforts qu'on lui enverra. — Je le pense aussi ; et les maréchaux? — Sire, ils doivent craindre que Votre Majesté ne se ressouvienne de Fontainebleau; et peut-être serait-il convenable de les rassurer, et de leur faire connaître personnellement l'intention où est Votre Majesté de tout oublier. — Non, je ne veux point leur écrire, ils me regarderaient comme leur obligé : je ne veux avoir d'obligation à personne. Les troupes sont bien disposées, les officiers sont bons et si les maréchaux voulaient les retenir ils seraient entraînés... Où est ma garde? — Je la crois à Metz, et à Nancy. — Je suis sûr d'elle; ils auront beau faire, ils ne la gâteront jamais. Que font Augereau et Marmont? — Je l'ignore. — Que fait Ney; comment est-il avec le Roi? — Tantôt bien, tantôt mal; il a eu, je crois, à se plaindre de la cour à cause de sa femme. — Sa femme est une précieuse, elle aura voulu faire la grande dame, et les vieilles douairières se seront moquées d'elle. Ney a-t-il un commandement? — Je ne le crois pas, Sire. — Est-il des nôtres? — La part qu'il a prise à votre abdication.

— Oui, j'ai lu cela à Porto-Ferrajo : il s'est vanté de m'avoir maltraité, d'avoir posé des pistolets sur ma table ; tout cela est faux. S'il avait osé se permettre de me manquer, je l'aurais fait fusiller. On a fait un tas de contes sur mon abdication. J'ai abdiqué, non point par leurs conseils, mais parce que mon armée avait le vertige ; je ne voulais point d'ailleurs de la guerre civile. Elle n'a jamais été de mon goût. On a dit également qu'Augereau, lorsque je le rencontrai, m'avait couvert d'injures.... on a menti : aucun de mes généraux n'aurait osé oublier devant moi ce qu'il me devait ; si j'avais connu la proclamation d'Augereau, je l'aurais chassé de ma présence * ; il n'y a que des lâches qui insultent au malheur. Sa proclamation, qu'on prétend que j'avais dans ma poche, ne me fut connue qu'après notre entrevue. Ce fut le général Koller qui me la montra ; mais laissons-là tous ces contes populaires. Qu'a-t-on fait des Tuileries? — On n'y a rien changé, Sire, on n'a même point encore ôté les aigles. — (En riant) : Ils ont dû trouver que je les avais bien fait arranger. — Je le présume, Sire : on a dit que le comte d'Artois aussitôt son arrivée avait été parcourir les appartements et qu'il ne se lassait point de les admirer. — Je le crois bien. Qu'ont-ils fait de mes tableaux ? — On en a fait enlever quelques-uns, mais celui d'Austerlitz est encore dans la Salle du Conseil. — Et le spectacle ? — On n'y a point touché ; on ne s'en sert plus. — Que fait Talma ? — Mais, Sire, il continue à obtenir et à

* Les journaux du temps avaient prétendu que Napoléon, quoique ayant dans sa poche la proclamation d'Augereau pleine de reproches et d'invectives, s'était jeté dans ses bras et avait essuyé sans mot dire les reproches sanglants du maréchal.

mériter les applaudissements du public. — Je le reverrai avec plaisir. Avez-vous été à la cour? — Oui, Sire, j'ai été présenté. — On dit qu'ils ont tous l'air de nouveaux parvenus; qu'ils ne savent point dire un mot, ni faire un pas à propos: les avez-vous vus en grande cérémonie? — Non, Sire; mais je puis assurer à Votre Majesté qu'on n'est pas plus sans façon chez soi qu'aux Tuileries; on y va en bottes crottées, en frac de ville, et en chapeau rond. — Cela doit faire un coup d'œil bien majestueux. Mais à quoi donc toutes ces vieilles *ganaches* dépensent-elles leur argent, car on leur a tout rendu? — Mais, Sire, elles veulent probablement user leurs vieux habits. — Pauvre France! dans quelles mains as-tu été te fourrer! Et le Roi, quelle mine a-t-il? — Il a une assez belle tête. — Sa monnaie est-elle belle? — Votre Majesté peut en juger: voici une pièce de vingt francs. — Comment! ils n'ont point refait de Louis; cela m'étonne. (En tournant et retournant la pièce): Il n'a point l'air de se laisser mourir de faim; mais voyez, ils ont ôté *Dieu protège la France*, pour remettre leur *Domine, salvum fac regem*. Voilà comme ils ont toujours été: tout pour eux, rien pour la France. Où est Maret? où est Caulaincourt? où est Lavalette? où est Fouché? — Ils sont tous à Paris. — Et Mòlé? — Il est également à Paris, je l'ai aperçu, il n'y a pas longtemps, chez la Reine. — Avons-nous autour d'ici quelques hommes qui m'aient été attachés de près? — Je l'ignore, Sire. — Il faudra voir cela et les faire venir. Je serai fort aise de connaître à fond l'esprit du jour, et d'être un peu remis au fait des affaires. Que fait Hortense? — Sire, sa maison est toujours le rendez-vous

des hommes qui savent apprécier la grâce et l'esprit : et la Reine, quoique sans trône, n'en est pas moins l'objet des égards et des hommages de tout Paris. — Elle a fait une grande sottise de se donner en spectacle devant les tribunaux. Ceux qui l'ont conseillée étaient des bêtes. Pourquoi aussi a-t-elle été demander le titre de duchesse ? — Mais, Sire, elle ne l'a point demandé. C est l'Empereur Alexandre... — Peu importe : elle ne devait pas plus le recevoir que le demander ; il fallait qu'elle s'appelât Madame Bonaparte ; ce nom-là en vaut bien un autre. Quel droit d'ailleurs avait-elle de faire de son fils un duc de Saint-Leu et un pair des Bourbons ? Louis a eu raison de s'y opposer ; il a senti que le nom de son fils était assez beau, pour ne point souffrir qu'il en changeât. Si Joséphine avait vécu, elle l'aurait empêché de faire cette belle équipée. L'a-t-on bien regrettée ? — Oui, Sire, Votre Majesté sait à quel point elle était aimée et honorée des Français. — Elle le méritait. C'était une femme excellente ; elle avait un grand sens. Je l'ai beaucoup regrettée aussi, et le jour où j'ai appris sa mort a été l'un des jours les plus malheureux de ma vie. A-t-on porté publiquement son deuil ? — Non, Sire. Je pense même, qu'on lui aurait refusé les honneurs dus à son rang si l'Empereur Alexandre ne l'eût exigé. — Je l'ai appris dans le temps, mais je ne l'avais point cru. Cela ne le regardait point. — La générosité d'Alexandre ne s'est renfermée dans aucune borne ; il s'est montré le protecteur de l'Impératrice, de la Reine, du prince Eugène, du duc de Vicence, et d'une foule d'autres personnages de marque qui sans lui auraient été persécutés ou maltraités. — Vous l'ai-

Les pages 164 et 165 sont renfermées dans des accolades.

Page 165 (la première partie de cette page jusqu'à la fin du paragraphe est renfermée dans une accolade). Après ces mots : *Si je n'étais Napoléon, je voudrais peut-être être Alexandre**.

Quelle platitude.

* Cette phrase est soulignée.

mez, il paraît. — Sire.... — La garde nationale de Paris a-t-elle un bon esprit? — Je ne puis l'affirmer, mais je suis sûr du moins que si elle ne se déclare pas pour Votre Majesté elle n'agira du moins pas contre nous. — Je le suppose aussi. Que croit-on que les étrangers penseront de mon retour? — On croit que l'Autriche se rapprochera de Votre Majesté, et que la Russie verra la disgrâce des Bourbons sans regrets. — Comment cela ? — On prétend, Sire, qu'Alexandre a été mécontent des princes pendant son séjour à Paris. Que la prédilection du Roi pour l'Angleterre et l'hommage qu'il a rendu de sa couronne au Prince Régent lui a déplu. — C'est bon à savoir ; a-t-il vu mon fils ? — Oui, Sire ; on m'a assuré qu'il l'avait embrassé avec une tendresse vraiment paternelle, et qu'il s'était écrié : Il est charmant, ah ! comme on m'a trompé ! — Que voulait-il dire ? — On lui avait assuré, dit-on, que le jeune prince était rachitique et imbécile. — Les misérables ! cet enfant est admirable ; il a tous les symptômes d'un homme à grand caractère. Il fera honneur à son siècle. Est-il vrai qu'on ait tant fêté Alexandre à Paris ? — Oui, Sire, on ne faisait attention qu'à lui ; les autres souverains avaient l'air de ses aides-de-camp. — Au fait, il a beaucoup fait pour Paris ; sans lui les Anglais l'auraient ruiné, et les Prussiens brûlé. Il a bien joué son rôle... (en souriant) : si je n'étais Napoléon, je voudrais peut-être être Alexandre.

Le lendemain il passa sur la place Bellecour, la revue de la division de Lyon. Je verrai cette place avec plaisir, dit-il, aux chefs de la garde nationale qui l'entouraient ; je me rappelle que je la relevai de ses ruines,

et que j'en posai la première pierre il y a quinze ans. Il sortit, précédé seulement de quelques hussards. Une foule d'hommes, de vieillards, de femmes et d'enfants inondait les ponts, les quais et les rues; on se précipitait sous les pieds des chevaux, pour l'entendre, le voir, le regarder de plus près, pour toucher ses vêtements... c'était un véritable délire. A peine avait-il franchi quelques pas, que la foule qui l'avait déjà vu se portait en courant sur un autre point pour le revoir encore; l'air retentissait d'acclamations non interrompues. C'était un feu roulant de cris de Vive la Nation! Vive l'Empereur! à bas les prêtres! à bas les royalistes! etc.

La division Brayer, aussitôt la revue, se mit en marche sur Paris.

Quand l'Empereur revint à l'archevêché, la grande galerie de ce palais était encombrée de généraux, de colonels, de magistrats, d'administrateurs de tous les rangs et de toutes les espèces, on croyait être aux Tuileries.

L'Empereur s'arrêta quelques moments; il embrassa les généraux Mouton-Duvernet, Girard et autres officiers, que Paris croyait à sa poursuite, et après avoir distribué à droite et à gauche quelques sourires et beaucoup de compliments, il passa dans son salon et admit à lui être présenté, la cour impériale, le corps municipal, les chefs des corps militaires et de la garde nationale.

Il s'entretint longtemps avec eux des fautes des Bourbons, et de la situation déplorable dans laquelle il retrouvait la France. Il leur avoua avec une noble fran-

Page 166. Après ces mots : *c'était un feu roulant de cris de vive la Nation!*

Pas un vive la Nation! ce n'était plus d'usage depuis 93, que l'on n'aimait pas en France et surtout à Lyon.

Page 167. En marge du discours qui commence par ces mots : *J'ai été entraîné*... est écrit :

Fable.

(Cette page est renfermée dans une accolade.)

chise, qu'il n'était point étranger à ses malheurs. « J'ai été entraîné, dit-il, par la force des événements dans une fausse route. Mais instruit par l'expérience, j'ai abjuré cet amour de la gloire si naturel aux Français, qui a eu pour la France et pour moi tant de funestes résultats... Je me suis trompé en croyant que le siècle était venu de rendre la France le chef-lieu d'un grand empire; j'ai renoncé pour toujours à cette haute entreprise, nous avons assez de gloire, il faut nous reposer.

« Ce n'est point l'ambition qui me ramène en France; c'est l'amour de la patrie. J'aurais préféré le repos de l'île d'Elbe aux soucis du trône, si je n'avais su que la France était malheureuse et qu'elle avait besoin de moi.

« En mettant le pied sur notre chère France, » continua-t-il, après quelques réponses insignifiantes des auditeurs, « j'ai fait le vœu de la rendre libre et heureuse ; je ne lui apporte que des bienfaits. Je reviens pour protéger et défendre les intérêts que notre révolution a fait naître; je reviens pour concourir avec les représentants de la nation à la formation d'un pacte de famille, qui conservera à jamais la liberté et les droits de tous les Français ; je mettrai désormais mon ambition et ma gloire à faire le bonheur de ce grand peuple duquel je tiens tout. Je ne veux point, comme Louis XVIII, vous octroyer une Charte révocable, je veux vous donner une constitution inviolable, et qu'elle soit l'ouvrage du peuple et de moi. »

Telles furent ses paroles. Il les prononça d'un air si satisfait, il paraissait si confiant en lui, et en l'avenir,

qu'on se serait cru coupable de douter de la pureté de ses intentions et du bonheur qu'il allait assurer à la France.

Le langage qu'il tint à Lyon ne fut point le même, comme on le voit, que celui qu'il avait fait entendre à Gap et à Grenoble. Dans ces dernières villes il avait cherché principalement à faire fermenter dans les têtes la haine des Bourbons, et l'amour de la liberté : il s'était plutôt exprimé en citoyen qu'en monarque. Aucun mot, aucune assurance formelle n'avait révélé ses intentions. On aurait pu penser qu'il songeait autant à rétablir la République, ou le Consulat que l'Empire. A Lyon, plus de vague, plus d'incertitude, il parle en souverain, et promet de donner à la France une constitution nationale : l'idée du Champ de Mai lui était venue.

Aucun de nous ne suspecta la sincérité des promesses et des résolutions de Napoléon.

Le temps, la réflexion, le malheur, ce grand maître de l'homme, avaient opéré dans le caractère et les principes de Napoléon les plus favorables changements.

Autrefois, quand des obstacles imprévus venaient tout à coup contrarier ses projets; ses passions, habituées à n'être point contenues, à ne respecter aucun frein, se déchaînaient avec la fureur des flots en courroux; il parlait, il ordonnait, il décidait comme s'il eût été le maître de la terre et des éléments; rien ne lui paraissait impossible.

Depuis ses revers, il avait appris dans le calme de la solitude et de la méditation à commander à la violence de ses volontés, et à les soumettre au joug de la prudence et de la raison. Il avait lu attentivement les

Page 168, après ces mots : *On aurait pu perser qu'il songeait autant à rétablir la République ou le Consulat que l'Empire.*

(Ces deux lignes et les deux lignes suivantes sont renfermées dans une petite accolade).

Quelle bêtise ! mais cet écrivain n'était ni à Grenoble ni à Gap.

Nota. Cette page depuis *Telles furent ses paroles* est renfermée dans une accolade.

Même page, après ces mots : *Autrefois quand des obstacles.*

Qu'en sait-il ? ce jeune homme était à peine né

Page 169, après ces mots : *Madame et chère épouse, je suis remonté sur mon trône.*

Comment cet écrivain aurait-il vu une lettre à l'impératrice à qui Napoléon écrivait toujours de sa main : mais qui ne sait pas que ses lettres commençaient toujours par ces mots : *ma bonne Louise**.

Même page, en marge du paragraphe : *Il paraissait attacher*, etc., est écrit.

Tout cela est de l'esprit de l'auteur.

(Cette dernière partie de la page et la suite du paragraphe page 170 sont renfermées dans deux accolades.)

* Ces trois mots sont soulignés.

écrits, les pamphlets, et mêmes les libelles publiés contre lui; et au milieu des injures, des calomnies et des absurdités que souvent ils renfermaient, il y avait trouvé des vérités utiles, des observations judicieuses, des vues profondes, dont il avait su faire son profit.

« Les princes, observe le savant auteur de l'*Esprit des Lois*, ont dans leur vie des périodes d'ambition, auxquelles succèdent d'autres passions, et même l'oisiveté. » L'heure de l'oisiveté n'était point encore sonnée pour Napoléon; mais à l'ambition d'accroître, sans mesure, sa puissance, avait succédé le désir de rendre la France heureuse, et de réparer, par une paix durable, et un gouvernement paternel, tous les maux que la guerre lui avait faits.

L'Empereur passa la soirée du 11 dans son cabinet ; sa première pensée fut pour l'Impératrice. Il lui écrivit une lettre fort tendre, qui commençait par ces mots remarquables : « Madame et chère épouse, je suis remonté sur mon trône. »

Il instruisit également le Prince Joseph * qu'il avait ressaisi sa couronne, et le chargea de faire connaître aux puissances étrangères, par l'intermédiaire de leurs ministres près la Confédération Helvétique, que ses intentions étaient de ne plus troubler le repos de l'Europe, et de maintenir loyalement le traité de Paris; il lui recommanda surtout de faire bien comprendre à l'Autriche et à la Russie combien il aspirait à rétablir avec elles, dans toute leur intimité, ses anciennes liaisons.

Il paraissait attacher un prix particulier à l'alliance

* Il était retiré en Suisse.

de la Russie; sa prédilection était sans doute fondée sur des raisons politiques faciles à concevoir : cependant, je crois qu'elle était également déterminée par les procédés généreux d'Alexandre envers les Français. Le renom et la popularité que ce Prince avait acquis en France, excitaient et devaient exciter la jalousie de Napoléon; mais cette jalousie, attribut des grandes âmes, ne le rendait point injuste : il savait apprécier Alexandre.

Napoléon, jusqu'alors, ne s'était occupé que d'enlever au Roi son armée, il pensa que le moment était venu de lui ravir aussi le sceptre de l'administration. « J'y suis décidé, me dit-il, je veux dès aujourd'hui anéantir l'autorité royale, et renvoyer les chambres; puisque j'ai repris le gouvernement, il ne doit plus exister d'autre autorité que la mienne; il faut qu'on sache, dès à présent, que c'est à moi seul qu'on doit obéir. » Alors il me dicta successivement les décrets suivants connus sous le nom de décrets de Lyon.

Lyon, le 13 mars 1815.

« Napoléon, Empereur des Français, etc., etc.

« Considérant, que la Chambre des Pairs est composée en partie de personnes qui ont porté les armes contre la France, et qui ont intérêt au rétablissement des droits féodaux ; à la destruction de l'égalité entre les différentes classes ; à l'annulation des ventes des domaines nationaux ; et enfin à priver le peuple des droits qu'il a acquis par vingt-cinq ans de combats contre les ennemis de la gloire nationale ;

Page 70, en marge de ces mots : *Jy suis décidé, me dit-il, etc .. connus sous le nom de décrets de Lyon.*

Ce colloque avec son secrétaire est absurde.

(Le texte ci-dessus cité est renfermé dans une accolade.

« Considérant, que les pouvoirs des Députés du Corps législatif étaient expirés, et que dès lors la Chambre des Communes n'a plus aucun caractère national ; qu'une partie de cette Chambre s'est rendue indigne de la confiance de la nation, en adhérant au rétablissement de la noblesse féodale abolie par la constitution acceptée par le peuple, en faisant payer par la France des dettes contractées à l'étranger pour tramer des coalitions, et soudoyer des armées contre le peuple Français, en donnant aux Bourbons le titre de Roi légitime, ce qui était déclarer rebelles le peuple Français et les armées, proclamer seuls bons Français, les émigrés qui ont déchiré pendant vingt-cinq ans le sein de la patrie, et violer tous les droits du peuple, en consacrant le principe que la nation était faite pour le trône, et non le trône pour la nation;

« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article I.

« La Chambre des Pairs est dissoute.

Article II.

« La Chambre des communes est dissoute; il est ordonné à chacun des membres convoqués et arrivés à Paris depuis le 7 mars dernier de retourner sans délai dans leurs domiciles.

Article III.

« Les collèges électoraux des départements de l'empire seront réunis à Paris dans le courant du mois de

mai prochain en assemblée extraordinaire du Champ de Mai, en fin de prendre les mesures convenables pour corriger et modifier nos constitutions selon l'intérêt et la volonté de la nation, et en même temps, pour assister au couronnement de l'Impératrice, notre très chère et bien-aimée épouse, et à celui de notre cher et bien-aimé fils.

Article IV.

« Notre Grand Maréchal, faisant fonctions de Major-général de la grande armée, est chargé de prendre les mesures nécessaires pour la publication du présent décret. »

SECOND DÉCRET

« Napoléon, etc.

Article I.

« Tous les émigrés qui n'ont point été rayés, amnistiés ou éliminés par nous ou par les gouvernements qui nous ont précédés, et qui sont rentrés en France depuis le 1er janvier 1814, sortiront sur-le-champ du territoire de l'empire.

Article II.

« Les émigrés qui, quinze jours après la publication du présent décret, se trouveraient sur le territoire de l'Empire, seront arrêtés et jugés conformément aux

lois décrétées par nos assemblées nationales, à moins toutefois, qu'il ne soit constaté qu'ils n'ont pas eu connaissance du présent décret, auquel cas ils seront simplement arrêtés et conduits par la gendarmerie hors du territoire.

Article III.

« Le séquestre sera mis sur tous leurs biens, meubles et immeubles, etc., etc. »

TROISIÈME DÉCRET

« Napoléon, etc.

Article I.

« La Noblesse est abolie, et les lois de l'Assemblée Constituante seront mises en vigueur.

Article II.

« Les titres féodaux sont supprimés.

Article III.

« Les individus qui ont obtenu de nous des titres nationaux, comme récompenses nationales, et dont les lettres patentes ont été vérifiées au conseil du sceau de l'État, continueront à les porter.

Article IV.

« Nous nous réservons de donner des titres aux descendants des hommes qui ont illustré le nom Français, dans les différents siècles, soit dans le commandement des armées de terre et de mer, dans les conseils des souverains, dans les administrations civiles et judiciaires, soit, enfin, dans les sciences et les arts, et dans le commerce, etc. »

QUATRIÈME DÉCRET

« Napoléon, etc.

Article I.

« Tous généraux et officiers de terre et de mer dans quelques grades que ce soit, qui ont été introduits dans nos armées depuis le 1er avril 1814, qui étaient émigrés, ou qui, n'ayant pas émigré, ont quitté le service au moment de la première coalition, quand la patrie avait le plus grand besoin de leurs services; cesseront sur-le-champ leurs fonctions, quitteront les marques de leurs grades, et se rendront au lieu de leur domicile, etc., etc. »

CINQUIÈME DÉCRET

« Napoléon, etc.

« Considérant, que par nos constitutions, les membres de l'ordre judiciaire sont inamovibles,

« Nous décrétons :

Article I.

« Tous les changements arbitraires opérés dans nos cours et tribunaux inférieurs sont nuls et non avenus.

Article II.

« Les présidents de la cour de cassation, notre procureur-général, et les membres qui ont été injustement et par esprit de réaction renvoyés de la dite cour, sont rétablis dans leurs fonctions, etc., etc. »

Par quatre autres décrets l'empereur ordonna que le séquestre serait apposé sur les biens de la famille des Bourbons ;

Que tous les biens des émigrés qui appartenaient à la Légion d'Honneur, aux hospices, aux communes, à la caisse d'amortissement, ou aux domaines, seraient rendus à ces divers établissements;

Que la maison du Roi et les Suisses seraient licenciés, et qu'aucun corps étranger ne pourrait être admis à la garde du souverain;

Et que la décoration du Lys, les ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit, de Saint-Michel, seraient abolis.

Ces décrets, qui embrassaient à la fois toutes les parties de l'administration politique, civile et militaire de l'État, se succédèrent si rapidement que Napoléon eut à peine le temps de les entremêler de quelques paroles.

En rétablissant sur leurs sièges, les magistrats qui en avaient été expulsés, il conquit d'un trait de plume, tous les membres de l'ordre judiciaire; mais je ne sais pourquoi il n'étendit point cette utile mesure aux fonctionnaires de l'ordre administratif, et principalement aux préfets et sous-préfets que M. de Montesquiou avait si cruellement persécutés. Parmi ces fonctionnaires, il en était sans doute qui, par la faiblesse ou l'incapacité qu'ils avaient montrées dans les derniers moments du gouvernement impérial, ne méritaient point de confiance; mais le plus grand nombre en étaient restés dignes, et Napoléon en les replaçant à la tête de leurs anciens administrés unissaient à l'avantage de réparer publiquement une injustice royale, celui de confier l'administration à des hommes expérimentés, et qui connaissant déjà les partisans de la révolution, et ceux des Bourbons, n'avaient qu'à se montrer pour intimider les uns, et féconder le patriotisme des autres.

A cette exception près, tout ce qu'il fit à Lyon me paraît un chef-d'œuvre d'esprit et d'adresse.

Il fallait renverser la Chambre des Pairs; d'un seul coup il la terrasse. Elle n'est composée, dit-il, que d'hommes qui ont porté les armes contre la patrie, et ont intérêt au rétablissement des droits féodaux et à l'annulation des ventes nationales.

La Chambre des Députés avait montré de la résis-

Page 176, après ces mots : *Napoléon eut à peine le temps de les entremêler de quelques paroles.*

Il ne les entremêlait d'aucune *parole**. L'Empereur regardait son secrétaire comme une machine à qui il ne parlait pas.

* Ce mot est oublié.

tance aux ministres et de l'attachement aux doctrines libérales; il était difficile de la dépopulariser, l'Empereur y réussit par un seul mot: elle s'est montrée indigne de la confiance de la nation, en faisant payer au peuple les dettes contractées à l'étranger pour répandre le sang français.

Il fallait rassurer la France sur l'avenir, il appelle les électeurs au Champ de Mai ; il fallait donner à penser qu'il avait des intelligences avec l'Autriche, et que Marie-Louise lui serait rendue ; il annonce le prochain couronnement de l'Impératrice et de son fils.

Il fallait séduire les patriotes, les républicains; il abolit la noblesse féodale, et déclare que le trône est fait pour la nation, et non point la nation pour le trône. Il fallait tranquilliser les acquéreurs de domaines nationaux; il chasse les émigrés non rayés, et reprend leurs biens; plaire aux pauvres et aux paysans, il restitue aux hospices et aux communes les biens dont on les avait dépouillés; flatter la garde et l'armée, il expulse de leurs rangs les étrangers, les émigrés, licencie la maison du Roi, et rend à la Légion d'Honneur ses dotations et ses prérogatives.

Qu'on critique sa conduite à Lyon, qu'on la représente comme celle d'un forcené qui veut tout changer, tout détruire, tout bouleverser, peu importe... ceux qui jugent sans partialité trouveront, je crois, qu'il se conduisit avec toute l'habileté d'un politique consommé. Il sut commander la confiance, dissiper les craintes, affermir le dévouement, enthousiasmer le peuple et l'armée : que pouvait-il faire de plus?

Les dispositions faites à Paris contre lui, lui furent

connues le 12; il parut charmé qu'on eût donné un commandement au maréchal Ney, non point qu'il eût des intelligences avec lui, mais parce qu'il connaissait la faiblesse et la mobilité de son caractère. Il prescrivit au grand maréchal de lui écrire : « Vous l'instruirez, lui dit-il, du délire qu'excite mon retour, et de la réunion successive à mon armée de toutes les forces dirigées contre moi; vous lui direz que les troupes qu'il commande imiteront infailliblement tôt ou tard l'exemple de leurs braves camarades, et que les efforts qu'il pourrait tenter n'auraient d'autre résultat que de retarder, tout au plus de quelques jours, la chute des Bourbons; faites-lui entendre qu'il sera responsable envers la France, envers moi, de la guerre civile et du sang qu'elle fera verser; *flattez-le*, ajouta l'Empereur, mais ne le *caressez* pas trop, il croirait que je le crains, et se ferait prier. »

On écrivit aussi à tous les chefs de corps qu'on savait être cantonnés dans les départements voisins. Aucune de ces lettres ne portait le caractère de la supplication. L'Empereur parlait déjà en maître : il ne priait point, il ordonnait.

Tout était terminé, Napoléon partit le 13, et profondément ému de l'amour que les lyonnais lui avaient témoigné, il leur fit ses adieux en ces termes :

« Lyonnais,

« Au moment de quitter votre ville pour me rendre dans ma capitale, j'éprouve le besoin de vous faire connaître les sentiments que vous m'avez inspirés;

Page 178, en marge de ce qu'il prescrit au grand maréchal pour écrire au maréchal Ney, est écrit.

Faux.

(Cette partie du paragraphe depuis *vous l'instruirez*, etc., est renfermée dans des accolades.)

vous avez toujours été au premier rang dans mes affections. Sur le trône ou dans l'exil, vous m'avez toujours montré les mêmes sentiments : le caractère élevé qui vous distingue vous a mérité toute mon estime ; dans des moments plus tranquilles, je reviendrai pour m'occuper de vos manufactures et de votre ville.

« Lyonnais, je vous aime. »

Ces derniers mots étaient l'expression naïve de ce qu'il éprouvait ; il les prononça, en les dictant, avec ce charme indéfinissable qu'il imprimait à ses paroles lorsqu'elles partaient de son cœur.

On a tant parlé de la dureté du cœur et du langage de Napoléon, que tout ce qui s'écarte de l'opinion reçue doit paraître fabuleux. Cependant, il est vrai, et ceux qui ont approché l'Empereur l'attesteront, qu'il était bien loin d'être aussi insensible qu'on le croit communément. Son éducation militaire, et le besoin de commander le respect et la crainte, l'avaient rendu grave, sévère et inflexible ; l'avaient habitué à contraindre et à mépriser les inspirations de sa sensibilité. Mais quand la nature reprenait ses droits, il trouvait du charme à céder aux mouvements de son âme, et il exprimait alors les émotions ou les sentiments qui l'avaient subjugué avec un accent vif et passionné, avec une douceur et une grâce aussi séduisantes qu'inimitables.

Les lyonnais méritaient au surplus l'estime et l'amour que leur vouait Napoléon. Quoique jeune encore, j'ai vu plus d'une fois se manifester l'engouement et l'enthousiasme populaire ; et jamais je ne vis rien de

comparable aux transports de joie et de tendresse que firent éclater les lyonnais. Non seulement les quais, les places voisines du palais de l'Empereur, mais les rues, même les plus éloignées, retentissaient d'acclamations perpétuelles.* Les ouvriers et leurs maîtres, le peuple et les bourgeois, bras-dessus, bras-dessous, allaient et venaient dans la ville en chantant, en dansant, en s'abandonnant aux impulsions de la plus vive gaieté; ils s'arrêtaient sans se connaître, ils se pressaient la main, s'embrassaient et se félicitaient du retour de l'Empereur comme s'il leur eut rendu la fortune, l'honneur et la vie.

La garde nationale, touchée de la confiance qu'il lui avait témoignée, en remettant entre ses mains la garde de sa personne, partageait avec non moins d'ardeur l'ivresse générale, et le jour du départ de Napoléon fut pour la ville de Lyon un jour de tristesse et de regrets, comme celui de son arrivée avait été pour elle un véritable jour de fête.

Nous fûmes coucher à Mâcon. L'Empereur ne voulut point descendre à la Préfecture et fut loger à l'auberge du *Sauvage*. Il n'avait plus besoin comme à Grenoble et à Lyon d'attendre aux portes des villes; le peuple

* L'auteur d'un libelle intitulé *Les Quinze Semaines*, prétend qu'on fit entendre les cris de Vive la mort! vive le crime! à bas la vertu! à bas Dieu! Une semblable imputation n'a pas besoin d'être refutée; je ne la rapporte ici que pour prouver à quel point l'esprit de parti et les passions haineuses ont égaré les écrivains soi-disant royalistes. On a prétendu également que le peuple avait pillé et dévasté un grand nombre de boutiques et de magasins, le fait est faux; il n'y eut d'autre désordre que sur la place Bellecour, où le peuple brisa les vitres et les tables du Café Bourbon, connu pour être le lieu de réunion des ultra-royalistes : ce désordre fut apaisé et réprimé sur-le-champ.

et les magistrats accouraient à sa rencontre, et se disputaient l'honneur de lui offrir les premiers leurs hommages et leurs vœux.

Il reçut le lendemain matin les félicitations de la garde nationale, du corps municipal, etc. L'un des adjoints du maire lui déclama un long amphigouri qui nous amusa beaucoup; quand il eut fini, l'Empereur lui dit: « Vous avez donc été bien étonné d'apprendre mon débarquement? — Ah parbleu oui, répondit l'orateur, quand j'ai su que vous étiez débarqué, je disais à tout le monde, il faut que cet homme-là soit fou; il n'en réchappera pas. » Napoléon ne put s'empêcher de rire de cette naïveté. « Je sais, lui dit-il, en souriant malicieusement, que vous êtes tous un peu sujets à vous effrayer, vous me l'avez prouvé dans la dernière campagne; vous auriez dû vous conduire comme l'ont fait les Châlonnais, vous n'avez point soutenu l'honneur des Bourguignons. — Ce n'est point notre faute, Sire, reprit un des assistants; nous étions mal dirigés, vous nous aviez donné un mauvais maire. — Cela est possible, nous avons tous fait des sottises, il faut les oublier; le bonheur et le salut de la France, voilà désormais le seul objet dont nous devions nous occuper. » Il les congédia amicalement.

Le Préfet avait battu en retraite : l'Empereur me demanda son nom, c'était un nommé Germain, qu'il avait fait comte et chambellan sans trop savoir pourquoi. « Comment, me dit-il, ce petit Germain s'est cru obligé de me fuir, il nous reviendra; » et il ne s'en occupa plus.

Il me chargea de faire insérer dans le journal du

département, la relation des événements de Grenoble et de Lyon. Le rédacteur, royaliste enragé, s'était caché; je confiai au nouveau sous-Préfet le soin d'accomplir les ordres de l'Empereur, mais soit insouciance ou incapacité, il eut recours à l'imprimeur du journal, qui lui fit faire un article bien éloigné de remplir nos vues.

On débutait par l'éloge le plus juste, mais le plus inopportun, de la bonté de Louis XVIII, et l'on finissait par déclarer en substance, qu'un roi si bon n'était point fait pour régner sur les Français, et qu'il leur fallait un souverain tel que Napoléon, etc.

L'Empereur, qui voulait tout lire, me demanda le journal. Je feignis de ne l'avoir point sous la main; après mille efforts pour le détourner de le voir, il fallut enfin le lui présenter. Je croyais qu'il allait me donner une semonce, il se contenta de me dire : « Changez-moi cet homme-là, c'est un sot, et priez-le à l'avenir de ne plus se mêler de faire mon éloge. » Je le fis venir, je le tançai, et comme moi, il en fut quitte pour la peur.

Ce fut à Mâcon que, pour la première fois, nous reçûmes des nouvelles officielles de ce qui se passait à Paris; elles nous furent apportées par M***. C'était véritablement une chose étonnante que la maladresse avec laquelle le parti royaliste faisait la police des routes. Aucun de ses émissaires ne nous échappait, tandis que les nôtres allaient et revenaient sans éprouver d'obstacles. Il fallait que la rage ou la peur eût fait perdre la tête à tous les royalistes. M*** assura l'Empereur que la garde nationale paraissait déterminée à défendre le Roi, et que le Roi avait déclaré

Page 183, après ces mots : ... *à Châlons... il faisait un temps épouvantable.*

Il faisait un très beau temps.

qu'il ne quitterait point les Tuileries. « S'il veut m'y attendre, dit Napoléon, j'y consens; mais j'en doute fort. Il se laisse endormir par les fanfaronnades des émigrés, et quand je serai à vingt lieues de Paris, ils l'abandonneront comme les nobles de Lyon ont abandonné le comte d'Artois. Que pourrait-il faire d'ailleurs, avec les vieilles poupées qui l'entourent? un seul de nos grenadiers avec la crosse de son fusil en culbuterait une centaine.... La garde nationale crie de loin, quand je serai aux barrières, elle se taira. Son métier n'est point de faire la guerre civile, mais de maintenir l'ordre et la paix intérieure; la majorité est bonne, il n'y a de mauvais que quelques officiers; je les ferai chasser. Retournez à Paris, dites à mes amis de ne point se compromettre, et que dans dix jours mes grenadiers seront de garde aux Tuileries. Allez. »

Nous arrivâmes à Châlons le 14, de fort bonne heure. Il faisait un temps épouvantable, et cependant toute la population s'était portée hors de la ville pour voir l'Empereur quelques moments plus tôt. Il aperçut, à l'approche des murs, des caissons et de l'artillerie, et s'en étonna. Ils étaient destinés, lui dit-on, à agir contre vous, nous les avons arrêtés au passage, et nous vous les présentons. — C'est bien, mes enfants, vous avez toujours été de bons citoyens.

Il fut très satisfait de se trouver parmi les Châlonnais, et leur fit un accueil plein d'estime et d'affection. « Je n'ai point oublié, leur dit-il, que vous avez pendant quarante jours résisté à l'ennemi, et défendu vaillamment le passage de la Saône; si tous les Français avaient eu votre courage et votre patriotisme il ne

serait pas sorti de France un seul étranger. » Il leur témoigna le désir de connaître les braves qui s'étaient le plus distingués, et sur leur témoignage unanime, il accorda sur-le-champ la décoration de la Légion d'Honneur au maire de Saint-Jean Delonne; « c'est pour des braves comme lui et comme vous, leur dit-il, que j'ai institué la Légion d'Honneur et non point pour les émigrés pensionnés de nos ennemis. » Quand cette audience fut finie, il me dit : « Le maire de Châlons n'est point venu, c'est cependant moi qui l'ai nommé, mais il tient à une famille d'autrefois et probablement il a des scrupules. Les habitants s'en plaignent, et lui feront un mauvais parti. Il faut que vous alliez le voir. S'il vous oppose ses serments, dites-lui que je l'en dégage, et faites-lui sentir que s'il attend qu'il en soit délivré par Louis XVIII, il attendra longtemps. Dites-lui enfin tout ce que vous voudrez, je me soucie fort peu de sa visite; c'est pour lui que je désire qu'il vienne. S'il ne vient pas, le peuple le lapidera après mon départ, Germain l'a échappé belle; que son exemple lui serve de leçon*. »

Je me rendis à l'instant même à la municipalité, j'y trouvai le Maire, et quelques conseillers municipaux. Il me parut un homme de mérite. Je lui annonçai que j'étais chargé ordinairement de présenter à Sa Majesté les autorités municipales; que j'avais vu avec surprise qu'il ne s'était point empressé comme les maires des autres villes, de venir rendre ses devoirs à l'Empereur; qu'il craignait sans doute d'être mal accueilli, et

* Il avait voulu pérorer les Châlonnais qui ne lui laissèrent que le temps de se sauver.

que je venais le rassurer, etc. Il me répondit franchement, « qu'il avait pour Napoléon beaucoup de respect et d'admiration; mais qu'ayant juré fidélité à Louis XVIII, il croyait devoir observer son serment, tant qu'il n'en serait point dégagé. » J'avais d'avance ma réponse faite. « Ainsi que vous, lui dis-je, je regarde le parjure comme l'action la plus avilissante que puisse commettre les hommes; mais il faut faire une distinction entre le serment conventionnel que les peuples prêtent à leurs gouvernements. Aux yeux de la raison, ce serment n'est qu'un acte de soumission locale, qu'une formalité pure et simple, que le monarque quel qu'il soit a le droit d'exiger de ses sujets; mais qui ne peut, ni ne doit, enchaîner à perpétuité leurs personnes et leur foi. La France, depuis 1789, a juré tour à tour d'être fidèle à la Royauté, à la Convention, à la République, au Directoire, au Consulat, à l'Empire, à la Charte; si les Français qui avaient prêté serment à la Royauté eussent voulu s'opposer, pour l'acquit de leur conscience, à l'établissement de la République, si ceux qui avaient prêté serment à la République se fussent opposés à l'établissement de l'Empire, etc., dans quel état de désordre et d'anarchie, dans quel déluge de maux et de sang n'auraient-ils point plongé notre malheureuse patrie? La volonté nationale dans de semblables occurrences doit être le seul guide de notre conscience et de nos actions; du moment où elle se manifeste, le devoir des bons citoyens est de céder et d'obéir. »

« Ces principes, reprit-il, peuvent être bons en règle générale; mais nous nous trouvons dans un cas

d'exception inconnu jusqu'à ce jour. Lorsque les gouvernements qui ont existé depuis la révolution ont été renversés, le gouvernement nouveau s'est emparé de l'autorité, et l'on a pu penser qu'il avait pour lui l'assentiment national; mais ici, c'est autre chose : le gouvernement royal subsiste, l'Empereur a volontairement abdiqué, et tant que le Roi n'aura point renoncé à la couronne je le regarderai comme le souverain de la France. »

« Si vous attendez la renonciation du Roi pour reconnaître l'Empereur, lui répliquai-je, vous attendrez longtemps. Le Roi n'a-t-il pas prétendu qu'il n'avait pas cessé de régner sur la France depuis vingt-cinq ans; et s'il se croyait souverain de France à une époque où le gouvernement impérial avait été légitimé par les suffrages unanimes de la France et reconnu par l'Europe entière, croyez-vous qu'il veuille aujourd'hui renoncer à la couronne?

« Le temps où les Rois régnaient en vertu du droit divin est loin de nous; leurs droits ne sont plus fondés que sur le consentement tacite ou formel des nations : du moment où les nations les répudient, le contrat est rompu; les serments conditionnels qu'on leur avait prêtés sont annulés de fait et de droit, sans qu'il soit nullement besoin de leur intervention et de leur agrément : Car, comme le disent les proclamations de Napoléon, les Rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les Rois.

« Quant à l'abdication volontaire ou forcée de Napoléon, et aux droits nouvellement acquis par Louis XVIII, il faudrait pour résoudre cette partie de vos objections,

examiner si le chef d'une nation a le droit de se dessaisir, sans son aveu, de l'autorité qui lui a été confiée, et si un gouvernement imposé par l'influence ou la force des armes des étrangers, réunit les caractères de légitimité que vous lui attribuez : le temps ne nous permet point de nous livrer à cet examen : j'ai lu dans tous nos publicistes, qu'on devait obéissance au gouvernement de fait, et puisque l'Empereur a repris de fait le sceptre de l'État, je crois que ce que nous avons de mieux à faire est de nous soumettre à ses lois, sauf, ajoutai-je en plaisantant, à laisser à la postérité le soin de juger la question de droit entre Napoléon et Louis XVIII.

« Au surplus, continuai-je, je vous rends parfaitement le maître d'embrasser le parti que vous jugerez convenable, mon intention n'est point de surprendre votre opinion, ni de violenter votre conscience; ne regardez, je vous prie, les efforts que j'ai pu faire pour vous convaincre, que comme une preuve du désir de vous ramener à mon avis par l'ascendant de la raison. » — « Allons, Monsieur, me dit-il, je me rends à vos observations; veuillez nous annoncer à Sa Majesté. »

Le lendemain il fut destitué!

Le 16, nous couchâmes à Avallon. Napoléon y fut accueilli comme il l'avait été partout, c'est-à-dire, au milieu des démonstrations d'allégresse qui tenaient véritablement du délire : on se pressait, on s'étouffait, pour l'apercevoir, pour l'entendre, pour lui parler; son logement était en un instant entouré, assiégé par une foule si nombreuse, et si opiniâtre, qu'il nous était impossible d'entrer ou de sortir sans passer sur

le corps à toute la population du pays. Les hommes qui faisaient partie de la garde nationale voulaient rester en faction du matin au soir. Les femmes les plus distinguées de la ville passèrent le jour et la nuit dans les escaliers et dans les corridors, pour guetter son passage. Trois d'entre elles, fatiguées de s'être tenues debout toute la journée faute de sièges, nous demandèrent la permission de s'asseoir près de nous : c'était dans une salle, (contiguë à la chambre de l'Empereur), où l'on avait jeté à terre des matelas pour que nous puissions reposer quelques moments. Rien n'était plaisant comme de voir ces trois jeunes et élégantes bonapartistes groupées timidement sur un grabat, au milieu de notre sale bivouac. Nous cherchâmes à leur tenir compagnie, mais nos yeux se fermaient malgré nos efforts : Dormez, nous dirent-elles, nous veillerons sur l'Empereur. Effectivement la fatigue l'emporta sur la galanterie, et bientôt nous nous endormîmes honteusement à leurs pieds. A notre réveil nous trouvâmes l'une de ces dames en faction à la porte de Napoléon; il le sut et la remercia de son dévouement en termes fort aimables et fort polis.

Ce fut à Avallon, je crois*, qu'un officier d'état-major vint nous apporter la soumission et l'ordre du jour du maréchal Ney**. On imprima dans la nuit cet

* Je n'ose l'affirmer, ayant confondu dans mes notes Châlons, Avallon, etc.

** ORDRE DU JOUR.

Le Maréchal, Prince de la Moskowa, aux troupes de son Gouvernement.

Officiers, sous-officiers et soldats !

La cause des Bourbons est à jamais perdue. La dynastie légitime que

Pages 188 et 189, en marge du paragraphe : *Ce fut à Avallon, je crois*, etc., (il est renfermé dans des accolades) est écrit.

Faux.

ordre du jour, mais l'Empereur, après l'avoir relu, le fit changer et réimprimer; j'ignore si Sa Majesté jugea convenable de l'altérer, ou si l'imprimeur avait commis quelque méprise.

L'Empereur arriva le 17 à Auxerre, et pour la première fois il fut reçu par un Préfet. Il descendit à la préfecture. Sur la cheminée du premier salon se trouvait le buste de l'Impératrice et de son fils, et dans le salon suivant, le portrait en pied de Napoléon, revêtu de ses ornements impériaux : on aurait pu croire que le régne de l'Empereur n'avait jamais été interrompu.

Napoléon reçut immédiatement les félicitations de toutes les autorités et des tribunaux; ces félicitations commençaient à n'être plus à nos yeux un acte de dévouement, mais l'accomplissement d'un devoir. Après s'être entretenu avec les uns et les autres des grands

la nation française a adoptée va remonter sur le trône : c'est à l'Empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays. Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe! La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire, mais ils se sont trompés : cette gloire est le fruit de trop nobles travaux pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir. Soldats! les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant leurs droits. La liberté triomphe enfin, et Napoléon, notre auguste Empereur, va l'affermir à jamais. Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français : que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité.

Soldats! Je vous ai souvent menés à la victoire, maintenant je vais vous conduire à cette phalange immortelle que l'Empereur Napoléon conduit à Paris, et qui y sera sous peu de jours, et là notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés. Vive l'Empereur!

Lons-le-Saulnier, le 13 mars 1815.

Le maréchal d'Empire,
Prince DE LA MOSKOWA.

intérêts de l'État, l'Empereur, dont la bonne humeur était inépuisable, se mit à plaisanter sur la cour de Louis XVIII. « Sa cour, dit-il, a l'air de celle du Roi Dagobert; on n'y voit que des antiquailles, les femmes y sont vieilles et laides à faire peur, il n'y avait de jolies femmes que les miennes, mais on les traitait si mal qu'elles ont été forcées de la déserter. Tous ces gens-là n'ont que de la morgue et de la fierté; on m'a reproché d'être fier; je l'étais avec les étrangers ; mais jamais on ne m'a vu souffrir que mon Chancelier mît un genou en terre pour prendre mes ordres; ni obliger mes préfets et mes maires à servir à table mes courtisans et mes douairières *. On dit que les hommes de la cour ne valent guère mieux que les femmes, et que pour se distinguer de mes généraux, que j'avais couverts d'or, ils y vont vêtus comme des pauvres. Ma cour, il est vrai était superbe; j'aimais le luxe, non pour moi, un frac de soldat me suffit, je l'aimais parce qu'il fait vivre nos ateliers: sans luxe point d'industrie. J'ai aboli à Lyon toute cette noblesse à parchemin, elle n'a jamais senti ce qu'elle me devait; c'est moi qui l'ai relevée, en faisant des comtes et des barons de mes meilleurs généraux. La noblesse est une chimère, les hommes sont trop éclairés pour croire qu'il y en a parmi eux qui sont nobles et d'autres qui ne le sont pas; ils

* Il faisait allusion à l'installation du conseil d'État, où le chancelier mit effectivement un genou en terre pour demander et recevoir les ordres du roi.

Et au banquet de la ville, où le préfet, sa femme et le corps municipal servirent à table le roi et sa suite composée de quarante dames de l'ancienne cour, et de quatre dames seulement de la nouvelle noblesse, parmi lesquelles se trouvaient les deux épouses des maréchaux de service.

Page 190 (cette page est renfermée dans une accolade), après ces mots : *L'Empereur... se mit à plaisanter sur la cour de Louis XVIII*, etc., etc....

Faux.

Page 191, après ces mots : *Je ne* [illegible]*nçois pas... pourquoi Ney n'est point ici.*

Napoléon recevait quatre officiers par jour, de Ney, depuis qu'il s'était déclaré; il savait parfaitement où il était, ce qu'il faisait.

Nota. Cet alinéa est renfermé dans des accolades.

Page 191 et 192, en marge de la conversation avec le maréchal Ney.

Faux.
Tout cela est fabriqué par l'auteur. Ce n'est pas ainsi que s'expriment de vieux généraux qui ont blanchi sous le harnais; ils ne parlent pas comme des jeunes tribuns de 24 ans.

(Ce passage est renfermé dans des accolades.)

descendent tous de la même souche, la seule distinction est celle des talents et des services rendus à l'État : nos lois n'en reconnaissent point d'autres. »

L'Empereur en arrivant à Auxerre avait cru y trouver le maréchal Ney. « Je ne conçois pas dit-il au général Bertrand, pourquoi Ney n'est point ici ; cela me surprend et m'inquiète ; aurait-il changé d'idées ? Je ne le crois pas : Il n'aurait point laissé Gamot * se compromettre. Cependant il faut savoir à quoi s'en tenir, voyez cela. » Quelques heures après le maréchal arriva ; il était environ huit heures du soir, le comte Bertrand vint en prévenir l'Empereur. « Le maréchal avant de se présenter devant Votre Majesté, lui dit-il, veut recueillir ses idées, et justifier par écrit la conduite qu'il a tenue avant et depuis les événements de Fontainebleau. — Qu'ai-je besoin de justification ? répondit Napoléon ; dites-lui bien que je l'aime toujours, et que je l'embrasserai demain. » Il ne voulut point le recevoir le jour même, pour le punir de s'être fait attendre.

Le lendemain, l'Empereur, en l'apercevant, lui dit : « Embrassez-moi, mon cher maréchal, je suis bien aise de vous voir. Je n'ai pas besoin d'explications ou de justification : je vous ai toujours honoré et estimé comme le brave des braves. — Sire, les journaux ont avancé un tas de mensonges que je voulais détruire ; ma conduite a toujours été celle d'un bon soldat et d'un bon Français. — Je le sais, aussi n'ai-je point douté de votre dévouement. — Vous avez eu raison, Sire. Votre Majesté pourra toujours compter sur moi, quand il s'agira de la patrie... *c'est pour la patrie que j'ai versé mon*

* M. Gamot, préfet d'Auxerre, avait épousé la sœur de madame Ney

sang, et je suis prêt à le verser pour elle jusqu'à la dernière goutte. Je vous aime, Sire, mais la patrie avant tout ! avant tout.— (L'Empereur l'interrompant) : C'est le patriotisme qui me ramène en France. J'ai su que la patrie était malheureuse, et je suis venu pour la délivrer des émigrés et des Bourbons ; je lui rendrai tout ce qu'elle attend de moi. — Votre Majesté sera sûre que nous la soutiendrons ; avec de la justice, on fait des Français tout ce qu'on veut. Les Bourbons se sont perdus, pour avoir voulu faire à leur tête, et s'être mis l'armée à dos. — Des Princes qui n'ont jamais su ce que c'était qu'une épée nue ne pouvaient honorer l'armée ; ils étaient humiliés et jaloux de sa gloire. — Oui, Sire ils cherchaient sans cesse à nous humilier : je suis encore indigné, quand je pense qu'un maréchal de France, qu'un vieux guerrier comme moi fût obligé de se mettre à genoux devant ce... de duc de B***, pour recevoir la croix de Saint-Louis. Cela ne pouvait durer, et si vous n'étiez venu les chasser, nous allions les chasser nous-mêmes*. — Comment vos troupes sont-elles disposées ? — Fort bien, Sire ; j'ai cru qu'elles m'étoufferaient

* Il est incontestable, en effet, qu'une insurrection générale, provoquée par la conduite oppressive et insensée du gouvernement, allait éclater au moment où Napoléon reparut.

On savait que la France, fatiguée, dégoûtée, mécontente du nouvel ordre de choses, appelait de tous ses vœux une seconde révolution ; et l'on s'était réuni et concerté pour préparer la crise, et la faire tourner à l'avantage de la patrie.

Quelques mécontents prétendaient qu'il fallait commencer par secouer le joug insupportable, sous lequel on gémissait, sauf à voir ensuite ce qu'on ferait ; le plus grand nombre se prononçaient formellement pour le rappel immédiat de l'Empereur, et voulaient qu'on lui députât des émissaires ou qu'on envoyât des vaisseaux l'enlever de l'île d'Elbe.

On était unanimement d'accord sur la nécessité d'un changement,

Page 193, en marge de cette page qui est renfermée dans des accolades est écrit :

Faux.

quand je leur ai annoncé que nous allions marcher au-devant de vos aigles. — Quels généraux avez-vous avec vous? — Le Courbe et Bourmont. — En êtes vous sûr? — Pourquoi ne sont-ils point venus ici? — Ils ont montré de l'hésitation; et je les ai laissés. — Ne craignez-vous pas que Bourmont ne remue, et ne vous mette dans l'embarras? — Non, Sire, il se tiendra tranquille; d'ailleurs il ne trouverait personne pour le seconder. J'ai chassé des rangs tous les voltigeurs de Louis XIV* qu'on nous avait donnés, et tout le pays est dans l'enthousiasme. — N'importe, je ne veux point lui laisser la possibilité de nous inquiéter; vous ordonnerez qu'on s'assure de lui et des officiers royalistes, jusqu'à notre entrée à Paris. J'y serai sans doute du 20 au 25 et plutôt; si nous y arrivons, comme je l'espère sans obstacle, croyez-vous qu'ils se défendront? — Je ne le crois pas, Sire; vous savez bien ce que c'est que les Parisiens, ils font plus de bruit que de besogne. — J'ai reçu ce matin des dépêches de Paris; les patriotes m'attendent avec impatience, et sont près de se soulever. Je crains qu'il ne s'engage quelque affaire entre eux et les royalistes. Je ne voudrais pas pour tout au monde qu'une tache de sang souillât mon retour. Les communications

et l'on cherchait à s'accorder sur le reste, lorsque l'arrivée subite de Napoléon mit fin à toute discussion.

L'Empereur, après le 20 mars, eut connaissance de ces projets de soulèvement, et sut que certains chefs avaient montré de l'hésitation à se servir de lui : « Les meneurs, disait-il, voulaient s'approprier l'affaire et travailler pour eux; ils prétendent aujourd'hui m'avoir frayé le chemin de Paris, je sais à quoi m'en tenir : c'est la nation, le peuple, les soldats et les sous-lieutenants qui ont tout fait. C'est à eux, à eux seuls que je dois tout. »

* Sobriquet donné aux officiers émigrés.

avec Paris vous sont faciles; écrivez à nos amis, écrivez à Maret, que nos affaires vont bien, que j'arriverai sans tirer un seul coup de fusil; et qu'ils se réunissent tous, pour empêcher le sang de couler. Il faut que notre triomphe soit pur comme la cause que nous servons. » Les généraux Bertrand et Labedoyère, présents à cet entretien, se mêlèrent alors de la conversation, et après quelques minutes, l'Empereur les quitta et rentra dans son cabinet.

Il écrivit à l'impératrice pour la troisième fois. Cette lettre terminée, Napoléon s'occupa des moyens de faire embarquer une partie de son armée harassée par les marches forcées, il fit venir le chef de la marine ; se fit rendre compte du nombre de ses bateaux, des moyens de prévenir les accidents, etc. Il entra avec lui dans de tels détails, que cet homme avait peine à revenir de sa surprise, et à comprendre comment un Empereur en savait autant qu'un batelier. Napoléon tenait à ce que ses troupes partissent promptement. Plusieurs fois, il m'ordonna d'en aller presser l'embarquement: son habitude était d'employer ceux qui l'entouraient à tout ce qui lui passait par la tête. Son génie ne connaissant aucune limite, il croyait que nous autres faibles mortels, nous devions également tout savoir et tout faire.

L'Empereur avait donné l'ordre à ses éclaireurs de lui amener les courriers de la malle, et m'avait chargé de l'examen des dépêches. Je faisais une guerre implacable à la correspondance ministérielle, et si j'y trouvais souvent des injures et des menaces, dont je pouvais prendre ma part, elles m'offraient du moins des

Page 193 et 194, depuis *J'y serai sans doute....* jusqu'à *la cause que nous servons*, est renfermé dans une accolade. Après ces mots : *les généraux Bertrand et Labédoyère présents à cet entretien.*

Ni l'un, ni l'autre, n'étaient pas et ne pouvaient pas être présents à cette conversation et surtout Labédoyère qui était alors à son régiment.

Et en marge de *Il écrivit à l'impératrice*, est écrit :

Singerie.

détails aussi importants que curieux. Je remarquai particulièrement deux instructions secrètes, dont la publication couvrirait leurs auteurs, même aujourd'hui, d'un opprobre éternel. Les lettres *comme il faut* étaient tout aussi révoltantes. La plupart dictées par la haine en délire auraient pu légitimer les rigueurs de la justice, mais je les regardais comme l'œuvre pitoyable de cerveaux malades, et je me contentais, avant de les rendre au courrier, d'y ajouter un *Vu*, qui, semblable à la tête de Méduse, aura sans doute pétrifié plus d'un noble lecteur.

Les conjurations ténébreuses des ennemis de Napoléon n'étaient point le seul objet sur lequel se reportaient mes yeux indiscrets. Quelquefois je me trouvais initié, sans le vouloir, à de plus doux mystères, et ma plume par mégarde traçait le fatal *Vu* au bas de ces épîtres, qui ne doivent charmer les regards que du mortel heureux auquel l'amour les destine.

Ce fut par les journaux, et la correspondance particulière, que nous apprîmes que des Vendéens étaient soi-disant partis de Paris dans l'intention d'assassiner l'Empereur. Un journal, qu'il serait superflu de nommer, annonçait même que ces Messieurs s'étaient déguisés en soldats et en femmes, et que bien sûrement le Corse ne leur échapperait point.

Si Napoléon ne parut point s'inquiéter de ces complots criminels, ils nous inquiétèrent pour lui. Auparavant, lorsque des voyageurs demandaient à lui donner des nouvelles, je m'esquivais pour jouir de quelques moments de liberté ; dès lors je ne le quittai plus, et la main sur mon épée, je ne perdais point de vue, un

seul instant, les yeux, l'attitude et les gestes des personnes qu'il admettait en sa présence.

Le comte Bertrand, le général Drouot et les autres officiers de sa maison redoublèrent également de soin et de surveillance. Mais il semblait que l'Empereur prit à tâche de défier les coups de ses meurtriers. Le jour même, il passa sur la place publique la revue du 14e de ligne et se confondit ensuite avec le peuple et les soldats. En vain nous cherchâmes à l'entourer, on nous bousculait avec tant de persévérance et d'impétuosité qu'il ne nous était point possible de rester un moment de suite auprès de sa personne. La manière dont nous étions coudoyés l'amusait infiniment ; il se moquait de nos efforts, et pour nous braver s'enfonçait plus avant encore au milieu de la foule qui nous tenait assiégés.

Notre défiance pensa devenir fatale à deux émissaires ennemis.

L'un d'eux, officier d'état-major vint nous offrir ses services ; on le questionna : il ne sut à peu près que répondre. Son embarras excitait déjà de violents soupçons lorsque par malheur, on s'aperçut qu'il avait un pantalon vert. Il n'en fallut point davantage pour persuader à tout le monde que c'était un garde d'Artois déguisé ; on lui fit subir un nouvel interrogatoire, il répondit encore avec plus de gaucherie, et atteint et convaincu d'être éminemment suspect, et d'avoir de plus un pantalon vert, il allait être jeté par la fenêtre lorsque, heureusement, le comte Bertrand vint à passer et ordonna qu'on ne le fît passer que par la porte.

Cet officier de nouvelle fabrique, n'était point venu

pour tuer Napoléon ; il avait été envoyé pour explorer seulement ce qui se passait à son quartier général.

Le même jour fut témoin d'une autre scène : un chef d'escadron de hussards, décoré d'un coup de sabre sur la figure, vint également se réunir à nous ; on le reçut à merveille, on l'invita même à déjeuner à la table des grands officiers de la maison. Le vin est l'écueil du mensonge, et le nouveau venu, oubliant son rôle, s'expliqua si clairement qu'il fut facile de le reconnaître pour un faux frère. Il annonça que le Roi avait pour lui la garde nationale de Paris et toute la garde impériale ; que chaque soldat resté fidèle obtenait cinq cents francs de dotation, chaque officier mille francs, et un grade de plus, etc., etc. ; que Napoléon avait été mis hors la loi, et que s'il était pris... à ces mots le colonel ***, assis à côté de lui, lui sauta au collet ; tout le monde à la fois voulait l'assommer ; moi seul, je ne voulus point : l'Empereur, dis-je, Messieurs, n'entend point qu'on répande de sang : vous avez juré de ne point faire de quartier aux assassins, mais cet homme n'en est point un ; c'est sans doute un espion. Nous ne les craignons point ; qu'il aille dire à ceux qui l'envoient ce qu'il a vu ; buvons tous à la santé de notre Empereur, Vive l'Empereur ! Il fut conspué et chassé, et nous ne le revîmes plus.

Un autre déserteur de l'armée royale se présenta pour révéler, disait-il, à l'Empereur, un secret important. L'Empereur, qui ne connaît point d'autre secret que la force, ne voulut point perdre son temps à l'écouter ; il me le renvoya. C'était un officier de hus-

sards, ami et complice de Maubreuil ; il ne me jugea point digne de ses confidences, et je le conduisis au grand maréchal. Il lui déclara, en substance, qu'il avait été chargé, ainsi que Maubreuil, par le gouvernement provisoire et par de très grands personnages, d'assassiner l'Empereur lors de son départ pour l'île d'Elbe ; qu'il avait eu horreur d'un crime aussi épouvantable, et n'avait point voulu l'accomplir ; et qu'après avoir sauvé une première fois la vie de Napoléon, il venait se ranger près de sa personne pour lui faire en cas de besoin un rempart de son corps. Il remit au grand maréchal un mémoire de Maubreuil, et différentes pièces dont l'Empereur me chargea de lui rendre compte. Je les examinai avec le plus grand soin : elles prouvaient incontestablement que des rendez-vous mystérieux avaient été donnés à Maubreuil, au nom du gouvernement provisoire, mais elles ne contenaient aucun indice qui pût faire pénétrer le but et l'objet de ces ténébreuses conférences ; le nom des illustres personnages qu'on a voulu associer depuis à cette odieuse trame ne s'y trouvait même point prononcé. Cet officier ne retira aucun fruit de ses révélations vraies ou supposées et disparut.

Cependant l'Empereur, à force d'être entretenu de complots ourdis contre sa vie, finit par en éprouver une impression pénible. « Je ne puis concevoir, me dit-il, comment des hommes exposés à tomber entre mes mains peuvent provoquer sans cesse mon assassinat, et mettre ma tête à prix. Si j'eusse voulu me défaire d'eux par de semblables moyens, il y aurait longtemps qu'ils seraient en poussière. J'aurais trouvé

Page 199, en marge de : *Mon sang bouillonne...*

Singerie.

Même page, après ces mots : *je vous défends de tirer un seul coup de fusil* *.

Je vous défends de tirer un seul[1] coup de fusil ! ** cela est d'un niais et Napoléon ne l'était pas !

Et ensuite entre deux parenthèses :

Singerie.

Nota : Des accolades renferment cette page.

* Ces mots sont soulignés.
** Ces mots sont encore soulignés.

comme eux des Georges, des Brulart et des Maubreuil. Vingt fois, si je l'eusse voulu, on me les aurait apportés pieds et mains liés, morts ou vifs : j'ai toujours eu la sotte générosité de mépriser leur rage ! je la méprise encore ; mais malheur à eux, malheur à toute leur infernale clique s'ils osent toucher à l'un des miens ! Mon sang bouillonne quand je songe qu'ils ont osé, à la face des nations, proscrire sans jugement des milliers de Français qui marchent avec nous ; cela ce sait-il dans l'armée ? — Oui, sire, on a eu l'imprudence de répandre le bruit qu'on nous avait mis hors la loi, et que des gardes du corps et des Chouans étaient partis pour vous assassiner : aussi les troupes ont-elles juré de ne point leur faire de quartier, et, déjà, deux espions ont pensé être assommés sous mes yeux. — Tant pis, tant pis, ce n'est point là ce que j'entends. Je veux qu'il n'y ait point une seule goutte de sang français de répandue, une seule amorce de brûlée. Il faut recommander à Girard * de contenir ses soldats, écrivez : « Général Girard, on m'assure que vos troupes, connaissant les décrets de Paris, ont résolu par représailles de faire main basse sur les royalistes qu'elles rencontreront : vous ne rencontrerez que des Français ; je vous défends de tirer un seul coup de fusil ; calmez vos soldats, démentez les bruits qui les exaspèrent, dites-leur que je ne voudrais point rentrer dans ma capitale à leur tête, si leurs armes étaient teintes du sang français **. »

* Il venait de recevoir le commandement de l'avant-garde.

** Napoléon avait déjà donné des ordres semblables au général Cambronne. Voici sa lettre, que je me reproche de n'avoir point citée :

O ministres du Roi, vous coupables auteurs de l'ordonnance parricide du 6 mars, lisez et rougissez!

L'Empereur apprit, au moment de quitter Auxerre, que les Marseillais paraissaient vouloir inquiéter ses derrières. Il donna des ordres aux généraux échelonnés sur la route, et partit sans crainte.

En avant de Fossard, il aperçut, rangés en bataille, les dragons du régiment du Roi, qui avaient abandonné leurs officiers pour venir le rejoindre : il mit pied à terre, les salua avec cette gravité militaire qui lui seyait si bien, et leur distribua des compliments et des grades. Aucun régiment ne pouvait nous échapper. Quand les officiers faisaient des façons, les soldats venaient sans eux. J'ai tort cependant : il est un régiment, le troisième de hussards, que l'Empereur ne put attirer à lui. Le brave Moncey, qui le commandait, avait un bon esprit, et on ne pouvait douter de son attachement à Napoléon, son ancien bienfaiteur; mais tous les hommes ne voient pas de même; les uns faisaient consister leur devoir à accourir au-devant de Napoléon, Moncey se croyait obligé de le fuir.

Il avait conjuré son régiment de ne point lui faire l'affront de l'abandonner; ses officiers et ses hussards qui l'adoraient le suivaient en faisant retentir les airs des cris de : Vive l'Empereur! croyant concilier ainsi les égards dus à leur colonel et leur dévouement à la cause et à la personne de Napoléon.

On nous prévint en route que deux mille gardes du

« Général Cambronne, je vous confie ma plus belle campagne; tous les Français m'attendent avec impatience; vous ne trouverez partout que des amis : ne tirez point un seul coup de fusil, je ne veux pas que ma couronne coûte une goutte de sang aux Français. »

Page 200 près la lettre au général Cambronne sur la note.

Singerie. Faux.

Il se peut que Napoléon ait dit cela en causant avec Cambronne, comme prédiction, mais il s'en faut bien qu'il ait dit à ses vieux vétérans qu'ils ne devaient pas se servir de leurs fusils et se laisser bafouer ou insulter. Quelle badauderie ! *

* Ces deux mots soulignés.

Page 201, après ces mots : *Sur nos instances, l'Empereur se fit accompagner par environ* 200 *cavaliers.*

Des instances d'un jeune secrétaire à qui l'Empereur n'a jamais parlé pour des opérations militaires! — Quand l'Empereur est parti de Moret, non seulement le palais de Fontainebleau était occupé par ses troupes, mais même des grandes gardes étaient à tous les débouchés de la forêt du côté de Paris, d'Orléans et de Melun. L'Empereur s'arrêta quatre heures à Moret et ne partit que lorsqu'il eut reçu ses rapports. On était alors près de l'armée du Roi.

Même page, en marge de : *Je lui fis observer*, etc.... *notre destinée est écrite là-haut* (ces cinq lignes sont renfermées dans des accolades).

Que la vanité fait dire de sottises! Quoi un vieux général qui s'est rapporté à la destinée pour ne pas placer des grandes gardes.

Nota. Depuis le 2e alinéa jusqu'à la fin de la page est renfermé dans une accolade.

corps étaient postés dans la forêt de Fontainebleau. Quoique cet avis ne fût point vraisemblable, on jugea cependant nécessaire de ne point traverser la forêt sans précaution. Sur nos instances, l'Empereur se fit accompagner par environ deux cents cavaliers. Jusqu'alors il n'avait eu d'autre escorte que la voiture du général Drouot qui précédait la sienne, et la mienne qui fermait la marche. Les colonels Germanöuski et du Champ, le capitaine Raoul et trois ou quatre Polonais galopaient aux portières. Nos chevaux, nos postillons, nos courriers parés de rubans tricolores, donnaient à notre paisible cortège un air de bonheur et de fête qui contrastait singulièrement avec la proscription qui pesait sur nos têtes, et le deuil et le désespoir des hommes qui nous avaient proscrits.

Nous marchâmes presque toute la nuit; l'Empereur voulait arriver à Fontainebleau à la pointe du jour. Je lui fis observer qu'il me paraissait imprudent de descendre au château; il me répondit : Vous êtes un enfant; s'il doit m'arriver quelque chose, toutes ces précautions-là n'y feront rien. Notre destinée est écrite là-haut (en montrant du doigt le ciel)*.

J'avais pensé que la vue du palais de Fontainebleau, de ce lieu où naguères il était descendu du trône, et où il reparaissait aujourd'hui en vainqueur et en souverain, lui ferait impression, et le forcerait à songer à la fragilité des grandeurs humaines. Je l'observai

* Napoléon était fataliste et superstitieux, et ne s'en cachait point. Il croyait aux jours heureux et malheureux. On s'étonnerait de cette faiblesse, si l'on ne savait qu'elle fut commune aux plus grands hommes de l'antiquité et des siècles modernes.

attentivement, et il ne me parut éprouver aucune émotion. Il fut, aussitôt son arrivée, parcourir les jardins et le palais, avec autant de plaisir et de curiosité, que s'il en prenait possession pour la première fois. Napoléon occupa les petits appartements, et m'en fit remarquer complaisamment l'extrême élégance. Il me conduisit ensuite dans sa bibliothèque, et en remontant, il me dit d'un air satisfait : nous serons bien ici. — Oui, Sire, lui répondis-je, on est toujours bien chez soi. Il sourit, et me sut bon gré, je crois, de mon flatteur à propos.

A onze heures, il me fit écrire sous sa dictée, l'ordre du jour; et cet ordre annonçait que nous coucherions à Essonne. A midi, seulement, la nouvelle du départ du Roi lui fut apportée simultanément par un courrier de M. Delavalette, par une lettre de Madame Hamelin, et par M. de Ség.... Il me fit appeler aussitôt. Vous allez partir en avant, me dit-il, vous ferez tout préparer. — C'est à Essonne, je pense, que Votre Majesté m'ordonne de me rendre. — Non, c'est à Paris. Le Roi et les Princes sont en fuite. Je serai ce soir aux Tuileries. Il me donna des ordres secrets, et je quittai Fontainebleau, le cœur plein de joie et de bonheur. Je n'avais jamais douté du triomphe de Napoléon; mais de l'espoir à la réalité, quelle distance!

Le Roi avait effectivement quitté Paris.

Depuis la séance royale du 17 mars, les choses n'avaient point changé d'aspect; le ministère persévérant dans son système de mensonge et de dissimulation, dénaturait toujours avec la même impudence la vérité, et ne cessait point de prédire la destruction prochaine

Page 202, en marge du paragraphe où l'on parle du *courrier de M. Delavalette, d'une lettre de Mme Hamelin**.

Faux!

Nota. Cette page est renfermée dans des accolades jusqu'au paragraphe finissant par ces mots : *mais de l'espoir à la réalité quelle distance!*

* Les mots par une lettre de Mme Hamelin et par M. de Ség.. sont soulignés.

de Napoléon et des siens. Enfin, après mille détours, il fallut cependant finir par avouer que Napoléon n'était plus qu'à quelques lieues de Paris. Le Roi, que le ministère n'avait point craint d'abuser, eut à peine le temps de songer à la retraite. Il montra dans cette douloureuse circonstance un courage d'esprit au-dessus de tout éloge. Sa conduite ne fut point celle d'un prince guerrier, qui défend pied à pied sa capitale et ne l'abandonne qu'en frémissant de rage et de désespoir; elle fut celle d'un bon père qui ne s'éloigne qu'à regret de ses enfants et du toit qui les a vus naître. Les bonapartistes eux-mêmes, qui faisaient une grande distinction entre le Roi et sa famille, ne furent point insensibles aux larmes de cet auguste et infortuné monarque, et firent des vœux sincères pour que sa fuite fût exempte de troubles et de dangers.

On avait pensé que Napoléon ferait dans sa capitale une entrée triomphale; ses vieux grenadiers, qui avaient franchi en dix-sept jours l'espace qu'on met ordinairement quarante-cinq jours à parcourir, semblaient, en approchant du but, retrouver à chaque pas de nouvelles forces. On les voyait sur la route, s'agiter, se presser, s'encourager; ils auraient fait, s'il eut fallu, vingt lieues en une heure, pour n'être point privés de l'honneur de rentrer à Paris à côté de Napoléon. Leur attente fut trompée; l'Empereur, témoin de leurs fatigues, ordonna qu'ils prendraient un jour de repos à Fontainebleau.

A deux heures, le 20 mars, Napoléon se mit en route pour Paris; retardé par la foule amoncelée sur son passage, et par les félicitations des troupes et des gé-

néraux accourus au-devant de lui, il ne put arriver qu'à neuf heures du soir. Aussitôt qu'il eut mis pied à terre, on se précipita sur lui; mille bras l'enlevèrent et l'emportèrent en triomphe. Rien n'était plus touchant que la réunion confuse de cette foule d'officiers, de généraux, qui s'étaient précipités, dans les appartements des Tuileries, sur les pas de Napoléon. Heureux de se revoir triomphants après tant de vicissitudes, d'humiliations et de dégoûts, ils oubliaient la majesté du lieu pour s'abandonner sans contrainte au besoin d'épancher leur joie et leur bonheur. Ils couraient l'un à l'autre se pressaient étroitement dans leurs bras, s'y repressaient encore. Les salles du palais semblaient métamorphosées en un champ de bataille, où des amis, des frères échappés inopinément à la mort se retrouvent et s'embrassent après la victoire.

Cependant, nous avions été si gâtés en route, que l'accueil fait à l'Empereur par les Parisiens ne répondit point à notre attente. Des cris multipliés de Vive l'Empereur ! le saluèrent à son passage ; mais ils n'offraient point le caractère des acclamations qui l'avaient accompagné depuis le Golfe de Juan jusqu'aux portes de Paris. On se méprendrait, néanmoins, si l'on en tirait la conséquence que les Parisiens ne virent pas avec plaisir le retour de Napoléon ; car le peuple était pour lui et les cris partent du peuple. On doit en conclure seulement que Napoléon manqua son entrée.

Le peuple des grandes villes est avide de spectacle, il faut étonner ses yeux pour émouvoir son cœur. Si Napoléon, au lieu de traverser Paris le soir, et sans être annoncé ni attendu, eût différé jusqu'au lende-

Page 204, en marge du paragraphe finissant par ces mots : *Napoléon manqua son entrée* (ce paragraphe est renfermé dans une accolade).

L'Empereur est entré à Paris comme à Grenoble, à Lyon, à la fin d'une grande journée de marche et à la tête des armées qui lui avaient été opposées. Il est entré dans Paris comme à son retour de Marengo, d'Austerlitz, de Tilsitt, etc. Il avait bien d'autres choses à faire, qu'à perdre deux jours pour préparer une entrée de cérémonie; il n'eut pas sacrifié un quart d'heure pour cela.

Page 205, après ces mots : *Il voulut à toutes forces rentrer dans sa capitale sous des auspices aussi fortunés.*

Eh ! non ! il ne voulait pas perdre une heure en vaines cérémonies !

main et laissé aux inquiétudes inséparables d'une semblable crise, le temps de s'apaiser, s'il eût donné à son entrée la pompe et l'éclat qu'elle devait avoir ; s'il eût fait marcher devant lui les troupes et les officiers à demi-solde accourus à sa voix, s'il se fût présenté à la tête de ses grenadiers de l'île d'Elbe, tous décorés, s'il se fût entouré des généraux Bertrand, Drouot, Cambronne, et ses fidèles compagnons d'exil, ce cortège attendrissant et majestueux aurait produit la plus vive sensation, et la population entière de Paris aurait applaudi au retour et au triomphe de Napoléon. Au lieu de ces transports unanimes, il ne recueillit les applaudissements que de la partie populeuse de la capitale qu'il fut dans le cas de traverser ; et ses détracteurs ne manquèrent point de comparer cette réception avec celle de Louis XVIII et de publier qu'il avait été forcé d'entrer la nuit dans Paris, pour échapper à la vengeance et aux malédictions publiques. Napoléon, qui venait de traverser deux cent cinquante lieues au milieu des acclamations de deux millions de Français, ne pouvait être agité par de telles craintes, mais on sait quelle confiance, quelle ivresse, lui inspirait l'anniversaire d'une victoire ou d'un événement heureux ; et comme le 20 mars était le jour de la naissance de son fils, il voulut, à toutes forces, rentrer dans sa capitale sous des auspices aussi fortunés.

Le soir même de son arrivée, Napoléon s'entretint longuement de la situation de la France avec le duc d'Otrante, et les autres dignitaires de l'État. Tous paraissaient ivres de bonheur et d'espérance. L'Empereur lui-même ne pouvait dissimuler son ravissement ;

jamais je ne le vis aussi fou de gaîté, aussi prodigue de soufflets*. Ses discours se ressentaient de l'agitation de son cœur ; les mêmes paroles lui revenaient sans cesse à la bouche, et il faut en convenir, elles n'étaient point flatteuses pour la foule de courtisans et de grands personnages qui l'obsédaient déjà; il répétait sans cesse, « ce sont les gens désintéressés qui m'ont ramené à Paris ; ce sont les sous-lieutenants et les soldats qui ont tout fait ; c'est au peuple, c'est à l'armée que je dois tout. »

Dans la nuit et la matinée du lendemain, l'Empereur s'occupa du choix et de la nomination de ses ministres.

A leur tête se trouvait placé le prince Cambacérès. Le système de diffamation dirigé contre lui n'avait point altéré la haute considération qu'il s'était acquise par sa grande sagesse et sa constante modération. L'Empereur lui offrit le portefeuille du ministère de la justice, et fut obligé de lui ordonner de l'accepter. Son esprit sage et prévoyant pressentait sans doute l'issue fatale du nouveau règne de Napoléon.

Le prince d'Eckmuhl fut nommé ministre de la guerre. Par la dureté de ses manières et de son langage ; par des actes de sévérité presque barbares, il s'était attiré autrefois l'animadversion universelle ; sa fidélité à l'Empereur et la défense de Hambourg l'avaient réconcilié depuis avec l'opinion. La faiblesse, la versatilité de son caractère excitaient bien quelques inquiétudes, mais on espérait que l'Empereur saurait le maîtriser, et que l'armée retirerait d'heureux avan-

* C'était la caresse favorite de Napoléon. Plus il vous aimait, plus il vous en donnait, et plus fort il frappait.

Page 206, en marge de la première partie de la page ou se trouvent ces mots : *elles (ses paroles) n'étaient point flatteuses pour la foule des courtisans et de grands personnages.*

Faux

Nota. Cette partie de page est renfermée dans une accolade jusqu'à la fin du paragraphe.

Même page, après ces mots : *Le prince d'Eckmuhl... par la dureté de ses manières et de son langage....*

Quelle injustice dans ce portrait!

Page 207, après ces mots de la note : *Le duc de Vicence convaincu, etc... refusa d'accepter le ministère* (ces trois lignes sont renfermées dans une accolade).

Faux.

Même page après ces mots de la note : *Le ministère de l'intérieur, etc., etc.* (ces trois lignes sont renfermées dans une accolade).

Faux.

tages de son zèle infatigable, et de sa sévère probité.

Le duc de Vicence* fut replacé au timon des affaires étrangères. La droiture de ses principes, la fermeté, la noblesse et l'indépendance de son caractère, lui avaient acquis, à juste titre, l'estime de la France et de l'Europe; et sa nomination fut regardée comme un gage des intentions loyales et pacifiques de Napoléon.

Le duc de Gaëte et le comte Mollien redevinrent ministres des finances et du Trésor. Ils s'étaient conciliés la confiance publique par l'habileté, la prudence et l'intégrité de leur précédente administration ; on applaudit à leur choix.

Le duc d'Otrante fut chargé de la police : il avait tenu le gouvernail de l'État dans des circonstances difficiles et périlleuses ; il avait appris à juger sainement l'esprit public, à deviner, à préparer, à diriger les événements. Ayant appartenu successivement à tous les partis, il en

* Le duc de Vicence, convaincu de l'inutilité des efforts que ferait Napoléon pour établir des relations diplomatiques avec les puissances étrangères, refusa d'accepter le ministère. L'Empereur l'offrit à M. Molé. M. Molé objecta qu'il était entièrement étranger à la diplomatie, et pria Napoléon de faire un autre choix. Napoléon et ses autres ministres pressèrent tellement alors le duc de Vicence, que celui-ci se fit un devoir de céder. Il aurait préféré que l'Empereur lui eût donné un commandement dans l'armée, où du moins il aurait pu trouver l'occasion de servir utilement la patrie et l'Empereur.

Le ministère de l'intérieur, destiné d'abord à M. Costaz, fut également proposé à M. Molé, et finit par être donné à M. Carnot, sur la proposition du duc de Bassano.

L'Empereur ne fut point content des refus opiniâtres de M. Molé; il aimait son nom, et faisait cas de ses talents. Il avait eu l'intention de le nommer gouverneur du Prince Impérial, et ce fut à cette pensée que M. Molé dut principalement le haut rang auquel il avait été élevé si rapidement.

Néanmoins, M. Molé demanda et obtint la direction générale des ponts et chaussées, qu'il occupait en 1813, avant d'être appelé au ministère de la justice.

connaissait la tactique, les ressources, les prétentions ; et la nation entière, convaincue de son expérience, de ses talents et de son patriotisme, espérait qu'il concourrait avec succès au salut de l'Empereur et de l'Empire.

Le rappel du duc de Bassano au ministère de la secrétairerie d'État déplut à la cour, et aux gens crédules, qui n'ayant d'autre opinion que celle qu'on leur suggère, accueillent sans discernement les éloges ou le blâme.

Peu d'hommes ont été aussi maltraités que ce ministre.

Chacun s'est plu à défigurer son caractère et même ses traits.

Le duc de Bassano avait l'air ouvert, une conversation agréable, une politesse toujours égale, une dignité quelquefois affectée, mais jamais offensante ; un penchant naturel à estimer les hommes, de la grâce à les obliger, de la persévérance à les servir. La faveur dont il jouissait fut d'abord le prix d'une facilité de travail sans exemple, d'une activité infatigable, d'intentions pures, de vues élevées, d'une probité à toute épreuve, j'ajouterai même d'une santé de fer, car la force physique était également une qualité aux yeux de Napoléon. Plus tard elle devint le juste retour d'un dévouement à toute épreuve, d'un dévouement qui, par sa force, sa vivacité et sa constance, semblait être un mélange d'amour et d'amitié.

Je crois, je l'avoue, que M. Bassano le plus souvent partageait et approuvait sans restriction les opinions de l'Empereur ; mais ce n'était point par calcul, par bassesse ; l'Empereur était l'idole de son cœur, l'objet de son admiration ; avec de semblables sentiments, lui

était-il possible d'apercevoir les erreurs et les torts de Napoléon ? Obligé d'ailleurs, de manifester sans cesse les idées de l'Empereur, et de se pénétrer, pour ainsi dire, des émanations de son esprit, il s'était identifié avec sa manière de penser et de voir, et voyait et pensait comme lui, de la meilleure foi du monde. Ce n'est pas qu'il ne lui arrivât quelquefois de différer de sentiment : mais il finissait toujours, quels que soient ses efforts, par succomber à l'ascendant irrésistible qu'exerçait sur lui, comme sur tous les autres, le génie de Napoléon.

Le duc de Decrès fut appelé de nouveau au ministère de la marine ; et ce choix inattendu fut complètement désapprouvé. Ce ministre était homme de tête, homme d'esprit, homme de cœur, mais par le peu d'importance qu'il paraissait attacher à être juste ou injuste, par son cynisme et son brutal mépris pour ses subordonnés, il s'était attiré l'aversion de tous ceux qui l'approchaient, et comme le mal gagne facilement, cette aversion, quoique injuste, était devenue générale.

Le mécontentement qu'excita cette nomination fut réparé par le bon effet que produisit celle de M. Carnot au ministère de l'intérieur. Les soldats n'avaient pas oublié qu'il avait organisé la victoire pendant de longues années, et les citoyens se rappelaient avec quel zéle ce courageux patriote s'était montré, sous Napoléon, Consul et Empereur, et sous Louis XVIII, le défenseur de la liberté publique. Pour être un véritable patriote, a dit un de nos célèbres écrivains, il faut une âme grande ; il faut des lumières, il faut un cœur hon-

nête, il faut de la vertu. M. Carnot réunissait toutes ces rares et précieuses conditions : et loin de retirer personnellement quelque lustre de ce beau nom de patriote, il semblait au contraire l'embellir en le portant, tant il avait su lui conserver sa pureté primitive au milieu de l'avilissement où l'avaient plongé les excès de la révolution, et les outrages du despotisme.

Le choix d'un tel ministre fut considéré comme une garantie nationale. Le souverain, qui ne craignait pas d'associer au gouvernement de l'État cet illustre citoyen ne pouvait avoir que la généreuse pensée d'assurer le bonheur de ses sujets et de respecter leurs droits.

L'Empereur donna le même jour le commandement général de la gendarmerie au duc de Rovigo.

Le duc de Rovigo, ancien aide-de-camp de Napoléon, lui avait juré par sentiment et par reconnaissance un dévouement éternel ; ce dévouement, né dans les camps avait conservé le caractère de l'obéissance militaire; un mot, un geste, suffisait pour le mettre en action. Mais quelle que soit sa force et, si l'on veut, son fanatisme, il n'altéra jamais la droiture et la franchise qui faisaient l'ornement et la base du caractère du duc.

Personne plus que lui, si ce n'est le duc de Vicence, ne faisait entendre à l'Empereur des vérités plus utiles et plus hardies ; vingt fois il osa lui dire, sa correspondance ministérielle en fait foi, que la France et l'Europe étaient fatiguées de verser du sang, et que s'il ne renonçait point à son système de guerre, il serait abandonné par les Français et précipité du trône par les étrangers.

Le commandement de la gendarmerie fut ôté au ma-

Page 210, en marge du paragraphe commençant par ces mots : *Personne plus que lui* (ce paragraphe est renfermé dans une accolade).

Faux, faux.

réchal Moncey, non point par défiance ou mécontentement, mais parce que le maréchal montra peu d'empressement à le conserver. Il écrivit à cette occasion à l'Empereur une lettre pleine de beaux sentiments, et dans laquelle il le priait de reverser sur son fils les bontés qu'il avait eues autrefois pour lui. Il était difficile de concilier la reconnaissance due à Napoléon avec la fidélité promise au Roi : il eut le bonheur d'y réussir.

Tous les maréchaux ne furent point aussi heureux.

M. de Montalivet, jadis ministre de l'intérieur, devint intendant de la liste civile, cela lui convenait davantage. En administration, ainsi qu'en beaucoup de choses, le mieux est ennemi du bien, et M. de Montalivet en ne voulant négliger aucun détail, en cherchant à tout perfectionner, avait perdu, à s'occuper de vaines futilités, le temps qu'il aurait pu consacrer à travailler en grand au bien-être général.

La plus étrange métamorphose fut celle du duc de Cadore : on en fit un intendant des bâtiments.

« Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier. »

Cette place, jusqu'alors le modeste apanage des auditeurs ou des maîtres des requêtes en crédit, fut toute étonnée d'avoir l'honneur d'appartenir à un duc et Pair, ex-ambassadeur, ex-ministre, ex-grand chancelier, etc., etc., etc. Tel était alors le dévouement de son Excellence pour le souverain du jour qu'elle aurait volontiers accepté une place d'huissier s'il n'y en avait pas eu d'autre à lui offrir.

Le conseil d'État fut réorganisé sur l'ancien pied, et composé à peu près de ses mêmes membres.

L'Empereur, en rendant ostensiblement sa confiance à quelques-uns d'entre eux réprouvés par l'opinion, ne fut ni sage ni politique. On attribuait à leurs serviles conseils, les usurpations du pouvoir impérial, et leur présence près du trône ne pouvait que renouveler des souvenirs et des inquiétudes qu'il importait essentiellement de détruire sans retour. Si leur expérience et leur mérite les rendaient nécessaires, il fallait les consulter dans l'ombre, mais ne point les offrir en spectacle aux regards publics. Un gouvernement solidement constitué peut quelquefois braver l'opinion, un gouvernement naissant doit la respecter et s'y soumettre.

Les aides-de-camp de l'Empereur, à l'exception, je crois du général Lauriston, qu'il ne voulut point reprendre, furent tous rappelés ; il ne pouvait s'entourer d'officiers plus dignes de sa confiance par l'élévation de leur âme et la supériorité de leurs talents. Leur nombre fut augmenté des généraux Le Tort et Labedoyère. L'Empereur, trompé par de fausses apparences*, avait ôté au premier le commandement des dragons de la garde, et pour réparer cette injustice involontaire, il le fit aide-de-camp. La même faveur fut décernée à Labedoyère, en récompense de sa conduite à Grenoble, mais il ne répondit aux bontés de Napoléon que par un refus formel : « Je ne veux point, dit-il hautement, qu'on puisse croire que je me suis rallié à l'Empereur par l'appât des récompenses. Je n'ai embrassé sa cause que

* Adresse du général Le Tort au roi.

Page 213, après ces mots : *l'Empereur personnellement ne me doit rien.*

Ce stoïcisme n'est pas français, tout cela est faux.

Même page, après ces mots : *...après trois jours de négociations, Labédoyère capitula* (cette ligne est renfermée dans une accolade).

Faux, faux.

parce qu'elle était celle de la liberté et de la patrie; si ce que j'ai fait peut être utile à mon pays, l'honneur de l'avoir bien servi me suffira; je ne veux rien de plus; l'Empereur personnellement ne me doit rien. »

Ce noble refus ne surprendra point ceux qui ont pu connaître et apprécier le patriotisme et le désintéressement de ce brave et malheureux jeune homme.

Lancé de bonne heure dans le monde, il s'y conduisit, d'abord, comme on s'y conduit ordinairement quand on a une jolie figure, de la grâce, de l'esprit, un nom, de la fortune et point d'expérience. Rendu bientôt à lui-même, il sentit qu'il n'était point né pour vivre dans la dissipation, et sa conduite devint aussi honorable qu'elle avait été irrégulière, son esprit, ramené à de sérieuses occupations, se dirigea vers les spéculations politiques; son âme, naturellement fière et indépendante, se forma, s'agrandit et s'ouvrit aux idées libérales, et aux nobles sentiments qu'inspire l'amour de la gloire et de la patrie. La nature en le douant d'un caractère élevé, ferme et audacieux, l'avait sans doute destiné à jouer un rôle important dans ce monde; et si la mort, et quelle mort ! ne l'eût frappé à la fleur de l'âge, il aurait sans doute accompli sa brillante destinée et fait honneur à la France.

L'empereur lui fit parler par diverses personnes, et après trois jours de négociations, Labedoyère capitula. Napoléon tenait à le récompenser. Dans les circonstances ordinaires il voyait avec indifférence les efforts qu'on faisait pour lui plaire, jamais il ne disait je suis content ; et l'on augurait qu'on avait réussi à le satisfaire, quand il ne témoignait point de mécontentement :

si au contraire, les services qu'on lui avait rendus, tels que ceux de Labedoyère, avaient eu de l'éclat, il prodiguait alors les éloges et les récompenses parce qu'il avait deux buts : l'un de paraître juste et généreux; l'autre d'inspirer de l'émulation. Mais souvent le jour même où il vous avait donné des louanges et des gages de sa satisfaction, il vous traitait avec dédain, avec dureté, pour ne point vous laisser attacher trop d'importance au service que vous aviez pu lui rendre, ni vous laisser croire qu'il avait contracté avec vous une obligation quelconque.

L'Empereur remplaça près de sa personne la plupart des chambellans, des écuyers, et des maîtres de cérémonies qui l'entouraient en 1814; il avait conservé sa passion malheureuse pour les grands seigneurs d'autrefois, il lui en fallait à tout prix : s'il n'eût point été entouré de l'ancienne noblesse, il se serait cru en république.

Le plus grand nombre d'entre eux (car il en est qui méritent la plus honorable exception, tels que M. le prince de Beauveau, MM. de Turenne, de Montholon, de Las Cases, Forbin de Janson, Perregaux, etc., etc.) l'avaient lâchement renié en 1814, et étaient devenus les plats valets des Bourbons, mais il n'en voulait rien croire. Il avait la faiblesse, commune à tous les princes, de regarder ses courtisans les plus bas comme ses sujets les plus dévoués.

Il voulut aussi organiser la maison de l'Impératrice et renomma dames du palais Mesdames de Bassano, de Vicence, de Rovigo, Duchâtel et Marmier; la duchesse de M*** ne fut point rappelée. Il avait su par le prince

Page 214, après ces mots : *...il avait conservé sa passion malheureuse pour les grands seigneurs d'autrefois.*

Les grands seigneurs d'autrefois étaient sous Napoléon des Français comme les autres. Ceux qui étaient attachés à Napoléon se sont aussi bien comportés que les autres.

Même page, après ces mots : *tels que M. le prince de Beauveau, MM. de Turenne, etc., Perregaux, etc., etc.*

Choiseul, Praslin, Montesquieu, Ségur.

Nota. Au-dessus deux lignes effacées.

Même page, après ces mots : *la duchesse de M***... avait abusé, après les événements de Fontainebleau, de la confiance de l'impératrice*.*

Calomnie : Il fallait le consentement de l'impératrice pour devenir sa dame d'honneur et d'atour : C'était l'usage.

* Ces cinq lignes sont renfermées dans une accolade.

Page 215, après ces mots : *On prétendait, et c'était à tort, que les grâces et la beauté de la duchesse*, etc.*.

Propos d'antichambre.

* Ce paragraphe est renfermé dans une accolade.

Joseph qu'elle avait abusé, après les événements de Fontainebleau, de la confiance de l'Impératrice, et trahi le secret de sa correspondance.

On prétendait, et c'était à tort, que les grâces et la beauté de la duchesse lui avaient autrefois attiré les hommages de Napoléon, et l'on ne manqua point d'affirmer que sa disgrâce était une nouvelle preuve de l'inconstance des hommes; j'en ai dit la seule et véritable cause.

La corruption des cours légitime souvent une foule de suppositions mensongères; peu de réputations leur échappent. Cependant on doit rendre cette justice à Napoléon: aucun prince n'eut des mœurs plus pures, et ne prit autant de soin d'éviter et même de réprimer le scandale : on ne le vit jamais, comme Louis XIV, se faire suivre à l'armée par ses maîtresses, ni se déguiser comme Henri IV en portefaix, ou en charbonnier, pour aller porter le désespoir et la honte dans les familles de ses plus fidèles serviteurs.

Par un contraste assez remarquable, Napoléon, au moment où il reprenait avec délice sa haute livrée, fit mettre impitoyablement à la porte les laquais qui avaient servi Louis XVIII et les princes.

« De tout temps les petits ont payé pour les grands. »

Ces pauvres gens étaient désolés. On a dit et répété cent fois que Napoléon maltraitait et frappait à tort et à travers tous ceux qui l'approchaient; rien n'est plus faux. Il avait des moments d'impatience et de vivacité, et quel est le bon bourgeois qui n'en a point? mais en général, il était avec les officiers, et mêmes les subal-

ternes de sa maison, d'un commerce aisé, et d'une humeur plus souvent enjouée que sérieuse. Il s'attachait facilement, et quand il aimait quelqu'un, il ne pouvait plus s'en passer, et le traitait avec une bonté qui dégénérait souvent en faiblesse. Il est vrai qu'il lui aurait été bien difficile de trouver des serviteurs plus dévoués et plus habiles ; chacun d'eux s'était fait une étude particulière de devenir non pas ce qu'il voulait, mais ce qu'il pourrait vouloir.

« Les esclaves volontaires, a dit Tacite, font plus de tyrans que les tyrans ne font d'esclaves. » Quand on se rappelle les prévenances, les bassesses et les adulations de certains nobles devenus courtisans de Napoléon, on s'étonne qu'à l'exemple d'Alexandre il n'ait point eu l'idée de se faire adorer comme un Dieu.

Les comtes Drouot et Bertrand furent maintenus dans leurs fonctions de grand maréchal du Palais, et de major-général de la garde. On avait pensé que l'Empereur, pour consacrer leur fidélité, leur conférerait les titres de duc de Porto-Ferrajo et de Porto-Longone. Il n'en fut rien. Ils étaient bien récompensés au surplus par la vénération qu'ils inspiraient l'un et l'autre aux Français et aux étrangers. Cependant, et je ne puis concevoir pourquoi, l'on ajoutait généralement un prix plus grand au dévouement du général Bertrand.

Lorsque l'Empereur déposa la couronne, le comte Drouot n'hésita point un seul instant à lui garder dans le malheur la fidélité qu'il lui avait jurée dans la prospérité ; et cette fidélité ne fut point à ses yeux un témoignage d'attachement, encore moins un sacrifice,

Page 217, après ces mots : *Il semblait donner la préférence au comte Bertrand.*

Cela ne s'entend pas?

Même page, après ces mots de la note : *Il refusa constamment le traitement et les frais de bureaux considérables attachés au grade de major-général de la garde.*

Il n'était point major-général de la garde : les talents, la bravoure, les vertus de Drouot n'ont pas besoin d'un éloge qui serait une censure pour ses camarades.

elle ne lui parut que l'accomplissement naturel du devoir qui lui était imposé par les bontés et les malheurs de Napoléon.

Il abandonna pour le suivre, et ce que les âmes bien nées ont de plus cher, sa famille et sa patrie, et sa carrière militaire dans laquelle il avait acquis la plus glorieuse renommée.

Transporté au milieu des mers, il tournait souvent ses regards vers le sol qui l'avait vu naître; jamais aucun regret, aucune plainte, ne s'échappaient de son cœur. Sa conscience était satisfaite, pouvait-il être malheureux? Aussi désintéressé au service du souverain de l'île d'Elbe, qu'il l'avait été au service de l'Empereur des Français*, il ne voulut, quoique pauvre, recevoir de Napoléon aucun bienfait : « Habillez-moi, nourrissez-moi, lui disait-il, je n'ai besoin de rien de plus. » Les offres les plus séduisantes lui furent prodiguées, pour le rappeler près des Bourbons; il y fut insensible, et préféra sans effort, à l'éclat de leur trône, le rocher de Napoléon.

Tel fut le général Drouot, tel fut aussi son digne émule le comte Bertrand, car il n'exista point de différence dans leurs généreux procédés, comme il ne devrait point en exister dans l'admiration qu'ils méritent.

L'Empereur lui-même ne fut point étranger à cette injustice; il semblait donner toute la préférence au comte Bertrand. Cette différence tenait, je crois, à l'espèce

* Il refusa constamment le traitement et les frais de bureaux considérables attachés au grade de major-général de la garde. Les appointements de lieutenant-général et d'aide-de-camp lui paraissaient suffisants pour le payer plus qu'il ne valait.

d'intimité, que les fonctions de grand maréchal avaient établie entre l'Empereur et lui; peut-être provenait-elle aussi de la convenance des caractères :

Bertrand, aimable, spirituel, insinuant, unissait à un air distingué, les formes agréables et polies d'un courtisan. Faible, irrésolu dans les actions ordinaires de la vie, il ne le cédait à personne en fermeté, en courage dans les occasions difficiles et périlleuses; étranger à l'intrigue, inaccessible à la séduction, il était dans les camps, comme dans les palais des rois, un homme d'honneur, un homme de bien.

Drouot, simple dans ses manières, affectueux dans ses paroles, offrait ce rare assemblage des vertus qui nous font aimer les sages de l'antiquité, et les héros de la chevalerie. Il avait la sagesse, la prudence d'Aristide, la valeur, la modestie, la loyauté de Bayard. Le crédit dont il jouissait, le pouvoir militaire dont il était revêtu, ne lui inspiraient aucun orgueil : il était aussi humble et timide à la cour, qu'audacieux et terrible au champ d'honneur.

Bertrand, quand il était consulté, émettait son opinion avec la précaution et l'habileté d'un homme de cour; Drouot, avec la netteté et la franchise d'un soldat : aucun d'eux ne trahissait sa conscience. Leur langage, quoique différent dans les formes, était toujours le même quant au fond : c'était toujours celui de l'honneur et de la vérité.

L'Empereur, quoique très fatigué par les marches nocturnes, les revues, les allocutions perpétuelles et les travaux de cabinet, qui depuis trente-six heures avaient absorbé tous ses moments, voulut néanmoins

passer en revue les troupes qui composaient précédemment l'armée du duc de Berri.

Il les fit rassembler dans la cour des Tuileries, et, pour me servir de ses expressions, « toute la capitale fut témoin des sentiments d'enthousiasme et d'attachement qui animaient ces braves soldats; ils semblaient avoir reconquis leur patrie, et retrouvé dans les couleurs nationales, le souvenir de tous les sentiments généreux qui ont toujours distingué la nation Française. »

Après avoir parcouru les rangs, il fit former les troupes en bataillons carrés, et leur dit :

« Soldats, je suis venu avec six cents hommes en France, parce que je comptais sur l'amour du peuple; et sur les souvenirs des vieux soldats. Je n'ai pas été trompé dans mon attente : Soldats, je vous en remercie. La gloire de ce que nous venons de faire est tout au peuple et à vous, la mienne se réduit à vous avoir connus et appréciés.

. . . .

« Soldats ! le trône impérial peut seul garantir les droits du peuple, et surtout le premier de nos intérêts, celui de notre gloire. Soldats ! nous allons marcher pour chasser de notre territoire ces Princes auxiliaires de l'étranger. La nation non seulement nous secondera de ses vœux, mais même suivra notre impulsion. Le peuple Français et moi nous comptons sur vous ; nous ne voulons pas nous mêler des affaires des nations étrangères; mais malheur à qui se mêlerait des nôtres ! »

Au même moment, le général Cambronne et des

officiers de la garde du bataillon de l'île d'Elbe parurent avec les anciennes aigles de la Garde ; l'Empereur reprit la parole et dit* : « Voilà les officiers du bataillon qui m'a accompagné dans mon malheur ; ils sont tous de mes amis, ils étaient chers à mon cœur ! toutes les fois que je les voyais, ils me représentaient les différents régiments de l'armée ; car dans ces six cents braves, il y a des hommes de tous les régiments. Tous me rappelaient ces grandes journées dont le souvenir est si cher, car tous sont couverts d'honorables cicatrices reçues à ces batailles mémorables. En les aimant c'est vous tous, soldats de l'armée Française, que j'aimais. Ils vous rapportent ces aigles, qu'elles vous servent de ralliement ; en les donnant à la Garde je les donne à toute l'armée.

« La trahison et des circonstances malheureuses les avaient couvertes d'un voile funèbre ; mais grâce au peuple Français et à vous, elles reparaissent resplendissantes de toute leur gloire. Jurez qu'elles se trouveront toujours partout où l'intérêt de la patrie les appellera ! que les traîtres et ceux qui voudraient envahir notre territoire, n'en puissent jamais soutenir les regards. »

Nous le jurons, répondirent avec enthousiasme tous les soldats. Ils défilèrent ensuite aux cris de : Vive l'Empereur ! et au son d'une musique guerrière, qui faisait entendre les airs favoris de la révolution, et cette marche des Marseillais si célèbre dans les fastes de nos crimes et de nos victoires.

* Je ne puis m'empêcher de faire remarquer la beauté de ce passage.

Page 221, après ces mots : *Il trouva sa table à écrire couverte de livres mystiques.*

Il est faux que la table du Roi fût couverte de livres mystiques. Elle était couverte de tout ce qui avait paru depuis neuf mois et d'états de *situation* *.

Elle resta dans le même état pendant six semaines, et dans ses heures de loisirs Napoléon les parcourut, les lut et les *brûla* **. Il y avait plus de 500 Mémoires secrets et de pétitions importantes.

Même page, après ces mots de la note : *On trouva... son portefeuille; il renfermait un très grand nombre de lettres de Madame la duchesse d'Angoulême, et quelques-unes des princes... on remit le portefeuille.*

Cela est vrai, mais il est faux qu'il remit le portefeuille au sieur Fleury, qui étant alors en 4e ne l'approchait plus.

Nota. Le texte de cette page est renfermé dans une accolade.

* Ce mot est douteux.
** Ce mot est douteux.

La revue terminée, l'Empereur rentra dans son cabinet, et se mit sur-le-champ à travailler. Sa position exigeait qu'il prît sans différer une connaissance approfondie de l'État où il retrouvait la France. Cette tâche était immense ; elle aurait absorbé les forces et les facultés de tout autre que lui. Il trouva sa table à écrire couverte de livres mystiques*; il les fit remplacer par des cartes et des plans militaires. « Le cabinet d'un monarque Français, dit-il, ne doit pas ressembler à un oratoire, mais à la tente d'un général. » Ses yeux s'arrêtèrent sur la carte de France. Après avoir contemplé ses nouvelles limites, il s'écria avec l'accent d'une profonde tristesse : *Pauvre France !* Il garda le silence quelques instants, et se mit à chanter ensuite entre ses dents l'un de ses refrains habituels.

« S'il est un temps pour la folie,
Il en est un pour la raison. »

* Le roi partit si subitement, qu'il n'eut pas le temps d'enlever ses papiers personnels. On trouva, dans sa table à écrire, son portefeuille de famille; il renfermait un très grand nombre de lettres de Madame la duchesse d'Angoulême, et quelques-unes des princes. Napoléon en parcourut plusieurs, et me remit le portefeuille, en m'ordonnant de le faire conserver religieusement. Napoléon voulait qu'on eût du respect pour la Majesté royale, et pour tout ce qui appartenait à la personne des rois.

Le roi se servait habituellement d'une petite table qu'il avait rapportée d'Hartwell : Napoléon prit plaisir à y travailler pendant quelques heures; il la fit retirer ensuite, et prescrivit qu'on en eût le plus grand soin.

Le fauteuil mécanique du roi, ne pouvant convenir à Napoléon, dont le corps et la santé étaient pleins de force et de vigueur, fut relégué dans l'arrière cabinet. Quelqu'un s'y trouvait assis dans un moment où l'Empereur passa sans être attendu. Il lui lança un regard courroucé, et le fauteuil fut enlevé.

Un de ses valets de chambre, comptant lui faire sa cour, osa placer sur sa cheminée des caricatures injurieuses aux Bourbons; il les jeta dédaigneusement au feu, et lui ordonna sévèrement de ne plus se permettre à l'avenir de semblables impertinences.

L'Empereur entrait habituellement dans son cabinet avant six heures du matin et n'en sortait le plus souvent qu'à la nuit.

L'impatience et la vivacité sont presque toujours incompatibles avec l'ordre et la précision. Napoléon, destiné à ne ressembler à personne, joignait au feu du génie les habitudes méthodiques des esprits froids et minutieux. La plupart du temps il prenait soin de ranger lui-même ses nombreux papiers : chacun d'eux avait son poste fixe; là se trouvait tout ce qui concernait le département de la guerre; ici les budgets, les situations journalières du trésor et des finances; plus loin les rapports de la police, sa correspondance secrète avec ses agents particuliers, etc. Il remettait soigneusement, après s'en être servi, chaque chose à sa place : le commis d'ordre le plus achevé n'eût été près de lui qu'un brouillon.

Sa première occupation était de lire sa correspondance et les dépêches parvenues dans la nuit; il mettait de côté les lettres intéressantes, et jetait à terre les autres : il appelait cela *son répondu*.

Il examinait ensuite les copies des lettres ouvertes à la poste, et les brûlait immédiatement; il semblait qu'il voulût anéantir les traces de l'abus de pouvoir dont il s'était rendu coupable.

Il finissait par jeter un coup-d'œil sur les journaux; quelquefois il disait. Voilà un bon article, de qui est-il ? il fallait qu'il sût tout.

Ces diverses lectures terminées, il se mettait à travailler, et l'on peut dire sans exagération qu'il était

Page 222, après ces mots : *l'Empereur entrait habituellement dans son cabinet avant six heures du matin.*

Qui ne sait que l'Empereur se levait deux fois toutes les nuits, ne pouvant pas dormir plus de trois heures de suite.

Nota. Cette note est écrite sur une autre qui a été effacée.

alors aussi extraordinaire, aussi incomparable qu'à la tête de ses armées.

Ne voulant confier à personne le soin suprême du gouvernement de l'État, il voyait tout par lui-même, et l'on conçoit facilement sur quelle multiplicité d'objets il était appelé à fixer ses regards. Indépendamment de ses ministres, le duc de Bassano, le commandant de la première division de Paris, le Préfet de police, l'Inspecteur-général de la gendarmerie, le major-général de la Garde, le grand maréchal du palais, les grands officiers de la couronne, les aides-de-camp et les officiers d'ordonnance en mission, lui adressaient journellement des rapports circonstanciés qu'il examinait, et auxquels il répondait sur-le-champ ; sa maxime étant de ne rien ajourner au lendemain. Et qu'on ne croie pas qu'il se bornait à juger superficiellement des affaires ; il lisait à fond chaque rapport, et examinait attentivement chaque pièce à l'appui. Souvent l'intelligence surhumaine dont il était doué lui faisait apercevoir des erreurs ou des imperfections échappées aux regards investigateurs de ses ministres ; alors il rectifiait leur travail ; plus fréquemment encore, il le refaisait de fond en comble, et l'œuvre de quinze jours de tout un ministère coûtait à peine quelques minutes au génie de Napoléon.

L'Empereur était rarement assis, il dictait en marchant. Il n'aimait point à répéter ; si vous lui demandiez un mot mal entendu, il répondait avec impatience *J'ai dit*, et il continuait.

Quand il avait à traiter des objets dignes de lui, son style, habituellement nerveux et concis, s'élevait à la

hauteur de ses grandes conceptions ; il devenait majestueux et sublime.

Si l'impossibilité de rendre ses idées était entravée par l'absence du mot propre ; ou si les expressions consacrées ne lui paraissaient point assez fortes, assez animées, il rapprochait des mots, étonnés de se trouver ensemble, et se créait un langage à lui, langage riche et imposant, qui pouvait quelquefois blesser l'usage, mais qui rachetait cet heureux tort en donnant à ses pensées plus d'élévation et de vigueur*.

Quelquefois, entraîné par l'impétuosité de son caractère, il ne prenait point le temps, afin d'arriver plus vite à son but, de peser ses paroles, ses idées, ses volontés. Lorsque ses ordres nous avaient été dictés dans un semblable accès d'entraînement, nous avions soin, autant que possible, de ne les point soumettre le jour même à sa signature. Le lendemain ils étaient presque toujours modifiés, adoucis ou déchirés. Jamais Napoléon ne nous sut mauvais gré de chercher à le garantir des dangers de la précipitation. Ceux qui croient qu'il ne revenait point sur ses pas se trompent si dans certaines circonstances, il avait une volonté inflexible, dans une foule d'autres, il cédait aux remontrances, et abandonnait sans effort ses projets et ses déterminations.

* Napoléon, m'a-t-on assuré, composa dans sa jeunesse l'histoire de Paoli, et de la guerre de la liberté : puisse-t-il, pour l'instruction des siècles à venir, réaliser le dessein d'écrire l'histoire de son règne! Ce règne est si fécond en événements extraordinaires, en catastrophes imprévues, il nous offre de si nombreux exemples des vicissitudes humaines, que son histoire pourrait suppléer à toutes les autres, et devenir à elle seule la leçon des peuples et des rois.

L'Empereur n'écrivait de sa main que rarement ; les mots à plusieurs syllabes l'ennuyaient, et n'ayant point la patience de les écrire complètement, il les mutilait. Cette habitude jointe à la conformation défectueuse des caractères, rendait son écriture tout à fait illisible. Souvent aussi il lui arrivait par insouciance et par distraction, d'offenser l'orthographe, et l'on n'a point manqué d'en tirer la conséquence qu'il était complètement ignorant. L'ignorance de Napoléon, fut-elle avérée, ne pourrait porter, à coup sûr, aucune atteinte à sa gloire et à sa renommée. Charlemagne pouvait à peine signer son nom. Louis XIV, et je le cite de préférence, quoique né sur le trône, ne connaissait point *les règles de la grammaire* ; et Charlemagne et Louis n'en furent pas moins de grands rois.

Cette imputation au surplus est aussi mensongère qu'absurde. Napoléon, élevé à l'école de Brienne s'y fit remarquer par cette facilité d'entendement, ce dédain des plaisirs, cette passion de l'étude, cet enthousiasme des grands modèles qui décèlent ordinairement les esprits supérieurs. Destiné au métier des armes, il ne dut point aspirer à devenir un homme de lettres, un érudit, un savant ; son but, car il en eut un dès ses plus jeunes ans, fut d'être un jour un officier distingué, peut-être même un grand capitaine. Ce fut donc vers les sciences militaires qu'il dirigea son génie.... l'univers sait le reste.

Mais que dis-je, son génie? les détracteurs de Napoléon ne prétendent-ils point encore, qu'il avait trop d'inégalités dans l'esprit pour qu'on puisse lui accorder du génie? ils ne savent point, ou feignent d'ignorer

que ces inégalités sont au contraire la preuve et le caractère distinctif de ce don précieux de la nature.

« Le génie, a dit un de nos philosophes, s'élève et s'abaisse tour à tour : il est souvent imparfait, parce qu'il ne se donne point la peine de perfectionner : il est grand dans les grandes choses, parce qu'elles sont propres à réveiller son instinct sublime, et à le mettre en activité. Il est négligé dans les choses communes, parce qu'elles sont au-dessous de lui, et n'ont pas de quoi l'émouvoir ; si cependant il s'en occupe avec attention il les féconde, il les agrandit, il leur donne un aspect nouveau, inattendu, qui avait échappé aux regards du vulgaire. »

Et de quel vaste génie n'était-il point doué, celui qui, livré aux tourments de l'ambition, aux calculs de la guerre, aux spéculations politiques, aux inquiétudes que lui inspiraient les ennemis de son trône et de sa vie, trouvait encore assez de temps, assez de calme, assez de faculté, pour commander ses nombreuses armées ; pour gouverner vingt peuples étrangers, et quarante millions de sujets ; pour descendre avec sollicitude dans tous les détails de l'administration de ses États, pour tout voir, tout approfondir, tout ordonner ; pour, enfin, concevoir, créer et réaliser ces améliorations attendues, ces innovations hardies, ces nobles institutions, et ces codes immortels, qui élevèrent la gloire civile de la France à un degré de supériorité que pouvait seule égaler sa gloire militaire. Mais je ne sais pourquoi je cherche à combattre de semblables adversaires : ceux qui méconnaissent le génie de Napoléon n'ont jamais connu le génie lui-même, et je ne

leur dois d'autre réponse que celle de Rousseau : Profanes ! taisez-vous.

L'Empereur, par ses décrets de Lyon, avait réparé en partie les torts imputés au gouvernement royal. Il lui restait encore un grief à redresser : l'esclavage de la presse. Le décret du 24 mars*, en supprimant les censeurs, la censure et la direction de la librairie, compléta la restauration impériale.

Cette dernière concession était sans doute la plus grande que Napoléon pût faire à l'opinion publique. La presse, dans l'intérêt général des peuples, est la plus sûre garantie de leurs droits. Elle est la plus noble conquête que la liberté puisse faire sur le despotisme ; elle donne à l'homme de bien, de la dignité ; elle lui inspire l'amour des lois et de la patrie · elle est enfin, suivant la définition anglaise, la mère de toutes les libertés ; mais dans les temps de trouble et de révolution, elle est une arme bien dangereuse dans la main des méchants, et l'Empereur prévit que les royalistes allaient en user pour servir la cause des Bourbons, et les jacobins pour calomnier ses sentiments, et rendre suspects ses desseins. Mais ennemi déclaré des demi-mesures, il voulut, puisqu'il avait affranchi la pensée, qu'elle circulât sans entraves**.

* Ce décret, et tous ceux datés précédemment du Palais des Tuileries, ne contenaient plus d'autre qualification que celle d'Empereur des Français. On supprima les etc., etc. remarqués avec inquiétude dans les proclamations et les décrets de Lyon. Ils y avaient été insérés sans réflexion, sans but, et seulement par tradition. L'Empereur ne voulut point non plus qu'on continuât à terminer ses lettres familières par cette formule : Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde, etc. : il faut laisser là, dit-il, toutes ces vieilles antiquailles ; elles sont bonnes pour les rois par la grâce de Dieu.

** Jamais, en effet, à aucune époque de la révolution, les écrivains

Ce décret et ceux qui l'avaient précédé suffisaient sans doute pour attester à la nation les dispositions libérales de Napoléon. Mais aucune parole prononcée du haut du trône n'avait encore fait connaître solennellement les intentions positives de l'Empereur.

Il fixa enfin au dimanche 26 mars, le jour où il ferait, à la face de la nation, sa nouvelle profession de foi*.

Les ministres, le conseil d'État, la cour de cassation, la cour des comptes, la cour impériale, le préfet, et le conseil municipal de Paris furent admis au pied du trône.

Le prince archi-chancelier, portant la parole au nom des ministres, dit:

« Sire, la Providence, qui veille sur nos destinées, a rouvert à Votre Majesté le chemin de ce trône, où vous avait porté le choix libre du peuple et de la reconnaissance nationale. La patrie relève son front majestueux, et salue pour la seconde fois du nom de libérateur, le prince qui détruisit l'anarchie, et dont l'existence peut seule consolider aujourd'hui nos institutions libérales.

« La plus juste des révolutions, celle qui devait rendre à l'homme sa dignité et tous ses droits politiques, a précipité du trône la dynastie des Bourbons. Après

ne jouirent d'une liberté et d'une impunité aussi complètes. La saisie du *Censeur européen*, dont on fit tant de bruit, fut l'ouvrage de M. Fouché. L'Empereur ne connut cette infraction à la loi que lorsqu'elle fut consommée, et sur-le-champ il ordonna qu'on rendit aux rédacteurs du *Censeur* les exemplaires confisqués, et qu'on leur permît de les répand e librement dans la circulation.

* L'audience devait avoir lieu à midi, et à neuf heures Sa Majesté n'avait point encore préparé ses réponses; elles furent dictées à la hâte, et à peine eûmes-nous le temps de les mettre au net.

vingt-cinq ans de troubles et de guerre, tous les efforts de l'étranger n'ont pu réveiller des affections éteintes, ou tout-à-fait inconnues à la génération présente. La lutte des intérêts et des préjugés d'un petit nombre contre les lumières du siècle et les intérêts d'une grande nation est enfin terminée.

« Les destins sont accomplis ; ce qui seul est légitime, la cause du peuple, a triomphé. Votre Majesté est rendue au vœu des Français, elle a ressaisi les rênes de l'État, au milieu des bénédictions du peuple et de l'armée.

« La France, Sire, en a pour garant sa volonté, et ses plus chers intérêts ; elle en a pour garant, tout ce qu'a dit Votre Majesté au milieu des populations qui se pressaient sur son passage. Votre Majesté tiendra sa parole, elle ne se souviendra que des services rendus à la patrie : elle prouvera qu'à ses yeux et dans son cœur, quelles qu'aient été les opinions diverses et l'exaspération des partis, tous les citoyens sont égaux devant elle comme ils le sont devant la loi.

« Votre Majesté veut aussi oublier que nous avons été les maîtres des nations qui nous entourent : pensée généreuse, qui ajoute une autre gloire à la gloire acquise !

« Déjà Votre Majesté a tracé à ses ministres la route qu'ils doivent tenir ; déjà elle a fait connaître à tous les peuples par ses proclamations, les maximes d'après lesquelles elle veut que son empire soit désormais gouverné. Point de guerre au-dehors, si ce n'est pour repousser une injuste agression ; point de réaction au-dedans, point d'actes arbitraires, sûreté des personnes,

sûreté des propriétés, libre circulation de la pensée, tels sont les principes que vous avez consacrés.

« Heureux, Sire, ceux qui sont appelés à coopérer à tant d'actes sublimes ! De tels bienfaits vous mériteront dans la postérité, c'est-à-dire lorsque le temps de l'adulation sera passé, le nom de Père de la Patrie ; ils seront garantis à nos enfants par l'auguste héritier que Votre Majesté s'apprête à couronner au Champ de Mai. »

L'Empereur répondit :

« Les sentiments que vous m'exprimez sont les miens. Tout à la nation et tout pour la France : voilà ma devise.

« Moi, et ma famille, que ce grand peuple a élevé sur le trône des Français, et qu'il y a maintenus malgré les vicissitudes et les tempêtes politiques, nous ne voulons, nous devons, et nous ne pouvons jamais réclamer d'autres titres. »

M. le comte Défermon, doyen des présidents du conseil d'État, remit à l'Empereur la déclaration suivante, tendant à prouver la nullité de l'abdication de Fontainebleau :

« Le Conseil d'État, en reprenant ses fonctions, croit devoir faire connaître les principes qui font la règle de ses opinions et de sa conduite.

« La souveraineté réside dans le peuple, il est la seule source légitime du pouvoir.

« En 1789, la nation reconquit ses droits depuis longtemps usurpés ou méconnus.

« L'Assemblée Nationale abolit la monarchie féodale,

établit une monarchie constitutionnelle et un gouvernement représentatif.

« La résistance des Bourbons aux vœux du peuple amena leur chute et leur bannissement du territoire français.

« Deux fois le peuple consacra par ses votes la nouvelle forme de gouvernement établie par ses représentants.

« En l'an 8, Bonaparte, déjà couronné par la victoire, se trouva porté au gouvernement par l'assentiment national. Une constitution créa la magistrature consulaire.

« Le sénatus-consulte du 16 thermidor, an 10, nomma Bonaparte Consul à vie.

« Le sénatus-consulte du 28 floréal, an 12, conféra à Napoléon la dignité impériale et héréditaire dans sa famille.

« Ces trois actes solennels furent soumis à l'acceptation du peuple, qui les consacra par près de quatre millions de votes.

« Ainsi pendant vingt-deux ans les Bourbons avaient cessé de régner en France; ils y étaient oubliés par leurs contemporains; étrangers à nos lois, à nos institutions, à nos mœurs, à notre gloire, la génération actuelle ne les connaissait point.

« En 1814, la France fut envahie par les armées ennemies, et la capitale occupée. L'étranger créa un prétendu gouvernement provisoire. Il assembla la minorité des sénateurs et les força, contre leur mission et leur volonté, de déruire les constitutions existantes, de renverser le trône impérial, et de rappeler la famille des Bourbons.

« Le sénat, qui n'avait été institué que pour conserver les constitutions de l'empire, reconnut lui-même qu'il n'avait point le pouvoir de les changer. Il décréta que le projet de constitution qu'il avait préparé serait soumis à l'acceptation du peuple, et que Louis Stanislas Xavier serait proclamé roi des Français aussitôt qu'il aurait accepté la constitution, et juré de l'observer et de la faire observer.

« L'abdication de l'Empereur Napoléon ne fut que le résultat de la situation malheureuse où la France et l'Empereur avaient été réduits par les événements de la guerre, par la trahison et par l'occupation de la capitale. L'abdication n'eut pour objet que d'éviter la guerre civile, et l'effusion du sang français. Non consacré par le vœu du peuple, cet acte ne pouvait détruire le contrat solennel qui s'est formé entre lui et l'Empereur. Et quand Napoléon aurait pu abdiquer personnellement la couronne, il n'aurait pu sacrifier les droits de son fils appelé à régner après lui.

. . . .

« L'Empereur, en remontant sur le trône, où le peuple l'avait élevé, rétablit donc le peuple dans ses droits les plus sacrés; il ne fait que rappeler à leur exécution les décrets des Assemblées représentatives, sanctionnées par la nation ; il revient régner par le seul principe de la légitimité, que la France ait reconnu et reconnaît depuis vingt-cinq ans, et auquel toutes les autorités s'étaient liées par des serments dont la volonté du peuple aurait pu seule les dégager.

« L'Empereur est rappelé à garantir de nouveau, par des institutions, et il en a pris l'engagement dans ses

proclamations à la nation et à l'armée, tous les principes libéraux : La liberté individuelle et l'égalité des droits, la liberté de la presse et l'abolition de la censure, la liberté des cultes, le vote des contributions et des lois par les représentants de la nation légalement élus, les propriétés nationales de toute origine, l'indépendance et l'inamovibilité des tribunaux, la responsabilité des ministres et de tous les agents du pouvoir.

« Pour mieux consacrer les droits et les obligations du peuple et du monarque, les institutions nationales doivent être revues dans une grande assemblée des représentants déjà annoncée par l'Empereur.

« Jusqu'à la réunion de cette grande assemblée représentative, l'Empereur doit exercer et faire exercer, conformément aux constitutions et aux lois existantes, le pouvoir qu'elles lui ont délégué, qui n'a pu lui être enlevé, qu'il n'a pu abdiquer sans l'assentiment de la nation ; et que le vœu et l'intérêt général du peuple français lui font un devoir de reprendre. »

L'Empereur répondit :

« Les princes sont les premiers citoyens de l'État; leur autorité est plus ou moins étendue selon l'intérêt des nations qu'ils gouvernent; la souveraineté elle-même n'est héréditaire que parce que l'intérêt des peuples l'exige : hors de ces principes je ne connais pas de légitimité.

« J'ai renoncé aux idées du grand empire, dont depuis quinze ans, je n'avais encore que posé les bases; désormais le bonheur et la consolidation de l'empire français seront l'objet de toutes mes pensées. »

La cour de cassation exprima les mêmes principes et les mêmes sentiments que le conseil d'État.

L'Empereur lui répondit :

« Dans les premiers âges de la monarchie française, des peuplades grossières s'emparèrent des Gaules. La souveraineté, sans doute, ne fut pas organisée dans l'intérêt des Gaulois, qui furent esclaves ou n'avaient aucuns droits politiques, mais elle le fut dans l'intérêt de la peuplade conquérante. Il n'a donc jamais été vrai de dire, dans aucune période de l'histoire, dans aucune nation, même en Orient, que les peuples existassent pour les rois. Partout il a été consacré que les rois n'existaient que pour les peuples. Une dynastie créée dans les circonstances qui ont créé tant de nouveaux intérêts, ayant intérêt au maintien de tous les droits et de toutes les propriétés, peut seule être naturelle et légitime et avoir la confiance et la force; ces deux premiers caractères de tout gouvernement. »

La cour des comptes et la cour impériale tinrent le même langage que les autorités précédentes.

L'Empereur leur répondit :

« Ce qui distingue spécialement le trône impérial, c'est qu'il est élevé par la nation, qu'il est par conséquent naturel, et qu'il garantit tous les intérêts : c'est là le vrai caractère de la légitimité. L'intérêt de ce trône est de consolider tout ce qui existe, et tout ce qui a été fait en France dans vingt-cinq ans de révolution. Il comprend tous les intérêts, et surtout l'inté-

rêt de la gloire de la nation, qui n'est pas le moindre de tous.

« Tout ce qui est revenu avec les armées étrangères, tout ce qui a été fait sans consulter la nation, est nul. Les cours de Grenoble et de Lyon, et tous les tribunaux de l'ordre judiciaire que j'ai rencontrés lorsque le succès des événements était encore incertain, m'ont montré que ces principes étaient gravés dans le cœur de tous les Français. »

La réception des corps de l'État terminée, il y eut grande audience dans les appartements du palais; les réponses de l'Empereur répétées et embellies avaient produit la plus profonde sensation : les mots si longtemps méconnus et proscrits dans cette enceinte, ces mots de gloire nationale, de liberté, de patrie, retentissaient de toutes parts. Lorsque les émigrés reparurent et que les plus illustres serviteurs de l'État furent expulsés, pour faire place à des hommes devenus étrangers à nos mœurs, à nos institutions, à nos triomphes, on eût dit que la France n'existait plus ; qu'elle était passée sous la domination étrangère. Quand Napoléon revint, la patrie parut être revenue avec lui ; il semblait l'avoir ramenée de l'exil, et c'est alors qu'il pût s'écrier avec une juste fierté. La nation, c'est moi.

L'exemple donné par les magistrats de Paris trouva bientôt dans les départements de nombreux imitateurs les fonctionnaires publics, les autorités judiciaires et administratives qui, quelques jours auparavant, avaient offert leurs vœux au Ciel et au Roi pour l'extermination du Corse, du tyran et de l'usurpateur, s'empres-

de ces biens avait été vendue par les propriétaires réintégrés, et il fallait calmer les inquiétudes des acquéreurs. L'Empereur déclara irrévocables toutes les ventes consommées, et confirma celles opérées postérieurement au décret lorsqu'on prouverait qu'elles n'avaient point été simulées.

D'un autre côté, les émigrés rentrés avaient acheté des propriétés dont le prix pouvait ne pas avoir été entièrement soldé ; pour être équitable envers les émigrés et leurs vendeurs il ordonna que les biens nouvellement acquis ne seraient point sujets au séquestre, à la charge d'être revendus dans un délai déterminé.

Un autre décret de Lyon avait aboli indistinctement les promotions faites depuis la restauration Royale dans la Légion d'Honneur et dans l'armée. Il soumit à une revision les nominations qui lui parurent le résultat de la faveur, de l'intrigue, et de la vénalité, et confirma toutes celles qui n'avaient été que le prix de services réels et méritoires. Il ne voulut même point qu'il fût établi de démarcation d'opinion, et il prescrivit au ministre d'avoir égard aux anciens services rendus par les officiers incorporés depuis dans la maison du Roi.

Il confirma également les décorations accordées à la garde nationale, et en distribua de nouvelles aux braves élèves de l'Ecole Polytechnique, dont la belle conduite avait excité à un si haut degré, lors des événements de 1814, l'admiration de Paris et des étrangers.

Les filles des membres de la Légion d'Honneur avaient des droits trop sacrés à son souvenir, et à ses consolations, pour ne point participer à ses bonnes grâces. Il fut les visiter. Sa présence excita parmi ces

intéressantes orphelines un enthousiasme inexprimable elles se jetèrent à ses pieds, à ses genoux, et les couvrirent de leurs larmes et de leurs embrassements. Il s'était servi d'une cuiller pour goûter aux aliments; après son départ chacune voulut la posséder : elles la mirent en pièces et se la partagèrent. La plupart avaient tressé des bagues en crins, sur lesquelles se trouvaient tracées des devises patriotiques, où l'expression naïve de leurs sentiments pour Napoléon. L'Empereur ayant daigné en agréer quelques-unes et les placer à ses doigts, chaque orpheline voulut obtenir la même faveur; elles se précipitèrent sur lui, s'emparèrent de ses mains et en un instant les couvrirent de ces gages innocents de reconnaissance et d'amour. L'Empereur, ému, enchanté, se soumit avec une complaisante bonté aux douces étreintes de ces aimables enfants. Elles lui recommandèrent ingénuement de ne point donner les bagues qu'elles lui avaient offertes; il leur promit de les conserver, en leur assurant qu'elles seraient aussi précieuses à ses yeux que les bijoux de sa couronne.

La classe ouvrière, qui avait surnommé Napoléon *le grand entrepreneur*, reçut aussi sa part des faveurs impériales. Les travaux commencés sous son règne, ensevelis dans la poussière sous celui des Bourbons, furent repris avec activité. La capitale redevint comme autrefois un vaste atelier; et les Parisiens, auxquels les étrangers avaient appris à connaître la beauté de leurs monuments, virent avec un sentiment mêlé de reconnaissance et d'orgueil, que de nouvelles merveilles allaient encore embellir leur majestueuse cité.

Toutes les classes de la société reçurent enfin des

Page 239, après ces mots : *Grenadiers de l'Ile d'Elbe.*

Cela ne pouvait être sans avoir deux gardes, ce qui l'eût détruite : cela eût eu des inconvénients sans avantages. La garde de l'île d'Elbe n'était que la députation de la Garde ; car tous s'étaient proposés pour en faire partie ; mais les braves de l'île d'Elbe furent tous nommés de la Légion d'Honneur et eurent tous de l'avancement.

Même page, en marge du paragraphe qui commence par ces mots : *l'Empereur aurait désiré*, etc. (ce paragraphe est renfermé dans une accolade).

Quelle pauvreté !

témoignages de la sollicitude et de la justice de Napoléon. Pourquoi? faut-il le dire ses anciens compagnons de l'île d'Elbe furent seuls oubliés !

Tant que Napoléon n'avait eu d'autre trône que son rocher, ils s'étaient montrés aussi désintéressés que fidèles; lorsqu'il eut recouvré sa couronne, ils se flattèrent que leur dévouement serait généreusement récompensé.

Les uns, que l'honneur seul avait attachés au sort de Napoléon, jouissaient d'avance des louanges, des titres et des cordons qui leur seraient prodigués; les autres, animés de sentiments moins élevés, aspiraient à des biens plus réels. La garde et ses dignes chefs n'ambitionnaient que la seule faveur de conserver le glorieux titre de Grenadiers de l'île d'Elbe. Vaines illusions ! la pensée de l'Empereur, absorbée tout entiere par d'autres soins, ne se reportait plus vers les braves qui avaient partagé son exil et ses malheurs. Cependant ce moment d'oubli n'eut point le temps de dégénérer en ingratitude; il fut réparé : des grades, des dotations, des indemnités leur furent accordées; et s'ils n'eurent point à se louer complètement de Napoléon, ils cessèrent du moins d'avoir à s'en plaindre.

L'Empereur aurait désiré par sentiment, et peut-être aussi par ostentation, pouvoir reconnaître d'une manière plus digne de lui, leurs services et leur attachement; il s'arrêta devant la crainte d'être accusé d'imiter les Bourbons, et de préférer les Français qui s'étaient exilés avec lui, aux Français restés fidèles à la mère-patrie.

Ces scrupules, il me semble, n'étaient point fondés.

Les émigrés avaient ensanglanté le sol qui les avait vus naître, par leurs armes, ou par les guerres civiles qu'ils avaient entretenues et fomentées : et la nation indignée les avait longtemps combattus et maudits comme les ennemis de son repos et de son bonheur.

Les Français revenus de l'île d'Elbe avec Napoléon avaient au contraire versé leur sang pour la défense de la patrie. Ils étaient aimés, honorés, respectés; et les récompenses que l'Empereur eût pu leur décerner, au lieu d'indisposer la France, auraient accompli ses vœux. Elle en eut joui avec ce sentiment de plaisir et d'orgueil qu'éprouve une mère, lorsque dans les lices ouvertes à la jeunesse elle entend proclamer les triomphes de ses fils et voit briller sur leurs têtes le prix de leurs succès.

La politique exigeait, non moins que la justice, que Napoléon répandît même avec prodigalité, ses bienfaits et ses grâces sur les hommes qui s'étaient dévoués pour lui. Dans sa position, il valait encore mieux passer pour prodigue que pour ingrat; mais la fortune le favorisait tellement, qu'il lui était permis de négliger un peu les moyens de s'assurer du faible appui des hommes.

Le rétablissement du gouvernement impérial, qui paraissait devoir éprouver quelques obstacles, s'opérait de tous côtés avec une promptitude et une facilité véritablement inouïes. Le maréchal Augereau, qui avait cherché dans sa proclamation de 1814 à déshonorer l'Empereur, s'était empressé dans une proclamation nouvelle de lui faire amende honorable.

Le duc de Bellune, le comte Gouvion St-Cyr, après

d'inutiles efforts pour contenir leurs troupes insurgées, avaient été forcés de se dérober par la fuite à leur mécontentement.

Les troubles suscités dans la Vendée et le Calvados par quelques volontaires royaux avaient été apaisés, et les perturbateurs désarmés.

La maison militaire du Roi s'était soumise à son licenciement et avait rendu docilement ses armes et ses chevaux.

La famille royale enfin avait évacué le territoire impérial.

L'Empereur voulut instruire lui-même son armée de ces heureux résultats. « Grâce au peuple Français et à vous, dit-il en passant les troupes en revue le 27 mars, le trône impérial est rétabli. Il est reconnu dans tout l'empire, sans qu'une goutte de sang ait été versée. Le comte de Lille, le comte d'Artois, le duc de Berri, le duc d'Orléans, ont passé la frontière du nord, et sont allés chercher un asile chez l'étranger. Le pavillon tricolore flotte sur les tours de Calais, de Dunkerque, de Lille, de Valenciennes, de Condé, etc. Quelques bandes de Chouans avaient cherché à se former dans le Poitou et la Vendée; l'opinion du peuple et la marche de quelques bataillons ont suffi pour les dissiper. Le duc de Bourbon, qui était venu fomenter des troubles dans les provinces, s'est embarqué à Nantes.

« Qu'ils étaient insensés, continua l'Empereur, et qu'ils connaissaient mal la nation, ceux qui croyaient que les Français consentiraient à recevoir un prince des mêmes mains qui avaient ravagé notre territoire,

et qui, à l'aide de la trahison, avaient un moment porté atteinte à nos lauriers!

Le Roi, qui s'était d'abord réfugié à Lille, venait en effet de se retirer à Gand. Sa Majesté avait donné l'ordre à sa maison et aux princes de venir le rejoindre en cette ville, où son intention paraissait être de se maintenir et de convoquer les chambres. Mais le maréchal duc de Trévise, gouverneur de la division, lui déclara qu'il ne répondrait plus de ses troupes si l'on faisait entrer dans la place les mousquetaires, les gardes du corps, etc., et lui conseilla de se rendre à Dunkerque, qui par sa position géographique et le dévouement de ses habitants, lui offrirait la facilité d'attendre sans danger l'issue des évènements. M. de Blacas et les émigrés qui entouraient le Roi lui remontrèrent vivement qu'il ne serait point en sûreté dans cette place, et que ce n'était plus que chez l'étranger qu'il pourrait être à l'abri des poursuites de Napoléon. Le Duc de Trévise insista ; et le Roi, malgré les prières et l'effroi du comte de Blacas et des autres courtisans, avait résolu de suivre l'avis du maréchal, lorsque des dépêches du comte d'Artois, reçues dans la nuit, le déterminèrent à passer la frontière.

L'Empereur avait cru d'abord que le projet de Louis XVIII était de retourner en Angleterre; il s'en était réjoui ; et ce ne fut pas sans un déplaisir extrême qu'il sut que ce Prince se proposait de rester en observation sur les frontières de la Belgique. Mais si cette résolution, à laquelle le Roi dût peut-être le recouvrement de son trône, déplut à Napoléon, elle ne lui inspira, du moins comme de misérables écrivains l'ont

Page 243, après ces mots : *Les ordres donnés au général Exelmans*, etc. (ces deux lignes sont renfermées dans une accolade).

Cela n'est pas vrai. Ils portaient l'ordre de les prendre prisonniers s'il pouvait. Si on eût pu faire le Roi et les princes prisonniers, on n'eût pas manqué de le faire, toute autre conduite eût été un crime envers la France.

Même page, en marge du paragraphe commençant par ces mots : *Les instructions données... au maréchal Ney* (ce paragraphe est renfermé dans une accolade).

Faux.

Ney, d'ailleurs, n'alla visiter les places du Nord que quinze jours après que le Roi avait quitté la France.

Même page, après le paragraphe relatif à l'ordre donné à M. Siméon d'arrêter le Roi.

Le duc de Bassano ne pouvait donner l'ordre d'arrêter le Roi, ce n'est pas à un préfet que l'on se fût adressé : mais il n'eût fait que son devoir.

Même page, en marge du premier paragraphe de la note.

Faux.

Même page, en marge du 2e paragraphe relatif au général Lecourbe.

*Faux**.

Même page, en marge du 3e paragraphe relatif à deux autres généraux.

Faux.

* Souligné.

prétendu, le désir criminel d'attenter à la vie et à la liberté des Bourbons.

Les ordres donnés au général Exelmans portaient seulement de pousser pied à pied, hors de la France, le Roi et les princes. Jamais il ne lui fut commandé « ni de s'assurer de leurs personnes, ni de les tuer en cas de résistance. »

Les instructions données en même temps au maréchal Ney, envoyé en mission sur les frontières du nord et de l'est, prescrivaient aussi, et mot à mot, « de faire respecter la famille royale, et de lui faciliter tous les moyens de sortir librement et paisiblement de la France*. »

On a soutenu que le duc de Bassano, chargé momentanément du portefeuille de l'intérieur, avait transmis à M. Siméon, alors préfet royal à Lille, l'ordre d'arrêter le Roi. Le duc de Bassano, indigné de cette odieuse imputation, avait voulu ne point quitter le sol français sans l'avoir repoussée. Il se proposait de sommer

* Ce fut cette mission qui devint la source de la disgrâce dans laquelle le maréchal vécut jusqu'au jour de son rappel à l'armée. L'Empereur lui avait fait ordonner de partir sur-le-champ; il répondit qu'il ne pourrait partir qu'autant qu'on lui payerait une vingtaine de mille francs, qui lui étaient dus; l'Empereur en jurant, ordonna qu'ils fussent payés.

Le lendemain le général Lecourbe, à qui l'Empereur venait de confier un commandement important, lui écrivit pour lui demander plusieurs grâces, et en outre cent cinquante mille francs à titre de traitement arriéré, pour payer ses dettes.

Deux autres généraux, moins connus, voulurent également lui faire acheter leurs services. Il se révolta contre leurs prétentions. Est-ce que ces gens-là, dit-il, croient que je jette mon argent par les fenêtres? Je n'ai point envie de me laisser rançonner à la Henri IV; s'ils ne veulent pas se battre, qu'ils mettent des jupons, et qu'ils aillent se promener.

M. Siméon de déclarer la vérité, et sa déclaration aurait été rendue publique par la voie de l'impression et des journaux, si la police ne s'y fut opposée.

Le Roi quitta Lille le 23 mars. Le duc d'Orléans, qui avait suivi Sa Majesté, et que le Roi en partant avait investi du commandement de cette place, n'en sortit que vingt-quatre heures après : il adressa au maréchal Mortier la lettre suivante :

« Je vous remets, en entier, mon cher maréchal, le commandement que j'avais été si heureux d'exercer avec vous dans le département du nord. Je suis trop bon Français pour sacrifier les intérêts de la France, parce que de nouveaux malheurs me forcent à la quitter. Je pars pour m'ensevelir dans la retraite et l'oubli. Le Roi n'étant plus en France, je ne puis plus transmettre d'ordres en son nom; et il ne me reste qu'à vous dégager de l'observation de tous les ordres que je vous avais transmis, en vous recommandant de faire tout ce que votre excellent jugement et votre patriotisme si pur vous suggéreront de mieux, pour les intérêts de la France, et de plus conforme à tous les devoirs que vous avez à remplir. »

L'Empereur, après avoir lu cette lettre, se tourna vers le duc de Bassano et lui dit : Voyez ce que le duc d'Orléans écrit à Mortier ; cette lettre lui fait honneur. *Celui-là a toujours eu l'âme française.*

Je lui appris alors qu'on m'avait assuré que le duc d'Orléans, en se séparant de ses officiers, avait dit à l'un d'eux, le colonel Athalin : Allez, Monsieur, reprendre

Page 244, en marge du paragraphe relatif à une lettre du duc d'Orléans au maréchal Mortier (ce paragraphe est renfermé dans une accolade).

Cette lettre du duc d'Orléans eût mérité des éloges, mais cela est faux.

Page 245, en marge du paragraphe relatif aux duchesses d'Orléans et de Bourbon (ce paragraphe est renfermé dans une accolade).

Ce fut le duc de Gaëte qui présenta le décret pour accorder une pension à Mesdames d'Orléans et de Bourbon qui en avaient fait la demande *.

* Ces trois mots sont douteux et ne sont pas ceux qui sont écrits

la cocarde nationale, je m'honore de l'avoir portée, et je voudrais pouvoir la porter encore. L'Empereur parut frappé de ces paroles et ne répliqua rien. Quelques moments après il me demanda si je n'avais pas une lettre de Madame la duchesse d'Orléans. Je la lui remis, il la lut, et dit : je veux que sa mère *soit traitée avec les égards qu'il mérite*. Et il ordonna que la duchesse, dont les biens venaient d'être remis sous le séquestre, recevrait annuellement du trésor public trois cent mille francs d'indemnité. Une autre indemnité de cent cinquante mille francs fut accordée en même temps à Madame la duchesse de Bourbon.

Le duc de Bourbon, quoique l'Empereur eût annoncé son embarquement, ne partit cependant que plusieurs jours après. Sa présence et sa proclamation avaient excité un soulèvement partiel dans l'arrondissement de Beaupréau ; mais convaincu par ses yeux, et par les rapports de ses principaux officiers, que la masse des vendéens resterait immobile, il avait accédé aux vœux exprimés par le colonel Noirot, commandant de la gendarmerie, dans la lettre qui suit :

« Monseigneur,

« Ce ne ne sera pas en vain, j'en ai l'assurance, que j'invoquerai les effets de votre magnanimité. Vous pouvez d'un mot calmer une effervescence dont les premiers résultats peuvent encore une fois ensanglanter la trop malheureuse Vendée ; ce mot, Votre Altesse le prononcera, et tout rentrera dans l'ordre. Vous jugerez aussi, Monseigneur, qu'un long séjour

dans l'arrondissement de Beaupréau, en compromettant la sûreté intérieure du pays, compromettrait aussi la sûreté personnelle de Votre Altesse.

Daignez donc, je vous en conjure, Monseigneur, vous rendre aux vœux que je forme pour votre bonheur et celui de mon pays. Tous les moyens de sûreté que désirera Votre Altesse, pour se rendre à la destination qu'elle aura choisie, je les lui garantis. »

Cette lettre, que je me suis plu à citer, pour prouver quel était le langage des hommes du 20 mars, ne fut point impuissante. Le duc de Bourbon chargea son aide-de-camp de s'entendre avec le colonel Noirot, et il fut arrêté que son Altesse abandonnerait la Vendée et s'embarquerait à Nantes pour l'Angleterre.

Pour des raisons que j'ignore, le prince ne remplit point ses engagements. Il quitta effectivement Beaupréau, mais rôda quelque temps encore sur les côtes sous un nom et avec un passeport supposé. Le général*** * le reconnut et respecta son déguisement. L'Empereur approuva cette déférence, et donna l'ordre de se borner à le forcer de s'éloigner : le père du duc d'Enghien était devenu sacré pour la France et pour lui !

De toute la famille des Bourbons, le duc et la duchesse d'Angoulême persistaient seuls à lutter contre leur mauvaise fortune.

Madame se trouvait à Bordeaux au moment du débarquement. L'entrée de Napoléon à Paris, la fuite du Roi, la défection générale de l'armée n'abattirent point son

* Je regrette de n'avoir point recueilli son nom.

courage. Elle fit prendre les armes à la garde nationale; elle courut aux casernes haranguer les soldats, et leur rappeler ce qu'ils devaient à leur serment, à leur Roi. De nombreux bataillons de volontaires s'organisèrent en un instant, et furent chargés par ses ordres de défendre les avenues de la ville, d'intercepter les communications et de contenir le peuple.

Cependant, le général Clausel, nommé par l'Empereur commandant supérieur de la 11e division, s'était avancé jusqu'à Saint-André-de-Cubsac, (six lieues de Bordeaux), à la tête d'environ vingt-cinq gendarmes ralliés en route, et de cent cinquante hommes de la garnison de Blayes, qui instruits par ses émissaires de son arrivée, étaient accourus au devant de lui.

A son approche, un bataillon de volontaires posté à Cubsac, avec deux pièces de canon, se retira précipitamment à Saint-Vincent, et s'y réunit à d'autres volontaires pour défendre en commun le passage de la Dordogne.

Les soldats du général Clausel tentèrent de s'emparer du pont volant, et furent accueillis par plusieurs décharges d'artillerie et de mousqueterie qu'elles reçurent sans riposter. Leur chef voulant éviter la guerre civile, fit demander qu'on lui envoyât un parlementaire. Les Bordelais lui ayant député leur commandant, M. de Martignac, il chargea cet officier de leur faire connaître que son intention n'était point d'attenter en aucune manière à la sûreté des personnes et de leurs propriétés; et qu'il les conjurait au nom de la patrie de ne point verser inutilement le sang français.

Néanmoins, quelques démonstrations hostiles furent

continuées de part et d'autre, mais les volontaires royaux s'effrayèrent à la vue de trois bateaux qu'ils crurent chargés de troupes et prirent la fuite.

Le général Clausel, devenu maître de la Dordogne, se disposait à la passer, lorsque M. de Martignac revint lui annoncer que Madame la duchesse d'Angoulême consentait à se retirer, et que la ville serait remise dans vingt-quatre heures.

Madame, au lieu de remplir cette double promesse se laissa subjuguer par le désir et l'espoir de prolonger la défense. Elle assembla la garde nationale, et fit de nouveaux efforts pour attirer dans le parti royal les troupes de la garnison.

Le général Clausel l'aperçut de loin, passant en revue les gardes nationaux et volontaires ; il fit rappeler le parlementaire, et se plaignit de l'inexécution des promesses qui lui avaient été faites. M. de Martignac s'excusa sur les dispositions où se trouvaient la garde nationale et la garnison, de ne plus rendre la ville. Le général reconnaissant alors que les Bordelais se flattaient d'être secondés par les troupes de ligne, assura M. de Martignac qu'elles n'attendaient, au contraire, qu'un signal convenu, pour se déclarer en faveur de la cause impériale. M. de Martignac parut en douter : le général fit aussitôt agiter en l'air un drapeau, et sur-le-champ l'étendard tricolore fut arboré sur le Château Trompette. *

Les Bordelais stupéfaits et consternés, demandèrent à capituler. Le général Clausel ; s'empressa d'acquiescer

* Forteresse où se trouvait casernée la garnison.

à toutes leurs propositions, et le lendemain ils lui ouvrirent les portes de leur ville.

L'Empereur fut très satisfait de l'heureuse issue de cette affaire. Il donna l'ordre de publier sur-le-champ le rapport du général Clausel ; mais ce rapport n'étant qu'une relation militaire, il y ajouta lui-même les détails supplémentaires ci-après, qu'il fit insérer dans le *Moniteur* sous la rubrique de Bordeaux.

« La conduite ferme et courageuse du général Clausel nous a évité de grands malheurs ; le passage de la Dordogne avait produit ici une vive impression. Avant qu'il fut arrivé à la Bastide, la duchesse d'Angoulême, en proie à une terreur qu'elle ne pouvait cacher, lui fit promettre qu'elle quitterait Bordeaux dans la matinée du 1er avril ; c'est ce qui détermina le général Clausel à s'arrêter à la Bastide, en face de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, où il arriva le 31 mars au soir. La duchesse d'Angoulême voulut profiter de ce délai pour ne point tenir ses promesses ; elle se porta aux casernes, fit réunir les troupes, et chercha à leur persuader de défendre l'entrée de Bordeaux au général Clausel. Les officiers de tout grade lui déclarèrent nettement qu'ils auraient pour elle le respect dû à son malheur, à son sexe, mais qu'étant Français, aucun motif ne pourrait les porter à prendre les armes contre les Français. La duchesse versa d'abondantes larmes ; elle demanda, que du moins les troupes restassent neutres, si les gardes nationales voulaient combattre pour elles. Le officiers répondirent qu'ils ne tireraient point sur la garde nationale, mais qu'ils ne souffriraient point que celle-ci tirât sur les troupes du général

Clausel ; qu'ils ne voulaient pas qu'une seule goutte de sang français fût répandue. Les soldats se joignirent d'une voix unanime aux sentiments de leurs officiers ; la duchesse se retira l'effroi dans l'âme, et la menace à la bouche : elle était tremblante. Lorsqu'elle arriva sur le quai, où la garde nationale était sous les armes, elle y fut reçue dans un silence profond ; on entendait murmurer dans tous les rangs : Point de combat, point de guerre civile. La duchesse se hâta de se retirer dans le palais impérial d'où elle ordonna son départ*; à huit heures, elle avait quitté Bordeaux. Le feu qu'elle avait allumé n'était pas éteint dans tous les cœurs. La garde nationale, qui venait de tenir une conduite si sage, avait à côté d'elle des hommes effrénés ; c'étaient des hommes de la lie du peuple, formant la masse des compagnies de volontaires royaux : ces hommes, qui n'avaient été enrôlés qu'à prix d'argent, comptaient sur le pillage. Leurs espérances étaient déjouées par la fermeté de la garde nationale. Un petit nombre de furieux tirèrent sur la compagnie de M. Troplong, qui passait pour être animée du meilleur esprit, les gardes nationales ripostèrent. Les volontaires s'enfuirent, mais le capitaine Troplong avait été atteint mortellement. Il vient d'être enterré avec tous les honneurs militaires, plus de dix mille personnes ont suivi le convoi de cet excellent citoyen, les regrets qu'on a donnés à sa mort ont suspendu un moment l'allégresse

* Elle partit dans la soirée pour Pouillac, où, après avoir adressé ses adieux aux volontaires à cheval qui l'avaient escortée, elle monta à bord d'un navire anglais et mit à la voile le 2 avril pour l'Angleterre.

Page 251, après ces mots : *C'est le senl homme de la famille* (ce paragraphe est renfermé dans une accolade).

Ce mot est faux.

Même page, en marge du paragraphe qui suit le précédent, relatif encore à la duchesse d'Angoulême (ce paragraphe est renfermé dans une accolade).

Faux.

de ce peuple, heureux d'être enfin délivré des maux dont il était menacé. »

L'énergie et l'intrépidité que déploya dans cette circonstance la petite-fille de Marie-Thérèse excita les éloges de l'Empereur et lui inspira ce mot si connu : « C'est le seul homme de la famille ».

Il admira également la contenance ferme et respectueuse qu'avaient conservés, au milieu des provocations et des reproches de la duchesse, les régiments de la garnison. « Tout ce qui s'est passé à Bordeaux, dit-il, est vraiment extraordinaire ; et je ne sais ce qui doit étonner le plus, de la noble audace de Madame d'Angoulême, ou de la patience magnanime de mes soldats. »

L'effervescence des Bordelais étant assoupie, il restait encore à pacifier la Provence et le Languedoc, où le duc d'Angoulême avait fait naître et entretenu le feu de l'insurrection.

Ce prince, ayant appris à Toulouse que l'Empereur était descendu au Golfe Juan, se transporta sur-le-champ dans les principales villes du midi, et fit prendre les armes aux partisans des Bourbons et de la royauté.

Trois mille deux cents Marseillais, et trois mille cinq cents volontaires de Nîmes, d'Avignon et de Montpellier se rangèrent sous ses drapeaux.

Les 10e les 53e et 83e régiments de ligne, composés chacun d'environ neuf cents hommes ;

Les dépôts du 9e et du 87e d'infanterie, forts de cinq cent cinquante combattants ;

Deux cent cinquante chasseurs à cheval du 14e régiment, cent cinquante artilleurs et trois cents soldats du régiment royal étranger, furent tirés de leurs gar-

nisons respectives, et formèrent, avec les volontaires royaux, une armée de douze mille hommes, qui devaient s'accroître, par les levées qu'on opérait journellement dans les provinces soumises au gouvernement royal, et par les secours que le Prince s'était empressé de demander au Roi de Sardaigne et à la Suisse, et qu'il espérait en obtenir.

Le duc d'Angoulême divisa son armée en deux corps.

Le premier, commandé par le général Ernouf, ayant sous ses ordres les maréchaux-de-camp Cardanne et Loverdo, se dirigea sur Grenoble par Sisteron.

Le deuxième, commandé par le Prince en personne, et sous ses ordres par le lieutenant-général Monnier, le baron de Damas et le vicomte Descars, suivit la route de Valence.

Les deux corps, après avoir soumis le pays, et rallié les royalistes, devaient se réunir à Grenoble et marcher ensemble sur Lyon.

L'avant-garde du deuxième corps, conduite par M, Descars, n'éprouva de résistance sérieuse qu'au passage de la Drôme.

Le général de Belle, à la tête de quelques hussards du 4e, d'un bataillon du 39e, et d'environ huit cents gardes nationaux, s'était laissé chasser de Loriol et s'était retiré tant bien que mal derrière la Drôme.

Les volontaires de Vaucluse, protégés par l'artillerie royale, passèrent la rivière à gué et vinrent se poster sur le flanc gauche des gardes nationaux; au même moment, le prince fit attaquer le pont par le 10e de ligne. Cette manœuvre n'intimida point les gardes nationales;

elles tinrent ferme ; et le 10e, malgré l'ardeur que lui inspirait l'exemple du duc d'Angoulême, allait plier, lorsque plusieurs voltigeurs qui se trouvaient en tête, reconnurent parmi leurs adversaires d'anciens camarades ; ils commencèrent mutuellement par cesser leur feu, et finirent par s'embrasser aux cris de : Vive l'Empereur.

Pendant la durée de leur colloque et de leurs embrassements, le reste du 10e régiment regagna du terrain ; les impériaux croyant qu'ils venaient se jeter dans leurs bras, s'avancèrent sans défiance ; une décharge les détrompa : la confusion se mit dans les troupes du général de Belle, il ne fit rien pour les rallier, et la déroute de vint complète. Une partie des impériaux furent pris par les royalistes, les autres se réfugièrent dans les montagnes, ou furent porter à Grenoble et à Valence la nouvelle de leur défaite.

Le lendemain 3 avril, le duc d'Angoulême et sont armée victorieuse entrèrent à Valence, et sans perdre de temps se portèrent à Romans sur l'Isère.

Le premier corps, après avoir occupé Sisteron, s'était divisé en deux colonnes : l'une, ayant à sa tête le général Loverdo, s'était portée sur Lamure ; l'autre, commandée par le général Gardanne, avait pris Gap en passant, et s'était avancée jusqu'à Travers où venaient de prendre position la garnison de Grenoble et les gardes nationales de Vizille, de Lamure et des communes environnantes.

Tout jusqu'à ce jour avait favorisé les vœux de l'armée royale ; elle marchait de succès en succès ; et le bruit de ses victoires, accrues par la peur et la renommée,

avait répandu la consternation et l'effroi à Grenoble et à Lyon.

L'Empereur lui-même fut inquiet. En partant de Lyon il avait prévu la possibilité d'un soulèvement partiel dans le midi ; et rassuré par l'énergie et le patriotisme des Dauphinois, il s'était reposé sur eux du soin de défendre leur territoire et leur capitale. Mais s'ils étaient assez forts pour repousser les agressions des royalistes, ils n'étaient point en état de résister aux quatre mille soldats qui avaient embrassé leur cause et combattaient dans leurs rangs.

Le général Grouchy reçut l'ordre de voler à Lyon, et de faire lever en masse les gardes nationales du Dauphiné, du Lyonnais et de la Bourgogne.

Au nom de l'Empereur et de la patrie, tout se mit en mouvement; les patriotes de la Drôme et de l'Isère sortirent de leurs montagnes ; les Lyonnais quittèrent leurs ateliers; les Bourguignons se mirent spontanément en marche, les officiers réformés à leur tête.

Cet élan patriotique fut si unanime que les routes se couvrirent en un instant de gardes nationales, et que le général Corbineau, à qui l'Empereur avait donné la mission d'accélérer leur départ, fut au contraire obligé de l'empêcher. Mais toutes ces dispositions, tristes présages de la guerre civile, ne furent point heureusement nécessaires.

Les troupes du général Gardanne, pendant leur séjour à Gap, avaient eu connaissance des proclamations de l'Empereur ; elles avaient réveillé leurs souvenirs, électrisé leurs âmes, et le 58e arbora la cocarde tricolore.

Page 254, après ces mots : *l'Empereur lui-même fut inquiet.*

Faux.

La défection de ce régiment fut bientôt connue de la division du général Loverdo; et malgré les efforts de ce général, une partie du 14e de chasseurs, et le 83e tout entier, embrassèrent la cause impériale. Les autres soldats, quoique fidèles en apparence, n'inspiraient plus de confiance à leurs généraux; « ils ne pouvaient parler à un seul habitant du pays sans en recevoir des impressions absolument contraires au parti du Roi*, » et l'on s'attendait à chaque instant à les voir déserter à l'ennemi.

Le général Loverdo, impatient de combattre, et croyant pouvoir se passer de leur assistance, voulut, avec le seul appui de ses volontaires royaux, forcer le défilé de Saulces, en avant de Gap; mais cette attaque, aussi téméraire qu'inutile, n'eut aucun succès, et il fut forcé de se replier sur Sisteron.

Le deuxième corps, contenu par la présence du duc d'Angoulême, n'avait perdu qu'un petit nombre de soldats; l'ordre de se porter en avant venait d'être donné lorsque le Prince reçut à la fois de toutes parts les nouvelles les plus accablantes.

D'un côté, il apprit la défection des troupes réglées du général Ernouf, et sa retraite forcée sur Sisteron.

De l'autre, il fut prévenu que le général Grouchy s'avançait à sa rencontre avec des forces formidables.

Un troisième avis l'informait que le parti royal à Nîmes et à Toulouse s'était dissous sans résistance; que M. de Vitrolles, chef du comité d'insurrection avait été arrêté, et que les patriotes et les troupes de la 9e division, réunis sous les ordres du général Gilly,

* Rapport du général Ernouf.

s'étaient portés sur ses derrières, avaient repris de vive force le pont Saint-Esprit, et dépassé le Rhône.

Des dépêches de Turin lui annoncèrent enfin qu'il ne fallait plus compter sur les secours des Suisses, et sur les promesses du Roi de Sardaigne.

Le Prince fit sonner la retraite et se retira sur Valence.

L'Empereur, qui, suivant sa coutume, prenait la peine de composer lui-même les articles du *Moniteur* relatifs à cette petite guerre, rendit compte ainsi de l'évacuation de Valence.

« *Valence, le* 7 *avril*. — Le duc d'Angoulême a fait une triste figure; le tocsin sonnait dans tout le Dauphiné, et de nombreux bataillons de gardes nationales étaient partis de Lyon. Le duc d'Angoulême, informé de leur arrivée, s'est mis à la débandade avec les quatre mille insurgés qui sont sous ses ordres. Les troupes de ligne, instruites par nos concitoyens qu'il était question de la cause de la nation contre quelques familles privilégiées, de celle du peuple contre la noblesse, et enfin, de celle de la révolution contre la contre-révolution, ont subitement changé de parti : cependant, l'armée compte trois traîtres qui paraissent s'être rangés du parti des ennemis de la patrie : ce sont les généraux Ernouf, Monnier et D'Aultanie. » Il oublia le général Loverdo.

L'Empereur avait également le soin de rendre publiques les correspondances qu'on parvenait à intercepter; et comme les unes annonçaient *l'intention de séparer la paille du bon grain et de la jeter au feu;* les autres *de faire pendre, sans pitié et sans exception*,

tous les rebelles; et que d'autres, enfin, *conviaient l'Espagne, la Suisse, et le Roi de Piémont de venir mettre la France à la raison*, elles contribuaient non moins puissamment que le succès de l'armée impériale, à détacher de la cause des Bourbons, tous les Français ennemis de la trahison, des potences et des étrangers.

Le général Grouchy, informé de la retraite du duc d'Angoulême, mit des troupes légères à sa poursuite; la plupart des chasseurs du 14e et des artilleurs se réunirent aux impériaux. Les volontaires du Midi, qui jusqu'alors n'avaient point mis de bornes à leurs présomptueuses espérances, ne surent point en mettre à leur frayeur; aussi lâches dans le malheur qu'arrogants dans la prospérité, ils abandonnèrent leur général à l'approche du danger, et tous, à l'exception de quelques centaines de braves, cherchèrent leur salut dans la fuite.

Le duc d'Angoulême, entouré des faibles débris de leurs bataillons et du 10e de ligne toujours fidèle, continuait jour et nuit sa marche rétrograde, et traversait silencieusement les lieux que son armée quelques jours auparavant avait fait retentir de ses cris de victoire; les montagnards, qui avaient eu tant à souffrir des exactions et des mauvais traitements des volontaires royaux, répétaient à leur tour : Malheur aux vaincus! et ne permettaient point au duc d'Angoulême et aux siens de goûter un seul instant de repos. Pressé d'un côté par les colonnes de Grouchy, de l'autre par les troupes du général Gilly; enfermé, sans espoir de secours, entre la Drôme, le Rhône, la Durance et les

montagnes, le duc d'Angoulême n'avait que deux ressources ; l'une d'abandonner son armée, et de gagner, à travers les montagnes, Marseille ou le Piémont; l'autre de se soumettre avec ses compagnons d'infortune aux lois du vainqueur. Le prince ne voulut point séparer son sort de celui de son armée. Il consentit à se rendre. Le baron de Damas et le général Gilly réglèrent les articles de la capitulation, et il fut convenu que le Prince licencierait son armée, et s'embarquerait à Cette. La dépêche télégraphique, annonçant cette nouvelle, fut apportée sur-le-champ à l'Empereur par le duc de Bassano, et ce ministre, malgré l'opposition de plusieurs personnages, décida Napoléon à répondre par le télégraphe qu'il approuvait la capitulation. Au même instant, une seconde dépêche annonça que le général Grouchy n'avait pas cru devoir autoriser, sans l'aveu de l'Empereur, l'exécution de la convention, et que le duc d'Angoulême s'était constitué prisonnier. M. de Bassano se hâta de transmettre les premiers ordres de Napoléon, et ne l'instruisit de l'annulation de la convention que lorsque l'obscurité de la nuit eut rendu impossible toute communication télégraphique. L'Empereur eut connaissance de la noble hardiesse de son ministre, et au lieu de le gronder, il lui dicta la lettre suivante :

« M. le comte Grouchy, l'ordonnance du Roi en date du 6 mars, et la déclaration signée le 13 à Vienne par ses ministres, pourraient m'autoriser à traiter le duc d'Angoulême comme cette ordonnance et cette déclaration voulaient qu'on me traitât moi et ma famille; mais constant dans les dispositions qui m'avaient

Page 258, en marge de ce qui est relatif à la transmission des ordres télégraphiques qui concernaient le duc d'Angoulême.

Faux. Bassano serait donc un traître!

Nota. Depuis ces mots : *La dépêche télégraphique annonçant*, etc., jusqu'à la fin du paragraphe est renfermé dans une accolade.

porté à ordonner que les membres de la famille des Bourbons puissent sortir librement de France, mon intention est que vous donniez des ordres pour que le duc d'Angoulême soit conduit à Cette, où il sera embarqué, et que vous veillez à sa sûreté et à écarter de sa personne tout mauvais traitement. Vous aurez soin seulement de retirer les fonds qui ont été enlevés des caisses publiques, et de demander au Duc d'Angoulême, qu'il s'oblige à la restitution des diamants de la couronne, qui sont la propriété de la nation*. Vous lui ferez connaître en même temps les dispositions des lois des Assemblées Nationales, qui ont été renouvelées et qui s'appliquent aux membres de la famille des Bourbons qui rentreraient sur le territoire français., » etc.

Le duc d'Angoulême, en attendant la décision de Napoléon, fut gardé à vue. Il supporta cette nouvelle disgrâce avec calme et fermeté. Le marquis de Rivière, informé de sa détention, menaça le comte de Grouchy, s'il ne lui rendait point la liberté, de livrer Marseille aux Anglais, et de faire insurger toute la Provence. Ces vaines menaces restèrent sans effet. Le sort du duc ne dépendait point du comte de Grouchy; ce n'était qu'à contre-cœur qu'il avait osé porter sur ce prince une main sacrilège, et il faisait des vœux pour

* Les diamants que l'on voulait obtenir en échange du duc d'Angoulême représentaient une valeur de quarante millions. Le duc d'Otrante proposa à l'Empereur de donner M. de Vitrolles par dessus le marché si l'on voulait les restituer; l'Empereur y consentit très volontiers. Le duc d'Otrante entama une négociation à cet égard, qui n'eut d'autre résultat que de lui procurer l'occasion de correspondre plus à son aise avec Gand.

que la décision de l'Empereur lui permît de briser ses chaînes.

Aussitôt que cette décision lui parvint, le général s'empressa d'assurer à M. le duc d'Angoulême les moyens de s'embarquer promptement, et prit avec un zèle religieux les mesures nécessaires pour qu'il fût traité sur son passage avec le respect qui lui était dû.

Le Prince, arriva à Cette, s'embarqua sur-le-champ, et se dirigea vers Cadix.

Sa capitulation et son départ entraînèrent bientôt la soumission de Marseille ; et grâce à la prudence et à la fermeté du Prince d'Essling, gouverneur de la division, le drapeau royal fut abattu, et remplacé par le drapeau tricolore, sans désordre et sans effusion de sang.

L'Empereur nomma le général Grouchy maréchal d'Empire, non point qu'il fût émerveillé de sa conduite, car il savait qu'il n'avait pressé que mollement le duc d'Angoulême, mais pour donner de l'éclat à la disgrâce du Prince et décourager les royalistes des autres parties de la France. Voulant en même temps punir la trahison commise par le 10e au passage de la Drôme, il décréta que ce régiment porterait un crêpe à son drapeau jusqu'à ce qu'il eût lavé dans le sang ennemi, les armes qu'il avait trempées dans le sang français*.

L'Empereur apprit par le télégraphe la soumission de Marseille, et l'entière pacification du midi au

* Il fut reconnu par le duc d'Albufera que cette trahison prétendue était l'effet de la méprise que j'ai rapportée plus haut, et le décret n'eut point de suite.

Page 260, après ces mots : *l'Empereur nomma le général Grouchy*, etc.

Cela est faux. Il fut très satisfait de l'activité et de la conduite de Grouchy à Lyon et de la confiance qu'il y a inspirée.

moment où il allait passer en revue la garde nationale de Paris. C'était toujours dans de semblables circonstances que les grandes nouvelles parvenaient à l'Empereur; il semblait que la fortune, soigneuse de lui plaire, voulait encore embellir ses dons en les lui offrant à propos. Depuis son arrivée, il avait eu constamment le dessein de passer cette revue, mais l'inspection successive des troupes de ligne l'en avait détourné. On ne manque point d'attribuer ce retard si facile à expliquer, à la crainte que lui inspiraient les baïonnettes et les sentiments des légions de Paris. Sur ces entrefaites quelques grenadiers ex-volontaires royaux se répandirent contre lui en menaces, en imprécations, et il n'en fallut pas davantage pour alarmer les trembleurs de sa cour. Ils conjurèrent Napoléon de mêler à la revue, par précaution, quelques bataillons de sa garde; l'Empereur rejeta leurs prières et s'offensa de leurs terreurs; néanmoins ils le firent accompagner à son insu par dix ou douze grenadiers, à qui l'on recommanda de ne point le perdre de vue un seul instant.

Tant que l'Empereur avait passé au pas dans les rangs, son escorte l'avait suivi sans qu'il y fît attention. Mais quand il prit le galop, il s'aperçut que ses grenadiers galopaient avec lui, il s'arrêta : Que fais-tu là? dit-il à l'un d'eux, va-t-en! Le vieux grognard*, qui savait qu'on craignait pour la vie de son général, fit mine de résister; l'Empereur le prit alors par son bonnet à poil, et le secouant fortement, lui répéta en riant l'ordre de se retirer : « Je veux que vous vous en alliez tous. Je ne suis entouré que de bons Français, je

* C'était un sobriquet donné par Napoléon à ses vieux grenadiers.

suis en sûreté avec eux comme avec vous. » Les gardes nationaux, qui entendirent ces paroles, s'écrièrent spontanément : « Oui, oui, Sire, vous avez raison; nous donnerions tous notre vie pour défendre la vôtre. » Encouragés par la familiarité que l'Empereur leur témoignait, ils quittèrent leurs rangs, et se pressèrent autour de lui : les uns lui serrèrent les mains, les autres les lui baisèrent; tous lui exprimèrent leur satisfaction et leur dévouement par des cris prolongés de Vive la nation! Vive l'Empereur!

L'Empereur, après cette scène imprévue, continua sa revue; il fit ensuite former en cercle les officiers, mit pied à terre, et leur adressa la parole, à peu près en ces termes :

« Soldats de la garde nationale de Paris, je suis bien aise de vous voir. Je vous ai formés il y a quinze mois, pour le maintien de la tranquillité publique dans la capitale, et pour sa sûreté. Vous avez rempli mon attente. Vous avez versé votre sang pour la défense de Paris; et si des troupes ennemies sont entrées dans vos murs, la faute n'en est pas à vous, mais à la trahison, et surtout à la fatalité qui s'est attachée à nos affaires dans ces malheureuses circonstances.

« Le trône royal ne convenait pas à la France, il ne donnait aucune sûreté au peuple sur ses intérêts les plus précieux; il nous avait été imposé par l'étranger. Je suis arrivé, armé de toute la force du peuple et de l'armée, pour faire disparaître cette tache, et rendre tout leur éclat à l'honneur et à la gloire de la France.

« Soldats de la garde nationale! ce matin même,

le télégraphe de Lyon m'a appris que le drapeau tricolore flotte à Antibes et à Marseille. Cent coups de canon tirés sur nos frontières apprendront à l'étranger que nos dissensions civiles sont terminées; *je dis les étrangers, parce que nous ne connaissons pas encore d'ennemis*. S'ils rassemblent leurs troupes, nous rassemblerons les nôtres. Nos armées sont toutes composées de braves qui se sont signalés dans plusieurs batailles, et qui présenteront à l'étranger une barrière de fer; tandis que de nombreux bataillons de grenadiers et de chasseurs des gardes nationales garantiront nos frontières. Je ne me mêlerai point des affaires des autres nations; malheur aux gouvernements qui se mêleraient des nôtres! Des revers ont retrempé le caractère du peuple Français; il a repris cette jeunesse, cette vigueur qui, il y a vingt ans, étonnaient l'Europe.

« Soldats! vous avez été forcés d'arborer des couleurs proscrites par la nation. Mais les couleurs nationales étaient dans vos cœurs : vous jurez de les prendre toujours pour signe de ralliement, et de défendre ce trône impérial, seule et naturelle garantie de nos droits; vous jurez de ne jamais souffrir que des étrangers, chez lesquels nous avons paru plusieurs fois en maîtres, se mêlent de nos constitutions et de notre gouvernement. Vous jurez enfin de tout sacrifier à l'honneur et à l'indépendance de la France. »

Ce serment fut prononcé avec enthousiasme. La garde nationale montra qu'elle ne craignait point d'être prise au mot.

On avait appréhendé que la garde, qui en avait voulu

longtemps aux Parisiens de s'être si promptement rendus en 1814, ne se permît quelques reproches offensants, mais Napoléon avait prescrit à ses grenadiers de se taire, et pour compléter la réconciliation, il la fit cimenter par un dîner que la garde impériale offrit à la garde nationale et à la garnison de Paris.

Quinze mille hommes de toutes armes se réunirent au Champ de Mars, sous les yeux du peuple Parisien; les chants joyeux des soldats et des citoyens se répondaient tour à tour et donnaient à cette fête un caractère vraiment national.

Le repas achevé, une foule nombreuse de soldats, d'officiers, et de gardes nationaux se mirent en marche vers les Tuileries, portant le buste de Napoléon couronné de lauriers. Arrivés sous les fenêtres de Sa Majesté, ils la saluèrent par mille et mille acclamations; ils se rendirent ensuite à la Place Vendôme, et déposèrent religieusement au pied du monument élevé à la gloire de nos armées, l'image du héros qui les avait conduits à la victoire. L'Empereur, aussitôt qu'il en fût informé, m'ordonna d'écrire au ministre de la police de faire enlever le buste dans la nuit. « Ce n'est point à la suite d'une orgie, dit-il avec fierté, que mon effigie doit être rétablie sur la Colonne. »

Chacun sait, en effet, que la statue de Napoléon, qui couronnait autrefois ce monument, en avait été arrachée dans les premiers jours de la restauration; et ce n'était point à des citoyens isolés et sans mission qu'il appartenait de réparer cet outrage.

Ce furent quelques royalistes, à la tête desquels figuraient M. de Maubreuil et M. Sostène de la Roche-

foucault, qui se rendirent coupables de cette profanation. M. de la Rochefoucault, dont la famille avait eu tant de part aux largesses et aux bontés de Napoléon, passa lui même la corde au cou de son bienfaiteur dans l'intention de le faire traîner dans la boue par quelques vagabonds qu'il avait soudoyés, mais la statue se joua de ses efforts; il n'en recueillit d'autre fruit que le blâme des honnêtes gens et le mépris des étrangers*.

La Colonne elle-même offusqua longtemps les regards jaloux des ennemis de notre gloire : ils en conspirèrent la destruction, et l'auraient accomplie s'il l'eussent osé. L'histoire, qui ne laisse rien impuni, flétrira, je l'espère, ces mauvais Français, ces nouveaux Vandales, d'un opprobre éternel. Elle inscrira leurs noms et leurs vœux sacrilèges au pied de la Colonne immortelle qu'ils voulurent renverser. Elle dira sans doute, aussi, que les fédérés, les officiers à demi-solde, et tous les partisans de Napoléon qu'on se plaît à représenter comme des forcenés, comme des brigands, respectèrent pendant les Cent Jours, la statue de Henri IV, quoique cette statue, placée à la hauteur de leurs coups, et reconstruite en matière fragile, eût pu succomber au moindre choc.

Napoléon avait dit à la garde nationale de Paris : Nous ne connaissons point encore d'ennemis : ces paroles étaient vraies. On avait remarqué que les troupes étrangères se concentraient sur nos frontières. mais aucune de leurs dispositions ne paraissait hostile, et Napoléon pouvait encore raisonnablement espérer

* L'Empereur Alexandre fit éclater particulièrement la plus généreuse indignation.

que ses soins pour maintenir la paix ne seraient point infructueux.

Dès le jour même de son entrée à Lyon, il s'était empressé de faire déclarer par le Prince Joseph, aux ministres d'Autriche et de Russie, près la diète Helvétique, qu'il était prêt à ratifier le traité de Paris.

Arrivé dans sa capitale, il apprit que les ministres étrangers, et particulièrement le baron de Vincent, ministre d'Autriche, et M. Boudiakeen, chargé d'affaires de Russie, ne l'avaient point encore quittée, faute de passeports.

Il fit entraver le départ de M. de Vincent et de M. de Boudiakeen, et chargea le duc de Vicence de les voir et de leur renouveler l'assurance de ses dispositions pacifiques.

M. le baron de Vincent se refusa d'abord à toute espèce de communication et de pourparlers, mais il consentit ensuite à se trouver avec M. de Vicence dans une maison tierce. Ils eurent ensemble une conférence chez madame de Souza. M. de Vincent ne dissimula point la résolution des alliés de s'opposer à ce que Napoléon conservât le trône. Mais il fit entrevoir qu'il pensait que son fils n'inspirerait point la même répugnance. Il s'engagea néanmoins à faire connaître à l'Empereur d'Autriche, les sentiments de Napoléon ; et consentit à se charger d'une lettre pour l'Impératrice Marie-Louise*.

M. de Boudiakeen, après avoir également refusé l'en-

* M. de Vincent partit avant que cette lettre ne fût rédigée, et on la confia à son secrétaire. L'Empereur d'Autriche se la fit remettre et se contenta d'annoncer à l'Impératrice Marie qu'on avait reçu des nouvelles de son époux, et qu'il se portait bien.

tretien proposé par le duc de Vicence, finit aussi par l'accepter. Il fut convenu qu'ils se rencontreraient chez mademoiselle Cauchelet, dame du palais de la princesse Hortense.

M. de Jaucourt avait oublié dans le portefeuille des affaires étrangères, un traité secret par lequel l'Angleterre, l'Autriche et la France s'étaient mutuellement engagées à s'opposer de gré ou de force au démembrement de la Saxe que conspiraient ouvertement la Russie et la Prusse.

L'Empereur pensa que ce traité pourrait peut-être aliéner aux Bourbons l'intérêt de ces deux puissances et jeter parmi les alliés la défiance et la discorde. Il ordonna au duc de Vicence de le mettre sous les yeux du ministre russe, et de le lui présenter comme une preuve nouvelle de l'ingratitude dont la cour des Tuileries payait les nombreux bienfaits de l'Empereur Alexandre. L'existence de cette triple alliance était ignorée de M. de Boudiakeen, et parut lui faire éprouver autant de surprise que de mécontentement. Mais il déclara que les principes de son souverain lui étaient trop connus pour qu'il osât se flatter que la circonstance de ce traité, ou tout autre pût opérer dans ses dispositions quelque changement favorable. Il promit cependant de lui reporter fidèlement l'entretien qu'il avait eu avec M. de Vicence, et de lui exprimer le désir manifesté par l'Empereur Napoléon de redevenir l'allié et l'ami de la Russie.

L'Empereur, pour donner plus d'empire à ses propositions, chargea la Princesse Hortense de les confirmer personnellement à l'Empereur Alexandre. Il fit

écrire aussi au Prince Eugène et à la grande duchesse Stéphanie de Bade, pour les inviter à renouveler les mêmes assurances à ce souverain, et à ne négliger aucun moyen de le détacher de la coalition.

L'Empereur, enfin, fit faire des ouvertures au cabinet de Londres par l'intermédiaire d'un personnage indiqué par le duc d'Otrante ; et pour captiver les suffrages du Parlement, et donner au ministère anglais un gage anticipé de ses bonnes dispositions, il abolit par un décret spontané la traite des nègres.

Après avoir usé de ces voies détournées, Napoléon pensa qu'il était de son devoir comme de sa dignité, de donner à la manifestation de ses dispositions pacifiques un caractère authentique et solennel.

Il écrivit donc aux souverains étrangers, une lettre ainsi conçue :

« Monsieur mon Frère,

« Vous aurez appris dans le cours du mois dernier, mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris, et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événements doit être maintenant connue de Votre Majesté : ils sont l'ouvrage, d'une irrésistible puissance, l'ouvrage et la volonté unanime d'une grande nation qui connaît ses devoirs et ses droits. La dynastie que la force avait rendue au peuple Français n'était point faite pour lui : les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments, ni à ses mœurs. La France a dû se séparer d'eux. Sa voix appelait un libérateur : l'attente qui m'avait décidé au plus grand

des sacrifices avait été trompée. Je suis venu, et du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité. Le rétablissement du trône impérial étant nécessaire au bonheur des Français, ma plus douce pensée est de la rendre en même temps utile à l'affermissement du repos de l'Europe. Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations, les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers et de grands succès; une plus belle arêne est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autres rivalités que celles des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux. Jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations : si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentiments personnels de Votre Majesté, le calme général est assuré pour longtemps, et la justice assise aux confins des États, suffit pour en garder les frontières. »

Paris, ce 4 avril.

Le duc de Vicence reçut l'ordre d'exprimer personnellement aux ministres étrangers les sentiments dont l'Empereur était animé; mais les courriers porteurs

de ses dépêches ne purent parvenir à leur destination : l'un fut arrêté à Kelh, un autre à Mayence ; un troisième, expédié en Italie, ne put dépasser Turin, les communications étaient interrompues. On se conformait déjà aux dispositions de la déclaration du Congrès de Vienne du 13 mars.

Cette déclaration, transmise directement par les émissaires du Roi aux préfets de villes frontières, et propagée par les royalistes, circulait dans Paris. Les petits journaux avaient signalé son apparition et s'étaient réunis pour affirmer qu'un tel acte était indigne des monarques alliés et ne pouvait être l'ouvrage que de la malveillance et de la calomnie.

Cependant, comme il ne devenait plus possible de révoquer en doute sa légitimité, il fallut bien se résoudre à ne plus en faire un mystère à la France, et il en fut rendu compte ainsi le 13 avril dans le *Moniteur*.

CONSEIL DES MINISTRES

Séance du 29 *Mars*.

Le duc d'Otrante, Ministre de la Police Générale, expose qu'il va donner lecture d'une Déclaration, datée de Vienne, le 13, et qu'on suppose émanée du Congrès ;

Que cette déclaration, provoquant l'assassinat de l'Empereur, lui paraît apocryphe ; que si elle pouvait être vraie, elle serait sans exemple dans l'histoire du monde ; que le style de libelle dans lequel elle est écrite donne lieu de penser qu'il faut la classer au nombre de ces pièces fabriquées par l'esprit de parti, et

Page 270, après ces mots : *Le duc d'Otrante... expose*, etc.

Ce rapport a été fait par Regnault de St-Jean d'Angely.

par des folliculaires qui, sans mission, se sont dans ces derniers temps ingérés dans toutes les affaires de l'État ; qu'elle est supposée signée des ministres anglais, et qu'il est impossible de penser que les ministres d'une nation libre, et surtout lord Wellington, aient pu faire une démarche contraire à la législation de leur pays et à leurs caractères : qu'elle est supposée signée des ministres d'Autriche, et qu'il est impossible de concevoir, quelques dissentiments politiques qui existassent d'ailleurs, qu'un père pût appeler l'assassinat sur son fils ; que contraire à tout principe de morale et de religion, elle est attentatoire au caractère de loyauté des souverains dont les libellistes compromettent ainsi les mandataires ; que cette déclaration est connue depuis plusieurs jours, mais que par les considérations qui viennent d'être déduites, elle avait dû être considérée comme digne d'un profond mépris ; qu'elle n'a été jugée devoir fixer l'attention du ministère que que lorsque des rapports officiels, venus de Metz et de Strasbourg ont fait connaître qu'elle a été apportée en France par des courriers du Prince de Bénévent ; fait constaté par le résultat de l'enquête qui a eu lieu, et des interrogatoires qui ont été subis ; qu'enfin il est démontré que cette pièce, qui ne peut pas avoir été signée par les ministres d'Autriche, de la Russie, de l'Angleterre, est émanée de la légation du comte de Lille à Vienne, laquelle légation a ajouté au crime de provoquer l'assassinat, celui de falsifier la signature des membres du Congrès.

La prétendue déclaration du Congrès, les rapports de Metz et de Strasbourg, ainsi que l'enquête et les inter-

rogatoires qui ont été faits par les ordres du ministre de la police générale, et qui constatent que la dite déclaration est émanée des plénipotentiaires du comte de Lille à Vienne, seront renvoyés aux présidents des sections du Conseil.

DÉCLARATION

Les puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies en Congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Bonaparte et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt social; une déclaration solennelle des sentiments que cet événement leur a fait éprouver.

En rompant ainsi la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte a détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France, avec des projets de trouble et de bouleversement, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté à la face de l'univers qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve avec lui.

Les puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du monde, il s'est livré à la vindicte publique.

Elles déclarent en même temps, que fermement résolues de maintenir intact le traité de Paris du 30 mars 1814, et les dispositions sanctionnées par ce traité, et celles qu'elles ont arrêtées ou arrêteront encore pour le compléter et le consolider; elles emploieront tous leurs moyens et réuniront tous leurs efforts, pour que

la paix générale, objet des vœux de l'Europe, ce but constant de leurs travaux, ne soit pas troublée de nouveau, et pour la garantir de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions.

Et quoique intimement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentiments et guidés par les mêmes principes, déclarent, que si, contre tout calcul, il pouvait résulter de cet événement un danger réel quelconque, ils seraient prêts à donner au roi de France, et à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en serait formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendraient de la compromettre.

La présente Déclaration, insérée au Protocole du Congrès réuni à Vienne, dans sa séance du 13 mars 1815, sera rendue publique.

Fait et certifié véritable par les plénipotentiaires des huit puissances signataires du Traité de Paris, à Vienne, le 13 mars 1815.

Suivent les signatures, dans l'ordre alphabétique des cours.

Autriche.	Le Prince de Metternich, Le Baron de Wessemberg.
Espagne.	P. Gomez Labrador.

France	Le Prince de Talleyrand, Le Duc D'Alberg, Latour Dupin, Le Comte Alexis de Noailles.
Grande Bretagne.	Wellington, Clancarty, Cathcart, Stewart.
Portugal	Le Comte Palmela, Saldanha, Lobo.
Prusse	Le Prince de Hardenberg, Le Baron de Humboldt.
Russie.	Le Comte de Rasoumowski, Le Comte de Stakelberg, Le Comte de Nesselrode.
Suède.	Lowenhielm.

Cette déclaration, qui fera sans doute un jour l'étonnement de la postérité, fut commentée et réfutée victorieusement par l'Empereur lui-même. M. le comte Boulay, à qui on attribua le rapport suivant, n'y eut d'autre part que d'en resserrer le cadre, et d'en adoucir quelques expressions.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ÉTAT

En conséquence du renvoi qui lui a été fait, la commission composée des présidents des sections du conseil d'État, a examiné la déclaration du 13 mars, le

Page 274, après ces mots : *M. le comte Boulay, à qui on attribua le rapport suivant.*

Cette pièce a été faite par Regnault de St-Jean d'Angely, après une conversation d'un quart d'heure avec l'Empereur.

rapport du ministre de la police générale, et les pièces qu'il y a jointes.

La déclaration est dans une forme inusitée, conçue dans des termes si étranges, exprime des idées tellement antisociales, que la commission était portée à la regarder comme une de ces productions supposées, par lesquelles des hommes méprisables cherchent à égarer les esprits, et à faire prendre le change à l'opinion publique.

Mais la vérification des procès-verbaux dressés à Metz, et des interrogatoires des courriers, n'a pas permis de douter que l'envoi de cette déclaration n'eût été fait par les membres de la légation française à Vienne; et elle doit conséquemment être considérée comme adoptée et signée par eux.

C'est sous ce dernier point de vue que la commission a cru devoir d'abord examiner cette proposition, qui n'a point de modèle dans les annales de la diplomatie, et dans laquelle des Français, des hommes revêtus du caractère public le plus respectable, commencent par une espèce de mise hors la loi ; par une provocation à l'assassinat de l'Empereur Napoléon.

Nous disons avec le ministre de la police, que cette déclaration est l'ouvrage des plénipotentiaires Français, parce que ceux d'Autriche, de Russie, de Prusse, d'Angleterre, n'ont pu signer un acte que les souverains et les peuples auxquels ils appartiennent s'empresseraient de désavouer.

Et d'abord, ces plénipotentiaires coopérateurs pour la plupart du traité de Paris, savent que Napoléon y a été reconnu, comme conservant le titre d'Empereur,

et comme souverain de l'île d'Elbe ; ils l'auraient désigné par ces titres, et ne se seraient écartés ni au fond ni dans la forme du respectueux égard qu'ils imposent.

Ils auraient senti, que, d'après les lois des nations, le prince le moins fort par l'étendue ou la population de ses États, jouit, quant à son caractère politique et civil, des droits appartenant à tout prince souverain, à l'égard du monarque le plus puissant ; et Napoléon, reconnu sous le titre d'Empereur, et en qualité de prince souverain, par toutes les puissances, n'était pas plus qu'aucunes d'elles justiciable du Congrès de Vienne.

L'oubli de ces principes, impossible à supposer dans des plénipotentiaires qui pèsent les droits des nations avec réflexion, sagesse et maturité, n'a rien d'étonnant quand il est manifesté par des ministres français, à qui leur conscience reproche plus d'une trahison ; chez qui la crainte a produit l'emportement, et dont les remords égarent la raison.

Ceux-là ont pu risquer la fabrication, la publication d'une pièce telle que la prétendue déclaration du 13 mars, dans l'espoir d'arrêter la marche de Napoléon et d'abuser le peuple français sur les vrais sentiments des puissances étrangères.

Mais il ne leur est pas donné de juger, comme elles, le mérite d'une nation qu'ils ont méconnue, trahie, livrée aux armes de l'étranger.

Cette nation brave et généreuse se révolte contre tout ce qui porte le caractère de la lâcheté et de l'oppression ; ses affections s'exaltent quand leur objet est menacé ou

atteint par une grande injustice; et l'assassinat, auquel provoque les premières phrases de la déclaration du 13 mars, ne trouvera de bras pour l'accomplir, ni parmi les vingt-cinq millions de Français, dont la majorité a suivi, gardé, protégé Napoléon de la Méditerranée à sa capitale, ni parmi les dix-huit millions d'Italiens, les six millions de Belges ou riverains du Rhin, et les peuples nombreux d'Allemagne, qui dans cette conjoncture solennelle, n'ont prononcé son nom qu'avec un souvenir respectueux; ni un seul de la nation Anglaise indignée, dont les honorables sentiments désavouent le langage qu'on a osé prêter aux souverains.

Les peuples de l'Europe sont éclairés; ils jugent les droits de Napoléon, les droits des princes alliés, et ceux des Bourbons.

Ils savent que la convention de Fontainebleau est un traité entre souverains. Sa violation, l'entrée de Napoléon sur le territoire français, ne pouvaient, comme toute infraction à un acte diplomatique, comme toute invasion hostile, amener qu'une guerre ordinaire, dont le résultat ne peut être, quant à la personne, que d'être vainqueur ou vaincu, libre ou prisonnier de guerre; quant aux possessions, de les conserver ou de les perdre, de les accroître ou de les diminuer; et que toute pensée, toute menace, tout attentat contre la vie d'un prince en guerre, contre un autre, est une chose inouïe dans l'histoire des nations et des cabinets de l'Europe.

A la violence, à l'emportement, à l'oubli des principes qui caractérisent la déclaration du 13 mars, on reconnaît les envoyés du même prince, les organes des

mêmes conseils, qui par l'ordonnance du 6 mars mettaient aussi Napoléon hors la loi, appelaient aussi sur lui les poignards des assassins, promettaient aussi un salaire à qui apporterait sa tête.

Et, cependant, qu'a fait Napoléon ? Il a honoré par sa sécurité les hommes de toutes les nations, qu'insultait l'infâme mission à laquelle on voulait les appeler ; il s'est montré modéré, généreux, protecteur envers ceux-là mêmes qui avaient voué sa tête à la mort.

Quand il a parlé au général Exelmans, marchant vers la colonne que suivait de près Louis Stanislas Xavier ; au général comte d'Erlon, qui devait le recevoir à Lille ; au général Clausel qui allait à Bordeaux, où se trouvait la duchesse d'Angoulême ; au général Grouchy, qui marchait pour arrêter les troubles civils excités par le duc d'Angoulême ; partout enfin, des ordres ont été donnés par l'Empereur pour que les personnes fussent respectées et mises à l'abri de toute attaque, de tout danger, de toute violence, dans leur marche sur le territoire français, et au moment où elles le quitteraient.

Les nations et la postérité jugeront de quel côté a été dans cette grande conjoncture le respect pour les droits des peuples et des souverains, pour les règles de la guerre, les principes de la civilisation, les maximes des lois civiles et religieuses ; elles prononceront entre Napoléon et la maison de Bourbon.

Si, après avoir examiné la prétendue déclaration du Congrès sous ce premier aspect, on la discute dans ses rapports avec les conventions diplomatiques, avec le traité de Fontainebleau du 11 avril, ratifié par le gou-

vernement français, on trouvera que la violation n'est imputable qu'à ceux-là mêmes qui la reprochent à Napoléon.

Le traité de Fontainebleau a été violé par les puissances alliées et par la maison de Bourbon, en ce qui touche l'Empereur Napoléon et sa famille, en ce qui touche les droits et les intérêts de la nation française :

1° L'Impératrice Marie-Louise et son fils devaient obtenir des passeports et une escorte pour se rendre près de l'Empereur, et loin d'exécuter cette promesse on a séparé violemment l'épouse de l'époux, le fils du père, et cela dans les circonstances douloureuses où l'âme la plus forte a besoin de chercher de la consolation et du support au sein de sa famille et des affections domestiques.

2° La sûreté de Napoléon, de la famille impériale et de leur suite, était garantie (Art. 14 du traité) par toutes les puissances, et des bandes d'assassins ont été organisées en France sous les yeux du gouvernement français et même par ses ordres, comme le prouvera bientôt la procédure solennelle contre le Sieur de Maubreuil, pour attaquer et l'Empereur, et ses frères, et leurs épouses : à défaut du succès qu'on espérait de cette première branche de complot, une émeute a été disposée à Orgon sur la route de l'Empereur, pour essayer d'attenter à ses jours par les mains de quelques brigands; on a envoyé de Corse, comme gouverneur, un sicaire de Georges, le Sieur Brulart, élevé exprès au grade de maréchal-de-camp, connu en Bretagne, en Anjou, en Normandie, dans la Vendée, dans toute l'Angleterre, par le sang qu'il a répandu, afin qu'il préparât

et assurât le crime; et en effet plusieurs assassins isolés ont tenté à l'île d'Elbe de gagner, par le meurtre de Napoléon, le coupable et honteux salaire qui leur était promis.

3° Les duchés de Parme et de Plaisance étaient donnés en toute propriété à Marie-Louise, pour elle, son fils et ses descendants; et après de longs refus de les mettre en possession, on a consommé l'injustice par une spoliation absolue, sous le prétexte illusoire d'un échange sans évaluation, sans proportion, sans souveraineté, sans consentement; et les documents existant aux relations extérieures, que nous nous sommes fait représenter, prouvent que c'est sur les instigations, sur les instances du Prince de Bénévent, que Marie-Louise et son fils ont été dépouillés.

4° Il avait donné au Prince Eugène, fils adoptif de Napoléon, qui a honoré la France qui le vit naître, et conquis l'affection de l'Italie qui l'adopta, un établissement convenable, hors de France, et il n'a rien obtenu.

5° L'Empereur avait (Art. 3. du traité) stipulé en faveur des braves de l'armée, la conservation de leur dotation sur le mont Napoléon; il avait réservé sur le domaine extraordinaire et sur les fonds restant de sa liste civile, des moyens de récompenser ses serviteurs de payer les soldats qui s'attachaient à sa destinée. Tout a été enlevé, réservé par les ministres des Bourbons. Un agent des militaires français est allé inutilement à Vienne, réclamer pour eux la plus sacrée des propriétés, le prix de leur courage et de leur sang.

6° La conservation des biens, meubles et immeubles

de la famille de l'Empereur, est stipulée par ce même traité (Art. 6); et elle a été dépouillée des uns et des autres : savoir, à main armée en France par des brigands commissionnés, en Italie, par la violence des chefs militaires; et dans les deux pays par des séquestres et des saisies solennellement ordonnés.

7° L'Empereur Napoléon devait recevoir deux millions, et sa famille deux millions cinq cent mille francs par an, selon la répartition établie (Art. 6 du traité), et le gouvernement français a constamment refusé d'acquitter ces engagements, et Napoléon se serait vu bientôt réduit à licencier sa garde fidèle, faute de moyens pour assurer sa paie, s'il n'eût trouvé dans les reconnaissants souvenirs des banquiers et négociants de Gênes et de l'Italie l'honorable ressource d'un prêt de douze millions qui lui fut offert.

8° Enfin, ce n'était point sans motif qu'on voulait par tous les moyens éloigner de Napoléon les compagnons de sa gloire, modèles de dévouement et de constance, garants inébranlables de sa sûreté et de sa vie. L'île d'Elbe lui était assurée en toute propriété (Art. 3 du traité); et la résolution de l'en dépouiller, désirée par les Bourbons, sollicitée par leurs agents, avait été prise au Congrès.

Et si la Providence n'y eut pourvu dans sa justice, l'Europe aurait pu attenter à la personne, à la liberté de Napoléon, relégué désormais à la merci de ses ennemis, loin de sa famille, séparé de ses serviteurs où à Sainte-Lucie ou Sainte-Hélène, qu'on lui assignait pour prison.

Et quand les puissances alliées, cédant aux vœux

imprudents, aux instances cruelles des agents de la maison de Bourbon, ont condescendu à la violation du contrat solennel, sur la foi duquel Napoléon avait dégagé la nation française de ses serments; quand lui-même, et tous les membres de sa famille se sont vus menacés, atteints dans leurs personnes, dans leurs propriétés, dans leurs affections, dans tous les droits stipulés en leur faveur, comme princes, dans ceux mêmes assurés par les lois aux simples citoyens, que devait faire Napoléon?

Devait-il après avoir enduré tant d'offenses, supporté tant d'injustices, consentir à la violation complète des engagements pris avec lui, en se résignant personnellement au sort qu'on lui préparait, abandonner encore son épouse, son fils, sa famille, ses serviteurs fidèles à leur affreuse destinée?

Une telle résolution semble au-dessus des forces humaines; et pourtant Napoléon aurait pu la prendre, si la paix, le bonheur de la France, eussent été le prix de ce nouveau sacrifice. Il se serait encore dévoué pour le peuple français, duquel, ainsi qu'il veut le déclarer à l'Europe, il se fait gloire de tout tenir; auquel il veut tout rapporter, à qui seul il veut répondre de ses actions et dévouer sa vie.

C'est pour la France seule, et pour lui éviter les malheurs d'une guerre intestine, qu'il abdiqua la couronne en 1814. Il rendit au peuple français les droits qu'il tenait de lui. Il le laissa libre de se choisir un nouveau maître, et de fonder sa liberté et son bonheur sur des institutions protectrices de l'un et de l'autre.

Il espérait pour la nation, la conservation de tout ce

qu'elle avait acquis par vingt-cinq années de combats et de gloire ; l'exercice de sa souveraineté dans le choix d'une dynastie et dans la stipulation des conditions auxquelles elle serait appelée à régner.

Il attendait du nouveau gouvernement le respect pour la gloire des armées, les droits des braves, la garantie de tous les intérêts nouveaux, de ces intérêts nés et maintenus depuis un quart de siècle, résultant de toutes les lois politiques et civiles, observées, révérées depuis ce temps, parce qu'elles sont identifiées avec les mœurs, les habitudes, les besoins de la nation.

Loin de là, toute idée de la souveraineté du peuple a été écartée.

Le principe sur lequel a reposé toute la législation publique et civile depuis la révolution a été écarté également.

La France a été traitée comme un pays révolté, reconquis par les armes de ses anciens maîtres, et asservi de nouveau à une domination féodale.

On a imposé à la France une loi constitutionnelle, aussi facile à éluder qu'à révoquer ; et dans la forme des simples ordonnances royales, sans consulter la nation, sans entendre même ces corps devenus illégaux, fantôme de représentation nationale.

La violation de cette Charte n'a été restreinte que par la timidité du gouvernement ; l'étendue de ses abus d'autorité n'a été bornée que par sa faiblesse.

La dislocation de l'armée, la dispersion de ses officiers, l'exil de plusieurs, l'avilissement des soldats, la suppression de leurs dotations, la privation de leur solde, ou de leur retraite ; la réduction des traitements

des légionnaires, le dépouillement de leurs honneurs, la prééminence des décorations de la monarchie féodale, le mépris des citoyens, désignés de nouveau sous le nom de tiers-état; le dépouillement préparé et déjà commencé des acquéreurs de biens nationaux, l'avilissement actuel de la valeur de ceux qu'on était obligé de vendre ; le retour de la féodalité dans ses titres, ses privilèges, ses droits utiles, le rétablissement des principes ultramontains, l'abolition des libertés de l'église gallicane, l'anéantissement du Concordat, le rétablissement des dîmes, l'intolérance renaissante d'un culte exclusif ; la domination d'une poignée de nobles sur un peuple accoutumé à l'égalité : voilà ce que les ministres des Bourbons ont fait ou voulaient faire pour la France.

C'est dans de telles circonstances que l'Empereur Napoléon a quitté l'île d'Elbe, tels sont les motifs de la détermination qu'il a prise et non la considération de ses intérêts personnels si faibles près de lui, comparée aux intérêts de la nation à qui il a consacré son existence.

Il n'a pas apporté la guerre au sein de la France, il y a, au contraire, éteint la guerre que les propriétaires de biens nationaux, formant les quatre cinquièmes des propriétaires français, auraient été forcés de faire leurs spoliateurs ; la guerre que les citoyens opprimés, abaissés, humiliés par les nobles, auraient été forcés de déclarer à leurs oppresseurs ; la guerre que les Protestants, les Juifs, les hommes des cultes divers auraient été forcés de soutenir contre leurs persécuteurs.

Il est venu délivrer la France, et c'est aussi comme libérateur qu'il y a été reçu.

Il est arrivé presque seul, il a parcouru deux cent vingt lieues sans obstacles, sans combats, et a repris sans résistance, au milieu de la capitale et des acclamations de l'immense majorité des citoyens, le trône délaissé par les Bourbons ; qui dans l'armée, dans leur maison, dans les gardes nationales, dans le peuple, n'ont pu armer personne pour essayer de s'y maintenir.

Et, cependant, replacé à la tête de la nation qui l'avait déjà choisi trois fois, qui vient de le désigner une quatrième fois par l'accueil qu'elle lui fait dans sa marche et son arrivée triomphales ; de cette nation par laquelle et pour l'intérêt de laquelle il veut régner ;

Que veut Napoléon ? ce que veut le peuple français : l'indépendance de la France, la paix intérieure, la paix avec tous les peuples, l'exécution du traité de Paris, du 30 mai 1814.

Qu'y a-t-il donc désormais de changé dans l'état d'Europe, et dans l'espoir du repos qui lui était promis ? Quelle voix s'élève pour demander ces secours qui, suivant la déclaration, ne doivent être donnés qu'autant qu'ils seront réclamés ?

Il n'y a rien de changé, si les puissances alliées reviennent, comme on doit l'attendre d'elles, à des sentiments justes, modérés ; si elles reconnaissent que l'existence de la France dans un état respectable et indépendant, aussi éloignée de conquérir que d'être conquise, de dominer que d'être asservie, est nécessaire à la balance des grands royaumes, comme à la garantie des petits États.

Il n'y a rien de changé, si, n'essayant pas de contraindre la France à reprendre avec une dynastie, dont

elle ne peut plus vouloir, les chaînes féodales qu'elle a brisées, à se soumettre à des prétentions seigneuriales ou ecclésiastiques dont elle est affranchie, on ne veut pas lui imposer des lois, s'immiscer dans ses affaires intérieures, lui assigner une forme de gouvernement, lui donner des maîtres au gré des intérêts et des passions de ses voisins.

Il n'y a rien de changé, si, quand la France est occupée de préparer le nouveau pacte social, qui garantira la liberté de ses citoyens, le triomphe des idées généreuses qui dominent en Europe, et qui ne peuvent plus y être étouffées, on ne la force pas de se distraire, pour combattre, de ces pacifiques pensées et des moyens de prospérité intérieure auxquels le peuple et son chef veulent se consacrer dans un heureux accord.

Il n'y a rien de changé, si, quand la nation française ne demande qu'à rester en paix avec l'Europe entière, une injuste coalition ne la force pas de défendre, comme elle a fait en 1792, sa volonté et ses droits, et son indépendance et le souverain de son choix.

Cette éloquente réfutation, pleine de faits irrécusables et de raisonnements sans réplique, n'était déjà plus nécessaire. L'honneur français avait jugé et condamné le Congrès de Vienne et sa Déclaration.

Lorsque cette déclaration parut, la France pâlit ; elle fut étonnée, effrayée des malheurs que lui présageait l'avenir, et gémit d'être exposée à subir une nouvelle guerre pour un seul homme.

Cette première impression passée, son orgueil, sa vertu s'indignèrent que les alliés eussent osé conce-

Page 287, après ces mots : *...la Nation entière... se serait levée.*

Est-ce que la nation ne s'est pas levée ? elle n'a manqué que de temps.

Même page, en marge du paragraphe : *Mais Napoléon avait d'autres pensées* (ce paragraphe est renfermé dans une petite accolade).

Cela peut avoir été l'opinion de l'écrivain : *mais ce ne fut jamais celle de....* *

Nota. Cette page depuis *Si Napoléon mettant* est renfermée dans une accolade.

* Les mots soulignés sont rayés.

voir la pensée qu'elle céderait à leurs menaces et consentirait lâchement à leur livrer Napoléon.

Napoléon n'eût-il été qu'un simple citoyen, il aurait suffi qu'on eût voulu violer d'autorité dans sa personne les droits des hommes et des nations pour que les Français, ceux-là du moins qui sont dignes de ce nom, se fussent crus obligés de le protéger et de le défendre.

Mais Napoléon n'était point seulement un simple citoyen, il était le chef de la France ; c'était pour l'avoir agrandie par ses conquêtes, illustrée par ses victoires, que les étrangers proscrivaient sa tête : et les âmes les plus timides comme les plus généreuses se firent un devoir sacré de le placer sous la sauvegarde de la nation et de l'honneur français.

Ainsi la Déclaration du Congrès au lieu d'intimider la France, accrut son courage ; au lieu d'isoler Napoléon des Français, elle resserra davantage les liens qui les unissaient ; au lieu d'appeler sur sa tête la vindicte publique, elle la rendit plus précieuse et plus chère.

Si Napoléon, mettant à profit ces sentiments généreux, eût dit aux Français : « Vous m'avez rendu la couronne, les étrangers veulent me l'arracher, je suis prêt à la défendre ou à la déposer, parlez », la nation entière aurait entendu le langage de Napoléon, et se serait levée pour faire respecter le souverain de son choix.

Mais Napoléon avait d'autres pensées : il regardait la Déclaration du Congrès comme un acte de circonstance, qui avait eu pour objet, à l'époque où il fut souscrit par les alliés, de soutenir le courage des royalistes,

et de rendre aux Bourbons la confiance et la force morale qu'ils avaient perdues.

Il pensait que son entrée à Paris, et l'entière pacification du Midi, avaient entièrement changé l'état des choses; et il espérait que les étrangers finiraient par le reconnaître lorsqu'ils seraient convaincus qu'il avait été rétabli sur le trône par l'assentiment unanime des Français, et que ses idées de conquête et de domination avaient fait place au désir réel de respecter le repos et l'indépendance de ses voisins, et de vivre avec eux en bonne harmonie.

Il calculait enfin, qu'il était de la sagesse et de l'intérêt des alliés de ne point s'engager dans une guerre, dont les résultats ne pouvaient leur être favorables : « Ils sentiront qu'ils n'auront point à faire, cette fois, à la France de 1814; et que leurs succès, s'ils parvenaient à en obtenir, ne seraient plus décisifs, et ne serviraient qu'à rendre la guerre plus opiniâtre et plus meurtrière ; tandis que, si la victoire me favorise, je puis redevenir aussi redoutable que jamais. J'ai pour moi la Belgique, les provinces du Rhin, et avec une proclamation et un drapeau tricolore, je les révolutionnerais en vingt-quatre heures. »

Le traité du 25 mars, par lequel les grandes puissances, en renouvelant les dispositions du traité de Chaumont, s'engageaient de rechef à ne point déposer les armes tant que Napoléon serait sur le trône, ne lui parut que la conséquence naturelle de l'acte du 13 mars, et de l'opinion erronée que les alliés s'étaient formée de la France. Il pensa qu'il ne changerait rien à l'état de la question, et se détermina, malgré ce

Page 289. En marge du paragraphe relatif à la mission de M. de Montron auprès de M. de Talleyrand à Vienne.

La mission de Montron à Vienne avait plusieurs buts : 1° de gagner Talleyrand ; 2° lui faire connaître la vraie opinion de la France que ce ministre ne connut jamais, porter des lettres à l'impératrice et en rapporter des réponses ; fournir une occasion infaillible* d'écrire en France et pouvoir saisir ces fils. Tous ces buts furent remplis. Talleyrand, à son grand étonnement, connut que la France tout entière était levée. Napoléon reçut et donna de ses nouvelles ; au retour du sieur Montron, on délibéra de l'arrêter à la frontière, mais on sentit qu'il aurait caché ses dépêches, et on se contenta d'observer ses démarches à son arrivée à Paris, et l'on eut le premier fil des intrigues de Fouché et de quatre ou cinq membres des anciennes ** (illisible) comme cela est dit dans le livret de l'année 1815.

Nota. Cette page y compris la note, depuis ces mots *Napoléon en même temps*, est renfermée dans une accolade.

* Ou à Talleyrand. Ce dernier mot parait être celui écrit

** Ou de l'ancienne.

traité et l'affront fait à ses premières ouvertures, de tenter, itérativement, de faire entendre à Vienne le langage de la vérité, de la raison et de la paix.

M. le baron de Stassart, ancien auditeur au Conseil d'État, ancien préfet, était devenu depuis la restauration, chambellan d'Autriche ou de Bavière; il se trouvait à Paris. L'Empereur, espérant qu'il pourrait, à la faveur de sa qualité de chambellan, pénétrer jusqu'à Vienne, le chargea d'une mission pour l'Impératrice Marie-Louise, et de nouvelles dépêches pour l'Empereur d'Autriche. Napoléon en même temps eut recours à un autre moyen : il connaissait les rapports et les liaisons de MM. D. de St L*** et de Mont*** avec le prince de Talleyrand, et persuadé que M. de Talleyrand leur ferait obtenir l'autorisation de se rendre à Vienne, il résolut de les y envoyer. Il ne se dissimulait point qu'ils n'accepteraient cette mission que pour servir plus à l'aise la cause royale; mais peu lui importait leurs intrigues avec le roi, pourvu qu'ils remissent et rapportassent avec exactitude les dépêches qui leur seraient confiées*.

Le roi, et ce qui se passait à Gand, ne l'intéressait d'ailleurs que médiocrement; c'était sur Vienne que

* Par une singularité assez plaisante, de tous les hommes à deux fins dont se servit l'Empereur, aucun ne lui inspira plus de confiance que M. de Mont***. Il l'avait autrefois maltraité, persécuté et exilé; il savait qu'il le détestait et qu'il était l'ami le plus intime de M. de Talleyrand; mais il connaissait aussi la tournure d'esprit de M. de Mont***, et il pensa qu'il trouverait un charme infini à bien remplir sa mission et à *rouler* M. de Talleyrand, qui se flattait de ne l'avoir jamais été par personne. J'ignore si M. de Mont*** trouva piquant ou non d'attraper M. de Talleyrand : ce que je sais, c'est qu'il justifia l'attente de Napoléon, et lui rapporta intactes les lettres que M. de Men*** lui remit.

se reportaient ses regards inquiets; et convaincu de l'influence que pouvait y exercer M. de Talleyrand, il chargea spécialement M*** de lui offrir ses bonnes grâces, et de l'argent, s'il voulait abandonner les Bourbons, et faire tourner au profit de la cause impériale ses talents et son expérience.

L'Empereur, qui ne cessait point d'espérer que ses soins, le temps et la réflexion pourraient amener quelques changements dans les résolutions des alliés, n'apprit pas sans un extrême déplaisir que le Roi de Naples avait commencé les hostilités.

Ce prince, depuis longtemps, était mécontent de la complaisance avec laquelle les monarques alliés écoutaient les protestations de la France, de la Savoie et de l'Espagne; et quoique sa couronne lui eût été garantie par un pacte solennel par l'Autriche et par des déclarations formelles de la Russie et de l'Angleterre, il prévoyait que le dogme de la légitimité l'emporterait sur la foi des traités, et que l'Autriche, quoique ayant intérêt à ne point laisser placer une couronne de plus dans la maison des Bourbons, serait obligée de souscrire à la volonté unanime des autres puissances.

La crainte d'être renversé du trône et la résolution de s'y maintenir obsédaient donc Joachim, lorsque la nouvelle de l'heureux débarquement de Napoléon parvint à Naples.

L'horreur que la domination autrichienne inspirait aux Italiens; l'attachement qu'ils avaient conservé à Napoléon; la joie qu'ils firent éclater en apprenant son départ de l'île d'Elbe, persuadèrent au Roi qu'il lui serait facile de soulever l'Italie; et il se flatta

Page 291, après ces mots : *...il lui dépêcha secrètement un émissaire*, etc.

Faux. En effet comment l'Empereur eût-il reçu une lettre de Naples? Aucun courrier ne passait, l'armée autrichienne avait repris (illisible) et coupé ses communications avec Rome.

Singerie.

Nota : les 5 dernières lignes de la page 291 sont renfermées dans une accolade.

d'amener les alliés, soit par la force des armes, soi par la voie des négociations, à lui garantir irrévocablement la possession de son royaume.

Voulant, d'un autre côté, se ménager, en cas de non succès, la protection de Napoléon, il lui dépêcha secrètement un émissaire pour le féliciter, et lui annoncer que, dans l'intention de seconder ses opérations, il allait attaquer les Autrichiens, et que si la victoire répondait à ses vœux, il irait bientôt le rejoindre avec une armée formidable : « enfin, lui écrivait-il, le moment de réparer mes torts envers Votre Majesté, et de lui prouver mon dévouement, est arrivé ; je ne le laisserai point échapper. »

Cette lettre que je déchiffrai, parvint à l'Empereur à Auxerre ; et l'Empereur enjoignit sur-le-champ au roi de continuer à faire ses préparatifs, mais d'attendre pour commencer les hostilités qu'il lui en eût donné le signal. L'impatience et l'impétuosité naturelle de ce prince ne lui permirent même point d'attendre la réponse de Napoléon, et quand ses dépêches arrivèrent le gant était jeté.

Pour mieux déguiser ses projets, Joachim avait appelé, aussitôt la nouvelle du débarquement de Napoléon, les ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre, et leur avait assuré qu'il resterait fidèle à ses engagements. Quand il eut rassemblé son armée, (mise en mouvement sous le prétexte de renforcer ses troupes dans la Marche d'Ancône), il fondit à l'improviste sur les Autrichiens, et annonça aux Italiens, par une proclamation datée de Rimini le 31 mars, qu'il avait pris les armes pour affranchir l'Italie du joug de

l'étranger[1], et lui rendre son indépendance et son antique liberté.

« Italiens! leur dit-il, le moment est venu où de grandes destinées doivent s'accomplir. La Providence vous appelle enfin à devenir un peuple indépendant; un seul cri retentit des Alpes jusqu'au détroit de Scilla, l'indépendance de l'Italie. De quel droit les étrangers veulent-ils vous ravir votre indépendance, le premier droit et le premier bienfait de tous les peuples? . .

. . . .

. . . .

« Jadis, maîtres du monde, vous avez expié cette funeste gloire par une oppression de vingt siècles. Qu'aujourd'hui votre gloire soit de n'avoir plus de maîtres. . . . .

. . . .

« Quatre-vingt mille Italiens accourent à vous sous le commandement de leur Roi. Ils jurent de ne pas se reposer que l'Italie ne soit libre. Italiens de toutes les contrées! secondez leurs efforts magnanimes... que ceux qui ont porté les armes les reprennent, que la jeunesse inaccoutumée s'exerce à les manier, que tous les amis de la patrie élèvent une voix généreuse pour la liberté. . . . .

. . . .

« L'Angleterre pourrait-elle vous refuser son suffrage, elle, dont le plus beau titre de gloire est de répandre ses trésors et son sang pour l'indépendance et la liberté des peuples? . . . .

. . . .

« Je fais un appel à tous les braves, pour qu'ils vien-

Page 293, après ces mots : *...la conjuration patriotique de Milan.*

Cela est une infâme calomnie.

nent combattre avec moi; je fais un appel à tous les hommes éclairés pour que, dans le silence des passions, ils préparent la constitution et les lois qui désormais, doivent régir l'heureuse et indépendante Italie. »

. . . .

Cette proclamation, au grand étonnement de l'Italie et de la France, ne prononça point seulement le nom de Napoléon. Elle garda le plus profond silence sur son retour, sur ses intelligences avec Joachim, et sur les espérances que leurs efforts combinés devaient inspirer.

Cependant Joachim n'ignorait point l'ascendant que le nom de Napoléon exerçait sur l'esprit et le courage des Italiens. Mais il savait aussi, que ce nom était odieux aux Anglais, et il n'osa point l'invoquer dans la crainte de leur déplaire. Il crut qu'il était assez puissant par lui-même pour s'isoler de l'Empereur, et qu'il lui suffirait de se montrer en armes à la nation italienne et de lui offrir l'indépendance pour la soulever à son gré. Il se trompa; c'était de Napoléon qu'il empruntait toute sa force; personnellement il ne jouissait en Italie d'aucune influence, d'aucune considération. On ne pouvait lui pardonner d'avoir trahi en 1814 son beau-frère et son bienfaiteur, et révélé en 1815 à l'Autriche la conjuration patriotique de Milan*.

Les Italiens prévenus n'osèrent point se confier en lui, ses intentions leur parurent louches, ses promesses vagues, ses ressources incertaines, et ils restèrent paisibles spectateurs du combat.

* J'ignore si le fait est vrai; mais vrai ou faux, il produisit le même effet sur l'esprit des Italiens.

Ce n'est point en effet avec des réticences qu'on séduit et qu'on entraîne les peuples : il faut, pour les subjuguer, convaincre leur raison et leurs cœurs ; et le cœur et la raison ne comprennent point d'autre langage que celui de la droiture et de la vérité. Malheureusement, ce langage n'était plus connu de Murat; depuis son avènement au trône, il avait adopté le système de dissimulation et de duplicité qui caractérise assez généralement la politique italienne. Cette politique rétrécie, qui se nourrit d'astuce et de temporisation, était incompatible avec le sang français qu'il portait dans ses veines, et les combats continuels que se livraient ses nouveaux penchants, et la pétulance naturelle de son caractère, mettaient sans cesse en contradiction ses paroles et ses actions, et l'entraînaient dans de fausses routes, où il devait finir par s'égarer et se perdre.

Néanmoins, telle est la puissance magique de ces mots sacrés de liberté et de patrie, que Murat ne les prononça pas en vain. Bologne et quelques villes se déclarèrent pour lui ; et une foule de jeunes Italiens accoururent se ranger sous ses drapeaux. La victoire favorisa leurs premiers pas : Napoléon ne s'abusa point; le moment avait été mal choisi, il prévit la défection ou la perte de Murat, et ce qui se passa au-delà des Alpes ne lui inspira plus que du dégoût. Dès lors, il s'occupa avec plus d'ardeur que jamais, des moyens de lutter seul contre ses adversaires, dont les démonstrations commençaient à devenir menaçantes.

Le gouvernement royal, par crainte et par économie, avait désorganisé l'armée, réduit à moitié les régi-

ments, changé leurs dénominations, et disséminé les soldats dans de nouveaux bataillons.

Napoléon rétablit les régiments sur l'ancien pied; il leur rendit ces glorieux surnoms d'Invincible, d'Incomparable, de Terrible, d'Un contre Dix, etc., etc., qu'ils avaient acquis, mérités sur le champ de bataille. Il rappela sous leurs drapeaux les braves qui en avaient été exilés, et l'armée, forte à peine de quatre-vingt mille hommes, compta bientôt dans ses cadres près de deux cent mille combattants.

Les marins et les gardes-côtes, dont le courage s'était signalé si brillamment dans les plaines de Lutzen et de Bautzen, furent réunis sous le commandement de leurs officiers, et formèrent une masse de quinze à dix-huit mille hommes destinés à protéger nos établissements maritimes, ou à renforcer, en cas de besoin, l'armée active.

La cavalerie de la garde impériale et les vieux grenadiers ouvrirent leurs rangs à dix mille soldats d'élite; l'artillerie légère fut réorganisée, et la jeune garde augmentée de plusieurs régiments.

Mais il ne suffisait point de rendre à l'armée les forces qu'on lui avait ôtées; il fallait encore réparer son dénuement : les fantassins manquaient d'armes et d'habillements ; les cavaliers n'avaient ni selles ni chevaux.

L'Empereur y pourvut.

Des achats et des levées de chevaux s'opérèrent à la fois dans tous les départements.

La gendarmerie, en cédant les dix mille chevaux qu'elle possédait, et qu'elle remplaça sur-le-champ,

fournit à la grosse cavalerie des chevaux tout dressés, qui en dix jours de temps portèrent au complet ses nombreux escadrons.

De vastes ateliers d'habillement, de fabriques d'armes, de construction s'ouvrirent à la fois et de toutes parts.

L'Empereur, chaque matin, se faisait rendre compte du nombre des ouvriers, et du produit de leur travail ; il savait combien il fallait de temps à un tailleur pour confectionner un habillement, à un charron pour construire un affût, à un armurier pour monter un fusil. Il connaissait la quantité des armes en bon ou en mauvais état que renfermaient les arsenaux. « Vous trouverez, écrivait-il au ministre de la guerre, dans tel arsenal tant de vieux fusils et tant de démolitions. Mettez-y cent ouvriers, et dans huit jours armez-moi cinq cents hommes. » Telle était l'étendue et la variété du génie de Napoléon, qu'il s'élevait sans effort aux plus hautes abstractions de l'art de gouverner, et descendait avec la même facilité aux plus minces détails de l'administration.

Des commissions extraordinaires furent chargées en même temps de faire réparer et fortifier les places frontières. Elles s'occupaient nuit et jour de cette importante opération. Mais le plus léger retard paraissait à l'Empereur un siècle d'attente, et fréquemment il mettait lui-même la main à l'ouvrage. Il connaissait parfaitement la nature des fortifications de chaque place, le nombre d'hommes qu'elle devait contenir, les approches qu'il fallait défendre ; et en quelques heures il déterminait ce que l'ingénieur le plus expérimenté

aurait eu peine à concevoir et à régler en plusieurs jours. Et qu'on ne croie pas que les travaux qu'il ordonnait ainsi se ressentaient de sa précipitation. Il avait à la tête de son cabinet topographique, l'un des premiers officiers du génie de France, le général Bernard; et ce général, trop brave, trop loyal pour être flatteur, ne se lassait point d'admirer les connaissances profondes que l'Empereur possédait dans l'art des fortifications, et l'heureuse et rapide application qu'il savait en faire.

Le zèle et la réunion des efforts de ces commissions et de l'Empereur, produisirent en peu de temps des résultats vraiment miraculeux. La France entière ressemblait à un camp retranché. Napoléon, dans des articles de sa composition, rendait un compte fréquent des progrès de l'armement des places, et des travaux défensifs. Je vais transcrire ici un de ces articles, qui, au mérite de peindre beaucoup mieux que je ne pourrais le faire, l'aspect de la France à cette époque, me paraît propre à faire concevoir la bouillante activité de Napoléon, et l'immensité des objets qu'embrassaient ses regards.

« Toutes les places de la frontière du nord, depuis Dunkerque jusqu'à Charlemont, sont armées et approvisionnées; les écluses sont mises en état, et les inondations seront tendues au premier mouvement d'hostilité; des ouvrages de campagne ont été ordonnés dans la forêt de Mormale; les mesures sont prises pour faire des retranchements dans les différents passages de la forêt d'Argonne; toutes les places de la Lorraine sont en état; des retranchements sont construits aux cinq

passages des Vosges ; les forteresses de l'Alsace sont armées ; des ordres sont donnés pour la défense du passage du Jura, et de toutes les frontières des Alpes. On met en état les passages de la Somme, qui sont en troisième ligne. Dans l'intérieur, les places de Guise, la Ferté, Vitry, Soissons, Château-Thierry, Langres, s'arment et se fortifient. On a même ordonné que des ouvrages fussent construits sur les hauteurs de Montmartre et de Ménilmontant et armés de trois cents bouches à feu ; ils seront en terre d'abord, et successivement on leur donnera la solidité des fortifications permanentes.

« Sa Majesté a ordonné que la place de Lyon fût mise en état de défense ; une tête-de-pont sera établie aux Broteaux. Le pont-levis de la Guillotière se rétablit. L'enceinte entre la Saône et le Rhône sera armée ; quelques redoutes sont adaptées pour être construites en avant de cette enceinte. Une redoute sera construite sur la hauteur de Pierre-en-Size pour appuyer un ouvrage qui ferme la ville sur la rive droite. Les hauteurs qui dominent le quartier Saint-Jean sur la rive droite de la Saône seront défendues par plusieurs redoutes ; un armement de quatre-vingts pièces de canon, avec les approvisionnements nécessaires, est dirigé sur Lyon. Sisteron et le Pont Saint-Esprit seront mis en état de défense. Huit armées ou corps d'observations sont formées, savoir :

L'armée du Nord ;

L'armée de la Moselle ;

L'armée du Rhin ;

Le corps d'observation du Jura, qui se réunit à Belfort ;

L'armée des Alpes, qui se réunit à Chambéry;

Le corps d'observation des Pyrénées, qui se réunit à Perpignan et à Bordeaux;

Et l'armée de réserve, qui se réunit à Paris, et à Laon.

« Les anciens militaires marchent partout, animés du plus grand enthousiasme, et viennent compléter nos cent vingt régiments d'infanterie. Les marchés passés depuis un mois pour les remontes s'exécutent rapidement, et auront porté très incessamment nos soixante et dix régiments de cavalerie au grand complet. Des régiments de cavaliers volontaires se forment sur beaucoup de points; déjà l'Alsace a fourni deux régiments de lanciers à cheval, de mille hommes chacun. On a lieu de penser que cet exemple sera suivi dans la Bretagne, la Normandie et le Limousin, provinces où l'on élève le plus de chevaux.

« Des parcs d'artillerie, formant plus de cent cinquante batteries, sont déjà attelés et en marche pour les différentes armées. L'artillerie pour la défense de Lyon se compose de deux compagnies formées à l'école d'Alfort. Le personnel de l'artillerie, chargé du service des trois cents bouches à feu qui seront placées sur les hauteurs de Paris, sera formé de douze compagnies de l'artillerie de la marine ; deux compagnies d'invalides; deux compagnies de l'École d'Alfort; deux compagnies de l'École Polytechnique; deux compagnies de l'École de Saint-Cyr; six compagnies de l'artillerie à pied.

« Des corps de partisans et des corps francs s'organisent dans un grand nombre de départements; un adjudant-général sera chargé près de chaque général en

chef de la correspondance avec ces corps, qui, si l'ennemi avait la témérité de pénétrer sur notre territoire, se jetteraient sur ses communications dans les forêts et dans les montagnes, et s'appuieraient aux places fortes.

« L'organisation de la levée en masse de l'Alsace, de la Lorraine, du pays Messin, de la Franche-Comté, de la Bourgogne, du Dauphiné et de la Picardie est préparée.

« Toutes les villes s'armeront pour défendre leur enceinte; elles suivront l'exemple de Chalon-sur-Saône, de Tournus, de Saint-Jean de Losne. Toute ville même non fortifiée trahirait l'honneur national si elle se rendait à des troupes légères, et ne faisait pas toute la défense que ses moyens rendraient possible, jusqu'à l'arrivée des forces en infanterie et en artillerie telles que toute résistance cesserait d'être commandée par les lois de la guerre.

« Tout est en mouvement sur tous les points de la France. Si les Coalisés persistent dans les projets qu'ils annoncent, de nous faire la guerre, et s'ils violent nos frontières, il est facile de prévoir quel sera le fruit qu'ils recueilleront de leur attentat aux droits de la nation française; tous les départements rivaliseront de zèle avec ceux de l'Alsace, des Vosges, de la Franche-Comté, de la Bourgogne, du Lyonnais : partout les peuples sont animés de l'esprit patriotique, et prêts à faire tous les sacrifices, pour maintenir l'indépendance de la nation et l'honneur du trône. »

L'Empereur enfin, pour compléter ses moyens d'attaque et de résistance, réorganisa la garde nationale,

et la répartit en trois mille cent trente bataillons, formant un ensemble de deux cent cinquante mille hommes. Tous les gardes nationaux de vingt ans à quarante furent classés dans les compagnies actives de chasseurs et de grenadiers, et sur-le-champ quinze cents de ces compagnies, ou cent quatre-vingt mille hommes, furent mis à la disposition du Ministre de la Guerre, pour former la garnison des places frontières et renforcer les armées de réserve.

Les officiers généraux, envoyés, dans les départements frontières, pour accélérer la levée et le départ de cette milice nationale n'eurent besoin que de paraître pour accomplir leur mission. Chaque citoyen aspirait d'avance à l'honneur d'en faire partie, et dans les provinces de l'Est, du Nord et du Centre, l'on fut obligé de former des compagnies surnuméraires*. Le père aurait repoussé son fils, l'épouse son mari, la jeune fille son prétendu, s'ils eussent méconnu la voix de l'honneur et de la patrie. Les mères elles-mêmes, qui dans d'autres temps déploraient si amèrement le départ de leurs enfants, les excitaient, à l'exemple des Lacédémoniennes, à marcher à l'ennemi, et à mourir,

* On ne peut s'empêcher de faire ici un rapprochement. Le comte d'Artois le 15 mars veut former une légion d'élite de la garde nationale de Paris. Il passe en revue les douze légions, les harangue, leur annonce qu'il marchera à la tête des gardes nationaux volontaires : 150 se présentent.

Napoléon, du fond de son cabinet, appelle la garde nationale à la défense de la cause impériale : 150,000 hommes prennent les armes et volent au combat.

Que doit-on conclure de cette froideur d'une part et de cet enthousiasme de l'autre? Je laisse cette question à résoudre aux hommes qui prétendent que la révolution du 20 mars n'obtint l'assentiment que d'une poignée de factieux.

s'il le fallait, pour la sainte cause de la patrie. Ce tableau n'est point exagéré, il est vrai, il est fidèle. Jamais plus beau spectacle ne s'offrit aux yeux de l'homme, ami de l'indépendance et de la gloire de son pays, que celui de l'enthousiasme et de la joie martiale dont étaient animés les habitants belliqueux de l'Alsace, de la Lorraine, de la Bourgogne, de la Champagne, et des Vosges. Les routes étaient couvertes de chars chargés de jeunes guerriers, qui volaient en chantant au poste d'honneur que Napoléon leur avait assigné; les populations des villes et des villages les accueillaient sur leur passage par des applaudissements qui enflammaient leurs âmes d'une nouvelle ardeur, et les faisaient jouir par anticipation des acclamations et des louanges que leurs amis, leurs parents, leurs concitoyens leur prodigueraient à leur retour.

La France semblait appelée à voir renaître sa grandeur éclipsée. Elle avait retrouvé toute son énergie : preuve évidente que la force des États est toujours l'ouvrage du Prince qui les gouverne. C'est lui, qui par la mollesse de son gouvernement, énerve l'esprit public et abatardit ses sujets; ou c'est lui qui leur inspire l'amour et l'orgueil de la patrie, et les porte à entreprendre tout ce qui peut en augmenter la puissance et la gloire.

Pour resserrer encore davantage l'union des Français, et donner plus d'intensité à leur patriotisme, Napoléon autorisa le rétablissement des clubs populaires, et la formation de confédérations civiques. Cette fois, le succès ne répondit point à son attente. La majorité des clubs se remplirent des hommes qui

Page 303, après ces mots : ... *l'éloignement que lui inspiraient les vétérans de la révolution.*

Les vétérans de la révolution étaient tous auprès de Napoléon : Cambacérès, Merlin, Syer, Sieyès, Carnot, Alquier.

—

Même page, après ces mots : ... *une plus grande faute, celle d'arrêter les mouvements populaires.*

Le mouvement populaire ne fut pas arrêté, il fut régularisé; il fut aussi grand que de 1790 à 1792, mais alors on avait eu trois ans pour armer et ici on n'eut que quarante jours; alors on ne fut attaqué que par une armée de 80 000 hommes, et ici on le fut par 600 000. Si en 1792, on eût été attaqué par seulement 300 000 hommes, Paris eût été pris malgré l'énergie de la Nation et les trois ans qu'elle avait eu le* temps pour s'organiser.

* Il y a *le* au lieu *de*.

composaient autrefois les sociétés et les tribunaux révolutionnaires, et leurs imprécations contre les rois, et leurs motions liberticides, firent craindre à l'Empereur d'avoir ressuscité l'anarchie.

Les sentiments manifestés par les fédérés l'inquiétèrent également; il vit qu'il n'occupait point la première place dans leurs pensées, dans leurs affections; que le premier vœu de leurs cœurs était pour la liberté et comme cette liberté était à ses yeux synonyme de la République, il mit tous ses soins à modérer, à gêner, à comprimer le développement de ces patriotiques associations. Parmi les fédérés, il se trouvait peut-être des hommes dont les principes pouvaient être dangereux et les intentions criminelles; mais, en général, ils se composaient de patriotes purs, qui s'étaient armés pour défendre le gouvernement impérial et non point pour le renverser.

Napoléon n'avait jamais été le maître de dompter l'éloignement que lui inspiraient les vétérans de la révolution. Il redoutait leur constance et leur audace; et se serait cru menacé ou perdu, s'ils avaient repris de la consistance et de l'ascendant. Cette terreur panique fut cause qu'il ne retira point des confédérations le parti qu'il s'en était promis, et qu'elles lui auraient offert indubitablement, s'il n'en eût point ralenti l'essor. Elle fut cause aussi qu'il fit peut-être une plus grande faute, celle d'arrêter les mouvements populaires, qui s'étaient manifestés dans la plupart des départements. Dans l'état de crise où il se trouvait, et dans lequel il avait entraîné la France, il ne devait dédaigner aucun moyen de salut; et le plus efficace, le

plus analogue à sa position, était sans contredit de lier étroitement le peuple à son sort et à sa défense. Il fallait donc l'empêcher de répandre une seule goutte de sang, mais le laisser se compromettre avec quelques-uns de ces incorrigibles ultra, qui depuis la restauration l'avaient vexé, maltraité, outragé. Le peuple aurait mieux senti alors, que ce n'était plus seulement la cause personnelle de Napoléon qu'il avait à défendre, et la crainte du châtiment et du joug lui aurait rendu cette ancienne exaltation si fatale à la première coalition.

La modération que Napoléon adopta dans cette circonstance fut honorable, et non point politique. Il se conduisit comme il aurait pu le faire à l'époque où tous les partis, confondus et reconciliés, le reconnaissaient pour leur seul et unique souverain. Mais les choses étaient changées : il n'avait plus pour lui la France tout entière, et il fallait dès lors qu'il se conduisît plutôt en chef de parti qu'en souverain ; et qu'il déployât, pour ainsi dire, toute la vigueur et l'énergie d'un factieux. L'énergie réunit les hommes en leur ôtant toute incertitude et en les entraînant violemment vers le but. La modération, au contraire, les divise et les énerve, parce qu'elle les abandonne à leurs irrésolutions, et leur laisse le loisir d'écouter leurs intérêts, leurs scrupules, et leurs craintes.

Les soins que donnait l'Empereur à ses préparatifs militaires, ne l'empêchaient point de continuer à s'occuper du bien-être de l'État, et à chercher à se concilier, de plus en plus la confiance et l'affection publiques.

Déjà, dans d'autres temps, il avait retiré de ses ruines, l'antique Université; de nouvelles bases plus

Page 304, après ces mots : *La modération que Napoléon adopta dans cette circonstance*, etc.

Tout cela est du verbiage à la mode sans aucun sens réel.

Page 305, en marge du paragraphe commençant par ces mots : *Une ordonnance royale*, etc.

*Faux**.

Même page, en marge du paragraphe relatif à l'École polytechnique.

L'École polytechnique a toujours été l'objet des sollicitudes de l'Empereur : elle était fondée par Monge qu'il aimait ; Laplace, Lagrange, Prony, qui étaient ses amis, en étaient les chefs. On y enseignait les sciences mathématiques et chimiques que Napoléon affectionnait. Ce qui a donné lieu à ce bruit populaire que Napoléon n'aimait pas cette école, c'est que ces jeunes gens, la plupart âgés de plus de 15 ans, se libertinaient au milieu de la corruption de la capitale, on les fit caserner, ce qui leur déplut d'abord. On voit par ce trait combien peu de foi il faut ajouter aux assertions de l'auteur.

Nota. Des accolades renferment ce paragraphe.

* Souligné.

larges, plus étendues, plus majestueuses avaient élevé cette noble institution à la hauteur du siècle et de la France. Mais l'éducation primaire ne répondait point aux efforts tentés pour l'améliorer et la répandre parmi les jeunes classes de la société.

M. Carnot, dans un rapport où la plus douce philanthropie se trouvait alliée aux vues les plus sages et les plus élevées, fit apprécier à l'Empereur les avantages de la méthode des docteurs Bell et Lancaster, et le monarque et le ministre firent présent à la France, à la morale, et à l'humanité, de l'enseignement mutuel.

L'Empereur, en détournant ses yeux de cette intéressante jeunesse, l'espoir de la patrie, les reporta sur les vieux soldats qui en avaient été jadis l'orgueil et le soutien.

Une ordonnance royale avait expulsé de leur asile un assez grand nombre d'invalides, et leur avait ravi une partie de leurs dotations : un décret les rétablit dans leurs droits, et une visite, que fit l'Empereur à ces vétérans de la gloire, ajouta la grâce au bienfait.

Il se rendit aussi à l'École Polytechnique ; c'était la première fois qu'il s'offrait aux regards des élèves de cette école. Leur amour pour la liberté absolue, leur penchant pour les institutions républicaines, leur avait longtemps aliéné l'affection de l'Empereur; mais l'éclatante bravoure qu'ils déployèrent sous les murs de Paris leur rendit son estime et son amitié; et il fut satisfait (ce sont ses paroles) de retrouver une aussi belle occasion de se réconcilier avec eux.

Le faubourg Saint-Antoine, ce berceau de la révolution, ne fut point oublié; l'Empereur le parcourut

d'un bout à l'autre. Il se fit ouvrir les portes de tous les ateliers, et les examina dans le plus grand détail. Les nombreux ouvriers de la manufacture de M. Lenoir, qui avaient conservé précieusement la mémoire de ce que l'Empereur avait fait pour leur maître et pour eux, le comblèrent de témoignages de dévouement. Le commissaire de police du quartier avait suivi Napoléon dans cette manufacture, et, voulant donner l'exemple, il ouvrit la bouche jusqu'aux oreilles pour mieux crier à tue-tête, Vive l'Empereur! mais par un *lapsus linguæ* désespérant, il fit entendre, au contraire, un Vive le Roi! bien articulé. Grande rumeur! L'Empereur, se retournant vers cet homme, lui dit avec un ton railleur : « Eh! bien, M. le Commissaire, vous ne voulez donc point vous défaire de vos mauvaises habitudes. » Cette saillie devint le signal d'un rire général; le commissaire rassuré reprit sa revanche et plusieurs vivats vigoureux prouvèrent à Napoléon qu'on ne perd jamais rien pour attendre.

L'Empereur n'était accompagné que de trois officiers de sa maison. Il leur fut impossible de le soustraire aux approches et aux caresses du peuple; les femmes baisaient sa main, les hommes la lui serraient à le faire crier; les uns et les autres lui exprimaient par mille propos que je ne puis transcrire, la différence qu'ils faisaient entre son prédécesseur et lui. Dans tous les temps, il avait été fort aimé de la classe des ouvriers et des artisans. Il l'avait enrichie; et l'intérêt chez le peuple, comme chez les grands, est le principal mobile des affections*.

* Les revers de Napoléon avaient été si rapides que les possesseurs

Page 306, après ces mots : *Eh! bien, monsieur le Commissaire*, etc.

Cette anecdote est fausse.

L'Empereur, dans ses courses, recevait un grand nombre de pétitions. Ne pouvant les lire toutes, il m'ordonna de les examiner soigneusement, et de lui

des grandes places et des grandes fortunes n'avaient point eu le temps de réformer leur luxe. Quand les Bourbons furent rappelés, il fallut compter avec soi-même, et toutes ces dépenses effrénées cessèrent tout à coup.

D'un autre côté, la nouvelle cour, dans l'intention de se distinguer de la cour impériale, fit succéder au faste utile de Napoléon la simplicité la plus choquante. Les émigrés les plus riches imitèrent ce pernicieux exemple, et, comme le remarqua Napoléon, le luxe de la table fut à peu près le seul auquel ils n'épargnèrent point les encouragements. Il résulta de ce système d'économie, que les produits de nos manufactures restèrent sans emploi, et que l'industrie fut subitement paralysée.

La paix, que le commerce appelait de tous ses vœux, l'anéantit donc presque totalement, et les manufacturiers, les fabricants, les négociants (j'en excepte ceux des ports), regrettèrent vivement les temps *heureux* où nous avions la guerre.

Il faut convenir, en effet, que notre industrie fut redevable à la guerre et à nos conquêtes de ses progrès et de son prodigieux accroissement. La guerre, en nous privant des produits des manufactures anglaises, nous avait appris à fabriquer nous-mêmes. La prohibition constante de ces marchandises préserva nos manufactures naissantes des dangers de la concurrence, et leur permit de se livrer avec sécurité aux essais et aux dépenses nécessaires pour atteindre, ou surpasser la perfection des fabrications étrangères. Sur tous les points de l'empire on vit s'élever des filatures et des manufactures de coton, et cette branche de commerce, presque inconnue jusqu'alors, employa trois cent mille ouvriers, et produisit une valeur commerciale de plus de deux cent cinquante millions.

Les autres produits de notre industrie reçurent également des développements et des améliorations importantes, et la France, malgré la conscription, comptait dans ses nombreux ateliers, près de douze cent mille ouvriers.

Si cet état florissant de notre commerce continental fut l'effet de l'agrandissement de notre territoire et de l'essor que la guerre avait donné à notre industrie, il fut aussi, il faut le dire, le résultat des secours, des encouragements, des distinctions honorifiques, que Napoléon sut répartir à propos à nos fabricants, à nos manufacturiers; et le prix des sacrifices énormes qu'il fit pour créer, restaurer, et entretenir ces routes superbes, et ces nombreux canaux qui rendaient entre la France et les contrées soumises à son empire, les communications aussi faciles que sûres et agréables.

en rendre compte. Il aimait à répondre à la confiance que lui témoignait le peuple, et souvent il accordait à la demande d'un citoyen obscur et inconnu, ce qu'il aurait peut-être refusé aux prières d'un maréchal ou d'un ministre. L'utilité de ces communications familières entre la nation et le souverain ne se renfermait point à ses yeux dans l'intérêt isolé du pétitionnaire. Il les regardait comme un moyen efficace de connaître les abus, les injustices, et de maintenir dans les bornes de leur devoir les dépositaires de l'autorité. Il se plaisait à les encourager, afin que ces mots « si l'Empereur le savait », ou « l'Empereur le saura, » pussent soulager le cœur de l'opprimé, et faire pâlir l'oppresseur.

Dans d'autres temps, il avait créé une commission spéciale pour recevoir les pétitions, et leur donner la suite convenable. Ce bienfait ne lui paraissant point assez complet, il voulut qu'elles fussent soumises, sous ses propres yeux, à un premier examen. Il détermina lui-même les formes à suivre, et me chargea de lui faire connaître tous les jours sans déguisement, les plaintes, les besoins, et les vœux des Français. Je me fis un devoir, un honneur, de remplir dignement cette tâche, et de devenir le protecteur zélé de ceux qui n'en avaient point. Chaque matin, je remettais à l'Empereur un rapport analytique des demandes susceptibles de fixer son attention ; il les examinait avec soin, les apostillait de sa main, et les renvoyait à ses ministres avec des décisions favorables, ou avec l'ordre de les vérifier et de lui en rendre compte.

Enfin, pour combler, autant qu'il était en lui l'attente publique, l'Empereur fit subir à la législation des

Page 309, après ces mots : *Les prêtres et les nobles....*

Faux.

Nota. Les 4 lignes de ce propos sont renfermées dans une accolade.

droits réunis, de nombreux changements, qui en diminuant l'impôt, le dégagèrent de ses abus et de ses formes tyranniques, et le rendirent moins odieux et plus supportable. Ces améliorations bienfaisantes, quoique incomplètes, furent accueillies avec reconnaissance; on sut gré à l'Empereur de ses efforts pour concilier les intérêts particuliers avec les besoins du trésor public.

Mais la satisfaction que faisaient éprouver à Napoléon les heureux effets de sa sollicitude était fréquemment troublée par les inquiétudes et le mécontentement que lui donnaient les conciliabules et les manœuvres des royalistes. « Les prêtres et les nobles, dit-il un jour dans un moment d'humeur, jouent gros jeu. Si je leur lâche le peuple, ils seront tous dévorés en un clin d'œil. * »

Déjà par un décret du 15 mars, il avait ordonné aux ministres et aux officiers civils et militaires de la maison du Roi et de celles des princes, ainsi qu'aux chefs des Chouans, des Vendéens et des volontaires royaux, de s'éloigner à trente lieues de Paris. Cette prudente précaution n'avait reçu qu'une exécution imparfaite. M. Fouché, pour se ménager un refuge dans le parti du Roi, avait fait appeler chez lui les principaux proscrits, leur avait témoigné l'intérêt qu'il prenait à leur position, les efforts qu'il avait fait pour prévenir leur exil; et en définitive, les avait autorisés assez généralement à rester à Paris.

* Ces paroles, et plusieurs autres que j'ai déjà citées, prouvent que Napoléon n'ignorait point le parti qu'il aurait pu tirer du peuple. S'il ne s'en servit point, c'est qu'il craignit sans doute que le remède ne fût pire que le mal.

L'Empereur, ne sachant point que leur audace était le fruit de la protection de son ministre, épiait l'occasion de les intimider par une grande sévérité. Sur ces entrefaites, un M. de Lascours, colonel, fut arrêté à Dunkerque où il s'était introduit en qualité d'émissaire du Roi. Napoléon, trompé par la similitude de nom, crut que cet officier était le même que celui qui prétendit, en 1814, avoir reçu et refusé d'exécuter l'ordre de faire sauter le magasin à poudre de Grenelle. « J'aurais du regret, dit-il, de sacrifier pour l'exemple un homme de bien, mais un imposteur comme celui-ci ne mérite aucune pitié. Écrivez au ministre de la guerre qu'il soit traduit devant une commission militaire, et jugé comme un provocateur à la guerre civile, et au renversement du gouvernement établi. »

L'Empereur, se tournant vers moi, ajouta : « Comment n'a-t-on pas démenti la fable absurde de cet homme? — Sire, lui répondis-je, Gourgaud m'a souvent assuré que tous vos oficiers s'en étaient expliqués hautement, et que l'intention de plusieurs généraux et particulièrement du général Tirlet, avait été de dévoiler au Roi cet odieux mensonge, mais.... C'est assez, dit l'Empereur, je ne tiens aucun compte des intentions, envoyez l'ordre, et que je n'en entende plus parler. »

Je perdis cette affaire de vue. J'ai su depuis que M. de Lascours fut acquitté.

Si le malheur eut voulu que M. de Lascours pérît victime de son dévouement, on aurait accusé l'Empereur de barbarie, et cependant il n'était ni cruel ni sanguinaire, car il ne faut pas confondre la cruauté

Page 310, en marge du paragraphe : *l'Empereur se tournant vers moi, ajouta :*

Faux.

Nota. Ce paragraphe est renfermé dans une accolade.

Page 311, après ces mots de la note : *Napoléon pendant les Cent jours eut l'idée de faire paraître une note... sur l'arrestation et la mort du duc d'Enghien* (ces trois lignes sont renfermées dans une accolade).

Faux.

Même page, suite de la note précédente, en marge de : *Voici quelques renseignements extraits des pièces qui devaient servir de base à cette note.* (ces deux lignes sont renfermées dans une accolade) et toute la suite.

Tout cela est faux. Napoléon ne s'occupait point du duc d'Enghien qui avait été justement traduit et puni par un conseil militaire. Le général Moreau, dès 1797, s'était plaint dans son rapport au Directoire, lors du 18 fructidor, des intrigues que ce prince tramait, d'Offenbourg, avec Pichegru et ses agents dans l'armée. Ce prince faisait partie de la conspiration de Georges et Pichegru; il fut en conséquence arrêté et condamné à mort par le tribunal compétent. Il n'y eut qu'un acte irrégulier : ce fut de le faire arrêter à trois lieues des frontières de France dans le pays de Bade, mais Napoléon était le protecteur de cette maison : il lui fit demander l'extradition par le colonel Caulaincourt, son aide-de-camp, pendant qu'Ordonner passait le Rhin à Neuf-Brisach avec 300 dragons et arrêtait le prince et ses agents dans sa maison d'Ettenheim.

Même page, suite de la note précédente, après ces mots : *Les considérations politiques qui portaient Napoléon à tenter un coup d'éclat, pour donner à la révolution et aux révolutionnaires, les garanties*, etc.

Cela est absurde, la mort méritée du duc d'Enghien nuisit à Napoléon dans l'opinion, et ne lui fut d'aucune utilité politique.

avec la sévérité : je ne connais, hélas ! qu'un seul acte, résultat des funestes conseils, qui puisse lui être reproché par la postérité.* Qui sont hors de là les vic-

* Napoléon, pendant les Cent Jours, eut un moment l'idée de faire paraître une note semi-officielle sur l'arrestation et la mort du duc d'Enghien.

Voici quelques renseignements exacts des pièces qui devaient servir de base à cette note.

Des rapports de police avaient instruit Napoléon qu'il existait des menées royalistes au-delà du Rhin et qu'elles étaient dirigées et entretenues :

1° Par Messieurs Drack et Spencer Smith, ministres anglais à Stuttgard et à Munich;

2° Par le duc d'Enghien et le général Dumouriez.

Le foyer des premières était à Offenbourg, où se trouvaient des émigrés, des agents anglais et la baronne de Reich, si connue par ses intrigues politiques.

Le foyer des secondes était soi-disant au château d'Ettenheim où résidaient le duc d'Enghien, Dumouriez, un colonel anglais et plusieurs agents des Bourbons.

Les cent vingt-huit mille francs donnés par le ministre Drack au sieur Rosey, chef de bataillon, pour exciter un soulèvement.

Les déclarations de Méhée.

Et les rapports de M. Sh***, préfet de Strasbourg et beau-frère du duc de Fel***, ne laissaient aucun doute sur l'existence des intrigues d'Offenbourg et d'Ettenheim, auxquels M. Sh*** attribuait spécialement l'agitation et les symptômes de mécontentement qui régnaient à Weissembourg et sur plusieurs points de l'Alsace.

D'un autre côté, la conspiration du 3 nivôse venait d'éclater. Les révélations faites par le domestique de Georges et par d'autres individus portaient à croire que le duc d'Enghien avait été envoyé par l'Angleterre sur les bords du Rhin pour se mettre à la tête de l'insurrection aussitôt qu'on se serait défait de Napoléon.

La nécessité de mettre un terme à ces complots et d'en effrayer les instigateurs par un grand acte de représailles, cadrait d'une manière incroyable avec les considérations politiques qui portaient Napoléon à tenter un coup d'éclat pour donner à la révolution et aux révolutionnaires, les garanties que les circonstances exigeaient :

Napoléon, nommé consul à vie, (j'emprunte ici le langage du manuscrit de Sainte-Hélène,) sentait la faiblesse de sa position, le ridicule de son consulat. Il fallait établir quelque chose de solide pour servir d'appui à la révolution. Les républicains s'effrayaient de la hauteur où le plaçaient les circonstances ; ils se défiaient de l'usage qu'il allait faire de son pouvoir ; ils redoutaient qu'il ne renouvelât une vieille royauté

times de sa prétendue férocité? Regardera-t-on comme un meurtre juridique, la mort de Georges et de ses obscurs complices? Aurait-on oublié la machine infer-

à l'aide de son armée. Les royalistes fomentaient ce bruit, et se plaisaient à le représenter comme un singe des anciens monarques : d'autres royalistes, plus adroits, répandaient sourdement qu'il s'était enthousiasmé du rôle de Monck, et qu'il ne prenait la peine de restaurer le pouvoir què pour en faire hommage aux Bourbons lorsqu'il serait en état de leur être offert.

Les têtes médiocres, qui ne mesuraient pas sa force, ajoutaient foi à ces bruits; ils accréditaient le parti royaliste, et le décriaient dans le peuple et dans l'armée; car ils commençaient à douter de lui et de son attachement à leur cause. Il ne pouvait pas laisser courir une telle opinion, parce qu'elle tendait à tout désunir. Il fallait, à tout prix, détromper la France, les royalistes, et l'Europe, afin qu'ils sussent à quoi s'en tenir avec lui. Une persécution de détail contre des propos ne produit jamais qu'un mauvais effet, parce qu'elle n'attaque pas le mal dans sa racine.

La mort du duc d'Enghien décidait donc la question qui agitait la France : elle décidait de Napoléon sans retour : elle pouvait enfin intimider et punir les auteurs des trames ourdies sans cesse contre sa vie et contre l'État : il l'ordonna.

Il fit appeler le maréchal Berthier, et ce ministre prescrivit au général Ord***, par un ordre que l'Empereur dicta et que j'ai *vu*, de se rendre en poste à Strasbourg; de faire mettre à sa disposition par le général Lev*** quinze pontonniers, trois cents dragons de la garnison de Schlestadt, et trente gendarmes; de passer le Rhin à Rheinaw, de se porter sur Ettenheim, de cerner la ville, *d'enlever le duc d'Enghien, Dumouriez, un colonel anglais, et tous les individus qui seraient à leur suite.*

Le duc d'Enghien,
Le général Thumery,
Le colonel de Grunstein,
Le lieutenant Schmidt,
L'abbé Weinburn, et cinq autres personnes subalternes, furent arrêtées par un chef d'escadron de gendarmerie nommé Ch**, chargé de cette partie de l'expédition.

On acquit alors, et seulement alors, la certitude que Dumouriez n'était point à Ettenheim. On avait pris pour lui le général Thumery. Cette erreur, causée par la similitude de leurs grades et par l'espèce de conformité de leurs noms, qui, avec l'accent allemand se prononcent à peu près de la même manière, avait accru, dans la pensée de Napoléon, l'importance et la criminalité des prétendues menées d'Ettenheim et exerça sur sa détermination la plus funeste influence.

Pages 313, suite de la note précédente, après ces mots : *l'Impératrice Joséphine, la princesse Hortense...*

Cela est faux : le duc d'Enghien traduit au château de Vincennes fut jugé et fusillé avant que personne ne sût à Paris qu'il était arrêté. D'ailleurs on était alors si indigné de la conduite connue du comte d'Artois, qui tramait avec tant d'impudence, des assassinats dans Paris, que ce fut un concert unanime de satisfaction aux Tuileries et parmi les amis et parents *des** ministres et *des** personnes intéressés à l'état.

Même page, suite de la note précédente, après ces mots : *Napoléon ne s'était point attendu...*

Cela est faux : Napoléon savait que si la commission militaire le trouvait coupable, elle le ferait expédier dans les vingt-quatre heures.

Même page, suite de la note précédente, après ces mots : *Le prince de T*** à qui l'Empereur...*

Le prince Talleyrand s'est conduit, dans cette occasion, comme un fidèle ministre, et jamais l'Empereur ne lui a rien reproché là-dessus. Si l'affaire du duc d'Enghien était à recommencer, l'Empereur ferait encore de même, l'intérêt de la France, la dignité de la magistrature, et la loi d'une juste représaille *lui en ont fait une loi***.

Même page, suite de la note précédente, après ces mots : *Des personnes non instruites de la vérité...*

Tout cela est absurde. Caulaincourt aide-de-camp de Napoléon, a obéi, et il devait obéir, à l'ordre de Talleyrand

* Ces deux mots n'existent pas.
** On croit lire ces mots : *cela passait une loi.*

nale, et ses affreux ravages ? Georges, à la tête des Chouans, était un Français égaré, qu'on devait plaindre et épargner. Georges, à la tête d'une bande d'assassins,

Le duc d'Enghien fut amené de Strasbourg à Paris, et traduit devant une commission militaire.

L'impératrice Joséphine, la princesse Hortense, se jetèrent en larmes aux pieds de Napoléon, et le conjurèrent de respecter la vie du duc d'Enghien. Le prince Cambacérès et le prince de Neufchâtel lui remontrèrent vivement l'affreuse inutilité du coup qu'il allait frapper. Il paraissait hésiter, lorsqu'on vint lui annoncer que le prince avait cessé de vivre.

Napoléon ne s'était point attendu à une catastrophe aussi prompte. Il avait même donné l'ordre à M. Réal de se rendre à Vincennes pour interroger le duc d'Enghien, mais son procès et son exécution avaient été pressés par Murat, qui, poussé par quelques régicides, à la tête desquels se trouvait M. Fou***, crut servir Napoléon, sa famille, et la France, en assurant la mort d'un Bourbon.

Le prince de T***, à qui l'Empereur a souvent reproché publiquement de lui avoir conseillé l'arrestation et la mort du duc d'Enghien, fut chargé d'apaiser la cour de Bade, et de justifier la violation de son territoire aux yeux de l'Europe. M. de Caulaincourt se trouvant à Strasbourg, l'Empereur le crut plus propre que tout autre à suivre une négociation si la tournure de l'affaire venait à l'exiger, et il fut chargé d'envoyer au ministre de Bade la dépêche du prince de T***, mais on n'eut point besoin de recourir à la voie des négociations. La cour, loin de se plaindre qu'on eût violé son territoire, témoigna être fort aise que la marche suivie lui eût ôté la honte d'un consentement ou l'embarras d'un refus.

Tel est le récit exact et véridique des circonstances qui ont précédé, suivi et accompagné l'enlèvement et la mort du dernier des Condé.

On a longtemps imputé, et les personnes non instruites de la vérité, imputent encore à M. de Caulaincourt l'arrestation du duc d'Enghien.

Les uns prétendent qu'il l'arrêta de ses propres mains.

Les autres qu'il donna l'ordre de se saisir de sa personne : ces deux imputations sont également fausses.

Il n'a point arrêté le duc d'Enghien, car son arrestation fut exécutée et consommée par le chef d'escadron Ch***.

Il n'a point donné directement ou indirectement l'ordre d'arrêter ce prince, car la mission spéciale de le faire enlever avait été confiée au général Ord***, et ce général n'avait aucun ordre à recevoir de M. de Caulaincourt son égal, et peut-être même son inférieur.

Ce qui avait fait croire, dans un temps où il n'était point possible d'expliquer les faits, que M. de Caulaincourt avait été chargé d'arrêter ou faire arrêter le duc d'Enghien, c'est que M. de Caulaincourt reçut au

était indigne de toute pitié, et la morale et l'humanité exigeaient son supplice.

Dira-t-on que Pichegru fut étranglé par ses ordres? les desseins de Pichegru étaient si avérés, et les lois si formelles, qu'il ne pouvait échapper à l'échafaud ; pourquoi donc l'aurait-il fait tuer? Les plus grands criminels eux-mêmes ne commettent point de forfaits

même moment que le général Ord***, l'ordre de se rendre à Strasbourg pour faire enlever les émigrés et les agents anglais qui avaient établi le siège de leurs intrigues à Offenbourg. Mais cette mission, pour laquelle il dût être dans le cas de se concerter avec le général Ord***, et peut-être même de l'appuyer en cas de besoin, car une action simultanée était nécessaire pour qu'une expédition ne fît point échouer l'autre, cette mission, dis-je quoique analogue n'avait aucun rapport réel avec celle du général Ord***.

Leur but était différent :

L'une avait pour objet l'enlèvement du duc d'Enghien à Ettenheim.

L'autre l'arrestation à huit ou dix lieues de là des conspirateurs d'Offenbourg.

Peut-être objectera-t-on que M. de Caulaincourt n'ignorait point que le général Ord*** était chargé d'arrêter le duc d'Enghien; cela serait vrai que je ne vois point la conséquence qu'on pourrait en tirer. Mais ce que j'ai *vu* au cabinet, et ce que j'atteste, c'est que l'ordre donné à M. de Caulaincourt ne parlait aucunement d'Ettenheim, et que le nom du duc d'Enghien ne s'y trouvait même point prononcé : il était uniquement relatif d'abord à la construction d'une flottille qu'on préparait sur le Rhin, et secondairement à l'expédition d'Offenbourg, expédition qui se termina, on ne l'a sans doute point oublié, par la fuite si risible du ministre Drack et de ses agents.

J'ai cru de mon devoir comme Français et comme historien d'entrer dans ces détails et de détruire à jamais une erreur dont la malveillance et l'esprit de parti se sont emparés pour chercher à ternir la vie politique d'un des hommes qui fait le plus d'honneur au gouvernement impérial et à la France.

M. de Caulaincourt, eût-il commis la fatale arrestation qu'on lui impute, n'en serait pas moins exempt de tout reproche : il aurait fait son devoir, comme le général Ord*** fit le sien. Un militaire n'est point le juge des ordres qu'il exécute. Le grand Condé, tout couvert des lauriers de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingue et de Lens fut arrêté, au mépris de la foi promise, dans les appartements du roi, et ni les contemporains ni la postérité n'ont fait un crime de cette arrestation au maréchal d'Albret.

de se rendre à Bade et de faire, au même moment qu'Ordonner arrêtait le prince, la demande de l'extradition et depuis des excuses pour la violation du territoire. Ordonner a dû obéir à l'ordre de passer le Rhin avec 300 dragons et d'arrêter le prince. La commission militaire a dû le condamner à mort, si elle l'a trouvé coupable. Ainsi, innocent ou coupable, Caulaincourt et Ordonner ont dû obéir. Coupable, la commission militaire a dû le condamner à mort; innocent, elle eût dû l'acquitter, car aucun ordre ne peut justifier la conscience d'un juge.

Il n'y a pas de doute que si Caulaincourt eût été nommé juge du duc d'Enghien, il se fût récusé; mais chargé d'une mission diplomatique, il a dû obéir, tout cela est si simple que c'est une folie d'y rechercher* rien à dire.

Il est vrai encore, que le parti des Bourbons s'étant acharné à calomnier Caulaincourt pour la petite part qu'il avait eue dans cette affaire, cela a été l'origine de sa faveur.

La mort du duc d'Enghien, doit être attribuée au comte d'Artois, qui dirigeait et commandait de Londres l'assassinat de Napoléon, par Georges et Pichegru, et qui destinait le duc de Berry à se rendre, après sa mort, en France, par la falaise ** et le duc d'Enghien à s'y rendre par Strasbourg.

Page 314, suite de la note précédente, en marge du paragraphe : *Peut être objectera-t-on...*

Tout cela est***... *et d'honneur* Caulaincourt devait obéir, fût-ce même *pour l'exécution*.

Même page, en marge du paragraphe: *M. de Caulaincourt...*

Cela seul est bon, et justifie Caulaincourt, le reste est une bêtise.

* Il y a retrouver.
** *Un blanc.* Il est probable que c'est *Biville*.
*** Illisible et les mots soulignés très douteux.

Page 315, après ces mots : *Il accordait la vie à MM. de Polignac et au marquis de Rivière...* (Ces lignes sont renfermées dans une accolade).

Napoléon fit mal, il n'avait pas ce droit, il fut coupable envers le peuple français, par cet acte intempestif de clémence.

Même page, après ce paragraphe de la note (il est renfermé dans une accolade) : *On m'a assuré que trois fois il fit offrir à Georges sa grâce.*

Cela est faux : Georges était une bête féroce couverte de crimes, il en fallut purger la société.

inutiles. On craignait ses révélations? Que pouvait-il apprendre à la France ? que Napoléon aspirait au trône personne ne l'ignorait.

Un homme que Napoléon devait redouter, c'était Moreau; fut-il attenté à sa vie ? Cependant il était moins dangereux de l'assassiner que de traduire sur le banc où s'assied le crime, un guerrier, alors si cher à la France et à l'armée.

Non, Napoléon n'était point cruel, il n'était point sanguinaire. Si quelquefois il fut inexorable, c'est qu'il est des circonstances où le monarque doit fermer son cœur à la compassion, et laisser à la loi son action : mais s'il sut punir, il sut aussi pardonner, et au moment où il abandonnait Georges* au glaive de justice, il accordait la vie à Messieurs de Polignac et au marquis de Rivière, dont il honorait le courage et le dévouement.

L'Empereur ne s'en tint point à l'épreuve rigoureuse qu'il avait voulu tenter sur la personne de M. de Lascours; et par un décret, daté de Lyon le 13 mars et publié le 9 avril, il ordonna la mise en jugement et le séquestre des biens

Du prince de Bénévent,
Du duc de Raguse,
Du duc d'Alberg,
De l'abbé de Montesquiou,
Du comte de Jaucourt,
Du comte de Beurnonville,

* On m'a assuré que trois fois il fit offrir à Georges sa grâce s'il promettait de ne plus conspirer, et que ce n'est qu'au troisième refus qu'il ordonna d'exécuter le jugement.

Des sieurs Lynch,
Vitrolles,
Alexis de Noailles,
Bourienne,
Bellard,
La Roche-Jaquelin,
Sostène de la Rochefoucault* ;

qui tous, en qualité de membres du gouvernement provisoire, ou d'agents du parti royal, avaient concouru au renversement du gouvernement impérial avant l'abdication de Napoléon.

Ce décret, quoique censé né à Lyon, vit le jour à Paris, et fut, comme je viens de le dire, le résultat de l'humeur que donnaient à Napoléon les menées des royalistes ; les termes dans lesquels il était d'abord conçu n'attestaient que trop son origine ; l'article premier portait : Sont déclarés traîtres à la patrie, et seront punis comme tels, etc.

Ce fut moi qui écrivis ce décret sous la dictée de l'Empereur. Quand j'eus fini, il m'ordonna d'aller le faire signer par le comte Bertrand, qui avait contre-signé les décrets de Lyon. Je me rendis chez le maréchal. Il lut le décret et me le remit en disant : « Je ne le signerai jamais : ce n'est point-là ce que l'Empereur nous a promis ; ceux qui lui conseillent de semblables mesures sont ses plus cruels ennemis ; je lui en parlerai. » Je reportai mot à mot à Napoléon cette

* Le maréchal Augereau, duc de Castiglione, se trouvait également porté sur cette liste. Il en fut rayé à la prière de la duchesse, et en considération de la proclamation qu'il publia le 23 mars.

Page 316, après ces mots : *Ce fut moi qui écrivis ce décret sous la dictée de l'Empereur*, etc.

Cela est faux. Le décret fut pris à Lyon, mais il n'avait pas été publié pour de bonnes raisons. Lorsqu'arrivé à Paris, les décrets de Lyon durent être insérés au Bulletin des lois, il fallut y mettre celui-ci; les hommes de loi le trouvèrent mal libellé et propre à donner des inquiétudes ; il fallut renvoyer au conseil d'État qui eut à le rédiger d'une manière plus légale. Cette rédaction fut signée et adoptée.

Le général Bertrand n'a pas tenu et n'a pas pu tenir un dicours aussi absurde ; il n'était pas ministre. L'Empereur à Lyon était plus que dictateur, il était conquérant. Si Bertrand *eût* fait des *résistances* à l'Empereur, ce n'est pas devant le sieur Fleury, ni devant qui que ce soit. Bertrand ne pouvait, ni ne devait signer un décret qui était refait* à Paris : sa signature n'était pas nécessaire : la signature du major général n'est que pour copie conforme.

Les armées n'ont d'autres lois que celles de la guerre On a vu dans le livre III de l'année 1815 ** ce qu'il y a de vrai dans cette anecdote, si honorable pour le caractère du comte Bertrand, mais rendue d'une manière si fausse et si maladroite.

* Ce mot est rayé.
** Un mot qui a la figure de *comme* mis avant *ce qu'il*.

Pages 317 et 318. Ces deux pages sont renfermées dans des accolades.

réponse ferme et courageuse. Il m'ordonna de retourner près du grand maréchal, de chercher à vaincre sa répugnance, et s'il persistait, de le lui amener. Le comte Bertrand me suivit sur-le-champ, et tête levée, dans le cabinet de l'Empereur. « Je suis étonné, lui dit Napoléon avec un ton sec, que vous me fassiez de semblables difficultés. La sévérité que je veux déployer est nécessaire au bien de l'État. — Je ne le crois pas, Sire. — Je le crois moi; et c'est à moi seul, qu'il appartient d'en juger. Je ne vous ai point fait demander votre aveu, mais votre signature, qui n'est qu'une affaire de forme, et qui ne peut vous compromettre en rien. — Sire, un ministre qui contresigne un acte du souverain est moralement responsable de cet acte; et je croirais manquer à ce que je dois à Votre Majesté, et peut-être à moi-même, si j'avais la faiblesse d'attacher mon nom à de semblables mesures. Si Votre Majesté veut régner par les lois, elle n'a point le droit de prononcer arbitrairement, par un simple décret, la mort et la spoliation du bien de ses sujets. Si elle veut agir en dictateur et n'avoir d'autre règle que sa volonté, elle n'a point besoin alors du concours de ma signature. Votre Majesté a déclaré par ses proclamations qu'elle accorderait une amnistie générale. Je les ai contresignées de tout cœur, et je ne contresignerai point le décret qui les révoque. — Mais vous savez bien que je vous ai toujours dit que je ne pardonnerais jamais à Marmont, à Talleyrand et à Augereau; que je n'ai promis d'oublier que ce qui s'est passé depuis mon abdication. Je connais mieux que vous ce que je dois faire, pour tenir mes promesses, et pour

assurer la tranquillité de l'Etat. J'ai commencé par être indulgent, jusqu'à la faiblesse, et les royalistes, au lieu d'apprécier ma modération, en ont abusé; ils s'agitent, ils conspirent, et je dois, et je veux les mettre à la raison.

J'aime mieux faire tomber mes coups sur des traîtres que sur des hommes égarés. D'ailleurs, tous ceux qui sont sur la liste, à l'exception d'Augereau, sont hors de France, ou cachés. Je ne chercherai point à les atteindre, mon intention est de leur faire plus de peur que de mal. Vous voyez donc, continua l'Empereur en adoucissant sa voix, que vous avez mal jugé l'affaire, signez-moi cela, mon cher Bertrand, il le faut. — Je ne le puis, Sire. Je demande à Votre Majesté la permission de lui soumettre par écrit mes observations. — Tout cela, mon cher, nous fera perdre du temps; vous vous effarouchez, je vous l'assure, très mal à propos; signez, vous dis-je, je vous en prie, vous me ferez plaisir. — Permettez, Sire, que j'attende que Votre Majesté ait vu mes observations. »

Le maréchal sortit. Cette noble résistance n'offensa point l'Empereur; le langage de l'honneur et de la vérité ne lui déplaisait jamais quand il partait d'un cœur pur.

Le général remit à Napoléon une note raisonnée. Elle ne changea rien à sa résolution; elle le détermina seulement à donner au décret une forme légale.

L'Empereur, persuadé que le général Bertrand ne changerait point non plus de sentiment, ne voulut pas que le nouveau décret lui fût présenté, et il parut sans porter de contreseing.

Page 319, après ces mots : *Comme un acte de vengeance et de despotisme.*

Despotisme de la part d'un général conquérant. Voilà un mot bien malheureusement appliqué. Despotisme de la part d'un homme qui cassait les deux Chambres de la législature, etc., etc.

Même page, après la réponse de Mme Duchatel relativement au séquestre des biens de M. de Talleyrand (ce passage est renfermé dans une accolade).

Le séquestre sur les biens de Talleyrand fut mis dans la journée. On trouva dans son hôtel des lettres adressées à la duchesse d'Angoulême encore cachetées. Cette anecdote est une anecdote d'antichambre. Ce pauvre Napoléon est donc devenu bien mâchoire que personne ne lui obéit.

L'effet qu'il produisit justifia les appréhensions du grand maréchal. On le considéra comme un acte de vengeance et de despotisme; comme une première infraction aux promesses faites à la nation. Les murmures publics trouvèrent des échos jusque dans le palais impérial. Labedoyère, dans un moment où Napoléon passait, dit assez haut pour être entendu : « Si le régime des proscriptions et des séquestres recommence, tout sera bientôt fini. »

L'Empereur, selon sa coutume en pareil cas, affectait d'être content de lui, et ne paraissait nullement s'inquiéter de l'orage. Étant à table avec plusieurs personnages et dames marquantes de la cour, il demanda à madame la comtesse Duchâtel si son mari, directeur général des domaines, avait exécuté l'ordre de séquestrer les biens de Talleyrand et compagnie : Cela ne presse point, lui répondit-elle sèchement; il ne répliqua point, et changea de conversation.

On reproche sans cesse aux hommes qui l'entouraient d'avoir rampé lâchement devant ses opinions et ses volontés; cette anecdote, et beaucoup d'autres que je pourrais raconter, prouvent que tous ne méritaient pas ce reproche; mais en supposant qu'il fût juste à l'égard de quelques personnes, est-il donc aussi facile, qu'on le croit communément, de combattre et de vaincre les volontés des souverains?

Napoléon par fierté, et peut-être par la conviction de sa supériorité, ne souffrait que difficilement les conseils.

Dans les affaires d'État il s'était imposé la loi de consulter ses conseillers et ses ministres. Doué par la

Page 319, après ces mots : *Comme un acte de vengeance et de despotisme.*

Despotisme de la part d'un général conquérant. Voilà un mot bien malheureusement appliqué. Despotisme de la part d'un homme qui cassait les deux Chambres de la législature, etc., etc.

Même page, après la réponse de Mme Duchatel relativement au séquestre des biens de M. de Talleyrand (ce passage est renfermé dans une accolade).

Le séquestre sur les biens de Talleyrand fut mis dans la journée. On trouva dans son hôtel des lettres adressées à la duchesse d'Angoulême encore cachetées. Cette anecdote est une anecdote d'antichambre. Ce pauvre Napoléon est donc devenu bien mâchoire que personne ne lui obéit.

L'effet qu'il produisit justifia les appréhensions du grand maréchal. On le considéra comme un acte de vengeance et de despotisme; comme une première infraction aux promesses faites à la nation. Les murmures publics trouvèrent des échos jusque dans le palais impérial. Labedoyère, dans un moment où Napoléon passait, dit assez haut pour être entendu : « Si le régime des proscriptions et des séquestres recommence, tout sera bientôt fini. »

L'Empereur, selon sa coutume en pareil cas, affectait d'être content de lui, et ne paraissait nullement s'inquiéter de l'orage. Étant à table avec plusieurs personnages et dames marquantes de la cour, il demanda à madame la comtesse Duchâtel si son mari, directeur général des domaines, avait exécuté l'ordre de séquestrer les biens de Talleyrand et compagnie : Cela ne presse point, lui répondit-elle sèchement; il ne répliqua point, et changea de conversation.

On reproche sans cesse aux hommes qui l'entouraient d'avoir rampé lâchement devant ses opinions et ses volontés; cette anecdote, et beaucoup d'autres que je pourrais raconter, prouvent que tous ne méritaient pas ce reproche; mais en supposant qu'il fût juste à l'égard de quelques personnes, est-il donc aussi facile, qu'on le croit communément, de combattre et de vaincre les volontés des souverains?

Napoléon par fierté, et peut-être par la conviction de sa supériorité, ne souffrait que difficilement les conseils.

Dans les affaires d'État il s'était imposé la loi de consulter ses conseillers et ses ministres. Doué par la

nature de la faculté de tout savoir ou de tout deviner, il prenait presque toujours une part active aux discussions; et je dois le dire, à la louange commune de l'Empereur, de ses ministres et de ses conseillers, il régnait dans ces discussions, la plupart du temps fort animées, une confiance, une franchise, une indépendance au-dessus de toute expression. L'Empereur, loin d'être choqué qu'on le contredît, endurait, provoquait les contradictions, et adoptait sans résistance l'avis de ses adversaires, quand il le croyait préférable à son propre sentiment.

Lorsqu'il s'agissait de ces grandes déterminations, qui influent sur le sort des empires, c'était autre chose. Il écoutait, pendant un certain temps, les objections de ses ministres; quand le terme de son attention était arrivé, il les interrompait, et soutenait son opinion avec tant de feu, de force, et de persévérance qu'il les réduisait au silence.

Ce silence était moins l'effet de leur obéissance passive aux intentions du monarque que le résultat des leçons de l'expérience. Ils avaient vu que les entreprises de Napoléon, les plus téméraires, les plus incompréhensibles, j'ai presque dit les plus insensées, étaient invariablement couronnées du plus heureux succès, et ils s'étaient convaincus que la raison ne peut lutter contre les inspirations du génie, et les faveurs de la fortune.

Souvent, enfin, Napoléon ne consultait que sa seule volonté, et ses ministres ne connaissaient alors ses résolutions qu'en recevant l'ordre de les exécuter.

Telle était, et telle sera toujours la position des

Page 321. En marge du paragraphe relatif à l'arrivée du prince Joseph et du prince Lucien (il est renfermé dans une accolade).

Cet écrivain parle à son ordinaire, sans savoir ce qu'il dit.

Même page. Le paragraphe commençant par ces mots : *Le prince Lucien avait été profondément*, etc., est renfermé dans une accolade.

Même page, en marge du paragraphe relatif à une lettre du prince Lucien (il est renfermé dans une accolade) est écrit :

Faux.

ministres, dans une monarchie où le prince gouverne par soi-même et surtout encore, quand ce prince, ainsi que Napoléon, n'aura dû le trône qu'à l'ascendant de son génie et de son épée.

Au surplus, le temps des flatteurs et des flatteries était passé pour Napoléon. Chacun avait intérêt à lui dire la vérité, et personne ne la lui épargnait.

La sécurité qu'inspirait cette rare et précieuse véracité fut fortifiée par l'arrivée du Prince Joseph et du Prince Lucien.

On connaissait la modération de l'un, le patriotisme de l'autre, et l'on se reposait sur tous deux du soin d'entretenir les intentions libérales et pacifiques de l'Empereur.

Le Prince Lucien avait été profondément affligé en 1814 des malheurs de son frère, et s'était empressé de lui offrir sa fortune et ses services. Cette offre généreuse n'effaça point entièrement du cœur de Napoléon, le souvenir de leurs anciens différends, mais elle en adoucit l'amertume, et l'on put prévoir que leur inimitié ne serait plus éternelle.

Aussitôt que le Prince Lucien connut l'entrée de Napoléon à Paris, il lui écrivit une lettre de félicitations. « Votre retour, disait-elle, met le comble à votre gloire militaire. Mais il est une autre gloire plus grande encore, et surtout plus désirable, la gloire civile. Les sentiments et les intentions que vous avez manifestés solennellement promettent aux Français que vous saurez l'acquérir, etc. »

Le Prince Lucien, cependant, malgré le désir de revoir cette patrie dont il plaidait la cause, n'osait point

en approcher. Mais l'invasion du Roi de Naples ayant rendu ses services nécessaires au Souverain Pontife, la reconnaissance qu'il devait au Saint-Père triompha de ses appréhensions. Il partit sous le titre de secrétaire d'un nonce du Pape, et franchit les Alpes sans obstacles. Arrivé sur le sol français, il écrivit à Napoléon, pour lui faire part de sa mission, et lui demander s'il lui serait agréable qu'il vînt à Paris. Le premier mouvement de Napoléon fut d'hésiter à le recevoir ; le second de lui tendre les bras. L'intention du Prince était de retourner subitement à Rome où le rappelaient les intérêts qui lui étaient confiés ; l'interruption des communications ne le permit point. Obligé de revenir à Paris, il rompit l'incognito ; son retour fut alors annoncé publiquement, et fit sur tous les esprits une utile et agréable sensation.

L'Empereur, quelques jours auparavant, avait fait la conquête d'un autre personnage, moins illustre, il est vrai, mais également renommé pour son patriotisme et ses lumières : je veux parler de M. Benjamin Constant.

Napoléon, connaissant l'expérience et la réputation de ce savant publiciste, le fit appeler pour causer avec lui « de liberté et de constitution ». Leur entretien dura plus de deux heures. L'Empereur, voulant s'attacher M. Constant, mit en œuvre tous ses moyens de séduction, et je laisse aux Français et aux étrangers qui l'ont approché le soin de dire s'il était possible de lui résister.

Lorsqu'il voulait enchaîner quelqu'un à son char, il étudiait et pénétrait avec une extrême sagacité son

Page 322, en marge du paragraphe relatif au retour du prince Lucien en France.

Récit infidèle.

Nota. Ce paragraphe est renfermé dans deux accolades

Page 323. En marge du paragraphe relatif aux papiers de M. de Blacas.

Quatre commissaires, un du grand-juge, un du ministère de l'Intérieur, un du ministère de l'Extérieur, un de celui de la police furent chargés de ce dépouillement. Tous ces contes* sont des bruits d'antichambre.

* Le mot *contes* n'est pas celui qui est écrit.

genre d'esprit, ses principes, son caractère, ses passions dominantes, et alors avec cette grâce familière, cette force et cette vivacité d'expression qui donnait tant de prix et de charme à ses entretiens, * il s'insinuait insensiblement dans votre âme, il s'emparait de vos passions, les soulevait mollement, les caressait avec art; puis, déployant tout à coup les ressources magiques de son génie, il vous plongeait dans l'ivresse, dans l'admiration, et vous subjuguait si rapidement, si complètement, qu'il semblait vous avoir enchanté.

Ce fut ainsi que M. Benjamin Constant succomba : il était arrivé aux Tuileries avec répugnance, il en sortit enthousiasmé.

Le lendemain, il fut nommé conseiller d'État, et il dut cette faveur non point à de basses soumissions, comme l'ont prétendu ses ennemis, mais à son savoir, et au désir qu'eut l'Empereur de donner à l'opinion et à M. B. Constant lui-même, un gage d'oubli du passé, gage d'autant plus méritoire que l'Empereur, indépendamment de la philippique lancée contre lui, le 19 mars, par cet écrivain, avait en outre, sous les yeux, une lettre de sa main à M. de Blacas, lettre dont l'objet et les expressions étaient de nature à inspirer à

* Ces entretiens avec les personnes dont Napoléon estimait l'opinion et le mérite étaient toujours aimables, instructifs, intéressants, toujours empreints de pensées fortes, d'expressions hardies, ingénieuses, ou sublimes. Avec les personnes qui lui étaient indifférentes, ou dont il pénétrait la nullité, ses phrases à peine commencées n'étaient jamais finies ; ses idées ne roulaient que sur des choses insignifiantes, des lieux communs, qu'il assaisonnait volontiers, pour se désennuyer, de sarcasmes amers, ou de plaisanteries plus bizarres que spirituelles.

Ceci explique la contradiction des divers jugements portés sur l'esprit de Napoléon par les étrangers admis à sa cour.

Napoléon, pour son auteur, plus que de l'éloignement.

M. de Blacas avait laissé dans ses cartons un grand nombre de papiers. L'Empereur chargea le duc d'Otrante de les examiner. Il s'en repentit aussitôt et les lui fit redemander : une partie nous échut en partage ; le reste fut remis à M. le duc de Vicence. Leur examen n'offrit rien d'intéressant. L'Empereur désappointé accusa M. Fouché d'avoir soustrait les pièces importantes. Celles que nous visitâmes ne consistaient qu'en rapports particuliers, en notes confidentielles et anonymes.

La haine de la révolution perçait à chaque mot, à chaque ligne. On n'osait point proposer nettement de révoquer la Charte et d'abolir les institutions nouvelles, mais on déclarait sans détour que la dynastie des Bourbons ne serait jamais en sûreté avec les lois actuelles, et qu'il fallait se défaire et se défier des hommes de la Révolution.

Pour mieux les connaître et les persécuter, M. de Blacas avait fait exhumer des archives du cabinet et des ministères, les documents qui pouvaient servir à apprécier leur conduite depuis 1789, et il s'était fait composer sur chacun d'eux des notes biographiques, qu'on aurait pris volontiers pour des actes d'accusation de M. Bellart *.

Nous y trouvâmes aussi une foule de minutes de lois et d'ordonnances, écrites de la main de ce ministre, et attestant par leurs laborieuses corrections, combien il était dépourvu d'imagination et de facilité. Souvent

* Procureur-général du roi, chargé dans certains cas de la poursuite des délits et des crimes politiques.

il faisait trois ou quatre brouillons avant de parvenir à donner de la consistance et de la suite à ses idées : son style familier était sec et boursouflé; si le style est l'homme, que je plains M. de Blacas! Il prenait un soin extrême de varier lui-même les formules de ses rendez-vous; et la peine qu'il se donnait pour dire les mêmes choses de plusieurs manières différentes, rappelait à merveille le billet doux du *Bourgeois Gentilhomme* : « Belle Marquise, vos beaux yeux me font mourir d'amour ; d'amour mourir me font, belle Marquise, vos beaux yeux. »

Nous recueillîmes, enfin, dans le cabinet de ce ministre, une ample collection royale de dénonciations, de placets, de justifications, et d'amendes honorables, de ces hommes qui, tels que Lockard, sont toujours « les très humbles serviteurs des évènements. »

Ces humbles serviteurs, quand l'Empereur fut de retour de l'île d'Elbe, ne manquèrent point de se prosterner de nouveau devant lui. Ils l'assurèrent, à l'exemple d'un certain marquis, très connu, qu'ils ne l'avaient renié, injurié, calomnié, que pour pouvoir lui rester fidèles, sans se rendre suspects au gouvernement royal ; ils le conjurèrent de leur accorder le bonheur et la gloire de le servir, mais il dédaigna leurs supplications, comme il avait dédaigné leurs outrages; ils n'obtinrent que son mépris.

Toujours sans pudeur et sans foi, ils s'empressèrent, aussitôt la chute de Napoléon, de faire une nouvelle volte-face et de reporter au Roi leurs hommages flétris.

Les uns, tels que M. le comte de M***, dont les mains

sont encore fumantes du sang de ses administrés, parvinrent, à l'aide de leur fidélité mensongère, à surprendre sa facile confiance. Les autres, tels que M. F***, devinrent dans leurs écrits les persécuteurs acharnés des hommes dont ils avaient envié le sort et mendié l'appui. Tous s'arrogèrent exclusivement du titre de royalistes purs : le titre d'honnêtes gens... Je les connais... le masque dont ils se couvrent, les honneurs, les dignités, dont ils sont revêtus, ne peuvent les déguiser à mes yeux.... les nommerai-je ? Et l'on accuse l'Empereur de mépriser les hommes ! ah ! quel est le souverain qui peut les estimer ?

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

TOME PREMIER

PARIS
IMPRIMERIE LAHURE
9, RUE DE FLEURUS, 9

(44312)

cette observation, nous croyons que le légendaire a réuni un grand nombre de *faits* qu'il trouvait épars dans une foule de chroniques ou de biographies pieuses, et dont les sources ne seraient pas difficiles à indiquer. Il n'a donné nulle carrière à son imagination ; il n'a prétendu qu'à compiler un ouvrage qui dispensât de recourir à une multitude d'autres. Sa crédulité semble excessive ; mais, au treizième siècle, un prélat italien pouvait-il se faire précurseur de cet acerbe docteur de Sorbonne, Jean de Launoi, qui obtint le surnom de *Dénicheur de saints*, et que saluait si bas le curé de Saint-Eustache, tremblant pour son patron ? D'ailleurs, Jacques de Voragine n'adopte pas sans examen tout ce qu'il trouve dans les auteurs qu'il consulte ; il nous avertit, parfois, que telle narration des plus merveilleuses ne repose que sur l'autorité d'un livre apocryphe, et que telle ou telle circonstance doit être l'objet de quelques doutes assez fondés.

Dans les monastères, dans les châteaux, partout on lisait la *Légende dorée*, et nulle part on ne pouvait s'en rassasier. Ces miracles multipliés et qu'accueillait la conviction la plus profonde, ces martyrs si intrépides au milieu des supplices les plus cruels, tout ce merveilleux enflammait les esprits. A tout l'attrait du roman le plus vivement conduit, le plus mêlé d'incidents, la *Légende dorée* joignait le caractère d'une incontestable authenticité. A chacune de ses pages, ne rencontrait-on pas le diable, déguisé sous quelque nouvelle forme, cherchant à jouer quelque tour aux serviteurs de Dieu, le diable, dont le moyen âge était si préoccupé, auquel il livrait une guerre si acharnée et si infructueuse, le diable qu'il haïssait de si bonne foi ? Malgré toute la puissance surnaturelle dont il ne donnait que trop de preuves, Satan était toujours bafoué, déconcerté, souvent battu dans les récits de la *Légende*, et ce dénoûment ne manquait jamais d'être accueilli par les éclats de rire de ceux qui écoutaient de toutes leurs oreilles la lecture que leur faisait quelque clerc.

Ajoutons aussi que dans la *Légende dorée* il se trouve un grand nombre de récits dont le but est d'inculquer la charité à l'égard des pauvres, la résignation, la pureté des mœurs. Nous aimons à croire qu'ils ont déterminé plus d'une bonne action.